

**ACADEMIE  
DE  
L'ILE DE LA REUNION**

Fondée en 1913

Bulletin 2020

VOL. 36<sup>ème</sup>

**ACADEMIE  
DE L'ILE DE LA REUNION**

-----  
**RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTÉ- ÉGALITE-FRATERNITÉ**  
-----

**ARRETÉ DU 13 MAI 1913**

**Portant création de l'Académie de l'Ile de La Réunion**

**LE GOUVERNEUR P. I. DE L'ILE DE LA REUNION**

**Vu l'article 9 du Sénatus-consulte du 3 mai 1854; Conseil privé entendu,**

**ARRÊTÉ:**

**ART. 1<sup>er</sup>** - Il est fondé sous le nom d'Académie de l'Île de La Réunion une institution ayant pour objet l'étude approfondie, méthodique et raisonnée de toutes les questions relatives à l'Histoire, la Géographie, les Sciences naturelles, la Littérature et les Arts intéressant la Colonie.

**ART. 2** - L'Académie de l'Île de La Réunion est placée sous le patronage et haut contrôle du Gouverneur

**ART. 3** - Cette institution a son siège à St-Denis. Elle est composée de 25 membres dont 15 au moins résident au chef-lieu de la Colonie, de 25 membres associés et d'un nombre illimité de membres honoraires et de membres correspondants.

**ART. 4** - Les vingt premiers membres titulaires seront nommés par arrêté du Gouverneur et choisis parmi les personnes qui se recommandent par leurs connaissances des choses de La Réunion ou de leurs travaux antérieurs.

**ART. 5** - Les membres titulaires appelés au début à compléter l'Académie et dans la suite à remplacer les vacances qui pourraient se produire, soit par suite de décès, soit pour toute autre cause, seront soumis à l'élection de l'Assemblée.

**ACADEMIE DE L'ILE DE LA REUNION**

42, rue Victor Mac-Auliffe 97400 Saint-Denis

Site : [leboucan.fr](http://leboucan.fr)

Imprimé avec la participation de la Région Réunion et de la DAC-R

Les photos de couverture sont extraites des articles contenus dans ce bulletin où elles figurent avec leurs légendes.

**ISSN : 0750 - 1439**

Le Code de la propriété industrielle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

**ART. 6** - Les membres associés sont élus par l'Académie et choisis parmi les personnes qui auront acquis des titres à la suite d'études ou de mémoires présentés à cette société.

**ART. 7** - Le titre de membre honoraire est décerné par l'Académie en hommage à des savants s'intéressant à ses travaux ou à d'autres personnes en reconnaissance de services exceptionnels.

**ART. 8** - La qualité de membre correspondant peut être octroyée par l'Académie à toute personne qui, s'intéressant à ses travaux, consentirait, le cas échéant, à rechercher sur place les renseignements ou documents qui pourront être demandés dans l'intérêt des études poursuivies.

**ART. 9** - L'Académie choisit dans son sein un Président, un vice-Président et un Secrétaire général. Elle élabore son règlement intérieur qui est soumis à l'approbation du Gouverneur ainsi que toutes les modifications qu'elle jugerait utile d'y apporter par la suite.

**ART. 10** - Le Muséum, le Jardin colonial, le Musée Léon Dierx, la Bibliothèque coloniale, les Archives historiques de la colonie sont placées sous le patronage de l'Académie, sans préjudice des attributions conférées aux différentes organisations qui s'y rapportent.

**ART. 11** - L'Académie est autorisée à recevoir tous les dons en nature qui auront préalablement reçu l'approbation du Gouverneur.

**ART. 12** - Un bulletin annuel publiera les comptes rendus des séances, fera connaître les travaux de l'Académie ainsi que tout ou partie des communications, mémoires, études qui lui auront été transmis et dont la publication aura été jugée utile.

**ART. 13** - Un local sera mis par la colonie à la disposition de l'Académie. Une subvention, dont le montant sera fixé chaque année par le Conseil général, lui sera allouée afin de lui permettre de constituer des archives, et de faire l'acquisition de tous documents, ouvrages, manuscrits, etc., dont l'intérêt justifierait la possession, et enfin de faire imprimer le bulletin annuel prévu à l'article 12.

**ART. 14** - Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal et Bulletin Officiels de la Colonie.

Saint-Denis, le 14 mai 1913  
H. GARBIT

## LE MOT DU PRÉSIDENT



Après la disparition de notre Président Alain-Marcel Vauthier, le 26 février 2020, il m'est revenu la lourde charge de reprendre « Le Mot » pour ouvrir le 36<sup>e</sup> Bulletin de notre Académie. Ce bulletin faisait la fierté d'Alain-Marcel. Il en avait fait le symbole du renouveau de notre institution. Il est vrai qu'il en fut le principal artisan. Il nous revient maintenant de poursuivre cette œuvre et de faire en sorte que le bulletin reste la vitrine de l'Académie et en retrace les travaux de l'année écoulée.

Nous avions pensé qu'au cours du mois d'avril l'Académie organisera une journée d'hommage à Alain-Marcel. Les événements ont bousculé ce programme et ce bulletin paraîtra peut-être avant qu'on ait pu concrétiser ce projet. C'est pourquoi, en quelques mots et dès maintenant, je voudrais rappeler qui fut celui à qui nous devons le renouveau de l'Académie.

Alain-Marcel est né le 24 février 1943 et il nous a quittés deux jours après son 77<sup>e</sup> anniversaire. Après des études au Lycée Leconte-de-Lisle, à quelques « carrés » au-dessus de sa maison natale, il entre dans une carrière de documentaliste au CRDP, puis de bibliothécaire qui le conduira au titre de Conservateur en chef de la Bibliothèque départementale jusqu'à sa retraite en 2008. Il défendit « sa » bibliothèque avec acharnement pour qu'elle reste dans le centre-ville et qu'elle devienne un haut lieu de la lecture publique, ce que personne ne conteste de nos jours.

Engagé dans le milieu de la banque associative comme administrateur et président de la caisse locale pendant de nombreuses années, il participe également à la création du Cercle généalogique de Bourbon tout en poursuivant son action de bibliothécaire au sein d'instances nationales et internationales. Il avait la passion des livres et connaissait sur le bout des doigts la bibliographie réunionnaise. Il était intarissable quand il commençait à parcourir les rayons de sa bibliothèque personnelle et qu'il avait entre les mains une reliure rare. En parfait bibliophile, il connaissait l'histoire de chacun de ses livres, il en parlait avec délectation.

Depuis 1983, il était membre de l'Académie de l'Île de La Réunion, puis président de 2010 à 2020. Il réveilla cette belle endormie qui ne publiait plus de bulletin depuis 20 ans et refit de cette institution centenaire, ce qu'elle est aujourd'hui dans la continuité de la mission que lui avait confiée le Gouverneur Garbit en 1913.

Les Palmes académiques, l'Ordre national du mérite, la Légion d'honneur couronnèrent sa carrière.

Pratiquement en même temps que nous quittait Alain-Marcel, Claude Wanquet, Roger Bour et Robert Chaudenson s'en sont allés aussi. La Réunion perd en Claude Wanquet un grand historien qui a donné ses lettres de noblesse à l'histoire locale, un des pères fondateurs de notre Université. Il était entré à l'Académie en 1966 appelé par Hippolyte Fouque, le président de l'époque. La même

année Robert Chaudenson intégrait aussi l'Académie. Fondateur également de l'Université, il a ouvert le champ scientifique des études sur les langues créoles dont il était devenu un des spécialistes mondiaux. Pour sa part, Roger Bour était le grand spécialiste des reptiles et des tortues du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, spécialiste en particulier de nos tortues fossiles et du lézard de Manapany. Il nous avait adressé, il y a peu un article très documenté sur Sanguin de Jossigny, le dessinateur de Commerson.

Lors de sa dernière Assemblée générale, le 1<sup>er</sup> février 2020, les membres présents ont décerné, à l'unanimité, le titre de « Président d'honneur » à Alain-Marcel Vauthier, puisque, pour des raisons de santé, il nous avait fait part de son désir de ne pas se représenter pour le renouvellement du Bureau. Compte tenu de cette situation, il a été acté que le bureau actuel poursuivrait son mandat jusqu'à l'élection de la prochaine équipe qui se tiendra dans le courant de cette année.

Tout au long de l'année 2019, avec son Président Alain-Marcel, le Bureau de l'Académie avait entrepris de réviser nos statuts datant de 1913. Même s'ils avaient été légèrement modifiés en 1942 sous le gouverneur Aubert, il était devenu urgent de les modifier afin de nous conformer aux règles des lois associatives modernes. Par ailleurs, notre Règlement intérieur avait besoin, lui aussi, d'évoluer dans le même sens. Nous avons cependant tenu à inscrire en préambule de nos nouveaux statuts, l'héritage du décret gubernatorial de la fondation de notre Académie. Sans rompre avec son passé, l'Académie de l'Île de La Réunion s'est donc maintenant dotée d'une structure d'association de XXI<sup>e</sup> siècle.

La présentation et l'adoption de ces nouveaux textes devaient se faire au cours du premier semestre 2020, pour aboutir en juin, à l'élection d'un nouveau Bureau. La crise du Covid 19 a bousculé ce programme. L'hommage public à Alain-Marcel, les Assemblées Générales nécessaires à l'adoption de ces textes et la sortie de ce N° 36 s'en sont trouvé décalés, si bien que 2020, dans son ensemble, est devenue une année de transition. Le prochain bulletin rendra compte, je l'espère, de ces nouvelles orientations et comportera, bien évidemment, l'ensemble des hommages à Alain-Marcel Vauthier, à Claude Wanquet, à Robert Chaudenson et à Roger Bour à travers une série d'articles et de communications.

Outre les rubriques habituelles, vous trouverez dans ce 36<sup>e</sup> bulletin orchestré par Jean-François Hibon de Frohen, l'essentiel des travaux et des commémorations 2019 : l'exposition et la journée d'étude consacrées à Albert Lougnon sous la houlette de Raoul Lucas et la célébration du tricentenaire de la naissance de Pierre Poivre. A cela s'ajoutent comme à l'accoutumée, les travaux individuels très éclectiques des académiciens.

Rénovée, avec une équipe nouvelle sur des bases nouvelles, l'Académie poursuivra le travail accompli depuis 107 ans et s'attachera à ce que la publication de son bulletin se poursuive longtemps encore.

Christian LANDRY  
Vice-président.

## LA VIE DE L'ACADEMIE

# LES FAUTEUILS ACADEMIQUES DEPUIS 1913

Le premier Président nommé par le Gouverneur GARBIT en mai 1913 a été Jules HERMANN.

Vingt membres fondateurs ont été aussi nommés par le Gouverneur GARBIT en juin 1913: Henri AZÉMA, Gaston BAILLY, René BÉNARD, Adrien BERGET, Jean BERTHO, Rémy CHATEL, Émile CREUSE, François CUDENET, Athanase GARSAUT, Méziaire GUIGNARD (Vice-président), Jules HERMANN (Président), Paul HERMANN (Secrétaire adjoint), Anatole HUGOT, Gustave MANÈS (Secrétaire général), Adrien MERLO, Louis OZOUX, Jules PALANT, Gustave REUILLARD, François RICCI, Auguste de VILLÈLE.

Cinq autres membres seront élus par l'Assemblée (article 5 de l'arrêté organique du 11 mai 1913) portant, comme prévu, le nombre de titulaires à 25: Adrien BLAY, Paul BONNET, Albert LOUGNON (père), Albert MAGNIN, Maurice des RIEUX.

**1<sup>er</sup> Fauteuil:** Dr Henri AZÉMA, Albert LOUGNON (fils), Max FOURNIER, Pierre GÉRARD, Robert CHAUDENSON, **Mgr Gilbert AUBRY.**

**2<sup>e</sup> Fauteuil:** Gaston BAILLY, Antoine GIABICANI, René LEGRAS, Mme Louis MAS, Suzanne GREFFET-KENDIG, Gilbert MANÈS, **Enis ROCKEL.**

**3<sup>e</sup> Fauteuil:** René BÉNARD, Jean BENOIT-TERRIN, Eugène POISSON, Mme Luc DUPONT (née Gabrielle HOARAU), Camille GÉRARD, **Gilbert GÉRARD.**

**4<sup>e</sup> Fauteuil:** Adrien BERGET, Théophile GAUTIER, Maurice MERLO, Abbé Herbert MONDON, Jean-Marc MIGUET, **Michel BOYER.**

**5<sup>e</sup> Fauteuil:** Jean BERTHO, Gaspard MIREL, Vincent BOYER DE LA GIRODAY, Pierre RIVALS, Jean DEFOS du RAU, Paul PADOVANI, M. MOUNIER LONGPRÉ, Dr Jacques THOMAZI, M<sup>e</sup> Fernand COLARDEAU, Jean MAS, **Michèle MARIMOUTOU OBERLÉ.**

**6<sup>e</sup> Fauteuil:** Rémy CHATEL, Albert FRÉJAVILLE, Dr Octave DÉRAMOND, Martin de VIVIÈS, Emile CALLOT, R P Jean BARASSIN, Dr SARTHRE, Dr Roger SERVEAUX, **Jean-François SAM LONG.**

**7<sup>e</sup> Fauteuil:** Emile CREUSE, Évenor LACOUTURE, Mme Ludovic REVEST, Gouverneur VINCENT DOLOR, **Gabriel GÉRARD.**

**8<sup>e</sup> Fauteuil:** François CUDENET, Georges JACQUIER, Dr Victor MAC AULIFFE, M<sup>e</sup> Henry FOUCQUE, Raymond OZOUX, Raymond CHARLES, Henri NEGREL, **Claude WANQUET.**

**9<sup>e</sup> Fauteuil:** Athanase GARSAUT, Maurice JEAN, G. LAMÉNARDIE, Jean FARCHI, M. GIRARD, M. DURAND, André SCHERER, **Jeanne ANDRÉ.**

**10<sup>e</sup> Fauteuil:** Méziaire GUIGNARD, Dr ARCHAMBEAUD, Gilbert SARON, Albert LOUGNON (fils), Serge YCARD, **Fred MUSSARD.**

**11<sup>e</sup> Fauteuil:** Jules HERMANN, Henri GÉRARD, Joseph CARO, Maxime RIVIÈRE, **Claude MIGNARD.**

**12<sup>e</sup> Fauteuil:** Paul HERMANN, Marcel GAULTIER, M. CORMARY, E. BERGÈSE, Dr André ROLE, René ROBERT, **Christian GERMANAZ.**

**13<sup>e</sup> Fauteuil:** Anatole HUGOT, Paul GUÈZÉ, Albert RAMASSAMY, **Sabine THIREL.**

**14<sup>e</sup> Fauteuil:** Dr Gustave MANÈS, Joseph de MONTS de SAVASSE, Donald D'EMMERÉZ de CHARMOY, Hubert GERBEAU, Bernard MAREK, **Eric BOLOGNE.**

**15<sup>e</sup> Fauteuil:** Adrien MERLO, Eugène MASSINOT, Serge PERSONNÉ, **Christian LANDRY.**

**16<sup>e</sup> Fauteuil:** Dr Louis OZOUX, Émile MACÉ, Alfred de GIRY, Raymond TRENDEL, Armand BARAU, **Catherine LAVAUX-BLOCH-LAINÉ.**

**17<sup>e</sup> Fauteuil:** Jules PALANT, Fernand SANGLIER, Jean RABOT, Mme Yves LAPIERRE, Urbain LARTIN, **Jean-Jacques DALLEAU.**

**18<sup>e</sup> Fauteuil:** Gustave REUILLARD, Hippolyte FOUCQUE, Harry GRUCHET, **Gilles GAUVIN.**

**19<sup>e</sup> Fauteuil:** François RICCI, Abbé Félix HOARAU, Jules PALANT, Mgr François CLÉRET de LANGAVANT, Michel CHABIN, Christian MERLE, **Mario SERVIABLE.**

**20<sup>e</sup> Fauteuil:** Auguste de VILLÈLE, M. SÉJOURNÉ, Émile HUGOT, **Dureau REYDELLET.**

**21<sup>e</sup> Fauteuil:** Adrien BLAY, Adrien JACOB de CORDEMOY, Dr DUFOUR, R. COSTE, Marcel DUCROT, Thérésien CADET, Thierry Nicolas TCHAKALOFF, Marco AH KIEM, **Pierre BRIAL.**

**22<sup>e</sup> Fauteuil:** Paul BONNET, Albert PLANCHET, Raphaël BARQUISSAU, Paul CAUBET, André KOPP, Émile HIBON, Yves PÉROTIN, Yves DROUHET, **Jean-François HIBON de FROHEN.**

**23<sup>e</sup> Fauteuil:** Albert LOUGNON (père), Alfred MOTAIS de NARBONNE, Victor GAUTREZ, J. PÉLISSIER, Maurice de GAILLANDE, Henri CORNU, Michel ALBANY, **Bernard CHAMPION.**

**24<sup>e</sup> Fauteuil:** Albert MAGNIN, Paul BERG, Jean VINSON, **Alexis MIRANVILLE.**

**25<sup>e</sup> Fauteuil:** Maurice des RIEUX, Dr Raymond VERGÈS, André BERNOT, Marcel VAUTHIER, **Alain-Marcel VAUTHIER.**

# LISTE DES ACADEMICIENS ARRÊTÉE AU 31 DÉCEMBRE 2019

## MEMBRES DU BUREAU

Président: Alain-Marcel VAUTHIER

Vice-président: Christian LANDRY

Secrétaire générale: Claude MIGNARD

Trésorier: Jean-François HIBON de FROHEN

Trésorier adjoint: Claude MIGNARD

Secrétaires générales adjointes: Nicole CRESTEY et Laurence MACÉ

Responsable du site internet: Gilles GAUVIN

## MEMBRES TITULAIRES

1<sup>er</sup> fauteuil: Mgr Gilbert AUBRY, Évêque de La Réunion, Poète. St-Denis. Élu le 6 septembre 1984. *Officier de la Légion d'honneur, Commandeur des Arts et Lettres.*

2<sup>e</sup> fauteuil: Enis Omar ROCKEL, Écrivain, guide-conférencier. Le Tampon. Élu le 6 septembre 2011.

3<sup>e</sup> fauteuil: Gilbert GÉRARD, Médecin biologiste, immuno-hématologue (e. r.). Ste-Marie. Élu le 30 novembre 1984.

4<sup>e</sup> fauteuil: Michel BOYER, ancien Président de l'université de La Réunion. La Montagne. Élu le 20 novembre 2000. *Chevalier de la Légion d'honneur, Officier des Palmes académiques.*

5<sup>e</sup> fauteuil: Michèle MARIMOUTOU OBERLÉ, Professeur d'Histoire et Géographie (e.r.), chercheur associé au CRHIA, Université de Nantes. La Montagne. Élu le 6 septembre 2011. *Chevalier des Palmes académiques.*

6<sup>e</sup> fauteuil: Jean-François SAM-LONG, Écrivain. Ste-Marie. Élu en 1981. *Chevalier de l'Ordre national du Mérite.*

7<sup>e</sup> fauteuil: Gabriel GÉRARD, ancien Directeur de l'ANT. St-Gilles-les-Bains. Élu en 1976. *Officier de l'Ordre national du Mérite.*

8<sup>e</sup> fauteuil: Claude WANQUET, Historien. Professeur des universités (e. r.). St-Gilles-les-Bains. Élu le 26 mai 1966. *Chevalier de l'Ordre national du Mérite, Commandeur des Palmes académiques.*

9<sup>e</sup> fauteuil: Jeanne ANDRÉ, Médecin (e. r.). Le Tampon. Élu en 1978. *Officier de l'Ordre national du Mérite, Chevalier des Palmes académiques.*

10<sup>e</sup> fauteuil: Fred MUSSARD, Écrivain, Directeur d'école (e. r.). St-Joseph. Élu le 21 février 2011.

11<sup>e</sup> fauteuil: Claude MIGNARD MOY de LACROIX, Écrivain, Médecin neurologue (e. r.). St-Pierre. Élu le 2 août 2004.

12<sup>e</sup> fauteuil: Christian GERMANAZ, Géographe, Maître de conférences à l'université de La Réunion. Le Tampon. Élu le 6 mars 2012.

13<sup>e</sup> fauteuil: Sabine THIREL, Écrivain, ancienne Conseillère principale d'éducation. St-Denis. Élu le 6 mars 2012.

14<sup>e</sup> fauteuil: Éric BOULOGNE, Écrivain, ancien Conseiller pédagogique. Ste-Marie. Élu le 19 mars 2014. *Chevalier des Palmes académiques.*

15<sup>e</sup> fauteuil: Christian LANDRY, ancien Proviseur. St-Joseph. Élu le 21 février 2011. *Officier des Palmes académiques.*

16<sup>e</sup> fauteuil: Catherine LAVAUX BLOCH-LAINÉ, Écrivain, ancienne chef d'entreprise. St-Gilles-les-Bains. Élu en 1981. *Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier des Arts et Lettres.*

17<sup>e</sup> fauteuil: Jean-Jacques DALLEAU, Professeur de mathématiques (e. r.). St-Denis. Élu le 15 octobre 2014. *Officier des Palmes académiques.*

18<sup>e</sup> fauteuil: Gilles GAUVIN, Professeur d'histoire-géographie. Le Tampon. Élu le 6 septembre 2011.

.19<sup>e</sup> fauteuil: Mario SERVIABLE, Écrivain, Géographe, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports (e.r.). St-Denis. Élu le 6 septembre 2011. *Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier des Arts et Lettres.*

20<sup>e</sup> fauteuil: Dureau REYDELLET, Écrivain, ancien cadre des Sucreries de Bourbon. St-Denis. Élu le 13 décembre 1993. *Chevalier des Palmes académiques, Officier du Mérite agricole.*

21<sup>e</sup> fauteuil: Pierre BRUAL, Géomètre Expert, Écrivain. St-Gilles-les-Hauts. Élu le 19 mars 2014.

22<sup>e</sup> fauteuil: Jean-François HIBON de FROHEN, Pharmacien, Dirigeant de l'industrie pharmaceutique (e. r.). La Montagne. Élu le 15 octobre 2014.

23<sup>e</sup> fauteuil: Bernard CHAMPION, Ethnologue, Professeur des universités (e. r.). Les Avirons. Élu le 20 avril 2015.

24<sup>e</sup> fauteuil: Alexis MIRANVILLE, Professeur d'histoire-géographie (e. r.). St-Gilles-les-Hauts. Élu le 21 février 2011. *Chevalier de la Légion d'honneur.*

25<sup>e</sup> fauteuil: Alain-Marcel VAUTHIER, Conservateur en Chef des Bibliothèques (e. r.), ancien Directeur de la Bibliothèque départementale de La Réunion (BdR). St-Denis. Élu le 13 décembre 1993. *Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite, Officier des Palmes académiques.*

## MEMBRES ASSOCIÉS

- Guy AGÉNOR, Cadre de banque (e.r.). St-Denis. Élu le 5 octobre 2015.
- François Louis ATHÉNAS, Photographe. St-Gilles-les-Bains. Élu le 5 octobre 2015.
- Arnaud BAZIN, Professeur d'éducation musicale. St-Leu. Élu le 5 octobre 2015.
- Wilfrid BERTILE, Géographe, Professeur des universités (e.r.). Ancien maire et conseiller général de St- Philippe, ancien vice-président du Conseil Régional, ancien député. Elu le 8 octobre 2016. *Chevalier de la Légion d'honneur*.
- Michaël BERTIN, Directeur commercial de la Nordev. St-Denis. Elu le 13 octobre 2018.
- Jean-Bernard CASTILLON, Professeur des universités à la retraite (mathématiques). Le Tampon. Élu le 19 mars 2014.
- Jean-Luc CLAIRAMBAULT, Professeur des universités (e.r.). St-Denis. Élu le 8 octobre 2016.
- Nicole CRESTEY, Professeur de SVT (e.r.), St-Pierre. Elue le 21 octobre 2017.
- David GAGNEUR, Chef de mission de l'Iconothèque historique de l'océan Indien. St-Denis. Élu le 15 octobre 2014.
- Reine-Claude GRONDIN, Professeur d'histoire-géographie. Ste-Clotilde. Élue le 8 mars 2016.
- Albert JAUZE, Professeur d'histoire-géographie. Ste-Clotilde. Élu le 21 février 2011.
- Raoul LUCAS, Socio-historien, Maître de conférences à l'Université de La Réunion. St-Denis. Elu le 8 octobre 2016. *Chevalier de la Légion d'honneur*.
- Yvon LUCAS, Général (2s) de Gendarmerie, St-Gilles-les-Bains. Elu le 21 octobre 2017. *Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre national du Mérite, Croix de la Valeur militaire, Médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports*.
- Laurence MACÉ, Conservatrice des bibliothèques. Responsable de la bibliothèque universitaire Droit-Lettres. St-Denis. Élue le 19 mars 2014.
- Philippe MAIRINE, Professeur de SVT (e. r.). St-Joseph. Élu le 5 octobre 2015.
- Robert MERLO, Greffier divisionnaire (e. r.) du Tribunal de grande instance de St-Denis. St-Denis. Élu le 5 octobre 2015.
- Virginie MOTTE Conservatrice régionale de l'archéologie, conservatrice du patrimoine. Elue le 21 octobre 2017.
- Frédéric PAYET, Professeur d'Histoire et Géographie. St-Denis. Élu le 6 mars 2012.
- Sonia RIBES-BEAUDEMOULIN, Océanographe, Conservateur du Muséum d'Histoire Naturelle de St-Denis (e.r.). St-Denis. Élue le 20 avril 2015. *Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite, Chevalier des Arts et Lettres, Chevalier du Mérite maritime*.
- Marlène TOLÈDE, Chargée de cours à l'Université de La Réunion (e.r.). Saint-Denis. *Chevalier dans l'ordre des Palmes académiques*. Elue le 13 mai 2017.

## MEMBRES CORRESPONDANTS

- Roger BOUR, Maître de Conférences du Muséum national d'Histoire naturelle (e.r.). Montgeron (91). Élu le 11 septembre 1980.
- Robert BOURGAT, Professeur honoraire de l'université de Perpignan, Conservateur honoraire du Muséum de Perpignan. Perpignan (66). Élu en 1997. *Officier des Palmes académiques, Officier de l'Ordre du Mono (République togolaise)*.
- Robert BOUSQUET, Archiviste et historien (er). Mazères (09). Elu le 13 octobre 2018.
- Laurent BRUXELLES, Géomorphologue et géoarchéologue, Inrap et Institut Français d'Afrique du Sud, Johannesburg, Médaille de bronze du CNRS 2015 Elu le 21 octobre 2017.
- Michel CHABIN, Archiviste (e. r.). Pau (64). Élu en 1983.
- François DORÉ, journaliste puis libraire à Bangkok (Thaïlande). Elu le 5 octobre 2019.
- Patrick IMHAUS, Écrivain, ancien Ambassadeur. Paris (75). Élu en 2012.
- Jean-Marie CHELIN, Directeur de sociétés de grande distribution (e.r.), Historien. Ile Maurice. Elu le 21 octobre 2017.
- Hubert GERBEAU, écrivain, maître de conférences des universités (e.r.), Jouques (13). Elu le 13 octobre 2018.
- Cécile MOURER-CHAUVIRÉ, Directeur de recherche au CNRS, Lyon. Elue le 21 octobre 2017.
- Alexandre RETHEAU, étudiant. Paris (75). Élu en 2016.
- Jean Claude REY, Chirurgien Orthopédiste (e. r.). Angers (49). Élu en 1981.
- Jackie RYCKEBUSCH, Directeur puis Trésorier Principal des services du Trésor Public (e.r.). Villeneuve Loubet (06). Elu le 13 octobre 2018.
- Raphaël SÉGURA, artiste. Elu le 26 janvier 2019.
- Catriona SETH, Professeur des universités. Oxford (Angleterre). Élue le 20 avril 2015.
- André THILL, Conservateur général des Bibliothèques (e. r.). Paris (75). Élu en 2013. *Chevalier de l'Ordre national du Mérite, Chevalier des Palmes académiques, Chevalier des Arts et Lettres*.

# **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE**

## **DU 11 MAI 2019**

### **à la Bibliothèque départementale de La Réunion**

PRÉSENTS (24): Jeanne ANDRÉ, Michaël BERTIN, Éric BOLOGNE, Michel BOYER, Pierre BRIAL, Bernard CHAMPION, Jean-Luc CLAIRAMBAULT, Jean-Jacques DALLEAU, David GAGNEUR, Gilbert GÉRARD, Reine Claude GRONDIN, Jean-François HIBON de FROHEN, Albert JAUZE, Yvon LUCAS, Raoul LUCAS, Michèle MARIMOUTOU-OBERLÉ, Philippe MAIRINE, Claude MIGNARD, Virginie MOTTE, Enis ROCKEL, Mario SERVIABLE, Marlène TOLÈDE, Sabine THIREL, Alain-Marcel VAUTHIER

EXCUSÉS (15): Guy AGÉNOR, Gilbert AUBRY, Arnaud BAZIN, Nicole CRESTEY, Gilles GAUVIN, Christian LANDRY, Catherine LAVAUX, Laurence MACÉ, Jean-Bernard CASTILLON, Gabriel GÉRARD, Christian GERMANAZ, Robert MERLO, Frédéric PAYET, Dureau REYDELLET, Claude WANQUET.

ABSENTS (6): François-Louis ATHÉNAS, Wilfrid BERTILE, Alexis MIRANVILLE, Fred MUSSARD, Sonia RIBES-BEAUDEMOULIN, Jean-François SAM LONG.

#### **Le président ouvre la séance à 14 h 30**

##### **1. Dernières nouvelles:**

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il donne des nouvelles de sa propre santé et explique qu'il va mieux et qu'il est très heureux de pouvoir présider cette séance.

- Il fait part des problèmes de santé de notre collègue Robert MERLO, qui doit fêter ses 100 ans en novembre et nous projetons de préparer une manifestation en son honneur. Le Président donne la parole à Michaël BERTIN qui est très proche de Robert et de son épouse. Celui-ci nous explique les déroulements de la maladie et nous informe que le pronostic ne semble pas très bon pour notre vieil ami. Michaël continuera à nous donner de ses nouvelles dans les prochains jours.

- Les données officielles de l'Académie. Le problème a déjà été évoqué lors de nos deux dernières réunions. La secrétaire générale n'a pas obtenu la modification de ces données qui doivent se faire en ligne après deux demandes successives. Il semble que les données à modifier doivent figurer de façon très précise dans le PV de séance délibérative associé à un vote de l'assemblée. Nous allons donc le préciser cette fois-ci de façon claire.

Il est demandé à l'assemblée de voter les modifications de certaines données concernant l'Académie de l'Île de La Réunion dans le fichier officiel des associations du service public:

- Le nom de l'association est: ACADEMIE DE L'ILE DE LA REUNION
- L'adresse du siège de l'association est: 42, rue Victor MAC-AULIFFE.
- La composition du bureau de l'association est la suivante:

Président: Alain-Marcel VAUTHIER

Vice-Président: Christian LANDRY  
Secrétaire générale: Claude MIGNARD  
Trésorier: Jean François HIBON  
Secrétaires adjoints: Laurence MACE et Nicole CRESTEY  
Webmaster: Gilles GAUVIN

##### **2. Approbation du PV de l'AG du 29/01/2019.**

Le PV a été adressé à tous les membres avec la convocation à la séance plénière. Le président propose aux membres d'exprimer leurs remarques ou critiques. Aucune correction n'est sollicitée. Le PV est soumis au vote pour validation. Le PV est validé à l'unanimité.

##### **3. Projet de commémoration de la mort d'Albert LOUGNON.**

Albert LOUGNON est décédé le 17/09/1969. Ancien proviseur du lycée LECONTE-DE-LISLE, il a été une figure de l'Académie et de La Réunion. Son fils Philippe domicilié en métropole, a sollicité plusieurs personnes pour une commémoration officielle. Raoul LUCAS a été en contact avec Philippe LOUGNON: pour l'instant, un dossier de presse est prévu. L'académie est sollicitée pour participer à la commémoration, mais sous quelle forme et en quel lieu?

Une exposition sur ses livres pourrait être intéressante. Il est proposé de rééditer éventuellement certains de ses textes devenus rarissimes, et aussi de les numériser...

Plusieurs lieux sont évoqués : Le CAUE, ancienne résidence du proviseur, est choisi.

Des contacts pourraient être pris avec ses enfants, Albert-Jean, Pierre, et Madame Robert VERGOZ.

Un groupe de travail sous la houlette de Raoul Lucas est constitué : AM VAUTHIER, Claude MIGNARD, Reine Claude GRONDIN, Jean-François HIBON.

##### **4. Projet pour le salon ATHÉNA en octobre prochain à Saint-Pierre.**

Le salon ATHÉNA a lieu à Saint-Pierre comme d'habitude sur le front de mer du 10 au 13 octobre prochain. Nous devons nous préparer pour cette manifestation à laquelle nous prenons part tous les deux ans. Nous aurons un stand comme les années précédentes. Le thème du salon cette année « Ecrire et penser le monde ». Le bureau a déjà prévu l'acquisition de matériel, affiches, banderoles, kakémonos. Laurence MACE prépare un devis. Nous vendrons nos livres édités par l'Académie et ceux des académiciens qui voudront faire des dédicaces. Michaël BERTIN veut bien aider pour la préparation de cette manifestation avec Claude MIGNARD.

##### **5. Point sur les projets de diffusion pour le bulletin.**

Le trésorier propose d'améliorer la diffusion du bulletin qui constitue la vitrine de l'Académie.

- Le bulletin sera tiré cette année en couleurs (300).
- Un fichier de correspondants institutionnels et officiels sera établi afin que le bulletin soit plus largement distribué dans les milieux intéressés par la culture.

## **6. Annuaire de l'Académie.**

Outre le fichier déjà présent sur le site, l'Académie voudrait réaliser un annuaire avec les CV complets des académiciens et photo pour un annuaire papier.

On constituerait également une base de données numérique (Archives de l'Académie).

## **7. Recueil de propositions de communications lors des prochaines séances :**

Un appel à communications brèves lors des prochaines séances est lancé aux Académiciens qui doivent envoyer leurs propositions à la secrétaire générale et pour être examinées en bureau.

## **8. Proposition de création d'un fonds d'Archives.**

Un inventaire de ce qui appartient à l'Académie doit être établi et une possibilité de local afin de l'entreposer doit être recherchée.

## **9. Point sur le travail sur le dictionnaire biographique.**

Ce projet a été agréé lors de l'AG de janvier 2019. Tout le monde a déjà reçu la charte éditoriale et le modèle fiche recto-verso. Il ne reste plus qu'à rédiger les fiches et les envoyer ensuite à Raoul LUCAS qui pilote ce projet.

## **10. Les projets d'éditions pour 2019 :**

Outre le bulletin dont le sommaire vous a été proposé presque complet, plusieurs éditions sont en préparation: « La Réunion, une île cent zhistoires » d'Enis ROCKEL, « Le rapport COUSSERAN que Gilles GAUVIN nous a présenté, enfin dans la collection « idées reçues » « Les enfants de la Creuse ».

Seul est financé pour l'instant le bulletin. « Les enfants de la Creuse » ont fait l'objet d'une promesse de subvention du ministère de l'Outremer.

L'ordre du jour étant épousé, le Président lève la séance à 17h.

Le président  
Alain-Marcel VAUTHIER

La secrétaire générale  
Claude MIGNARD

# **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2019 à la Bibliothèque départementale de La Réunion**

PRÉSENTS (23): Guy AGÉNOR, François-Louis ATHÉNAS, Michaël BERTIN, Éric BOULOGNE, Michel BOYER, Pierre BRIAL, Nicole CRESTEY, Jean-Jacques DALLEAU, Gilles GAUVIN, Christian GERMANAZ, Reine Claude GRONDIN, Jean-François HIBON de FROHEN, Christian LANDRY, Raoul LUCAS, Michèle MARIMOUTOU-OBERLÉ, Claude MIGNARD, Virginie MOTTE, Frédéric PAYET, Énis ROCKEL, Mario SERVIABLE, Sabine THIREL, Marlène TOLÈDE, Alain-Marcel VAUTHIER

EXCUSÉS (15): Jeanne ANDRÉ, Gilbert AUBRY, Arnaud BAZIN, Jean-Bernard CASTILLON, Bernard CHAMPION, Jean-Luc CLAIRAMBAULT, David GAGNEUR, Gabriel GÉRARD, Gilbert GÉRARD, Yvon LUCAS, Catherine LAVAUX, Laurence MACÉ, Philippe MAIRINE, Dureau REYDELLET, Claude WANQUET.

ABSENTS (6): Wilfrid BERTILE, Albert JAUZE, Alexis MIRANVILLE, Fred MUSSARD, Sonia RIBES-BEADEMOULIN, Jean-François SAM LONG.

### **Le président ouvre la séance à 14 heures :**

#### **1. Dernières nouvelles**

- Le président rappelle la disparition de notre collègue Robert MERLO, qui devait fêter cette année ses 100 ans. Il demande à Mikaël BERTIN qui était un proche de bien vouloir dire quelques mots. Il demande ensuite à l'assemblée d'observer une minute de silence en son honneur.
- Présentation et distribution du nouveau bulletin N° 35. Jean François HIBON explique les efforts réalisés pour diffuser plus largement les bulletins précédents. Le bulletin N° 35 sera envoyé gratuitement à des institutions publiques et culturelles de La Réunion et à une sélection d'institutions de France métropolitaine et de Maurice. Une liste de correspondants intéressés a été établie et permettra dans l'avenir de poursuivre cet effort.
- Le 17 septembre 2019, L'Académie de l'Île de La Réunion a rendu hommage à Albert LOUGNON. Alain-Marcel VAUTHIER, Raoul LUCAS et Reine Claude GRONDIN ont successivement pris la parole. Un cocktail a suivi en présence de nombreux invités. Une deuxième Journée d'études aura lieu aux Archives le 13 novembre.
- Virginie MOTTE fait une brève présentation de l'année archéologique (2019) et remet quelques exemplaires du bilan régional.
- Présentation du nouveau livre d'Éric BOULOGNE et Mario SERVIABLE sur Antoine ROUSSIN.

## **2. Validation du PV de la Séance plénière du 11/05/2019.**

Ce PV a été envoyé avec l'ordre du jour à l'ensemble des personnes présentes qui en ont pris connaissance. Il est demandé à l'assemblée de valider ce procès-verbal ou de proposer des modifications.

Personne ne fait de remarque particulière, on procède au vote : le procès-verbal est validé à l'unanimité.

## **3. Un nouveau membre correspondant: François DORE.**

Ce nouveau membre est parrainé par la secrétaire générale Claude MIGNARD et par Nicole CRESTEY. Claude MIGNARD présente Monsieur DORÉ :

« Chers amis Académiciens Je viens vous présenter un candidat que je voudrais voir membre correspondant de l'Académie de l'île de La Réunion.

M François DORÉ est âgé de 71 ans, il vit à Bangkok depuis la fin de la guerre du Vietnam et y tient une librairie ancienne et coloniale riche d'au moins 15 000 livres sur le thème du passé colonial français.

De formation littéraire (langues anciennes et orientales) il a fait une école de journalisme et l'école des Hautes Études.

En 1972, il est correspondant de guerre au Laos pour l'AFP et couvrira la guerre du Vietnam.

En 1975, il s'installe en Thaïlande et épouse une Thaïlandaise. Il ne quittera plus l'Asie.

Passionné de livres il constitue une bibliothèque coloniale et crée « La librairie du Siam et des colonies ».

Parallèlement, il est représentant d'agences de voyages et de « Siam assistance » qui assure le rapatriement les voyageurs malades.

Il travaille avec le ministère français de la Défense et est le délégué général du Souvenir français pour la Thaïlande. Il donne des cours sur l'histoire franco-siameuse au lycée français de Bangkok.

J'ai rencontré M DORÉ à Bangkok où il m'a accueillie plusieurs heures dans sa librairie. Plus qu'un vendeur de livres, c'est un érudit. Il a lu tous les livres de sa librairie et peut parler inlassablement pendant des heures du passé de l'empire colonial en Asie.

Je lui ai parlé de l'Académie de l'Île de La Réunion et il a été vivement intéressé. Il s'est proposé de m'aider à retrouver les Réunionnais, écrivains ou scientifiques de la diaspora en Asie où ils furent nombreux à s'établir, dans toute l'Indochine notamment.

Il est susceptible de nous retrouver des bibliographies intéressantes.

M DORÉ a, me semble-t-il, le profil d'un parfait correspondant pour

l'Académie et sera ravi de collaborer et faire son érudition sur le passé colonial. Il nous permettra une ouverture vers l'Asie dont nous sommes proches.

Vous pouvez l'écouter en ligne parler de ses livres en cliquant sur ce lien :

<https://www.youtube.com/watch?v=1FHq4E8AKo>

En espérant que vous lui ferez bon accueil. »

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir voter afin d'accepter ou non ce nouveau membre correspondant. Le nombre des membres correspondants est statutairement illimité.

Aucune opposition ne se manifeste : le vote fait apparaître un accord à l'unanimité.

## **4. Le point sur le dictionnaire biographique :**

Raoul LUCAS rappelle ce travail collectif proposé aux académiciens. Le protocole de travail, la méthodologie ont été définis et envoyés à tous. Le comité éditorial a été constitué. Il appartient à chacun de proposer sa collaboration en soumettant des biographies. La liste envoyée n'est pas exclusive, d'autres noms peuvent être suggérés. La signature est collective. Les personnes présentées doivent être décédées. Les descendants ou proches ne peuvent rédiger la fiche d'un parent, seulement fournir au comité des détails ou documents.

## **5. Le point sur la base de données des CV. Cette base est initiée :**

Gilles GAUVIN crée la base numérique qui est conservée mais non publiée. Claude MIGNARD constitue la base papier. Les CV doivent être en version longue et complète accompagnés d'une photo.

## **6. Le point sur le salon ATHENA (planning de présence - La brocante):**

Il aura lieu du 13 au 16 octobre 2019 à Saint-Pierre. L'Académie tiendra un stand le samedi 15 et le dimanche 16. Le bureau s'est occupé de la logistique. Un programme de permanence est proposé aux membres. Le dimanche matin, une vente à la brocante est prévue : Les dons de livres au profit de l'Académie, sont les bienvenus.

## **7. Les projets d'éditions envisagés ne sont pas encore financés, des demandes de subventions sont en cours.**

- Le rapport COUSSERAN (subvention de la Région)
- La Réunion, une île, cent zhistoires.

- Idées Reçues « Les enfants de la Creuse (Subvention Ministère des Outre-mer)

**8. Prévision pour l'édition du bulletin N° 36:** Jean-François HIBON propose un sommaire provisoire, il rappelle que la date butoir pour l'envoi des articles est fixée comme chaque année au 30 mars.

9. Christian LANDRY demande la parole afin d'exposer les activités qui ont été développées autour de la commémoration de la naissance de Pierre POIVRE Intendant des îles de France et de Bourbon de 1767 à 1772 L'Académie, invitée, a été représentée à plusieurs niveaux :

**• Au Conservatoire botanique de MASCARIN (Saint-Leu)**

Le 23 août, jour anniversaire de la naissance de Pierre Poivre (1719-1786), Nicole CRESTEY et Christian LANDRY ont présenté une double conférence à l'invitation de Monique PATERNOSTER directrice du Conservatoire botanique Mascarin: « Pierre POIVRE botaniste ? » et « Le souvenir de Pierre POIVRE à La Réunion ».

**• A l'ACADEMIE DES SCIENCES d'OUTREMER**

Vendredi 18 octobre 2019, s'est tenu le colloque « Pierre POIVRE explorateur, aventurier et botaniste » à l'Académie des Sciences d'Outre-mer à Paris organisé par la famille de PUSY LA FAYETTE. Devant un public formé de nombreux académiciens dont Olivier STIRN, ancien ministre et des descendants de Pierre POIVRE, Christian LANDRY, a traité le sujet « Pierre POIVRE, Joseph HUBERT et La Réunion ». A cette occasion, il a remis à Mme Elisabeth de PUSY LA FAYETTE un petit panier en vacoa spécialement tressé pour rappeler le coffret d'épices en bois de giroflier que Joseph HUBERT avait envoyé à son ancêtre en 1816, contenant des clous de girofles et des noix de muscade. Ces épices issues des plants que Pierre POIVRE avait introduits aux Mascareignes étaient accompagnées d'une noix de muscade fraîche offerte à son frère M. Gilbert PUSY LA FAYETTE.

**• Au FESTIVAL Pierre POIVRE à l'ile MAURICE.**

Le 25 octobre 2019 sur invitation de l'Institut français de Maurice, Christian LANDRY a présenté: « Le souvenir de Pierre POIVRE à La Réunion ».

Le 6 octobre, sur invitation de la Société Royale des Arts et des Sciences de Maurice, au M.S.I.R.I. au Réduit, il a donné la conférence: « De Pierre POIVRE à Lislet-Geoffroy ».

**• AUTRES MANIFESTATIONS:**

Le 27 novembre, à la Médiathèque BARQUISSAU à Saint-Pierre, reprise de la double conférence de Mascarin où de nombreuses personnes n'avaient pu prendre place, la salle ne pouvant accueillir plus de 70 personnes.

Le 3 décembre 2019, lors de la conférence d'ouverture de l'Université rurale de l'océan Indien à Saint-Joseph, Christian LANDRY traitera de « L'apport de Pierre POIVRE dans les atouts touristiques de notre territoire rural ».

Cette année du tricentenaire de Pierre POIVRE se terminera le 3 juin 2020 à la Bibliothèque départementale à Saint-Denis, par la reprise des conférences de Mascarin par Nicole CRESTEY et Christian LANDRY.

Grâce à cette commémoration, notre Académie a rayonné à Paris, à Maurice et, bien sûr, dans notre île.

Compte tenu de l'heure, Claude MIGNARD propose de ne pas faire sa communication prévue sur Louis-Jean-Baptiste PIERRE. Elle la transformera en conférence à une prochaine occasion.

Le président lève alors la séance à 17 h

Le président

Alain-Marcel VAUTHIER

La secrétaire générale

Claude MIGNARD

# COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2020

### *Au Vieux Domaine à Saint-Pierre (Ravine des Cabris)*

**PRÉSENTS** (20): Guy AGÉNOR, Jeanne ANDRÉ, Michaël BERTIN, Éric BOULOGNE, Michel BOYER, Bernard CHAMPION, Gilles GAUVIN, Christian GERMANAZ, Reine Claude GRONDIN, Jean-François HIBON de FROHEN, Christian LANDRY, Catherine LAVAUX, Raoul LUCAS, Yvon LUCAS, Laurence MACÉ, Philippe MAIRINE, Michèle MARIMOUTOU-OBERLÉ, Claude MIGNARD, Sonia RIBES-BEAUDEMOULIN, Enis ROCKEL, Mario SERVIABLE,

**EXCUSÉS** (16): Gilbert AUBRY, Arnaud BAZIN, Pierre BRIAL, Jean-Bernard CASTILLON, Nicole CRESTEY, Jean-Jacques DALLEAU, Alexis MIRANVILLE, Virginie MOTTE, Dureau REYDELLET, Sabine THIREL, Marlène TOLÈDE, Alain-Marcel VAUTHIER, Claude WANQUET.

**ABSENTS** (9): François-Louis ATHÉNAS, Wilfrid BERTILE, Jean-Luc CLAIRAMBAULT, Gabriel GÉRARD, Gilbert GÉRARD, Albert JAUZE, Fred MUSSARD, Frédéric PAYET, Jean-François SAM-LONG.

\*

Le Vice-Président, Christian LANDRY ouvre la séance à 13 h 30. Il excuse le président, Alain-Marcel VAUTHIER empêché par ses problèmes de santé.

La Secrétaire générale présente l'ordre du jour:

La réunion va se dérouler en deux parties.

## I - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### 1 - Le bilan d'activités présenté par la Secrétaire générale

#### A-Les Académiciens:

La composition l'Académie :

- Membres titulaires : 25
- Membres associés : 18
- Membres correspondants : 13

Leur présence aux séances :

	21/01/2019	11/05/2019	05/10/2019
Présents	18	24	23
Excusés	21	15	15
Absents	5	6	6

Leur activité au sein de l'Académie :

- Participation aux manifestations.
- Participation aux conférences.
- Participation au bulletin.
- Publications hors le bulletin (Le rapport d'activités de la DAC R (Virginie MOTTE)
- Autres.

#### B-Les Conférences:

Le cycle de conférences s'est déroulé comme d'habitude sur les deux sites de Saint-Denis (BDR) et Saint-Pierre (Médiathèque).

Le nombre : 9 à la BDR ; 8 à la médiathèque Raphaël Barquissau.

Les thèmes : Très variés touchant l'histoire, la botanique, l'art, l'ethnologie, la sociologie...

Le public : fidèle à la BDR qui bénéficie de son implantation dans le chef-lieu, ville universitaire. Celui de Saint-Pierre est plus variable, enseignants ou retraités.

L'organisation : Bien rodée à la BDR où les conférences sont fréquentes et qui bénéficient des moyens d'une bibliothèque départementale. A améliorer à Saint-Pierre du fait de matériel obsolète en cours de renouvellement.

Les conférences réalisées en 2019 :

Conférences Médiathèque Raphaël Barquissau		
DATE	CONFÉRENCIER	TITRE
30 janvier	CRESTEY Nicole	« Séductrices de Bourbon ».
27/02	LUCAS Raoul	« Désiré Barquissau, son œuvre ».
27/03	THIREL Sabine	« Le mousse de la Méduse, du Sénégal à La Réunion ».
24/04	CASTILLON Jean Bernard	« Une orchidée réunionnaise dédiée à Charles Frappier. »
28/05	C H A M P I O N Bernard	« Le choix du conjoint, romance, génétique et sociologie ».
26/06	MARIMOUTOU – OBERLE Michelle	« Femmes et engagisme: la place des Indiennes dans la société réunionnaise du XIX <sup>e</sup> . »
25/09	MIGNARD Claude	« Georges Roussin, dans l'ombre du père. »
27/11	CRESTEY Nicole et LANDRY Christian	« Pierre Poivre, botaniste ? » et « Le souvenir de Pierre Poivre à La Réunion. »

Conférences à la Bibliothèque départementale de La Réunion		
DATE	CONFÉRENCIER	TITRE
6 février	GRONDIN Reine-Claude	« <i>La catégorisation des Petits Blancs à l'île Bourbon</i> ».
6 mars	CHAMPION Bernard	« <i>La querelle des rites malabars</i> ».
3 avril	SERVIABLE Mario	« <i>1940-1942, les années pétainistes à La Réunion</i> ».
22 mai	MIGNARD Claude	« <i>Paul Belloni du Chaillu, explorateur et découvreur du Gabon, ce Réunionnais méconnu</i> ».
5 juin	HIBON de FROHEN Jean-François	« Les récits de voyages à Bourbon et à La Réunion du XVII <sup>e</sup> au XIX <sup>e</sup> siècle ».
4 septembre	DALLEAU Jean-Jacques	« <i>L'introduction du café à Bourbon</i> ».
2 octobre	JAUZE Albert	« <i>Vivre à l'île Bourbon au XVIII<sup>e</sup> siècle</i> ».
6 novembre	GRONDIN Reine-Claude	« <i>Le partage des ressources de Bourbon au XIX<sup>e</sup> siècle</i> ».
4 décembre	LUCAS Raoul	« <i>D'hier à aujourd'hui les catégories d'analyse à La Réunion</i> ».

#### C-Le Bulletin N° 35

Il a été publié en octobre et tous les académiciens l'ont reçu. Il a été largement diffusé aux partenaires institutionnels, conformément à ce qui a été décidé lors de la séance plénière d'octobre.

#### D-Les Manifestations :

- Le Salon du livre ATHENA du 10 au 14 octobre à Saint-Pierre.

L'Académie a été présente le samedi et le dimanche : nous disposions d'un stand. Nous avons bien communiqué sur ce stand et vendu des livres. Hélas seulement une dizaine d'académiciens ont assuré la permanence.

Quelques académiciens ont participé au programme d'animation du salon : J-F SAM-LONG, Gilles GAUVIN, Michèle MARIMOUTOU.

D'autres signaient des dédicaces sur les stands des éditeurs.

La brocante du dimanche matin nous permit en vendant de vieux livres de rapporter quelques subsides à l'Académie.

- Les commémorations du cinquantenaire de la mort d'Albert LOUGNON: Professeur, docteur ès lettres et historien il est l'auteur d'ouvrages et de publications majeures pour l'histoire de La Réunion. Albert Lougnon est un ancien membre de l'Académie de l'île de La Réunion. A l'occasion du cinquantenaire de sa mort, l'Académie lui a rendu hommage le 17 septembre à 19 h sur les lieux où il a exercé en tant que proviseur. Sa biographie et son œuvre ont été retracées l'hommage a été suivi d'un cocktail amical.

Le 13 novembre une journée d'étude concernant la vie et l'œuvre d'Albert Lougnon s'est déroulée aux Archives départementales, ouverte au grand public.

- Les commémorations Pierre POIVRE. A l'occasion du tricentenaire de sa naissance (1719-2019), diverses manifestations se sont déroulées à La Réunion, en France et à Maurice.

A La Réunion : conférences en duo de Christian LANDRY et de Nicole CRESTEY : Au conservatoire botanique de Mascarin, puis une deuxième fois à la médiathèque Raphaël Barquissau le 27 novembre.

A Paris : le 18 Octobre lors de la célébration du tricentenaire de la naissance de Pierre Poivre à l'Académie des Sciences d'outremer, le vice-président Christian LANDRY, a présenté l'action de Pierre POIVRE, intendant des îles de France et de Bourbon à travers l'œuvre de Joseph HUBERT, son émule à Bourbon.

A Maurice : une conférence a été présentée à l'Institut français à Rose-Hill le 25 octobre « *Le souvenir de Pierre Poivre à La Réunion* » par Christian LANDRY.

Un colloque s'est déroulé le 26 octobre au Réduit (MSIRI) à l'initiative de la Société Royale des Sciences et Arts de l'Île Maurice où le vice-président Christian LANDRY a présenté « *De Pierre Poivre à Lislet-Geoffroy* ».

#### 2 - Le bilan comptable présenté par le trésorier Compte d'exploitation 2019

Charges	€	Recettes	€
60 - Edition bulletin	5 409	70 - Vente de livres	2 750
60 - Achat Escales II	1 362	70 - Prestation CAF	1 350
60 - Journées Lougnon	514	74 - Subventions	9 950
61 - Assurance, banque	238	75 - Cotisations	1 482
61 - Site Le boucan	277		
62 - Matériel publicitaire	618		
62 - Mailing bulletin	711		
65 - Frais fonctionnement	252		
<b>Total</b>	<b>9 381</b>		<b>15 532</b>
<b>Excédent</b>	<b>6 151</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>15 532</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 532</b>

#### - Dépenses

Bulletin: Notre bulletin a, cette année, été imprimé en quadrichromie à la fois parce que le contenu le justifiait et aussi dans une perspective de large diffusion extérieure ce qui explique ce coût inhabituellement élevé. Il a été effectivement envoyé gratuitement à environ 120 personnalités et organismes du monde éducatif et culturel de La Réunion, à environ 25 exemplaires en métropole et à une dizaine d'exemplaires à l'international (Maurice, Thaïlande...) comprenant nos membres correspondants et des institutions culturelles.

Escales II: Cette dépense correspond à l'achat de 200 exemplaires du tome II d'Escales à notre éditeur Orphie à des fins de reventes internes.

Commémoration Albert Lougnon: A l'occasion du cinquantenaire du décès d'Albert Lougnon, nous avons organisé une réception en soirée et une journée d'étude (voir le compte rendu d'activité). Cette ligne regroupe les différentes dépenses afférentes à cette opération (invitations, panneaux biographiques, consommables...).

Matériel publicitaire: Dans la perspective du salon Athéna mais aussi d'autres manifestations à venir (journées d'études...) nous nous sommes équipés de deux kakémonos (un résistant au Nord et l'autre au Sud) et de trois panneaux présentant notre Académie.

Mailing bulletin: Il comprend essentiellement les frais postaux mais aussi des achats de consommables (enveloppes à bulles, stickers...).

#### - Recettes

Ventes de livres: L'année a été favorable avec la parution d'Escale II (qui contribue à hauteur de 80 % du total) et la tenue du salon Athéna. Notre bulletin est maintenant présent dans trois librairies à La Réunion, ce qui est important pour sa notoriété et la visibilité de notre Académie, même si ses ventes sont encore faibles.

Prestations CAF: Il s'agit de la rémunération par la CAF des cours dispensés par JF HIBON dans des classes de préparation à l'action sanitaire et sociale de certains lycées de l'île portant sur l'histoire de la protection sociale à La Réunion. Cette année trois cours initialement prévus en 2020 ont été avancés en novembre 2019 ce qui explique le montant inhabituellement élevé. La recette 2020 sera sans doute réduite d'autant.

Subventions: La ligne comprend :

- Une subvention de la Région Réunion de 1950 € pour le bulletin (dont 450 € de reliquat de 2018).
- Une subvention de 5.000 € de la DAC-R pour l'ensemble de nos actions.
- Une subvention de 3.000 € de Ministère de l'Intérieur destinée à la publication d'un ouvrage sur « *Les Enfants de la Creuse* » en partenariat avec l'Editeur Le Cavalier Bleu dans sa collection « *Idées reçues* ». Sa réalisation est placée sous la responsabilité de notre collègue Gilles Gauvin, qui fut membre de la commission d'enquête nommée par le Ministère de l'Outre-Mer, pour une publication prévue courant 2020. La subvention de 3.000 € sera entièrement reversée à l'éditeur.

Cotisations: 42 membres titulaires ou associés ont cotisé. Un membre est en retard de sa cotisation malgré plusieurs relances.

#### - Excédent 2019

Un excédent d'exploitation a été dégagé qui se monte à 6.151 €. Il correspond aux 3.000 € de subvention non budgétés, versés par le Ministère de l'Intérieur pour les

*Idées reçues sur les Enfants de la Creuse* et à des recettes supérieures à ce qui était attendu sur d'autres postes (ventes de livres, reliquat de subvention 2018 de la Région, prestations pour la CAF).

#### Résultat financier

Notre livret A nous a rapporté 76 € cette année.

#### BUDGET PRÉVISIONNEL 2020

CHARGES	€	RESSOURCES	€
60 - Impression Bulletin n° 36	5 500	70 - Vente de livres	2 000
60 - Impression Rapport Cousseran	4 000	70 - Prestations de services	600
60 - Règlement de la subvention reçue aux Editions du Cavalier bleu	3.000	71 - Subvention Région	3 250
60 - Achat 150 ex du livre d'Enis Rockel « <i>Cent zistoirs</i> »	1 200	71 - DAC-R	5 000
60 - Achat 200 ex des <i>Idées reçues</i> sur les Enfants de la Creuse	1 000	75 - Cotisations	1 500
60 - Journée d'étude	600		
61 - Assurance, banque	250		
61 - Site Le boucan	300		
62 - Envoi bulletin et Rapport Cousseran	1 000		
65 - Frais de fonctionnement	500		
<b>Total</b>	<b>17 350</b>	<b>Total</b>	<b>12 350</b>
		<b>Participation de l'Académie</b>	<b>5 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 350</b>		<b>17 350</b>

#### - Charges

Bulletin 36: Il est prévu en couleur cette année.

« Rapport Cousseran »: Pour cet ouvrage, l'Académie sera éditeur et distributeur, à la façon du bulletin.

« Cent zistoirs » d'Enis Rockel: Achat d'exemplaires pour revente en interne.

*Idées reçues sur « Les Enfants de la Creuse »*: Achat d'exemplaires pour revente en interne.

#### - Recettes

Vente de livres: nous pourrons essentiellement compter sur le livre « *Cent zistoirs* » d'Enis Rockel. Le Rapport Cousseran et les *Idées reçues* sur les Enfants de la Creuse paraîtront trop tard dans l'année pour nous laisser espérer des ventes significatives en 2020.

Prestation de service: Cours donnés dans les lycées à la demande de la CAF.

Subventions Région: Nous en espérons deux cette année. La première de 1.500 € comme tous les ans pour le bulletin. La seconde de 1.750 € pour l'édition du Rapport Cousseran.

Subvention de la DAC-R: Nous espérons le renouvellement d'une subvention de 5.000 € pour l'ensemble de notre activité.

#### - Besoin de financement par les réserves de l'Académie

Il se monte à 5.000 €.

La subvention de 3.000 € reçue en 2019 du Ministère de l'Intérieur pour l'édition des *Idées reçues sur les Enfants de la Creuse* sera entièrement reversée en 2020 aux Editions du Cavalier bleu, sans contrepartie en 2020.

Sans cette opération, notre déficit d'exploitation se monterait à 2.000 € qui seront financés par les réserves de l'Académie.

Des remarques sont faites sur la présentation de ces comptes et des éclaircissements sont apportés par le trésorier.

On procède au vote d'approbation de ces comptes : **Le QUITUS des comptes est accordé à l'unanimité.**

#### 3 - Le rapport moral présenté par le Vice-président

Après les bilans d'activité et financier de Claude et de Jean-François, il me revient de vous faire le bilan moral de cette année. Je le ferai le plus concis possible.

Vous avez pu en juger, cette année fut riche et l'Académie est sur de bons rails. Pourtant, il reste un important travail à réaliser, celui de la mise en conformité de nos statuts avec la législation des associations loi 1901.

L'Académie vivait sur une situation hybride entre une Réunion de 1913, encore colonie et une Réunion devenue département français en 1947. Nous retrancher derrière nos statuts gubernatoriaux nous exposait à nous couper de toute possibilité de subvention publique. Si l'assujettissement pour les associations à la loi de 1901 n'est pas obligatoire, il le devient si l'on veut prétendre à ces subventions. Cette situation ne pouvait perdurer, d'autant plus que nous avions reçu des subventions publiques qui auraient pu être remises en question sur le plan de la comptabilité publique et du contrôle de légalité. Avoir des statuts conformes au Répertoire national des associations devenait donc une priorité. Après des mois de tentatives infructueuses pour les modifier sur le site des associations, nous avons reçu une réponse écrite du Sous-préfet de Saint Paul en charge du service des associations. Ce dernier fort courtoisement, mais fermement, nous indique que nos statuts de 1913 sont inadaptés et nous demande de les mettre en conformité avec la loi 1901, suggérant, si nous le désirions, d'inclure un article réaffirmant notre filiation avec l'Académie de 1913. Cette filiation, le bureau se propose de l'inscrire en préambule à nos nouveaux statuts. Le bureau s'est réuni à plusieurs reprises en présence de notre Président. Avec son aide et son aval nous avons rédigé de nouveaux statuts.

Nous avons également procédé à la rédaction d'un projet de règlement intérieur. Chacun les recevra rapidement par mail et pourra faire ses remarques et ses propositions d'amendements. Les textes finalisés, vous seront présentés, débattus et, si possible adoptés, en assemblée extraordinaire le samedi 18 avril après-midi. Il nous a paru évident de fixer les nouvelles élections après l'adoption des nouveaux statuts et du règlement intérieur et de repousser les élections du bureau au samedi 20 juin après-midi, le temps de recueillir et d'enregistrer vos candidatures.

Notre Président a pris la décision de ne pas se représenter pour raison de santé. Je vous propose, au nom du bureau, de lui attribuer le titre de Président d'honneur. L'Académie, n'a jusqu'à ce jour, jamais eu de Président d'honneur.

Une fois le nouveau président et son bureau désigné par scrutin de liste, il reviendra à la nouvelle équipe de fixer, vers le mois d'octobre, la date de la traditionnelle séance plénière de fin d'année.

Comme vous pouvez le voir ce n'est pas le travail qui nous manquera en 2020.

**Un premier vote est effectué concernant le report des élections du bureau au mois de juin pour les raisons exposées par le vice-président : La décision est adoptée à l'unanimité**

**Une motion est ensuite proposée au vote de l'assemblée :**

*« Par son action volontariste le Président Alain-Marcel Vauthier a redonné une nouvelle force et une nouvelle vigueur à l'Académie de l'Île de La Réunion. En quelques années elle connut un véritable renouveau. C'est à ce titre que les membres de l'Académie, réunis en Assemblée Générale annuelle le 2 février 2020, proposent, qu'Alain-Marcel Vauthier soit nommé Président d'Honneur de l'Académie de l'Île de La Réunion ».*

**Cette motion est approuvée à l'unanimité.**

#### II - SÉANCE PLÉNIÈRE

**1 - Recueil des cotisations 2020** : Le trésorier et le trésorier adjoint ont commencé à recueillir les cotisations de l'année 2020. Tous les membres présents sont à jour.

**2- Validation du PV de la SP du 5 octobre 2019** : Le document a été envoyé à tous avec la convocation. Quelques inexactitudes sont relevées et seront rectifiées. Deux académiciens n'ont pas reçu ce PV et s'abstiennent lors du vote. Le PV est adopté à la majorité des présents, moins deux abstentions.

#### 3 - Les projets d'activités 2020.

La Révision des statuts et du règlement intérieur.

Le bureau a déjà travaillé sur les textes afin de vous proposer des modifications adaptées à notre siècle, conformes à la réglementation des associations de type 1901 et respectueuses cependant de l'histoire de l'Académie.

Ces textes vont vous être envoyés dès cette semaine afin que vous puissiez y réfléchir et donner votre avis.

Une séance plénière extraordinaire pour adopter ces textes avec ou sans amendements est fixée **le samedi 18 avril 2020 à 14 h à la BDR**.

#### 4 - Le bulletin N° 36

Jean-François HIBON présente un sommaire prévisionnel. Il attend encore de nombreux articles. Il rappelle :

LA date butoir pour la réception des articles est fixée au 30 mars

Le protocole éditorial doit être respecté.

#### 5 - Les conférences 2020

CONFERENCES 2020 - ST Pierre			
22 Janvier	ROCKEL Enis	« Pronis et Flacourt, martyrs du Fort Dauphin ».	OK
19 février	CRESTEY Nicole	« De l'invasion à la catastrophe » au sujet du psylle du Tamarin des hauts.	OK
18 mars	CHAMPION Bernard	« Les Lazaristes à Fort-Dauphin (1648-1674): mission colonisation ».	OK
15 avril	JAUZE Albert	« Vivre à l'île Bourbon au XVIIIe siècle ».	OK
13 mai	MIGNARD Claude	« Jean Baptiste PIERRE et les arbres de Cochinchine ».	OK
17 juin	HIBON de FROHEN Jean-François	« Les récits de voyages à Bourbon et à La Réunion du XVII <sup>e</sup> au XIX <sup>e</sup> siècle ».	OK
21 octobre	MAIRINE Philippe	« Histoire géologique de quelques paysages de La Réunion ».	OK
18 novembre	LUCAS Raoul		

CONFERENCES BDR 2020		
05 février	C H A M P I O N Bernard	« Les Lazaristes à Fort-Dauphin (1648-1674): mission et colonisation ».
04 mars	MARIMOUTOU Michèle	« Aline Wuathon, hussard noir de la République ».
01 avril	MIRANVILLE Alexis	« Madame Desbassayns et ses esclaves ».
06 mai	MIGNARD Claude	« Georges Roussin, dans l'ombre du père ».
02 septembre	LUCAS Raoul	« D'hier à aujourd'hui, les catégories d'analyse à La Réunion ».
07 octobre	SERVIABLE Mario	« Sic Itur ad astra (Nous irons jusqu'aux astres), La France, berceau de l'aéronautique ». (premier raid aérien de Goulette et dans le cadre du 90 <sup>e</sup> anniversaire du premier vol régional de 1933)
03 novembre	MOTTE Virginie	« Les résultats des opérations archéologiques 2019 à La Réunion ».
02 décembre	BERTILE Wilfrid	« Un Atlas de la ruralité réunionnaise: La Réunion rurale espace de vie, de production, d'identité et d'avenir? »

#### 6 - Les éditions d'ouvrages déjà commencés.

- Idées reçues « Les enfants de la Creuse »
- Le rapport COUSERAN
- « Une île, cent histoires » d'Enis ROCKEL

#### 7 - Autres projets à proposer.

- Poursuivre le Dictionnaire Biographique.
- « Les anciens de l'Académie racontent l'Académie ».

**8 - Nouvelles candidatures:** Philippe TURPIN, Sculpteur comme membre associé, parrainé par Jean-François HIBON et Raoul LUCAS qui exposent son CV. Aucune opposition ne se manifeste. Christian LANDRY propose M. BAISSAC, président de la Société Royale des Sciences et Arts de Maurice, comme membre correspondant.

#### 9 - Questions diverses

Mario SERVIABLE propose quelques objectifs pour les activités 2020 :

- 1) Projets d'édition :
    - Les Messageries Maritimes, E. Boulogne (50e anniversaire de la dernière rotation à La Réunion/150e anniversaire de l'inauguration du Canal de Suez)
    - François Cudenet, Père de la cinématographie réunionnaise, E. Boulogne/C. Mignard, Préface de C. Landry.
  - 2) - Expo Lislet-Geoffroy, R. Lucas/M. Serviable (50e anniversaire du Lycée L. Geoffroy),
  - Expo Besoin d'Absolu, Désir de République, Histoire des 5 Républiques (50e anniversaire disparition du général de Gaulle, Patronage Légion d'honneur)
  - Expo La Réunion Résistante, L'île dans la Seconde Guerre mondiale. Direction des 2 expos : M. Serviable
- 3) Projets 2021 : Bicentenaire naissance de Baudelaire + Tricentenaire peuplement Isle de France
- 4) Les modifications aux statuts de l'Académie, voir p; 48 La Réunion rétablit la République en France, R. Lucas/M. Serviable

Sonia RIBES annonce aussi plusieurs événements culturels pour 2020 :

- 1) « Le Louvre à La Réunion ». Le Louvre s'associe à plusieurs musées de La Réunion pour des expositions pendant 4 mois jusqu'aux prochaines journées du patrimoine en septembre 2020. Le thème : Résonances d'après l'œuvre de Peter BOWL.
- 2) La rénovation du musée du sel en septembre 2020.
- 3) La sortie de son livre : « Les araignées de La Réunion ». Elle propose de faire une conférence sur le monde fascinant des araignées.

Philippe MAIRINE signale pour sa part à la cité du Volcan à partir d'avril, l'exposition « **Paysages du massif du Piton des Neiges** ».

L'ordre du jour étant épousé, Le vice-président lève la séance.

Le Vice-Président  
Christian LANDRY

La Secrétaire générale  
Claude MIGNARD

## HOMMAGE À NOTRE COLLÈGUE DISPARU EN 2019

### Robert MERLO

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris la mort de notre doyen, Robert MERLO, en ce mardi 14 mai, des suites d'une mauvaise chute. Il allait avoir cent ans ! Nous nous préparions à le fêter à la mesure de l'évènement et à l'entourer de l'affection que nous lui portions. Malgré son grand âge, il demeurait valide et se montrait très assidu à nos réunions.



Robert Merlo chez lui.

Robert MERLO naquit à St-Pierre le 28 novembre 1919. Son père et sa mère portaient le même patronyme et descendaient tous les deux de Charles Joseph Merlo né à Metz vers 1729 et arrivé à Bourbon en 1754. Son fils, Louis-Charles (1760-1820), le trisaïeul de Robert, fut le premier maire de St-Pierre. Parmi les cousins germains de son père, un certain Aimé Merlo, plus connu sous son nom de plume Ary Leblond.

Greffier divisionnaire honoraire près la cour d'appel de La Réunion jusqu'en 1984, année de sa retraite, il avait en toute chose le souci de l'exactitude, de la précision et de la chose écrite. Bon connaisseur de l'Histoire de son île mais aussi passionné des faits divers qui, tout au long de sa vie avaient marqué la société réunionnaise, il entretenait des archives personnelles faites d'innombrables coupures de presse et de notes de lecture parfaitement classées ainsi qu'une bibliothèque personnelle riche de nombreux trésors que les bibliophiles lui envoient. Doté de surcroît d'une mémoire quasi infaillible, même sur la fin de sa vie, il était notre encyclopédie vivante sur La Réunion du XX<sup>e</sup> siècle. Nous l'écoutions raconter ses souvenirs avec ravissement et il en avait tant qu'il est hélas parti avant de nous en avoir livré la... centième partie.

Il avait publié en 2015, alors âgé de 96 ans, la première partie d'un ouvrage de longue haleine, *La Réunion de jadis et de naguère*, recueil d'articles présentant par ordre alphabétique les Célébrités, événements et expressions typiques. Ce premier livre ne traitait que les lettres A et B ! Plein d'optimisme et confiant dans sa bonne étoile, il avait continué à travailler sur son grand œuvre dont le second tome était presque achevé.

Ce mercredi 15 mai, lors de la cérémonie à l'église de L'Assomption, sa paroisse, de nombreux collègues et amis, dont notre président, étaient présents, venus passer un dernier moment avec lui, échanger leurs souvenirs, partager leur émotion, témoigner leur soutien à son épouse et à son fils venu de Métropole pour la circonstance et l'accompagner vers sa dernière demeure, le caveau familial du cimetière de l'Est.

### Publications de Robert MERLO

- 20 procès criminels à La Réunion (de 1713 à 1949), Robert Merlo, 2011
- *La Réunion de jadis et de naguère*, Surya Editions, 2015

## PRÉSENTATION DE NOTRE NOUVEAU COLLÈGUE

### François DORÉ

François Doré, notre nouveau membre correspondant, réside en Thaïlande. Il n'a pu venir à La Réunion participer à une séance de l'Académie. Nous reproduisons donc ici, non pas son discours de réception mais la présentation qu'en ont faite à l'Académie ses marraines, Claude MIGNARD et Nicole CRESTEY.



François DORÉ dans sa librairie en Thaïlande

M François DORÉ est âgé de 71 ans, il vit à Bangkok depuis la fin de la guerre du Vietnam et y tient une librairie ancienne et coloniale riche d'au moins 15 000 livres sur le thème du passé colonial français.

Ce Monsieur, de formation littéraire (langues anciennes et orientales), a fait une école de journalisme et l'école des Hautes Etudes. En 1972, il est correspondant de guerre au Laos pour l'AFP et couvre la guerre du Vietnam.

En 1975, il s'installe en Thaïlande et épouse une Thaïlandaise. Il ne quittera plus l'Asie.

Passionné de livres il constitue une bibliothèque coloniale et crée « La librairie du Siam et des colonies ». Parallèlement, il est représentant d'agences de voyages et de « Siam assistance » qui assure le rapatriement des voyageurs malades. Il travaille avec le ministère français de la Défense et est le délégué Général du Souvenir français pour la Thaïlande. Il donne des cours sur l'histoire franco-siamoise au lycée français de Bangkok.

J'ai rencontré François DORE à BANGKOK où il m'a accueilli plusieurs heures dans sa librairie. Plus qu'un vendeur de livres, plus qu'un bibliophile, c'est un érudit. Il a tous les livres de sa librairie et peut parler inlassablement pendant des heures du passé de l'empire colonial en Asie.

Je lui ai parlé de l'Académie de l'île de La Réunion et il a été vivement intéressé. Il s'est proposé de m'aider à retrouver les Réunionnais, écrivains ou scientifiques de la diaspora en Asie où ils furent nombreux à s'établir, dans toute l'Indochine notamment. Il est susceptible de nous retrouver des bibliographies intéressantes.

François DORE a, me semble-t-il, le profil d'un parfait correspondant pour l'Académie et sera ravi de collaborer et nous apporter son érudition sur le passé colonial. Il nous permettra une ouverture vers l'Asie dont nous sommes proches finalement.

Vous pouvez le voir et l'écouter parler de ses livres en utilisant sur ce lien : <https://www.youtube.com/watch?v=1FHq4E8AKo>

# A LA REDÉCOUVERTE DE NOS AÎNÉS ACADEMICIENS

**Anne-Mary de GAUDIN de LAGRANGE**  
**(1902-1943)**

Par Raoul LUCAS



Anne Mary de Gaudin de Lagrange en 1942  
(photo, collection Jackie Ryckebusch)

C'est à Marseille, le 11 octobre 1902, qu'est née Anne-Mary de Gaudin de Lagrange, ses parents, en déplacement en France, séjournant alors dans cette ville. Anne-Mary est l'aînée d'une fratrie qui comptera deux autres filles, Emérantienne, née en 1904, et Marguerite en 1907. Par son père Michel de Gaudin de Lagrange, comme par sa mère, Sophie Vetch, descendante d'une famille écossaise établie à Bourbon au XVIII<sup>e</sup> siècle, Anne-Mary se rattache à la famille Desbassayns.

La petite enfance d'Anne-Mary se déroule sur la propriété familiale de Beaumont, située dans les Hauts de Sainte-Marie. Elle a trois ans quand elle suit ses parents qui vont s'installer aux Seychelles, son père étant appelé à exercer dans l'agriculture.

En 1921, la famille est de retour à La Réunion et retrouve la propriété de Beaumont. Après son baccalauréat de philosophie, obtenu au lycée Leconte-de-Lisle en 1930, Anne-Mary s'inscrit à l'Ecole de Droit, à Saint-Denis. En 1933, elle abandonne ses études de droit, sur les conseils de son grand-oncle, l'agronome et artiste, Auguste de Villèle, et de sa professeur d'anglais du lycée, Thérèse Troude, pour se consacrer exclusivement aux lettres. Le grand poète mauricien Robert-Edward Hart, qui accueille avec enthousiasme ses premiers vers, les publie dans sa prestigieuse revue, *Essor*. Touchée par l'accueil réservé à ses écrits, Anne-Mary de Gaudin de Lagrange entame alors une correspondance avec Hart qui l'encourage dans la voie qu'elle a choisie et qui, surtout, lui donne confiance en elle-même. En novembre 1934, elle se rend à Maurice sur l'invitation de Hart, y séjourne tout un trimestre, et rencontre ses amis du Cercle Littéraire de Port-Louis dont, notamment, Arthur Martial, Evenor Mamet et Augustin Esnouf, dont le nom de plume est Sylvain Mérédac. En 1938, c'est Robert-Edward Hart qui fait le déplacement inverse, à l'occasion de l'Exposition de 1938 à Saint-Denis. Il séjourne alors à Beaumont et participe, aux côtés d'Anne-Mary, aux manifestations commémorant le centenaire de la naissance de Léon Dierx. (Voir Bulletin Numéro 35).

Durant cette période, Anne-Mary de Gaudin de Lagrange achève un roman *La Garde au Rhin*, rassemble un premier recueil de poèmes qu'elle se propose d'intituler *Les Roses Noires* (1933-1934), puis un second *L'Ame Vestale* (1934-1936) et termine une histoire romancée de la révolution irlandaise (1913-1922) dont le titre envisagé est *Rosaire d'Irlande*. Mais, ses travaux, écrit-elle dans une note manuscrite inédite, « ne me rapportent que de sensibles jouissances intellectuelles ». Il faut attendre 1938, pour voir paraître sous son nom, son premier texte, le *Poème-Souvenir* en hommage à Léon Dierx, *Montgaillard*. Mais, 1938, c'est aussi l'année où Anne-Mary de Gaudin de Lagrange est nommée membre correspondant de l'Académie de l'Île de La Réunion où elle retrouve son grand-oncle, Auguste de Villèle, Thérèse Troude, son ancienne professeure de français et également deux de ses amis mauriciens, Hart et Esnouf.

L'année suivante paraît son premier recueil de poésie intitulé, « Reflets d'Ame », imprimé à Hong-Kong à l'initiative d'un de ses oncles, Harry Vetch, établi à Pékin. Dans ce recueil, dédié à Robert-Edward Hart, Anne-Mary de Gaudin de Lagrange nous fait deviner l'histoire de son jeune amour à jamais brisé, en 1918, dans les tranchées de l'effroyable guerre. Et en choisissant pour épigraphe à son opuscule un vers de son ami Hart, « Mon âme est le logis où vivent mes ancêtres », la jeune femme trentenaire nous éclaire sur l'ambition qu'elle se fixe désormais.

Anne-Mary de Gaudin de Lagrange a également en préparation un roman et des travaux de traduction. Le roman qui, écrit-elle, se nourrissant « de sa tradition familiale et l'atmosphère franco-britannique coloniale de son enfance » aura pour cadre « L'Irlande, La France, Pondichéry et l'Île Bourbon ». Il comportera une reconstitution du Vieux Sainte-Marie et le titre retenu est « Au temps de Lally ». Ses travaux de traduction concernent la poésie de Rabindranath Tagore, avec qui elle est en relation par l'entremise d'une revue mauricienne, *The Indian Cultural Review*.

Son intérêt pour Tagore et son œuvre va amener Anne-Mary Gaudin de Lagrange à s'enthousiasmer pour l'Inde et ses combats pour l'indépendance.

Cette intense activité littéraire ne l'empêche pas de démarrer pendant la guerre un important travail de journaliste. C'est ainsi qu'elle tient une chronique quotidienne à radio Saint-Denis, traitant de la littérature, tout en publiant dans divers journaux des articles qui sont consacrés, pour une grande part, à la politique extérieure, thème pour lequel elle déclare « posséder une forte documentation ». Parmi ses journaux, mentionnons *La Démocratie* où elle signe sous le pseudonyme de Janus. En 1941, paraît, à Tananarive, son second recueil de poésie, *Poèmes pour l'Île Bourbon*.

Sa débordante énergie et les difficultés matérielles qu'elle rencontre, causées par la ruine de sa famille, finissent par avoir raison de sa santé. Elle décède brutalement à Beaumont, le 23 juin 1943, laissant sur le chantier de nombreux travaux.

Raoul LUCAS

#### Sources, références :

Foucque H, *Pages réunionnaises*, Saint-Denis, Imprimerie Cazal, 1962.  
Fruteau J-C., *L'Art de Dire*, volume 10, Encyclopédie « *A la découverte de La Réunion* », Saint-Denis, Editions Favory, 1982.  
Gaudin de La Lagrange A-M (de) : Documentation manuscrite. Fonds privés.

#### Articles d'Anne-Mary de Gaudin de Lagrange parus dans le bulletin de l'Académie de l'île de La Réunion.

*La Chapelle de Notre-Dame Auxiliatrice de la Ressource (Hauts de Sainte-Marie) et l'ancien établissement des Pères Jésuites du Berceau de la Mission de Madagascar*, vol. 15, 1939, pp. 103-118.

*Montgaillard* (Poème. Centenaire de Léon DIERX), vol. 15, 1939, pp. 217-219. A fait l'objet d'une plaquette de 4 feuillets tirée à 210 ex en 1938.

#### Oeuvres publiées d'Anne-Mary de Gaudin de Lagrange

*Reflets d'âme*, Hong-Kong, Editions Millington, 1939.  
*Poèmes pour l'Île Bourbon*, Tananarive, 1941, (tirage 200 ex).

## UN JOUR A L'ACADEMIE

Que sait-on des activités de notre Institution ? Que sait-on de celles de ses membres ? Quelles furent les participations de l'Académie à la vie intellectuelle et culturelle de notre île ?

C'est ce que nous nous proposons d'appréhender dans cette nouvelle rubrique en allant à la découverte de certaines manifestations qui ont fait l'actualité de notre Académie au fil du temps. Nous le ferons sans privilégier ni période, ni chronologie, ni thématique particulières mais en faisant découvrir ce que nous ramènerons au fil de nos plongées dans l'histoire sociale, culturelle et économique de notre île. Esquisser un tableau qui rende compte de la vie concrète et des travaux de cette Institution savante créée par le Gouverneur Garbit tel est notre objectif qui participe, comme d'autres rubriques et initiatives, installées ou en préparation, d'un projet commun, préparer par touches successives une histoire de l'Académie de l'île de La Réunion.

**Guy AGÉNOR anime, avec le concours de plusieurs Académiciens, la Revue « Trait-D'UNION »**

Par Raoul LUCAS

C'est en octobre 1949, que Guy Agénor fait paraître, sur les presses de l'imprimerie Drouhet, le premier numéro de sa revue, *Trait-D'Union*. *Trait-D'Union* est une revue mensuelle qui se définit comme « littéraire, artistique, scientifique et sportive ». Guy Agénor, quand il se lance dans cette aventure éditoriale, est un jeune instituteur trentenaire et déjà auteur d'un recueil poétique, « *Regards et regrets* », paru en 1940, toutefois, il n'est pas encore membre de l'Académie de l'île de La Réunion.

Son projet, explique Agénor, tire son origine d'une situation qui suscite l'incompréhension et qu'il ne voudrait pas voir se transformer en malaise. En effet, constate l'auteur, s'il est indiscutable que « nos gloires [littéraires] n'ont à aucun moment cessé de rayonner sur le monde » c'est de « Paris ou d'ailleurs [que] nos étoiles de première grandeur projettent leur lumière » à croire, poursuit-il, que notre île « était à leur génie un vaisseau trop étroit ». Aussi, c'est parce qu'il considère qu'au milieu de l'océan Indien « notre phare n'est ni éteint, ni à l'abandon » et que « l'élite réunionnaise n'est pas un mythe et qu'elle doit avoir à cœur de se montrer à visage découvert », qu'Agénor crée sa revue. Une revue qui, pour Agénor, est « une nécessité », dans ce « malheureux pays, [où] depuis si longtemps on tient la lumière sous le boisseau [...] ». *Trait-D'Union* a pour ambition d'« être le flambeau sur la Mer des Indes pour signaler aux

nefs vagabondes que la Pensée française possède ici un foyer inextinguible ». Il entend également être « un trait d’union entre la splendeur intellectuelle de Maurice et celle non moins irradiante de Madagascar, entre notre île et La France, entre les Réunionnais et eux-mêmes, au-dessus des zizanies de clocher et des querelles partisanes. »

Ce projet, Hippolyte Foucque, dans ses responsabilités de Vice-recteur d’Académie et ses fonctions de Président de l’Académie de l’île de La Réunion, le soutient avec ferveur et le fait savoir avec enthousiasme. Aussi, c’est Hippolyte Foucque qui se voit confier par Agénor, à l’entame du premier numéro de Trait-D’Union, la présentation de la jeune revue à ses lecteurs et futurs abonnés. Dans un texte chaleureux, après avoir rappelé, « la misère des années d’isolement, puis le renchérissement prohibitif de l’impression « qui ont frappé nos publications périodiques, [entrainant] leur arrêt de mort », Foucque se réjouit de la parution de Trait-D’Union qui, écrit-il, « n’a nul besoin de recommandation ni de patronage, [tant] depuis trop longtemps il était souhaité, attendu, espéré comme on dit chez nous ». Foucque relève ensuite que « [votre] entreprise n'est pas sans courage aux heures où nous vivons », La Réunion connaissant en effet, en ce mois d'octobre 1949, une situation qui demeure épouvantable après le passage dévastateur du *cyclone 48*. Mais Hippolyte Foucque conclut son texte en se déclarant convaincu que Trait-D’Union va rencontrer une « large adhésion tant, explique-t-il, qu'en dépit des apparences [nombreux] croient à la vitalité intellectuelle réunionnaise, à la permanence de nos traditions culturelles et espèrent en un avenir qui sache dignement porter des bannières qui ne sont pas sans lustre ».

Cette analyse et cette conviction, de nombreux autres membres de l’Académie les partagent, et ce dès le lancement de la revue. En effet, le Président Foucque n'est pas le seul académicien à figurer au sommaire du premier numéro de Trait-D’Union. Participant également à ce numéro Monseigneur Mondon, qui signe un article intitulé « Voyage aux îles » et Pierre Gérard, qui rejoint l’Académie quelques mois plus tard. Puis on relève dans les numéros qui suivent des articles de nombreux autres académiciens, ou futurs académiciens, membres titulaires, ou correspondants. Parmi ces derniers, mentionnons l'écrivain mauricien Robert-Edward Hart qui est un contributeur fidèle.

Mais pour plusieurs académiciens, leur participation à Trait-D’Union ne se limite pas à des contributions rédactionnelles. Ainsi, sur cinq membres constituant le Comité d’Honneur de la revue, trois sont académiciens, Hippolyte Foucque, Monseigneur Mondon et Paul Berg, et un quatrième, futur académicien, Jean Barassin. Les académiciens, ou futurs académiciens, sont également en grand nombre au Comité de rédaction : Marcel Cazanove, Joseph Caro, Pierre Gérard,

Alcide Baret. Quant aux autres contributeurs de la revue, non-membres de l’Académie, ce sont essentiellement des enseignants côté Réunion, et pour les collaborations extérieures, des écrivains. Parmi ces derniers mentionnons de l’île Maurice, Clément Charoux écrivain confirmé, mais aussi un jeune auteur doué et très prometteur, Jean Fanchette.

Trait-D’Union, dont le tirage est de 1 000 exemplaires, est diffusé à La Réunion, dans les autres îles de l’océan Indien et en France. Après la fermeture de l’Imprimerie Drouhet, la revue est imprimée chez Cazal et son tirage est ramené à 800 exemplaires. En juin 1951, l'imprimeur Cazal rachète Trait-D’Union à Guy Agénor. Deux mois plus tard, l'imprimeur Cazal, qui travaille sur un projet de nouveau mensuel littéraire et artistique, met un terme à la parution de Trait-D’Union. L'aventure portée par Guy Agénor aura duré deux ans et permis la parution de 23 numéros. En 1958, Guy Agénor, qui, tout en poursuivant son métier d'enseignant, continue à publier, est admis à l’Académie.

Raoul LUCAS

#### Sources, Références.

Aubry G et ali., Grand Livre d’Or de la poésie réunionnaise d’expression française, Saint-Denis, Conseil général de La Réunion, 1990.

Fruteau J-C., L’Art de Dire, volume 10, Encyclopédie « A la découverte de La Réunion », Saint-Denis, Editions Favory, 1982.

Revue Culturelle Réunionnaise, Saint-Denis, Imprimerie Cazal, 1976.

Trait-D’Union, Collection complète, 1949-1951, Saint-Denis, Imprimerie Drouhet puis Imprimerie Cazal.

# REVUE DES ARTICLES PUBLIÉS DANS LE BULLETIN DE L'ACADEMIE DEPUIS 1913

présentés par auteur

L'article 12 des statuts de l'Académie de l'île de La Réunion, publiés par décret du 14 mai 1913 signé du Gouverneur Hubert Auguste Garbit dans le « Journal et bulletin officiels de l'île de La Réunion », indique : « *Un bulletin annuel publiera les comptes rendus des séances, fera connaître les travaux de l'Académie ainsi que tout ou partie des communications, mémoires, études qui lui auront été transmises et dont la publication aura été jugée utile* ». Ce rythme annuel n'a pas toujours pu être tenu, parfois du fait des évènements (guerres...), parfois faute de moyens financiers. A ce jour, trente-cinq bulletins ont été édités contenant en tout environ cinq cents articles. Nous en donnons la liste ci-après.

Jean-François HIBON de FROHEN

## ANDRÉ Jeanne

- *A Gabrielle Dupont* (hommage rendu à l'occasion de son décès) Vol. 28, 1985, pp. 94-97
- *Acheminement du contingent réunionnais en Europe lors de la guerre 14/18*, Vol. 31, 2015, pp. 76-77

## ARANJO Daniel

- *Toulet et l'Île Bourbon*, Vol. 26, 1982, pp. 11-18

## AUBRY Gilbert

- *Notre ami Thérésien Cadet*, Vol. 29, 1988, pp. 85-87
- *Relations ecclésiales entre les îles de l'Océan Indien*, Vol. 33, 2017, pp 163-170
- *Conférence territoriale élargie*, Vol. 35, 2019, pp. 110-112
- *Poème : « Imaginaire »*, Vol. 35, 2019, p. 328

## AZÉMA Henri

- *Allocution à la réception offerte à l'Hôtel de Ville de St-Denis par l'Académie de La Réunion et la Société des Sciences et Arts en l'honneur de M. Georges Petit, Docteur es-sciences, en mission dans la colonie (21 Octobre 1926)*, Vol. 8, 1927, pp. 231-233
- *Boulevard Garbit*, Vol. 1, 1914, pp. 87-110
- *Discours (lors de la séance en l'honneur de M. Robert Edward Hart, 27 mai 1926)*, Vol. 8, 1927, pp. 195-198
- *Discours à l'inauguration du Monument Mac-Auliffe*, Vol. 10, 1932, pp. 8-10
- *Discours aux funérailles de M. Méziaire Guignard*, Vol. 9, 1930, pp. 78-79
- *Histoire de la ville de St-Denis* (Complément à la publication de son livre remis par son fils au président de l'Académie), Vol. 11, 1934, pp. 175-205
- *Histoire du Jardin colonial*, Vol. 10, 1932, pp.123-137

- *Hôtel Joinville et Ecole Joinville*, Vol. 4, 1922, pp. 91-98
- *L'Assistance publique à La Réunion*, Vol. 5, 1923, pp. 3-22
- *Le journalisme à Saint-Denis (Île de La Réunion)*, Vol. 2, 1919, pp.143-169
- *Les deux résidences de l'Académie de l'Île de La Réunion*, Vol. 8, 1927, pp. 21-24
- *Premières peines et premières prisons à l'Île Bourbon*, Vol. 9, 1930, pp. 135-153
- *Réception de M. Vincent Boyer de La Giroday à l'occasion de sa nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur*, Vol. 9, 1930, pp. 3-7
- *Sur le portrait de Méziaire Guignard*, Vol. 10, 1932, pp. 87-91

## BAILLY Gaston

- *Numismatique*, Vol. 1, 1914, pp. 137-143

## BALSAN François

- *Jean d'Esme 1893-1966*, Vol. 23, 1970, pp. 171-173

## BARASSIN Jean

- *Collège Saint Cyprien 1751-1795*, Vol. 23, 1970, pp. 7-34
- *Etude sur les origines extérieures de la population libre de Bourbon*, vol. 19, 1961, pp. 5-38
- *La lèpre à Bourbon, le lazaret de la Ravine à Jacques et la léproserie de St-Bernard*, vol. 18, 1958, pp. 71-94
- *Les premières « Cannes de sucre » à Bourbon (1665-1718)*, vol. 19, 1961, pp. 85-91
- *Les premiers édifices religieux à Bourbon (1<sup>re</sup> partie). Suite in Bull. Académie n° 22 pp. 8-66*, vol. 21, 1965, pp. 13-73
- *Les premiers édifices religieux à Bourbon : Saint-Pierre, Sainte-Marie, St-André* (suite : voir 1<sup>re</sup> partie in Bull. Académie n° 21 pp. 13-73), vol. 22, 1968, pp. 8-66
- *L'esclavage à Bourbon avant l'application du Code Noir de 1723*, vol. 17, 1957, pp. 5-53
- *L'esclavage au cours des âges*, vol. 27, 1984, pp. 100-121
- *L'exploration de l'Île Bourbon par les premiers colons et quelques voyageurs*, vol. 28, 1985, pp. 15-36
- *Pastorale d'hier et pastorale d'aujourd'hui*, vol. 19, 1961, pp. 93-108

## BARAU Armand

- *L'histoire des oiseaux de La Réunion du dodo à nos jours*, vol. 24, 1980, pp. 41-72

## BARBIER Le

- *Rapport sur un projet de calendrier perpétuel présenté à l'Académie*, vol. 11, 1934, pp. 153-157

## BARQUISSAU Raphaël

- *Allocution (le 11 septembre 1923 lors de la mission Moureu chargée d'analyser les eaux thermales de La Réunion et d'en rechercher les propriétés radioactives)*, vol. 6, 1924, pp. 149-151
- *Allocution prononcée à la séance du 7 juin 1923*, vol. 6, 1924, pp. 65-68
- *Bals (poèmes)*, vol. 6, 1924, pp. 113-114
- *De la formation d'une élite - Discours prononcé le 14 août 1921 à la distribution solennelle des prix*, vol.4, 1922, pp. 116-140

- Discours au Vin d'Honneur offert à M. Mézière Guignard le 11 septembre 1923 à l'Hôtel de Ville de St-Denis, vol. 6, 1924, pp. 129-135
- Discours lors des fêtes célébrées à l'occasion du centenaire de Lacaussade, vol. 4, 1922, pp. 17-41
- Discours prononcé à l'inauguration de la salle Mme Denis de K/Veguen au musée Léon Dierx, vol. 5, 1923, pp. 233-241
- Joseph Bédier, vol. 3, 1920, pp. 42-59
- L'Année Mélancolique. Suite de poèmes, vol. 4, 1922, pp. 59-72
- L'œuvre de La Réunion à Madagascar, vol. 4, 1922, pp. 187-201

**BASCHET Georges**

- Mahé de La Bourdonnais d'après des documents inédits des Archives Nationales, de la Bibliothèque de l'Arsenal, des mémoires et journaux contemporains et de différents autres ouvrages. Mai 1940, vol. 30, 2013, pp. 56-89

**BELLIVIER André**

- Hommage à Léon DIERX (Centenaire de Léon Dierx), vol. 15, 1939, pp. 221-222

**BENDA Paul**

- L'érosion des sols à La Réunion, vol. 20, 1963, pp. 87-99

**BERG Paul**

- Allocution (lors de la nomination d'Hippolyte Foucque, président de l'Académie, de MM. André Kopp et Henri Gérard, membres titulaires et de Léopold Ycard, membre associé, dans l'Ordre de la Légion d'Honneur), vol. 13, 1936, pp. 34-36
- Autour du recensement de 1954, vol. 18, 1958, pp. 95-108
- Coup d'œil sur les origines du jardin botanique et notice historique sur la Société Coloniale d'Acclimatation, vol. 17, 1957, pp. 55-82
- Discours lors de l'apposition d'une plaque à la mémoire du commandant Jean Bertho, vol. 13, 1936, pp. 49-51
- Compte-rendu des fêtes célébrées à l'occasion du centenaire de Lacaussade, vol. 4, 1922, p. 1-16
- Jean Bertho. L'homme, l'œuvre scientifique, vol. 4, 1922, pp. 141-170
- La décoration de M. Adrien Merlo (Allocution lors de sa promotion dans l'Ordre de la Légion d'Honneur), vol. 12, 1935, pp. 93-97
- La Réunion dans l'exotisme, vol. 4, 1922, pp. 73-90
- La vie simple de Léon Dierx (Centenaire de Léon Dierx), vol. 15, 1939, pp. 179-213
- Léon Dierx, prince des poètes, vol. 3, 1920, pp. 164-172
- L'Œuvre de Marius-Ary Leblond, vol. 10, 1932, pp. 21-48

**BERTHAULT Emmanuel**

- Aux oiseaux (poème), vol. 7, 1926, pp. 101-102

**BERTHO Jean**

- Rapport sur le cyclone des 4 et 5 mars 1913 à La Réunion, vol. 1, 1914, pp. 55-70

**BOEUF**

- Sonnet, vol. 1, 1914, p. 129

**BLANGY Michel**

- Discours (lors de sa réception par l'Académie de l'Ile de La Réunion le 5 juillet 1984), vol. 28, 1985, pp. 67-70

**BOULOGNE Eric**

- Banquet offert le 2 août 1884 à M. Lavalle, vol. 32, 2016, pp. 151-159 et Vol. 33, 2017, pp. 115-128
- La ligne Marseille-La Réunion, les Messageries Maritimes dans la Grande Guerre Vol. 33, 2017, pp. 140-155 (1<sup>re</sup> partie) et vol. 34, 2018, pp. 197-219 (2<sup>e</sup> partie)
- Le Prolongement du chemin de fer de St-Pierre à St-Joseph, vol. 32, 2016, pp. 160-173
- Le torpillage du Yarra, vol. 31, 2015, pp. 22-34
- Roland Garros dans la Grande Guerre, vol. 31, 2015, pp. 59-74

**BOUR Roger**

- Histoire de la tortue terrestre de Bourbon, vol. 25, 1981, pp. 99-147
- Paul Philippe Sanguin de Jossigny, artiste de Philibert Commerson, vol. 34, 2018, pp. 65-111
- Philibert Marragon (1749-1826), vol. 35, 2019, pp. 134-148

**BOYER DE LA GIRODAY Vincent**

- Allocution (à l'occasion de sa réception à l'Académie lors de sa nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur), vol. 9, 1930, pp. 8-12
- Allocution (lors de la nomination d'Hippolyte Foucque, président de l'Académie, de MM. André Kopp et Henri Gérard, membres titulaires et de Léopold Ycard, membre associé, dans l'Ordre de la Légion d'Honneur), vol. 13, 1936, pp. 29-34
- Allocution (lors de la Réception solennelle des aviateurs Laurent, Lénier et Touge), vol. 14, 1938, pp. 123-130
- Descendance de Françoise Chatelain de Clorcy, vol. 12, 1935, pp. 27-29
- Tableau généalogique indiquant la descendance (en fait l'ascendance) maternelle de Léon Dierx (Centenaire de Léon Dierx), vol. 15, 1939, pp. 215

**BRIAL Pierre**

- La poudrière de St-Gilles, vol. 35, 2019, pp. 113-118
- Le solitaire de Bourbon, vol. 34, 2018, pp. 47-57
- Les expéditions de Bory de Saint-Vincent et la toponymie du Piton de La Fournaise vol. 32, 2016, pp. 113-126

**CADET Thérésien**

- Données récentes sur l'origine, l'âge et la structure géologiques de l'Ile de La Réunion, vol. 24, 1980, pp. 73-87

**CAUBET Paul**

- Allocution prononcée aux obsèques de M. Raoul Jaucourt, vol. 9, 1930, pp. 91-93
- De l'éruption du volcan des 26 et 27 avril 1927, vol. 9, 1930, pp. XX à XXIII

**CAZAMIAN André**

- L'Ile natale (sonnet dédié à Hippolyte Foucque), vol. 15, 1939, p. 87

**CAZEMAGE Benjamin**

- Conférence en l'honneur de Mézinaire Guignard, vol. 10, 1932, pp. 93-113
- Discours à l'inauguration du buste de Mézière Guignard, vol. 11, 1934, pp. 10-16
- La vie et l'œuvre de Marius Ary Leblond, vol. 22, 1965, pp. 88-116
- La vie et l'œuvre d'Emile Vaussy, vol. 16, 1940, pp. 3-25
- Trois missions de Marius et Ary Leblond dans l'Océan Indien, 1905, 1911, 1930, vol. 21, 1965, pp. 172-185

**CHABIN Michel**

- L'Hôtel de la Préfecture - Origine et évolution du bâtiment, vol. 24, 1980, pp. 89-108

**CHAMPION Bernard**

- Culte des ancêtres et christianisme à Madagascar, vol. 33, 1917, pp. 171-176
- Le choc des religions à Pondichéry au temps de la Compagnie des Indes, vol. 34, 2018, pp. 58-64
- Le choix du conjoint: Romance, génétique et sociologie. Mariage lé pas badinage, vol. 35, 2019, pp. 273-281

**CHAROUX Clément**

- L'Histoire aux colonies - L'aventure posthume de Madame Mahé de La Bourdonnais, vol. 12, 1935, pp. 1-9

**CHATEL Léon**

- Culture et préparation du Tabac - Fabrication des sels de nicotine, vol. 2, 1919, pp. 181-232

**CHAUDENSON Robert**

- L'apport lexical malgache au créole réunionnais, vol. 23, 1970, pp. 54-70

**CIROU Alain**

- Précision sur le passage de la comète de Halley à La Réunion (avec Michel Vignand), vol. 29, 1988, pp. 35-49

**CLÉRET de LANGAVANT François**

- Conférence (à l'occasion de son départ de La Réunion), vol. 28, 1985, pp. 217-226

**COLARDEAU Fernand**

- Variations sur un thème nuptial (colons réunionnais aux Nouvelles-Hébrides), vol. 20, 1963, pp. 41-55

**COLLECTIF**

- Hommage à notre collègue disparu, Urbain Lartin, vol. 34, 2018, pp. 39-44
- Hommage à nos collègues disparus, Michel Albany, Jean Mas et Albert Ramassamy, vol. 35, 2019, pp. 56-66
- Le centenaire de Joseph Bédier - Remise de la plaque commémorative, vol. 21, 1965, pp. 113
- Liste des membres de l'Académie de 1913 à 2018, vol. 35, 2019, pp. 70-100
- Vœu adopté par l'Académie de La Réunion dans sa séance du 2 juin 1932 (sur la mise en place d'un service météorologique à La Réunion) vol. 11, 1934, pp. 79-81. Voir la réponse du Gouverneur Repiquet, vol. 11, 1934, pp. 81-82)

- Vœux présentés par l'Académie de l'Ile de La Réunion et la Société des Sciences et Arts en vue de la réorganisation de l'économie de l'Ile de La Réunion, vol. 15, 1939, pp. 39-42

**CONAC Gérard**

- Les bases de l'enseignement supérieur à La Réunion, vol. 28, 1985, pp. 104-122

**CORNU Henri**

- Economes et Commandeurs à l'Ile Bourbon au temps de la compagnie des Indes, vol. 19, 1961, pp. 39-84
- Eucharis et Camille (évocation des sœurs Marie-Catherine et Michelle Santuary), vol. 28, 1985, pp. 169-174
- La Haine ou l'Amour, vol. 27, 1984, pp. 93-95
- Leconte de Lisle et le catéchisme populaire républicain, vol. 23, 1970, pp. 35-53
- Lettre (à propos de la projection d'un film sur le volcan), vol. 27, 1984, pp. 19-20
- Lettre de M. Henri CORNU à l'occasion de la communication de M. Gérard CONAC (voir ce nom) sur « Les origines de l'enseignement supérieur à La Réunion », vol. 28, 1985, pp. 123-126

**CRESTEY Nicole**

- Rose de Freycinet à la rencontre des premiers botanistes des Mascareignes, vol. 35, 2019, pp. 156-174
- Surprenant lézard de Manapany, chronique d'une disparition annoncée, vol. 34, 2018, pp. 229-237

**DADANT R.**

- Les derniers résultats obtenus par la recherche agronomique dans la culture du Vanillier et la préparation de la vanille, vol. 20, 1963, pp. 74-86

**DECARY Raymond**

- Les voyages du lieutenant de vaisseau Frappaz dans les mers des Indes et à l'Ile Bourbon, vol. 15, 1939, pp. 61-79

**DELPLIT Evenor**

- Notice sur les richesses minéralogiques du sous-sol malgache, vol. 1, 1914, pp. 145-157

**DENNEMONT-PERRUCHON Francine**

- Charles DENNEMONT, un poilu de l'Ile de La Réunion (6 juin 1889 - 8 septembre 1922), vol. 31, 2015, pp. 136-138

**D'ESME Jean**

- Discours lors de sa réception à l'Académie (17 août 1925), vol. 8, 1927, pp. 47-52

**DIEFENBACHER Alfred**

- Le centenaire de Joseph Bédier, vol. 21, 1965, pp. 114-116

**DIJOUX P.**

- Les Bambous (sonnet), vol. 3, 1920, p. 203

**DROUET Yves**

- Joseph Bédier, le romancier de Tristant et Iseut (centenaire de Joseph Bédier), vol. 21, 1965, pp. 132-151
- L'introduction de la lecture publique à La Réunion, vol. 19, 1961, pp. 109-119

**DUBUSSON Edouard**

- Communication sur la formation des cyclones, vol. 7, 1926, pp. 103-107

**DUPRE Paulette**

- Léon Vauthier (30 août 1896 - avril 1917), vol. 31, 2015, pp. 78-84

**ELZEAR DE BANDOL Pierre**

- *Notre-Dame Auxiliatrice devant la Vierge de Saint-Sixte (poème)*, vol. 15, 1939, pp. 119-120

**FERMET Frère André**

- *A l'Ile de La Réunion, l'esclave des esclaves, Jean-Bernard Rousseau dit Frère Scubilion (1797-1867)*, vol. 28, 1985, pp. 155-168

**FONTAINE Raoul**

- *La Rivière Saint-Denis*, vol. 1, 1914, pp. 253-255

**FONTOYNONT Maurice**

- *Quelques documents concernant La Réunion et Madagascar à la fin du 18e et au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle* (lettres de Dayot, Albrand, de la Serre, Kerguelen), vol. 15, 1939, pp. 47-61
- Discours (lors de sa réception à l'Académie de l'Ile de La Réunion), vol. 8, 1926, pp. 75-78

**FORGES de PARNY Léon de**

- *Le Chevalier de Parny - Chansons Madécasses*, vol. 23, 1970, pp. 108-136 et 137-143
- *Evariste de PARNY fut-il le père de plusieurs enfants naturels à La Réunion ?*, vol. 27, 1984, 139-143
- *La Célimène de Thermidor et son mari. Louise Contat, de la Comédie Française, et Paul de Forges, marquis de Parny*, vol. 27, 1984, pp. 123-138

**FOUCQUE Albert**

- Discours à l'inauguration du Monument Mac-Auliffe, vol. 10, 1932, pp. 6-7

**FOUCQUE Charles**

- *Pourquoi tant de Réunionnais à Madagascar ?*, vol. 6, 1924, pp. 197-216
- *Quelques notes et souvenirs 1914-1918*, vol. 9, 1930, pp. 155-209

**FOUCQUE Henri**

- *Eloge de Maître Maurice des Rieux*, vol. 12, 1935, pp. 173-177
- *La crise du contrat et le rôle du juge*, vol. 13, 1936, pp. 53-62

**FOUCQUE Hippolyte**

- Allocution à l'inauguration du buste de Mézière Guignard, vol. 11, 1934, 18-21
- Allocution en l'honneur de MM. Fontoyont, président de l'Académie malgache (et) Decary, délégué de Madagascar à l'exposition de 1938, vol. 15, 1939, pp. 43-46
- Allocution *La décoration de M. Théophile Gautier à l'occasion de sa nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur*, vol. 7, 1926, pp. 84-88
- Allocution lors de la Réception solennelle des aviateurs Laurent, Lénier et Touge, vol. 14, 1938, pp. 121-123
- Allocution prononcée le 27 septembre 1925 à l'occasion de l'inauguration de la plaque posée sur la maison natale de Léon Dierx, vol. 8, 1927, pp. 55-59

- Allocution prononcée lors Funérailles du Docteur Azéma, vol. 11, 1934, pp. 94-95

- Aux obsèques d'Adrien Merlo, vol. 15, 1939, pp. 81-83
- Discours au vin d'Honneur offert Au Lycée Leconte-de-Lisle à M. Guignard, à l'occasion de sa nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur le 6 septembre 1923, vol. 6, 1924, pp. 123-127
- Discours prononcé lors de la Célébration du Centenaire de Leconte de Lisle, vol. 2, 1919, pp. 88-114
- Discours sur la tombe de M. Albert Magnin, vol. 3, 1920, pp. 177-179
- Eloge de M. le Docteur Azéma, vol. 11, 1934, pp. 103-110
- Historique de « La Charité », vol. 5, 1923, pp. 243-250
- In Memoriam (article paru dans « le Peuple » suite au décès de Méziaire Guignard, le 10 juillet 1928), vol. 9, 1930, pp. 87-89
- Inauguration à St-Pierre de la rue Marius-Ary Leblond - 11 novembre 1968, (Discours), vol. 23, 1970, pp. 174-177
- Inauguration au Musée Léon Dierx de la salle Mme Denis Le Coat de K/Veguen, (Discours), vol. 5, 1923, pp. 229-232
- Inauguration de la statue de Francois de Mahy, à Saint-Pierre, le 22 juillet 1934 (Discours), vol. 12, 1935, pp. 157-163
- Juliette DODU (Allocution prononcée le 11 novembre 1924 à l'inauguration de la plaque posée sur la maison natale de l'héroïne à St-Denis), vol. 7, 1924, pp. 93-95
- La décoration de M. Adrien MERLO (Allocution lors de sa promotion dans l'Ordre de la Légion d'Honneur), vol. 12, 1935, pp. 91-93
- La nature dans les poèmes réunionnais de Leconte de Lisle, vol. 23, 1970, pp. 144-156
- Joseph Bédier, l'homme, le médiéviste (centenaire de Joseph Bédier), vol. 21, 1965, pp. 117-131
- Lumières sur la vie intime de Leconte de Lisle, vol. 23, 1970, pp. 157-170
- Noblesse de Dierx (Centenaire de Léon Dierx), vol. 15, 1939, pp. 129-138
- Paroles prononcées (lors du décès du Dr OZOUX), vol. 13, 1936, pp. 3-5
- Discours (Remise de la Croix de la Légion d'Honneur à Monsieur Albert Lougnon), vol. 23, 1970, pp 178-181
- Réponse (lors de la nomination d'Hippolyte FOUCQUE, président de l'Académie, de MM. André KOPP et Henri GÉRARD, membres titulaires et de Léopold Ycard, membre associé, dans l'Ordre de la Légion d'Honneur), vol. 13, 1936, pp. 36-37
- Sur quelques vers d'amour de Leconte de Lisle, vol. 22, 1968, pp. 76-87
- Travaux récents sur Leconte de Lisle - Leconte de Lisle et Lacaussade, vol. 18, 1958, pp. 27-43
- Trois Muses créoles, Camille, Eucharis, Eléonore, vol. 2, 1919, pp. 73-86
- Un poète : M. Louis Le Cardonnel, vol. 4, 1922, pp. 99-116
- Une gloire réunionnaise, le Dr Félix Guyon, vol. 7, 1926, pp. 9-19

**FRANCIÈRE Eugène**

- Madagascar 1885. Carnet d'un volontaire (de Bourbon) publié par Hippolyte Foucque, vol. 17, 1957, pp. 83-182

**FRANÇOIS Georges**

- *In Memoriam Pastoris (sonnet) - C'est très vieux (poème)*, vol. 8, 1927, pp. 155-156
- *Réponse (Lors de sa réception à l'Académie)*, vol. 8, 1927, pp. 167-184

**FRAPPIER de MONTBENOIT**

- *Du minerai de fer de La Réunion - Suivi des opinions de M. Du Souich, M. Debette, de M. Charles Vélain*, vol. 2, 1919, pp. 43-54

**GARSAULT A.G.**

- *Le Miroir (poème)*, vol. 8, 1927, pp. 143-146
- *Un grand cru... futur - Le vin de Salazie*, vol. 1, 1914, pp. 159-174

**GAUDIN de LAGRANGE Ann-Mary de**

- *La Chapelle de Notre-Dame Auxiliatrice de la Ressource (Hauts de Sainte-Marie) et l'ancien établissement des Pères Jésuites du Berceau de la Mission de Madagascar*, vol. 15, 1939, pp. 103-118
- *Montgaillard (Poème. Centenaire de Léon DIERX)*, vol. 15, 1939, pp. 217-219

**GAUTIER Théophile**

- *Allocution (à l'occasion de la visite faite le 15 septembre 1923 par M. Moureu, membre de l'Institut, Professeur au collège de France)*, vol. 6, 1924, pp. 165-166
- *Discours (au vin d'Honneur offert par le personnel du Lycée Leconte-de-Lisle, à M. Guignard à l'occasion de sa nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur le 6 septembre 1923)*, vol. 6, 1924, pp. 117-123
- *Discours (aux obsèques de M. Méziaire Guignard)*, vol. 9, 1930, pp. 80-83
- *Discours prononcé sur la tombe de M. Raoul Jaucourt, Professeur*, vol. 9, 1930, pp. 94-98
- *Réponse (à l'occasion de sa nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur)*, vol. 7, 1926, pp. 79-84

**GAUTREZ Victor**

- *Discours (lors de la séance en l'honneur de M. Jean d'Esme le 17 août 1925)*, vol. 8, 1927, pp. 41-46

**GAUVIN Gilles**

- « Les enfants de la Creuse ». *Etude de la transplantation des mineurs de La Réunion en France hexagonale (1962-1984)*, vol. 35, 2019, pp. 24-26
- *70<sup>e</sup> anniversaire de la départementalisation de La Réunion (1946-2016)*, vol. 33, 2017, pp. 177-194
- *Comment enseigner à La Réunion un conflit européen mondialisé ?*, vol. 31, 2015, pp. 86-96
- *De la démocratie, du politique et du développement de La Réunion. Mise en perspective historique*, vol. 35, 2019, pp. 104-110
- *Devoir de mémoire et devoir d'histoire*, vol. 32, 2016, pp. 215-234
- *Fiche biographique et éléments pour une histoire du poilu Jules Valentinois*, vol. 31, 2015, pp. 97-101
- *La politique de « Placement » des enfants de la DDASS à La Réunion (1958-1984)*, vol. 35, 2019, pp. 298-314
- *Le Gaullisme à l'Île de La Réunion (1940-2004)*, vol. 30, 2013, pp. 130-139

- *Quelques mises au point sur « Histoire de La Réunion et des Réunionnais », un livre d'Olivier Fontaine*, vol. 34, 2018, pp. 238-250

**GÉO DE MAY (Arthur Rayeroux)**

- *Tristesse de novembre*, vol. 1, 2014, pp. 215-225

**GÉRARD Camille**

- *Liberté et justice à La Réunion à travers le temps*, vol. 26, 1982, pp. 31-46

**GÉRARD Gabriel**

- *Allocution à l'occasion de la présentation... de son livre « Histoire résumée de La Réunion »*, vol. 28, 1985, pp. 227-230
- *Démographies et migrations réunionnaises*, vol. 28, 1985, pp. 71-87
- *Histoire de l'esclavage à La Réunion*, vol. 26, 1982, pp. 87-120
- *Historique du crédit et des établissements bancaires à La Réunion pendant les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, vol. 25, 1981, pp. 11-36

**GÉRARD Gilbert**

- *La transfusion sanguine : historique et évolution à La Réunion*, vol. 28, 1985, pp. 131-154

**GÉRARD Henri**

- *A propos du contingentement des rhums et sucres (commentaire de la thèse de M. Henri Cornu)*, vol. 13, 1936, pp. 63-81
- *Etude historique du régime du commerce extérieur et de l'organisation douanière à l'Île de La Réunion partie 1* vol. 5, 1923, pp. 31-135 et partie 2 vol. 6, pp. 5-58
- *Le coût de la vie à La Réunion depuis 1933*, vol. 11, 1934, pp. 47-65 (mise à jour du travail présenté dans Vol. 6, 1924, pp. 77-112)
- *Note sur le coût de la vie à La Réunion depuis 1914*, vol. 6, 1924, pp. 77-112 (Voir mise à jour dans vol. 11, 1934, pp. 47-65)
- *Réponse (lors de la nomination d'Hippolyte Foucque, président de l'Académie, de MM. André Kopp et Henri Gérard, membres titulaires et de Léopold Ycard, membre associé, dans l'Ordre de la Légion d'Honneur)*

**GÉRARD Paul**

- *Conférence sur Lyautey*, vol. 14, 1938, pp. 188- 207

**GÉRARD Pierre**

- *Leconte de Lisle et La Réunion*, vol. 18, 1958, pp. 5-25
- *Les contes de Pierre GÉRARD (en hommage à l'occasion de son décès) : « Coupe de l'eau ! » - « La leçon d'histoire »*, vol. 24, 1980, pp. 109-140

**GERBEAU Hubert**

- *L'Eglise et les esclaves à Bourbon, une expérience ambiguë*, vol. 25, 1981, pp. 37-61

**GERMANAZ Christian**

- *Improbables « premiers » pas sur le haut de la Fournaise*, vol. 33, 2017, pp. 60-91
- *Un tour des cartes de Bourbon*, vol. 32, 2016, pp. 47-73

**GREC Charlotte**

- *Contribution à la Climatologie de l'Océan Indien - Les variations de Pression dans l'Océan Indien sud-ouest (cartes et tableaux joints)*, vol. 16, 1940, pp. 79-111

**Greffet-Kendig Mme Suzanne**

- *La vraie Adèle FERRAND (Nancy 1817 - Bourbon 1848)*, vol. 29, 1988, pp. 171-177

**GRUCHET Harry**

- *Les poissons et les crustacés d'eau douce à La Réunion*, vol. 27, 1984, pp. 45-68
- *Présentation du livre « Oiseaux de La Réunion » par MM. Nicolas BARRÉ et Armand BARAU*, vol. 27, 1984, pp. 43-45

**GUEZÉ Paul**

- *Cent ans plus tard, un problème d'actualité*, vol. 24, 1980, pp. 13-15
- *Ichtyologie et Géologie sous-marine à La Réunion*, vol. 20, 1963, pp. 56-71

**GUIGNARD Méziaire**

- *Allocation (lors de la mission Moureu chargée d'analyser les eaux thermales de La Réunion et d'en rechercher les propriétés radioactives le 11 septembre 1923)*, vol. 6, 1924, pp. 145-147
- *Allocation à l'occasion de la réception de M. Lucien Wickers à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis*, vol. 5, 1924, pp. 27-30
- *Centenaire du canal de St-Pierre*, vol. 9, 1930, pp. 51-54
- *Discours* (lors de la fête du 9 novembre 1920 en l'honneur de Joseph Bédier, élu membre de l'Académie française, et de MM. Marius et Ary Leblond, Louis Ozoux, Jules Palant et Achille Prémont, nommés dans l'ordre de la légion d'Honneur), vol. 3, 1920, pp. 36-41
- *Discours* (lors de la séance solennelle consacrée à la nomination au grade de chevalier de la légion d'Honneur de M. Anatole Hugot et du Dr Mac-Auliffe au 14 juillet 1925), vol. 8, 1927, pp. 81-89
- *Discours à la réception de MP Le Sénateur Jules Auber*, vol. 6, 1924, pp. 69-75
- *Discours à la séance d'inauguration de la nouvelle salle de l'Académie de La Réunion*, vol. 8, 1927, pp. 5-12
- *Discours* (lors de la remise de la décoration de M. Théophile Gautier à l'occasion de sa nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur), vol. 7, 1926, pp. 73-78
- *Discours lors de la Réception Fontoynon (président de l'Académie malgache)*, vol. 8, 1927, pp. 61-67
- *Discours* (lors de la Réception de M. Joly), vol. 6, 1924, pp. 59-63
- *Discours prononcé devant le monument des soldats St-Pierrois morts pour la patrie dans la Grande Guerre*, vol. 3, 1920, pp. 180-192
- *Discours prononcé lors de la Célébration du Centenaire de Leconte de Lisle*, vol. 2, 1919, pp. 120-137
- *Discours sur la tombe de M. Albert Magnin*, vol. 3, 1920, pp. 173-176
- *Discours sur le cercueil de Jules Hermann, président Honoraire, à St-Pierre*, vol. 7, 1926, pp. 3-7
- *Eloge de Roland Garros*, vol. 2, 1919, pp. 55-71
- *Nos grands hommes : Édouard Le Roy*, vol. 3, 1920, pp. 67-74

**Hart Robert Edward**

- *Ode à la France* (poème), vol. 8, 1927, pp. 199-202

**HAUTEFEUILLE Louis**

- *Diableries* (sonnet), vol. 2, 1919, p. 175

**HEAULME Mlle E. De**

- *Une histoire du temps passé*, vol. 5, 1923, pp. 261-282

**HERMANN Jules**

- *Causerie sur les abeilles*, vol. 3, 1920, pp. 193-197
- *Communication à l'Académie sur deux missions intéressant la colonie*, vol. 4, 1922, pp. 43-57
- *Des conjonctions et oppositions planétaires*, vol. 1, 1914, pp. 175-182
- *Discours* (lors des fêtes célébrées à l'occasion du centenaire de Lacaussade), vol. 4, 1922, pp. 8-16
- *Hommage à François Cudenet*, vol. 1, 1914, pp. 40-42
- *Hommage à Jean Bertho*, vol. 2, 1919, pp. 12-13
- *L'après-guerre pour notre colonie de La Réunion*, vol. 2, 1919, pp. 31-42
- *Lettre à M. le Gouverneur de La Réunion au sujet de la création à La Réunion d'un observatoire sismographique*, vol. 5, 1923, pp. 23-26
- *Note sur la baleine de St-Pierre*, vol. 3, 1920, pp. 63-66
- *Observations sur la communication de M. Jean Bertho*, vol. 1, 1914, pp. 71-85 (vol 1, 1914, pp. 55-70)

**HIBON de FROHEN Jean-François**

- *François Paul Louis Pollen (1842-1886), le naturaliste oublié*, vol. 35, 2019, pp. 228-257
- *Gilles-François Crestien : Campagne des capitaines de vaisseau Gourbeyre et Romain Desfossés*, vol. 32, 2016, pp. 82-100
- *Gilles-François Crestien : Du volontariat. Les enrôlements forcés à l'île de La Réunion*, vol. 35, 2019, pp. 119-124
- *Gilles-François Crestien : Emile Grimaud*, vol. 34, 2018, pp. 142-146
- *Gilles-François Crestien : Organisation de la justice criminelle à Bourbon - La torture à St-Paul*, vol. 33, 1917, pp. 92-96
- *Histoire de la Protection sociale à La Réunion*, vol. 33, 2017, pp. 44-59
- *Les photographes éditeurs de cartes postales anciennes*, vol. 32, 2016, pp. 182-194

**HIBON Emile**

- *La nature dans la poésie de Baudelaire ou le voyage aux îles (1841)*, vol. 23, 1970, pp. 94-107
- *Note sur le Corypha umbraculifera*, vol. 14, 1938, pp. 133-136

**HUGOT Anatole**

- *Discours (lors de la séance solennelle consacrée à sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'Honneur)*, vol. 8, 1927, pp. 91-93
- *L'énigme de la Rivière de l'Est*, vol. 9, 1930, pp. 29-41

**JACOB de CORDEMOY Adrien**

- *L'île de La Réunion et la Grande Guerre*, vol. 16, 1940, pp. 27-60
- *L'île de La Réunion et la Grande Guerre - Annexe 1 : tableau faisant ressortir, de la classe 1890 à 1919 inclus, les différents classements des hommes recensés... (voir Bull. Ac. 16 pp. 27-61)*, vol. 16, 1940, pp. 61-63
- *L'île de La Réunion et la Grande Guerre - Annexe II : L'Hospice de Coucy-le-Château (1203-1917)*, vol. 16, 1940, pp. 65-76

- *L'Île de La Réunion et la Grande Guerre*, vol. 31, 2015, pp. 106-135 (reprise du vol. 16, 1940, pp. 27-76)
- JADIN Fernand**
- *Liste des algues récoltées en 1890 aux îles de La Réunion et Maurice*, vol. 13, 1936, pp. 85-120
- JAULIN Mme Vve (née Vally)**
- *Le Premier de l'An (nouvelle)*, vol. 1, 1914, pp. 239-252
- JAY Maurice**
- *Le problème des toxicomanies dans notre île de La Réunion*, vol. 28, 1985, pp. 41-58
- JEAN Maurice**
- *Le muséum d'histoire naturelle de Saint-Denis*, vol. 14, 1938, pp. 75-86
  - *Le Phénomène de la Rivière de l'Est*, vol. 10, 1932, pp. 1-4
  - *Le volcan actif de l'Île de La Réunion et ses produits* (à propos du livre d'Alfred Lacroix), vol. 14, 1938, pp. 113-118
  - *Rapport sur l'Eruption Volcanique de l'année 1931 à l'Île de La Réunion*, vol. 11, 1934, pp. 67-78
  - *Sur la Constitution Géologique de L'Île de La Réunion*, vol. 12, 1935, pp. 107-119
  - *Sur l'action torrentielle à La Réunion*, vol. 14, 1938, pp. 3-11
- KOURIO Marcelle Mlle**
- *Locutions et proverbes créoles*, vol. 4, 1922, pp. 207-233
- LACROIX Alfred**
- *Le volcan de La Réunion*, vol. 9, 1930, pp. 42-49
- LANDRY Christian**
- *François Ricci*, vol. 35, 2019, pp. 52-55
  - *Jean-Baptiste Lislet-Geoffroy (1755-1836). Un savant méconnu*, vol. 30, 2013, 25-35
  - *Raphaël Babet, soldat de la Grande Guerre*, vol. 31, 2015, pp. 35-39
- LARTIN Urbain**
- *Jules Hermann*, vol. 26, 1982, pp. 21-28
- LAVAUX Catherine**
- *Un témoignage (à propos de la Grande Guerre)*, vol. 31, 2015, p. 85
- LE ROUX Fernand**
- *Mézinaire Guignard* (article paru dans « le Peuple » du lundi 9 juillet 1928), Vol. 9, 1930, pp. 85-86
- LEBLOND Marius-Ary**
- *La place de Léon Dierx dans la littérature française (Centenaire de Léon Dierx)*, vol. 15, 1939, pp. 223-226
- LECHERBONNIER M. B.**
- *La sensibilité de Parny*, vol. 22, 1968, pp. 117-197
- LECLÈRE Léopold**
- *La douceur de croire (nouvelle)*, vol. 1, 1914, pp. 227-238
- LÉLIO Michel**
- *Bernardin de St-Pierre naturaliste*, vol. 14, 1938, pp. 15-47
  - *Le colonel Josselin-Jean Maingard (1759-1838)*, vol. 15, 1939, pp. 89-101
  - *Léoville L'Homme, poète national de l'Île Maurice*, vol. 12, 1935, pp. 31-50
- LEMOINE**
- *L'évolution du fait militaire dans l'histoire contemporaine de La Réunion*, vol. 29, 1988, pp. 97-112
- LEPERVANCHE Jean**
- *A Lia (poème)*, vol. 3, 1920, p. 204
  - *Bengalie (sonnet)*, vol. 4, 1922, p. 205
  - *A un nonagénaire revenant au pays natal après trente années d'absence (sonnet)*, vol. 1, 1914, p. 257
- LEVENEUR Bernard**
- *Le domaine de Vallée* (avec Claude Mignard-Moy de Lacroix), vol. 30, 2013, pp. 36-55
- LOUGNON Albert**
- *La décoration de M. Adrien Merlo* 12, 1935, p. 102
- LUCAS Charles**
- *Allocution prononcée lors Funérailles du Docteur Azéma*, vol. 11, 1934, pp. 99-101
- LUCAS Raoul**
- *Désiré Barquissau, à Saint-Pierre, en son collège*, vol. 34, 2018, p. 147-159
  - *Emile Callot*, vol. 33, 2017, pp. 42-43
  - *Il y a deux cents ans, l'entrée de Bourbon dans l'école*, vol. 33, 2017, pp. 108-114
  - *Jean Arsène Barassin RP*, vol. 35, 2019, pp. 48-51
  - *L'Exposition d'octobre 1938, l'Académie, Dierx, Anne-Mary de Lagrange et Hart*, vol. 35, 2019, pp. 67-69
  - *Place de l'Etablissement de La Ressource dans le projet de la mission catholique à Madagascar durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, vol. 35, 2019, pp. 205-227
  - *René Legras*, vol. 34, 2018, pp. 45-46
- LUCAS Yvon**
- *Jean Vérines (1894-1943)*, vol. 35, 2019, pp. 258-272
- MAC-AULIFFE Victor**
- *Discours lors de la Réception FONTOYNONT (président de l'Académie malgache)*, vol. 8, 1927, pp. 69-74
- MANÈS Gustave**
- *La Station thermale de Cilaos*, vol. 11, 1934, pp. 83-92
- MARIMOUTOU-OBERLÉ Michèle**
- *De l'Inde à La Réunion, le voyage des engagés indiens au XIX<sup>e</sup> siècle*, vol. 34, 2018, pp. 180-196
  - *La mise en quarantaine à La Réunion*, vol. 30, 2019, pp. 90-99
  - *Avec THIREL Sabine: Des sources historiques à la bande dessinée: Jaya*, vol. 35, 2019, pp. 282-297
- MAS Jean**
- *Quelques notes sur les notaires de jadis*, vol. 25, 1981, pp. 63-78
- MAYDELL-LEGRAS René**
- *La Réunion vue par un anglais* (commentaire et traduction partielle du livre du Dr Frederic John MOUAT : *A trip to Reunion*, Thacker, Spink & CO, Calcutta, 1851), vol. 24, 1980, pp. 23-40

- *Un précurseur de Lacaussade : Charles Castellan, créole de l'île de France*, vol. 18, 1958, pp. 45-61

**MERLE Christian**

- *La réforme monétaire internationale de 1873 et ses conséquences pour La Réunion*, vol. 24, 1980, pp. 15-22

**MERLO Adrien**

- *Fête en l'honneur de Roland Garros*, vol. 2, 1919, pp. 29-30
- *La décoration de M. Adrien Merlo* (Allocution lors de sa promotion dans l'Ordre de la Légion d'Honneur), vol. 12, 1935, pp. 103-106

**MERLO Maurice**

- *Discours à l'inauguration du buste de Mézière Guignard*, vol. 11, 1934, pp. 21-24

**MERWART Emile**

- *Centenaire de la Société Royale des Arts et des Sciences de l'île Maurice (Allocution)*, vol. 10, 1932, pp. 15-16
- *L'archipel des Mascareignes et les explorations portugaises au XVI<sup>e</sup> siècle*, vol. 7, 1926, pp. 97-100
- *Noms-de-lieux réunionnais*, vol. 9, 1930, pp. 55-61

**MIGNARD-MOY DE LACROIX Claude**

- *A la porte du Paradis - Le désespoir du peintre* (poèmes), Vol. 34, 2018, pp. 255-258
- *Charles-Edouard Brown-Séquard, savant et neurologue créole*, vol. 34, 2018, pp. 126-141
- *François Cudenet, peintre-photographe*, vol. 33, 2017, pp. 129-139
- *La médecine à la veille de la Grande Guerre*, vol. 31, 2015, pp. 40-58
- *Le domaine de Vallée* (avec Bernard Leveneur) vol. 30, 2013, pp. 36-55
- *Noces au Volcan - Douce est ma maison ! - Café Bourbon*, (poèmes), vol. 33, 2017, pp. 196-199
- *Paul Belloni du Chaillu (1831-1903), explorateur, naturaliste, découvreur du Gabon. Ce Réunionnais méconnu*, vol. 35, 2019, pp. 175-197
- *Randonnée Pays* (poème), vol. 35, 2019, pp. 329-330
- *Sœur Colette Gascuel*, vol. 34, 2018, pp. 220-228
- *Trois frères dans la Grande Guerre : Charles, Aimé et Victor Foucque de Villeneuve*, vol. 31, 2015, pp. 102-105

**MIGUET Jean-Marc**

- *La mystérieuse histoire de la flore de Bourbon*, vol. 22, 1968, pp. 67-75

**MINET Marguerite Marie**

- *Le songe de la vie* (nouvelle), vol. 2, 2019, pp. 177-180

**MIRANVILLE Alexis**

- *Mme Desbassayns. De la seconde providence au bourreau d'esclaves*, vol. 32, 2016, pp. 127-133
- *Saint-Paul, berceau du peuplement de La Réunion - 350e anniversaire du peuplement de La Réunion...*, vol. 30, 2013, pp. 114-129

**MONON Herbert**

- *Les troubles de 1868 à La Réunion*, vol. 13, 1936, pp. 7-25
- *L'esclavage et le clergé à Bourbon*, vol. 15, 1939, pp. 3-33
- *Monseigneur Armand René Maupoint, Evêque de La Réunion de 1857 à 1871*, vol. 12, 1935, pp. 11-26

- *Une figure du clergé colonial à Bourbon : Jean Minot*, vol. 18, 1958, pp. 63-70

**MONTS de SAVASS Joseph de**

- *Etude sur les recherches d'eau aux îles Hawaï*, vol. 14, 1938, pp. 49-74
- *Etudes sur la météorologie aux Mascareignes - I : La météorologie des Mascareignes commandées par les perturbations polaires*, vol. 13, 1936, pp. 251-261
- *Etudes sur la météorologie aux Mascareignes - II : Essai de prévision des pluies annuelles à La Réunion*, vol. 13, 1936, pp. 265-272
- *Etudes sur la météorologie aux Mascareignes - III : Rôle catalyseur de l'air froid dans la formation d'un cyclone tropical*, vol. 13, 1936, pp. 275-292
- *Etudes sur la météorologie aux Mascareignes - IV : Les brises-lames à La Réunion*, vol. 13, 1936, pp. 295-298
- *Etudes sur la météorologie aux Mascareignes - V : Considérations sur la puissance destructive des cyclones*, vol. 13, 1936, pp. 301-304

**MOTTE Virginie et coll.**

- *2018 : Bilan d'une année d'archéologie à La Réunion*, vol. 35, 2019, pp. 315-326

**MOULS Gérard**

- *La sorcellerie à La Réunion*, vol. 26, 1982, pp. 51-70

**MOUREU Charles**

- *La Science dans la Guerre et dans la paix*, vol. 6, 1924, pp. 153-164

**MUSSARD Fred**

- *Les Karana*, vol. 32, 2016, pp. 195-214

**NÉGREL Henri**

- *Les origines de l'enseignement du droit à La Réunion*, vol. 21, 1965, pp. 152-171

**OLIVIER Yves**

- *Collet et Cambronne*, vol. 11, 1934, pp. 1-7

**OZOUX Louis**

- *Discours (réception de Georges François)*, vol. 8, 1927, pp. 157-166
- *Discours (lors de l'inauguration du Monument Mac-Auliffe)*, vol. 10, 1932, pp. 10-14
- *Allocution (lors des funérailles du Docteur Azéma)*, vol. 11, 1934, pp. 97-99
- *Discours devant la maison natale de Roland Garros le 11 novembre 1924*, vol. 7, 1926, pp. 89-92
- *La ration alimentaire à La Réunion et en particulier à Saint-Denis*, vol. 8, 1927, pp. 203-224
- *Le Printemps à La Réunion*, vol. 12, 1935, pp. 121-125
- *Le sensualisme dans les arts plastiques*, vol. 3, 1920, pp. 75-161
- *Notes sur le Bois-Blanc*, vol. 8, 1927, pp. 185-192

**OZOUX Welcome**

- *Polycarpe et Philomène* (nouvelle), vol. 1, 1914, pp. 185-214

**PALANT Jules**

- *Allocution (lors de la séance en son honneur à l'occasion de son départ)*, vol. 8, 1927, pp. 227-229

- *Choses d'Autrefois*, vol. 5, 1923, pp. 141-173
  - *Concours Généraux et Concours Académique à La Réunion - Mémoire présenté à l'Académie de La Réunion dans sa séance du 3 décembre 1925*, vol. 8, 1927, pp. 95-120
  - *Discours à l'inauguration du Monument aux morts de Saint-Paul*, vol. 5, 1923, pp. 185-196
  - *Discours au Jardin Colonial le 11 novembre 1920 au nom du Comité des fêtes du cinquantenaire de la République et de l'Anniversaire de l'Armistice*, vol. 5, 1923, pp. 203-227
  - *Discours aux funérailles du soldat Ferdinand Hospital*, vol. 5, 1922, pp. 175-183
  - *Inauguration de la plaque commémorative du Maréchal Galliéni (11 novembre 1923)*, vol. 6, 1924, pp. 167-182
  - *Les lèvres closes (Centenaire de Léon Dierx)*, vol. 15, 1939, pp. 139-149
  - *Relevé démographique de l'Ile de La Réunion en 1912*, vol. 1, 1914, pp. 111-127
- PARIS LECLERC Mme J.**
- *Païenne (nouvelle)*, vol. 7, 1926, pp. 113-124
- PARNY Chevalier de**
- *Chansons Madécasses*, vol. 23, 1970, pp. 137-143 (voir aussi pp. 108-136)
- PAYET François**
- *L'évolution de l'enseignement primaire à La Réunion*, vol. 10, 1932, pp. 49-79
- PAYET Jean**
- *Titine... mon fâne (nouvelle)*, vol. 3, 1920, pp. 215-237
- PEROTIN Yves**
- *Le prolétariat blanc à Bourbon avant l'émancipation des esclaves*, vol. 18, 1958, pp. 109-138 (dont en annexe 3, un document inédit: *Moyens proposés afin d'utiliser la population active de l'Ile Bourbon*, signé de Ricard et daté de 1821, vol. 18, 1958, pp. 126-138)
- PETIT Georges**
- *Mission G. Petit - Compte rendu sommaire des recherches effectuées en octobre 1926 - Mission à La Réunion*, vol. 8, 1927, pp. 235-255
- POISSON Henri**
- *En croisière dans les mers arctiques*, vol. 14, 1938, pp. 233-247
- PRÉMONT Achille**
- *Discours (prononcé lors de la célébration du centenaire de Leconte de Lisle (sur la maison du père de Leconte de Lisle))*, vol. 2, 1919, pp. 116-120
  - *Discours (à l'occasion de l'inauguration du Monument aux morts Saint-Paulois de la Grande Guerre 1914-1918)*, vol. 5, 1923, pp. 197-201
- REPIQUET Jules**
- *Allocution (hommage à Hippolyte Foucque, nouveau président de l'Académie)*, vol. 11, 1934, pp. 111-113
  - *Allocution (lors de la séance en l'honneur de M. Robert Edward Hart, 27 mai 1926)*, vol. 8, 1927, pp. 193-194
- *Allocution (prononcée aux obsèques de M. Méziaire Guignard, au Tampon, le 8 juillet 1928)*, vol. 9, 1930, pp. 75-77
  - *Allocution prononcée lors de l'hommage à la mémoire de Méziaire Guignard*, vol. 10, 1932, pp. 83-86
  - *Discours (à l'inauguration du buste de Mézière Guignard)*, vol. 11, 1934, pp. 26-29
  - *Lettre relative au vœu ci-dessus (sur la mise en place d'un service météorologique à La Réunion)*, vol. 11, 1934, pp. 81-82 (voir séance de l'Académie du 2 juin 1932 Vol. 11, 1934, pp. 79-81)
  - *Allocution (séance en l'honneur de Jules Palant le 17 septembre 1926)*, vol. 8, 1927, pp. 225-226
- REVEST Ludovic**
- *Allocution (lors de la promotion de M. Adrien Merlo dans l'Ordre de la Légion d'Honneur)*, vol. 12, 1935, pp. 98-101
- REVEST Mme Ludovic (née Marie-Eugène Legros)**
- *Allocution (lors du décès du Dr Ozoux)*, vol. 13, 1936, pp. 1-2
  - *Discours (à l'inauguration du buste de Mézière Guignard)*, vol. 11, 1934, pp. 24-25
  - *Discours (aux obsèques de M. Méziaire Guignard)*, vol. 9, 1930, pp. 84
  - *La Part de Marie-Anne*, vol. 5, 1923, pp. 283-302
  - *Les roses jaunes (conte blanc)*, vol. 3, 1920, pp. 205-214
- REY Jean-Claude**
- *Les botanistes aux Mascareignes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, vol. 35, 2019, pp. 149-155
- RICHEMONT Guy de**
- *La Rosière de Suresnes*, vol. 28, 1985, pp. 211-216
  - *Notice biographique sur Eugène Panon-Desbassayns, Comte de Richemont*, vol. 28, 1985, pp. 207-209
  - *Notice biographique sur Henry-Paulin Panon-Desbassayns*, vol. 28, 1985, pp. 175-200
  - *Notice sur la vie, les services et les travaux de M. Philippe Panon-Desbassayns, Comte de Richemont*, vol. 28, 1985, pp. 201-205
- RIEUX Maurice des**
- *La Pologne*, vol. 8, 1927, pp. 25-39
- RIGOTARD Marcel**
- *Note sur le climat du Brûlé de Saint-Denis*, vol. 6, 1924, pp. 183-196
- RIVIÈRE Charles**
- *Discours (à l'inauguration du buste de Mézière Guignard)*, vol. 11, 1934, pp. 17-18
- ROBERT René**
- *Commentaire (à propos de la projection d'un film sur le volcan)*, vol. 27, 1984, pp. 15-17
  - *Les catastrophes naturelles à La Réunion*, vol. 29, 1988, pp. 137-144
- ROCKEL Enis**
- *Antoine et Marie, une histoire sans point final*, vol. 32, 2016, pp. 74-81
  - *Jean-Baptiste Banks (et Fanny, l'enfant de trop)*, vol. 35, 2019, pp. 125-133

**RODA Jean-Claude**

- *Les manuscrits de Fleury au Monastère de Saint-Benoit-sur-Loire (suivi des commentaires de Ghislain Langard)*, vol. 29, 1988, pp. 11-17

**ROUCH Jules**

- *Le cyclone du Saint-Géran*, vol. 9, 1930, pp. 63-70
- *Victor Hugo - La tempête des « Travailleurs de la mer »*, vol. 12, 1935, pp. 129-156

**SAM-LONG Jean-François**

- *Des malgaches à La Réunion. De la traite aux premiers engagés*, vol. 27, 1984, pp. 71-83

**SARON Gilbert**

- *Le Voyage de Léon Dierx*, vol. 14, 1938, pp. 139-186
- *Léon Dierx et le sens de l'invisible (Centenaire de Léon Dierx)*, vol. 15, 1939, pp. 156-173

**SARTHRE Bernard**

- *La lèpre à La Réunion en 1966*, vol. 23, 1970, pp. 71-93

**SERVIABLE Mario**

- *La naissance et la mort d'une utopie : la départementalisation de Césaire (1946-1959)*, vol. 34, 2018, pp. 251-254

**SETH Catriona**

- *Les Poésies érotiques ou la naissance d'un poète (Evariste Parny)*, vol. 33, 2017, pp. 97-107
- *Retour vers un volume oublié, les Rêveries de Bertin*, vol. 34, 2018, pp. 112-125

**THIREL Sabine**

- *Jean-Michel Claude Richard*, vol. 32, 2016, pp. 134-150
- Avec Marimoutou-Oberlé Michèle: *Des sources historiques à la bande dessinée : Jaya*, vol. 35, 2019, pp. 282-297

**TOLÈDE Marlene**

- *Le collège Royal vu par son éphémère proviseur Gustave Oelsner-Monmerqué (1846)*, vol. 34, 2018, pp. 160-179
- *Le projet d'Institut colonial à Bourbon présenté par Gustave Oelsner Monmerqué*, vol. 35, 2019, pp. 198-204

**TOUDOIRE Maurice**

- *Belles et fières Antilles (à propos du livre de M.-A. Leblond)*, vol. 14, 1938, pp. 211-231
- *Centenaire de Léon Dierx*, vol. 15, 1939, pp. 151-155

**TRENDEL Raymond**

- *Historique et rôle de la météorologie à La Réunion*, vol. 21, 1965, pp. 74-109

**TROUDE Mlle Thérèse**

- *L'îlette Bois-Mort - Etude de mœurs sur les isolés de La Réunion*, vol. 13, 1936, pp. 121-227
- *Une oubliée: Victorine Monniot auteur du « Journal de Marguerite »*, vol. 12, 1935, pp. 57-87

**URRUTY Jean**

- *Un Grand Réunionnais: Auguste Brunet. L'Homme et l'œuvre*, vol. 20, 1963, pp. 17-40

**VAUTHIER Alain-Marcel**

- *A la redécouverte d'une huile de Jean-Joseph Patu de Rosemont*, vol. 32, 2016, pp. 101-112
- *De la Bibliothèque coloniale à la Bibliothèque départementale de La Réunion*, vol. 32, 2016, pp. 174-181
- *Histoire de la maison Rieul à St-Denis*, vol. 33, 2017, 156-162
- *Jules Hermann (1845-1924). Un grand Saint-Pierrois*, vol. 30, 2013, pp. 100-113
- *Présentation de l'Académie de l'Ile de La Réunion*, vol. 30, 2013, pp. 20-24

**VERGÈS Raymond**

- *Etude sur Hippocrate* vol. 12, 1935, pp. 179-190
- *Le Docteur Félix Guyon*, vol. 11, 1934, pp. 115-126
- *Paroles prononcées (lors du décès du Dr Ozoux)*, vol. 13, 1935, pp. 5-6

**VILLÈLE de Auguste**

- *De la création d'une station agricole expérimentale*, vol. 5, 1923, pp. XXV-XXX
- *Allocution (lors des funérailles du Docteur Azéma)*, vol. 11, 1934, pp. 96-97
- *Centenaire de la Société Royale des Arts et des Sciences de l'Ile Maurice*, vol. 10, 1932, pp. 17-19
- *Derniers regrets - Soir d'orage - Le Pardon de Sanson - Au pays natal - Souvenir - Soumetangui - Plein Océan (Sonnets)*, vol. 1, 1914, pp. 130-136
- *Essai sur Leconte de Lisle*, vol. 7, 1924, pp. 21-72
- *La famille Panon Desbassayns. A la mémoire de vieux colons français et de quelques-uns de leurs descendants*, vol. 9, 1930, pp. 99-131
- *Le Livre Journal du Gouverneur de Villers et les Vigies Françaises aux Mascareignes*, vol. 11, 1934, pp. 35-46
- *L'irrigation à La Réunion*, vol. 10, 1932, pp. 115-122
- *Monsieur Diard (19 mars 1794 - 16 février 1863)*, vol. 11, 1934, pp. 127-151
- *Orientation rationnelle à donner à l'Agriculture à l'Ile de La Réunion*, vol. 8, 1927, pp. 121-142
- *Origine, date et lieu de naissance d'Auguste Lacaussade (8 février 1815 - 7 juin 1897)*, vol. 11, 1934, pp. 159-174
- *Réception de Georges François*, vol. 8, 1927, pp. 149-154
- *Welcome Ozoux*, vol. 9, 1930, pp. 13-28

**VILLÈLE Mlle Marie Lucile de**

- *Les passagers du Saint Jean-Baptiste ou Comment on devenait colon à l'Ile Bourbon 1689-1733*, vol. 12, 1935, pp. 195-207

**VILLENEUVE de Philippe L.**

- *Etude sur les armoires de La Réunion*, vol. 14, 1938, pp. 87-111

**VINH-SAN Prince**

- *Variation sur une lyre brisée*, vol. 7, 1926, pp. 125-132

**WANQUET Claude**

- *Les aspects culturels de la Société réunionnaise au XVIII<sup>e</sup> siècle*, vol. 27, 1984, pp. 27-35

**WINTER-FRAPPIER de MONTBENOIT Mme A.**

- *Viry et ses trois maris*, vol. 13, 1936, pp. 229-243

**YCARD Dr Serge**

- *Commémoration du 250e anniversaire de l'arrivée de Mahé de La Bourdonnais aux îles de France et de Bourbon*, vol. 29, 1988, pp. 51-57
- *Commentaire sur la conférence de M. Henri Cornu* (*Bull.* 27, 1984, pp. 93-95), vol. 27, 1984, pp. 95-97
- *Dans le cadre de l'Année Internationale de la Paix : Méditation sur la Paix !*, vol. 29, 1988, pp. 18-31
- *Découvrir Haïti à travers sa peinture naïve*, vol. 29, 1988, pp. 63-82
- *Discours du Président de l'Académie (à l'occasion de la commémoration de l'abolition de l'esclavage et de l'accueil du Préfet de La Réunion)*, vol. 26, 1982, pp. 73-80
- *Hommage à Gabriel Gérard, ancien vice-président de l'Académie de l'Île de La Réunion, à l'occasion de son départ pour la Métropole*, vol. 29, 1988, pp. 179-181
- *Hommage à Germaine Vinson*, vol. 29, 1988, pp. 133-135
- *Hommage à Hippolyte Foucque*, vol. 25, 1981, pp. 151-154
- *Hommage à Jean ALBANY* (suite à son décès), vol. 28, 1985, pp. 127
- *Hommage de l'Académie de La Réunion à Mme Julie Mas (à la suite de son décès)*, vol. 28, 1985, pp. 37-40
- *Hommage rendu à la mémoire de Gabrielle Dupont*, vol. 28, 1985, pp. 89-93
- *Hommage solennel à Thérésien Cadet*, vol. 29, 1988, pp. 89-95
- *La lignée capétienne et la France*, vol. 29, 1988, pp. 145-170
- *Les évacuations sanitaires dans le département de La Réunion de 1964 à 1979*, vol. 25, 1981, pp. 85-96
- *Noblesse de la profession d'infirmiers et d'infirmières, valeurs morales qui s'y rattachent*, vol. 29, 1988, pp. 113-119
- *Présentation de M. Gérard Conac, Professeur à l'Université de Paris I*, vol. 28, 1985, pp. 99-103
- *Présentation de M. Sam-Long* (avant sa conférence : *Bull.* 27, 1984, pp. 71-83), vol. 27, 1984, pp. 69-71
- *Réception à l'occasion du départ de Michel Chabin*, vol. 27, 1984, pp. 39-42
- *Une approche de l'Homme réunionnais*, vol. 29, 1988, pp. 121-131
- *Une certaine idée de la culture. L'exemple réunionnais*, vol. 27, 1984, pp. 85-91

# HOMMAGE À ALBERT LOUGNON

## HOMMAGE A ALBERT LOUGNON (1905-1969)



Albert Lougnon vers 1968.

Photo extraite de la 3<sup>e</sup> édition de « *Sous le Signe de La Tortue* » (1970)

A l'occasion du cinquantième anniversaire de sa disparition, l'Académie de l'île de La Réunion, dont Albert LOUGNON a été un membre éminent, a souhaité lui rendre l'hommage qu'il méritait. Une telle initiative procède en effet de la mission qui lui a été confiée il y a plus d'un siècle par son fondateur, le gouverneur Garbit.

Albert LOUGNON, Professeur, homme de lettres, historien, nous a laissé un héritage remarquable fait d'ouvrages et de publications majeurs qui ont considérablement enrichi notre connaissance de l'histoire de La Réunion et des Mascareignes. Il méritait à plus d'un titre d'être mieux connu du public réunionnais et d'ailleurs.

Mais notre institution avait une raison supplémentaire de souligner les mérites de son illustre collègue. Car celui-ci, pour mener à bien ses recherches, à une époque où les communications restaient difficiles, a dû constituer autour de lui un réseau de contributeurs parmi les plus éclairés. Et notre Académie, par ses membres honoraires et ses nombreux correspondants établis à Maurice, en métropole ou à Madagascar, lui a fourni un vivier dont il a su tirer le meilleur parti. Et ce n'est pas un hasard si son œuvre majeure, *Recueil trimestriel de*

*documents et travaux inédits pour servir à l'Histoire des Mascareignes*, une série de publications qui dura une quinzaine d'années, fut « publié[e] sous le haut patronage de l'Académie de l'île de La Réunion ».

Cet hommage a pris la forme d'une première soirée organisée en partenariat avec les Archives départementales et le CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et fut largement soutenu par la presse locale à travers des articles bien documentés par nos soins (voir le site de l'Académie : [leboucan.fr](http://leboucan.fr)). Elle s'est tenue le 17 septembre dans les locaux de l'actuel CAUE obligéamment mis à notre disposition par sa directrice, Madame Morel. Ce bel édifice créole, dit aussi maison des proviseurs, était alors le logement de fonction des proviseurs du Lycée Leconte-de-Lisle, redevenu depuis collège Bourbon. Lougnon fut le dernier à l'occuper avec sa famille jusqu'en 1968, date de transfert du Lycée au Butor. Une belle assistance et des membres de la famille Lougnon avaient répondu à notre invitation. Son fils Philippe, résidant en métropole, n'avait pu faire le déplacement mais a largement soutenu notre initiative.

Une manifestation plus studieuse, sous la forme d'une journée d'étude, lui fut consacrée le 13 novembre dans l'amphithéâtre des Archives départementales avec l'aimable autorisation et la participation de son directeur, Monsieur Damien Vaisse, que nous remercions. Nous reproduisons ci-après les conférences données par chacun des intervenants.

### Introduction par le président de séance

Jean-François Hibon de Frohen

Cet après-midi d'étude consacrée à Albert Lougnon, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa disparition, a été voulu et organisé par l'Académie de l'île de La Réunion avec le concours des Archives départementales et de son directeur, Monsieur Damien Vaisse, que nous remercions.

Notre président, Monsieur Alain-Marcel Vauthier, défaillant pour des raisons de santé, m'a demandé de le remplacer ce que je fais bien volontiers à la fois pour lui et pour le « héros » de l'après-midi, Albert Lougnon, que j'ai bien connu en tant qu'élève du Lycée Leconte-de-Lisle.

Je possède en effet le privilège d'être un des tout derniers élèves de La Réunion et de France à avoir accompli toute sa scolarité dans le même établissement, de la 11<sup>e</sup> (comme on disait à l'époque) à la terminale. Lorsque j'entrais au « petit lycée » dans la classe de Madame Clain, Lougnon était professeur au lycée, et lorsque je passais mon bac, douze ans plus tard, il en était devenu le proviseur.

Le souvenir que je garde de lui est celui d'un monsieur un peu vieille France, toujours en costume trois pièces de couleur claire, très impressionnant pour le marmaille que j'étais, qui venait dans les classes une fois par trimestre distribuer félicitations, tableaux d'honneur ou blâmes, qui présidait aux traditionnelles et solennelles distributions des prix de fin d'année et qui avait une habitude bien à lui, celle de sortir de son bureau à chaque récréation pour se planter - c'est le terme propre - sous l'ombre de l'énorme ficus qui en était tout proche. De là, quasi statufié comme le colonel Mingard dont le buste trônaît - et trône toujours - au milieu de la cour, il semblait étendre sur nous son aile bienveillante et protectrice.

Ce n'est que plus tard que j'ai découvert qu'il menait une double vie et qu'à côté de ses activités d'enseignant puis d'administrateur, il était aussi archiviste et historien, qu'il avait exhumé d'importants documents venus éclairer l'histoire de notre île et qu'il les avait mis à la disposition des spécialistes mais aussi du grand public à travers ses publications, dont la première reste, encore aujourd'hui, un incontournable classique : « Sous le signe de la tortue ». Et ce n'est qu'en entrant moi-même à l'Académie de l'île de La Réunion, il y a quelques années, que j'ai découvert qu'il en avait aussi été membre et même le secrétaire général.

Pour nous parler de lui, nous avons réuni d'éminentes personnalités que l'on ne présente plus mais que je vais tout de même saluer et remercier pour leur participation :

Tout d'abord, Monseigneur Aubry, évêque de La Réunion, lui-même académicien, qui nous parlera des liens entre sa famille et celle de Lougnon, toutes deux installées à St-Paul.

Monsieur Raoul Lucas, socio-historien, spécialiste de l'école, incollable sur tout ce qui touche au développement de l'instruction et de l'éducation dans notre île depuis son origine, lui aussi académicien, nous parlera de la carrière professionnelle d'Albert Lougnon.

Suivra une session d'échanges durant laquelle vous pourrez poser des questions et apporter votre propre contribution.

Puis nous entendrons Monsieur Damien Vaisse, notre hôte, qui a le privilège - un privilège à rendre jaloux les bibliophiles que nous sommes pour certains d'entre nous - d'avoir dans son établissement des documents uniques qui ont appartenu à Albert Lougnon et qui complètent la connaissance que nous avons de ce chercheur exceptionnel et en particulier des méthodes qui étaient les siennes. Monsieur Vaisse nous parlera du Lougnon archiviste, qui fut son prédécesseur aux Archives départementales.

Enfin, nous donnerons la parole à Madame Reine-Claude Grondin, professeure agrégée d'histoire-géographie, elle aussi membre de l'Académie, qui nous parlera de son œuvre.

Prendra ensuite place une seconde session d'échanges, après laquelle nous conclurons cet après-midi d'étude.

Je passe tout de suite la parole à Monseigneur Aubry.

## Echos des familles AUBRY-LOUGNON

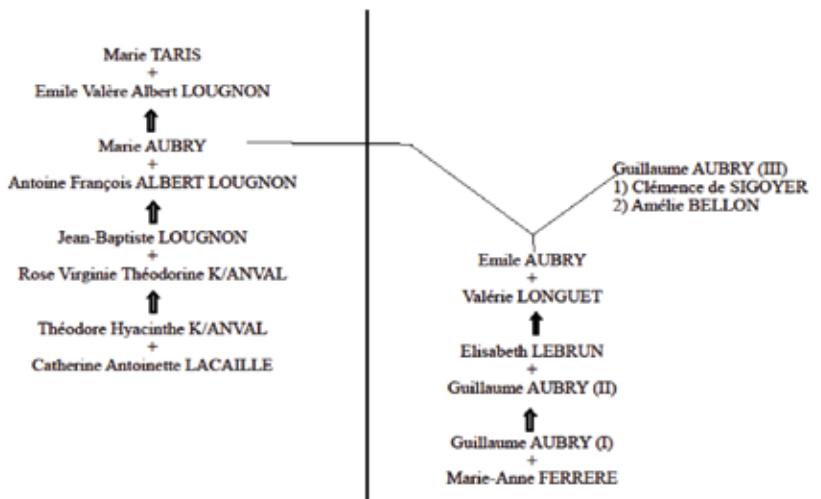
par Monseigneur Gilbert AUBRY

Chers collègues de l'Académie,  
Mesdames et Messieurs, bonjour !

Je suis remué intérieurement en essayant de vous transmettre quelques échos de familles au moment où l'Académie de l'Île de La Réunion organise cette journée d'étude intitulée « Avec Albert LOUGNON », cinquante ans après son décès le 17 septembre 1969.

Les relations d'alliance entre la famille AUBRY et la famille LOUGNON remontent au mariage de Marie AUBRY et de Albert I LOUGNON, le 14 octobre 1903 à Saint-Paul. Marie était la fille de Emile I AUBRY et de Valérie LONGUET. Albert I LOUGNON était le fils de Jean-Baptiste LOUGNON et de Rose Virginie Théodorine K/ANVAL.

Marie AUBRY, la mère de Emile Valère Albert II LOUGNON était la sœur de mon grand-père Guillaume III AUBRY. Pour ma communication, j'utilise intégralement une note écrite par Paul II LOUGNON, médecin à la retraite, lui-même fils de Paul I LOUGNON décédé, médecin lui aussi et frère de Emile Valère Albert. Notre Albert. Je puise aussi dans une étude généalogique que j'ai réalisée sur notre famille AUBRY. En finale, je fais état d'une lettre très originale adressée par mon grand-père paternel Guillaume III à sa sœur Marie, épouse de Antoine François Albert I LOUGNON. Je joins un tableau généalogique succinct concernant les familles AUBRY et LOUGNON pour faciliter la compréhension.



## FAMILLE LOUGNON ENRACINEMENT A BELLEMENE SAINT PAUL

Remontons à la source avec la note de Paul II LOUGNON.

Antoine François Albert I est né le 16 décembre 1876 à Saint-Paul (Île de La Réunion), fils de Jean Baptiste Antoine LOUGNON, enseignant puis administrateur colonial, et de Rose Virginie Théodorine Françoise K/ANVAL son épouse, propriétaire terrienne (sa propriété étagée de Bellemène à Petite France deviendra la Propriété LOUGNON).

En 1882, orphelin de mère à 5 ans et demi, Antoine François Albert I est élevé par sa grand-mère maternelle, Madame Théodore Marc Hyacinthe K/ANVAL née Catherine Antoinette Françoise LACAILLE, âgée de 59 ans et veuve depuis 1881. Antoine François Albert I sera marqué par la piété de sa grand-mère, issue d'une vieille famille saint-pauloise, tout comme les K/ANVAL. Sa piété va trancher avec l'athéisme de son franc-maçon de père. En effet, Jean-Baptiste, qui a d'abord été enseignant, appartenait à une famille « libérale » et laïque. Antoine François Albert I passera une partie de sa vie à prier « pour le salut de l'âme de son père ».

A 11 ou 12 ans, Antoine François Albert I va rejoindre sa tante Elodie LOUGNON, sœur de Jean-Baptiste, célibataire et directrice d'un collège à Macon (un collège qui deviendra un lycée de jeunes filles). Puis Antoine François Albert I entre à l'Ecole Navale à Brest. Devenu officier de Marine, il fait campagne dans l'océan Indien, à Madagascar.

Lorsqu'il quitte la Marine Nationale il devient directeur de l'usine sucrière du Gol à Saint Louis de La Réunion. L'usine du Gol appartenait à la famille K/VEGUEN, richissime famille du Sud de l'île. M. COLSON, cadre dans la société K/VEGUEN et ami de Jean-Baptiste LOUGNON, fut le tuteur de Antoine François Albert I et de Henri LOUGNON après la mort de leur père Jean-Baptiste, le 11 juillet 1893 à Saint-Denis. Cette usine fut ultérieurement vendue à des Mauriciens qui la revendirent à Léonard BENARD.

Antoine François Albert I épouse à Saint Paul le 14 octobre 1903 Marie Elisabeth Amélie AUBRY. Dans une lettre à sa tante SORREL en Métropole, écrite aux « Etablissements du Gol à Saint Louis, le 15 septembre 1903 », il présente ainsi sa fiancée : « *Ma fiancée, Marie AUBRY, est une amie d'enfance; son grand-père, le mien et papa étaient des amis intimes; nos maisons à Saint Paul n'étaient séparées que par leurs jardins<sup>1</sup>, et j'avais toujours considéré sa famille comme la mienne; aussi cette union nous rend-elle tous heureux. Ma grand-mère en est tout particulièrement contente, et cela augmente ma joie. Ma fiancée, qui vient de perdre son père, est très jeune; elle aura 16 ans en décembre. Si je vous disais qu'elle est très jolie, vous penseriez peut-être que je suis à la fois juge et partie, ce en quoi vous auriez, je crois, tort*

.

De leur union naîtront huit enfants dont six ont fait souche :

- Emile Valère Albert II, né le 4 octobre 1905 à Saint Denis, décédé le 17 septembre 1969 à Saint Denis, 4 enfants avec descendance,
- Marc François Jean, né le 12 décembre 1907 à Saint Denis, décédé en bas âge,
- Henri Jules Paul, né le 5 juin 1909 à Saint Paul, décédé en bas âge,
- Rose Méry Amélie Suzanne, née le 24 juin 1910 au Port, décédée le 5 mai 1997 à Grigny (Essonne), épouse de Jean GESLIN, 5 filles avec descendance,
- Guy Antoine Jean, né le 22 juin 1915 au Port (La Glacière), décédé le 18 septembre 1983 à Bellemène, 4 enfants dont 3 garçons avec descendance,
- Paul I, né le 24 février 1917 à Saint Denis, décédé au Guillaume le 15 mars 1968, 4 enfants avec descendance,
- Valérie Marie Thérèse Luce, née le 17 octobre 1918 à Diégo Suarez à Madagascar, veuve de Paul GESLIN, 6 enfants avec descendance,

<sup>1</sup> A ce moment-là les maisons Lougnon et Aubry étaient situées au bout de la ville de Saint-Paul sur un emplacement en vis-à-vis de « L'Hôpital des fous ».

• Georges Jacques, né le 29 octobre 1920 à Saint Denis, décédé le 11 novembre 1997 à Saint Pierre, 7 enfants dont 5 ont survécu, et 2 avec descendance.

Antoine François Albert I et Marie AUBRY ont donc eu 30 petits enfants, dont 27 ont atteint l'âge adulte. Voilà une union particulièrement bénie par le Seigneur! « Soyez féconds, et multipliez-vous ».

Antoine François Albert I rachète en 1904 la propriété agricole de sa mère Rose K/ANVAL.

La propriété K/ANVAL-LOUGNON aurait été constituée par Théodore Marc Hyacinthe K/ANVAL, père de Rose, par le remembrement de plusieurs lots qui avaient fait partie de la concession de Pierre HIBON. Un de nos ancêtres bénéficiaire d'une des premières concessions accordées par la Compagnie des Indes au début du peuplement de l'île Bourbon. La propriété fut achetée par Jean Baptiste avec la dot de son épouse Rose. Vendue une première fois en 1882, après la mort de Rose, elle fut rendue par l'acheteur qui était insolvable. Elle fut vendue une deuxième fois, après la mort de Jean Baptiste, à l'encan à la Banque de La Réunion, pour payer une dette de Jean Baptiste à son beau-fils Amédée HUBAC, fils aîné de Rose et du docteur HUBAC, médecin de marine et premier mari de Rose. En effet, Rose était veuve lors de son mariage avec Jean-Baptiste. La dette provenait du rachat des titres d'Amédée sur la propriété de sa mère. Rachetée par la famille DE HAULME au début de 1904, la propriété fut revendue à Antoine François Albert I en fin 1904; un beau témoignage d'amitié entre bons voisins! Antoine François Albert I reste à la maison familiale K/ANVAL de Bellemène jusqu'en 1908 pour s'occuper de sa propriété agricole. Puis il se rend au Port. Directeur de la glacière du Port, il électrifie la glacière à vapeur. Il travaille aussi pour la société PRADEL, propriétaire exploitant le café à Sans-Souci. En 1913, il construit la première centrale hydroélectrique de l'île dans le lit de la Rivière des Galets.

Arrive la Grande Guerre, Antoine François Albert I reprend du service dans la Marine; il est responsable de la base navale de Diégo Suarez à Madagascar de 1915 à 1918, où il séjourne en famille. Rentré à La Réunion, il est directeur de l'usine sucrière de Casernes à Saint Pierre de 1918 à 1921. Il habite la grande maison connue plus tard sous le nom de la maison Tardif (célèbre quincaillier de Saint Pierre). En 1922, il revient à Bellemène pour s'occuper de sa propriété. Détail amusant: Bellemène signifierait en malgache « patate rouge »; un probable souvenir culinaire des Malgaches introduit par les premiers colons français. Il ne quittera plus Bellemène. Antoine François Albert I est un propriétaire terrien aux idées sociales avancées. Il investit beaucoup dans sa propriété agricole. Il est généreux avec ses colons, et cherche à leur procurer

des conditions de vie plus décentes. C'est lui qui fait venir les religieuses Filles de Marie à Bellemène, en leur cédant une maison rachetée à un médecin. Il y fait construire une chapelle et une école. Il fait installer une boutique de chinois et le téléphone, à la disposition de la population du village.

A la Petite France il crée également une école pour les enfants des colons, et introduit une institutrice dans cet écart des Hauts extrêmement isolé à cette époque. Ses opinions politiques le classeraient de nos jours parmi les « Chrétiens de gauche ». Peut-être cherche-t-il ainsi à marier les traditions paternelles et maternelles. Son engagement dans la politique locale lui occasionne des ennuis certains et de solides inimitiés. Les requins ont les dents longues !

En société, Antoine François Albert I est affable et sait recevoir parents et amis; voilà une disposition qui le rapproche de son père. Mais il est également connu pour ses colères noires. Personne n'est parfait. Lorsque survient le fameux cyclone de 1932, c'est le désastre. Ses dernières années sont assombries par la ruine familiale, vécue stoïquement. Les fils LOUGNON vont poursuivre des études universitaires, sans bourse pour d'obscurs motifs politiques, et vivre chicement jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Albert I meurt prématurément, dans les suites d'un anthrax, le 5 octobre 1939, à Bellemène. La propriété LOUGNON survivra à son propriétaire une trentaine d'années, grâce au courage de sa veuve Marie, au dévouement de son fils Jean qui renoncera à une brillante carrière de magistrat pour aider sa mère à gérer la propriété, et aussi grâce à la bonne entente familiale, Marie restant l'âme et l'étoile polaire du clan familial.

## FAMILLE AUBRY ENRACINEMENT A « LA CAVERNE » SAINT-PAUL

Disons quelques mots sur l'ascendance de Marie AUBRY. Notre ancêtre familial commun arrive à La Réunion en 1790. Il s'agit de Guillaume I AUBRY. Il s'installe d'abord à Saint-Pierre et se marie avec Marie-Anne FERRERE. Ils auront six enfants dont le plus jeune Guillaume II AUBRY épousera Elisabeth LEBRUN. De leur union, naîtra Emile I AUBRY qui épousera Valérie LONGUET. Ils donneront naissance à Marie AUBRY - dont nous avons déjà parlé – et qui a épousé Antoine-François Albert I LOUGNON. Notons que Guillaume II AUBRY avait une relation fraternelle amicale avec Marie sa sœur et sa marraine en même temps. Ils s'échangeaient pas mal de confidences.

Voilà l'ambiance historique et familiale dans laquelle a baigné Emile Valère Albert – notre Albert II LOUGNON. Qu'est-ce qui l'a conduit à s'intéresser à l'Histoire, aux archives, à la recherche, à la transmission de ce qu'il découvrait? Est-ce

l'ancrage d'une tradition orale rapportant l'engagement d'un ancêtre dans la campagne d'Egypte avec Napoléon ? Le caveau familial K/ANVAL - LOUGNON dans le cimetière marin de Saint-Paul, caveau en forme de pyramide, témoigne de cet épisode. Est-ce la vue de la « Baie du meilleur ancrage » à partir du promontoire de la maison familiale de Bellemène ? Vue imprenable depuis le Cap La Houssaye jusqu'au Port. Peut-être un peu de tout cela ensemble. J'avais autour de quinze ans lorsque, au cours d'une conversation avec lui, chez son frère Jean, à la Saline les Bains, je l'interrogeais sur les pirates et les corsaires. Il était intarissable. Mais lorsque je le questionnais sur les trésors enfouis sous le sable, au pied de la falaise, tout près de la grotte dite des Premiers Français, sur le terrain K/ANVAL AUBRY, il se contentait de sourire en me regardant malicieusement. D'ailleurs on n'a jamais rien trouvé. Mon père Emile II AUBRY et son frère Guy ont transpiré en vain. Vous connaissez la fable « un trésor est caché dans ce champ ».

Je terminerai en évoquant les relations entre mon grand-père paternel Guillaume III AUBRY avec sa mère Valérie LONGUET épouse de Emile I AUBRY ainsi qu'avec sa sœur Marie, épouse de Antoine François Albert LOUGNON. Le mariage a été célébré le 1<sup>er</sup> mars 1916. Mon grand-père Guillaume III avait épousé en première noce Clémence de BERNARDI de SIGOYER. Sa maman, Valérie était satisfaite de ce bon parti dont la lignée s'accordait bien avec celle des LONGUET qui s'enracinait dans celle de Augustin PANON dit l'Europe depuis 1664. Clémence décède le 21 mars 1927 après avoir mis au monde quatre enfants (Guy, Clémence, Monique, Emile). Guillaume III AUBRY veut se remarier. Avec qui ? Une malbaraise, Amélie BELLON. Catastrophe. La mère LONGUET dont la famille possède l'usine de l'Eperon manifeste son hostilité et coupe les ponts. Dans la famille, seule Marie soutiendra son petit frère et filleul. Le 28 mai 1932, Guillaume III épousera Marie Augustine Amélie BELLON. Ils n'ont pas eu d'enfants. A la Toussaint, quand je vais fleurir le caveau de la famille AUBRY, je vais déposer aussi une gerbe de « pluies d'or » sur la tombe d'Amélie.

Guillaume III AUBRY avait confié son projet à Marie dans un long poème versifié sur cinq pages. Je vous donne quelques extraits de cette lettre poème intitulé tout simplement « Chère Marie ». Ce poème est daté du 17 février 1932, après le terrible cyclone de cette année-là. La première strophe citée est une allusion directe aux conséquences du cyclone. Mon père, Emile II AUBRY qui allait avoir 13 ans (le 21 mars) avait été doublement traumatisé par ce cyclone. D'une part, la propriété K/ANVAL – AUBRY, à « la Caverne » Saint-Paul, avait été complètement sinistrée. D'autre part, comme la maison familiale se trouvait presque en face du cimetière marin, au croisement de la voie de chemin de fer et de la route nationale, il voyait défiler les cercueils. C'était vraiment une catastrophe.

Maintenant que la vie est redevenue régulière  
Et que notre esprit effaré se rassure  
En voyant le soleil, comme à sa manière,  
Promener son gros œil sur toute la nature  
Sans se préoccuper des ruines et des deuils,  
de la douleur  
de certains coeurs

Hélas ! de chagrins encore tout haletants,  
En pensant aux leurs, couchés dans leurs cercueils,  
Je viens avec toi, causer un instant.

Supposant que tu connais le nom de la personne en jeu,  
Et dont le don fut de remettre mon cœur en feu,  
Pour ne pas te l'imposer, en étant trop long,  
Je te dirais, m'en tenant qu'aux convenances,

Que ma Dulcinée s'appelle Amélie Bellon,  
Que son cœur pour moi est plein de prévenances,  
- Ce que je n'ai pas rencontré chez les gens de ma race,  
Qui m'ont trouvé trop maigre pour leur appétit « vorace » -

Et qu'à mon Amélie, je m'unirai  
Probablement vers la mi-mai.

Que veux-tu, dans cette vie,  
Je te dirais qu'à mon avis,  
Pour tirer parti du droit de plaisir,  
Il n'est vraiment pas nécessaire,  
A quelqu'un, d'être pur sang, ou puits de science ;  
Franchement non. Et quelle que soit sa couleur,  
Pourvu qu'il soit instruit, a bon sens, bon cœur,  
Et surtout un cœur battant d'une franche piété,

Il représente absolument une âme,  
Offrant les garanties que se réclament,  
Les gens entre eux, quant aux rapports de société.  
Mes sentiments pour Amélie, je les maintiens.

Et si je te dis que je les maintiens, et que jamais de la vie  
Mon cœur, ma chère Marie, ne changera d'avis,  
C'est, parce qu'en m'écrivant, maman m'avise  
Qu'à la personne qui m'enchante et me grise  
Ne voulant en rien moindrement vous frotter,  
Tous, vous avez décidé de me boycotter.

Donc, ne sachant si à ce point vous me faites un crime  
De penser comme je pense, j'estime  
Que pas m'est besoin  
D'étendre davantage ma confidence.  
Mais avant que je pose un point,  
Un gros point à tout ce que je pense,  
Permettez que je vous dise, qu'étant toujours le même,  
Je vous embrasse comme je vous aime.  
Inutile de te dire que mes sentiments  
S'étendent ma chère Marie indistinctement  
A vous tous, et à ton cher fils Albert  
Que de bien affectueux souvenirs,  
- Alors que je finis de me relire -  
Me refont voir tout petit dans son « ber ».

\* \* \*

La boucle est bouclée. Cette lettre poème est datée de 1932, soit 23 ans après le mariage de Marie AUBRY avec Antoine François Albert I LOUGNON et 27 ans après la naissance de Emile Valère Albert II LOUGNON, notre Albert « tout petit dans son ber ». Cela montre bien que Marie est « l'âme et l'étoile polaire » des relations d'alliance entre la famille AUBRY et la famille LOUGNON.

Ces relations sont aujourd'hui ravivées au moment où, cinquante ans après le décès de Emile Valère Albert II, l'Académie de l'île de La Réunion commémore sa vie et son œuvre. Une vie et une œuvre multifacettes qui constituent un patrimoine à découvrir, à conserver, à étudier, à faire fructifier au bénéfice de La Réunion. Un patrimoine sans frontières familiales. Un patrimoine sans frontières insulaires. Un patrimoine offert à nos Mascareignes, à l'Indianocéanie... et, bien plus loin encore.

Le 13 novembre 2019  
Mgr Gilbert Guillaume (IV) AUBRY

## Albert LOUGNON, du lycéen au proviseur<sup>1</sup>

par Raoul LUCAS

Albert Lougnon, élève brillant a fait toute sa scolarité au lycée Leconte-de-Lisle, établissement qu'il rejoint, des années plus tard, comme jeune Professeur pour y occuper ensuite les fonctions de Censeur, puis de Proviseur. Qu'est-ce que l'itinéraire d'Albert Lougnon, entamé sous la Colonie, et achevé sous la départementalisation, mais dans le même établissement, le lycée Leconte-de-Lisle, nous apprend de l'Histoire de l'Ecole à La Réunion et également de celle de la société ? C'est que nous proposons d'aborder au cours de cette conférence en croisant données biographiques, éléments de contexte et notions de l'histoire de l'Ecole, dans son organisation au niveau national et dans sa mise en œuvre à La Réunion, colonie puis département français.

### La scolarité lycéenne

C'est le 1<sup>er</sup> octobre 1914 qu'Albert Lougnon quitte le quartier de Bellemène, où résident ses parents, pour faire son entrée au lycée Leconte-de-Lisle. Il a neuf ans et ses parents l'inscrivent en 9ème, ses petites classes le jeune Albert les ayant faites à Bellemène. Premier lycée créé dans une colonie française, le lycée Leconte-de-Lisle est un établissement d'excellence qui propose une offre scolaire allant des classes enfantines aux classes de philosophie et de mathématiques, comme on les appelle alors. L'établissement, assimilé aux lycées de France, et qualifié « d'arche sacrée » par les élus réunionnais, bénéficie du soutien vigilant des notables de la Colonie. Il s'agit donc, au lycée Leconte-de-Lisle où les études sont payantes, de former une élite pourvue d'un capital économique et racial en conformité avec les lignes de force de la société coloniale. Cette élite, très majoritairement blanche, est, quand le jeune Lougnon fait son entrée au lycée, exclusivement masculine. Mais, il convient de signaler toutefois qu'en 1913 est créé dans la Colonie, et non sans difficultés, le premier établissement d'enseignement secondaire féminin public. Il prend pour nom « Collège Juliette-Dodu ».

C'est dans un établissement dont le fonctionnement est perturbé par la Grande guerre, que le jeune Lougnon entame ses premières années lycéennes. Le lycée subit en effet le départ des plus grands élèves, appelés ou engagés volontaires, ainsi que la mobilisation de certains de ses professeurs. A ces postes vacants, il convient d'ajouter ceux des professeurs qui, surpris par la guerre, n'ont pu

1 Pour des raisons éditoriales le titre de notre conférence présentée dans le cadre de la journée d'étude a été changé.

rejoindre leur établissement à la fin de leur congé en Europe. Le lycée peine alors à trouver des remplaçants, avec des difficultés variables selon les matières.

C'est ainsi qu'Hippolyte Fouque, mobilisé dès le 4 aout 1914 et Jules Palant, mobilisé le 15 juin 1915, tous deux professeurs de lettres, sont remplacés par des anciens professeurs tirés de leur retraite. Mais en sciences, comme en langues, trouver des remplaçants s'avère très compliqué. C'est ainsi par exemple que pour remplacer Emile Creuse, professeur de sciences naturelles, le Proviseur doit faire appel à Léon Chatel qui doit dispenser ses cours tout en continuant à exercer à la direction l'Agriculture ses responsabilités de Chef de Service. Quant à la situation en anglais, elle s'avère impossible à solutionner localement. Aussi, pour remplacer les professeurs en charge de cette matière, la Colonie n'a pas d'autre choix que de faire venir deux responsables de la Chambre de Commerce de l'île Maurice. Ces personnes étrangères n'ont pour prendre en charge l'enseignement de l'anglais d'autre titre que leur origine mauricienne.

Le lycée, bientôt centenaire, vit alors la période la plus critique de son histoire. A la fin de l'année scolaire 1915-1916, l'établissement compte 308 élèves, 77 en classes élémentaires, 163 dans le premier cycle et 68 en second cycle<sup>2</sup>. L'année précédente, à la même période, l'effectif total de l'établissement était de 360 élèves. Il faut attendre en fait la rentrée de janvier 1921 pour que le Lycée dispose à nouveau d'un personnel complet. A la fin de cette année scolaire, 10 élèves se sont présentés à la deuxième partie du baccalauréat en section philosophie et 9 en section mathématiques. 4 lycéens sont reçus dans la section philosophie et 8 en mathématiques. Quant au jeune Lougnon, il achève des études brillantes. En 1922, il est lauréat du Concours général et décroche dans la foulée son baccalauréat. Il fait la fierté de deux de ses maîtres, Raphaël Barquissau et Hippolyte Fouque, les deux seuls professeurs agrégés que compte le lycée. Barquissau et Fouque fondent sur leur jeune élève de grands espoirs.

### De la Faculté des Lettres de Bordeaux au Professorat

Détenteur du baccalauréat, Albert Lougnon, comme 13 autres de ses condisciples, se rend en France, pour poursuivre des études supérieures. Mais, contrairement à la grande majorité des étudiants, Albert Lougnon ne choisit pas un établissement parisien, il opte pour la Faculté des Lettres de Bordeaux. Les archives, comme la mémoire familiale, sont muettes sur la raison de ce choix. Mais il est vrai que la Faculté des Lettres de Bordeaux est un établissement marqué, au fil de son développement, par une grande ouverture disciplinaire qui contribue à asseoir sa réputation. Mentionnons, à titre d'exemple, la création d'une

<sup>2</sup> Toutes les statistiques citées au cours de cette conférence proviennent de la base de données construite dans le cadre de notre programme de recherche Histoire et Mémoire de l'Ecole à La Réunion (PHMER), Laboratoire CEMOI, EA 13, Université de La Réunion.

chaire de géographie coloniale, dont l'enseignement est bien plus développé à Bordeaux qu'à Paris. Le lycéen était-il informé de cette situation ? Et si oui, par son environnement familial ou par ses professeurs, et notamment Raphaël Barquissau, jeune membre actif de la puissante Société des Agrégés ? En l'état de notre connaissance des Archives, cette question demeure aujourd'hui sans réponse.



Albert Lougnon en 1923 (collection particulière)

En tout cas, quand Albert Lougnon s'inscrit en première année de licence ès-lettres à Bordeaux, la chaire de géographie coloniale a un titulaire éminent en la personne d'Albert Lorin, polytechnicien, géographe, membre de l'Institut. La Faculté des Lettres compte alors un peu moins de 300 étudiants, dont 70 en licence ès-lettres. La licence, dont la maquette vient d'être modifiée, se prépare désormais sur deux ans et propose deux formules, une licence d'enseignement et une licence libre. Chaque formule, organisée en certificats, dont un consacré aux questions coloniales, offre sept spécialisations, dont l'histoire et géographie.

C'est en licence d'enseignement avec spécialisation histoire-géographie que s'inscrit Albert Lougnon, sans que les archives consultées nous informent sur les certificats choisis. L'étudiant réunionnais est reçu sans difficulté à sa licence. Dans la foulée, il prépare avec succès le Diplôme d'Etudes Supérieures d'Histoire (DES) qui mène généralement les meilleurs étudiants à l'agrégation et au Doctorat d'Etat. Albert Lougnon qui, depuis le lycée engrange avec aisance

les succès universitaires décide, pour sa part, d'interrompre ses études pour devenir professeur dans le secondaire. Comment expliquer ce choix ?

La mémoire familiale, étant également muette sur ce choix, place aux hypothèses et deux peuvent être avancées. Il y a d'abord le statut du jeune étudiant qui, le 10 avril 1928, a convolé en justes noces avec Marie Taris. L'autre hypothèse est sans doute à rattacher à la lecture que fait Albert Lougnon de l'offre universitaire, post-DES de la Faculté des Lettres de Bordeaux. Si l'établissement offre bien un cursus universitaire complet Etudes doctorales, Centre de préparation à l'agrégation, leur fonctionnement à Bordeaux n'est pas sans son lot de difficultés.

C'est ainsi que les étudiants préparant un Doctorat d'Etat ou d'Université, se voient assez vite obligés de poursuivre et d'achever leurs études à la Sorbonne, car c'est à Paris que se concentrent Archives et Bibliothèques. En ce qui concerne l'agrégation, si les préparations offertes jouissent d'une certaine renommée, selon les sections les résultats sont inégaux. Si la section grammaire est la section phare, en histoire et géographie il n'y a, depuis plusieurs années, ni reçus ni admissibles à Bordeaux. On peut alors comprendre que l'étudiant Albert Lougnon, de surcroît jeune époux, ait choisi de quitter les bancs de la Faculté bordelaise, préférant prendre un poste d'enseignant.

A la rentrée de septembre 1928, Albert Lougnon est nommé professeur délégué au lycée de Mostaganem. Le jeune couple, Albert a vingt-trois ans et Marie vingt-deux, embarque pour l'Algérie Française. Quelques mois plus tard, en janvier 1929, Marie Lougnon donne naissance à son premier enfant. En octobre 1930, la famille Lougnon rentre en métropole, Albert devant y accomplir son service militaire. Incorporé à Rochefort, puis à Bordeaux, Albert Lougnon est finalement rendu à la vie civile en février 1931. Il est alors nommé Répétiteur au Collège d'Aubusson, avant d'être titularisé professeur le 1<sup>er</sup> octobre 1931.

### La nomination au Lycée Leconte-de-Lisle

Le 16 octobre 1931, Albert Lougnon est détaché par le Ministère de l'Instruction publique au Ministère des Colonies pour être nommé Professeur à La Réunion. Il retrouve son île natale qu'il fait découvrir à son épouse et à son enfant, ainsi que le lycée qu'il a quitté après son succès au baccalauréat, huit ans plus tôt.

C'est Hippolyte Foucque, son ancien professeur, désormais Proviseur et Chef du service de l'Instruction publique, qui accueille Albert Lougnon dans ses nouvelles fonctions. Quant au Censeur de l'établissement, le poste longtemps vacant, vient d'être confié à Jules Palant que le lycéen Lougnon a également eu comme professeur. L'Etablissement compte alors 542 élèves dont 236 en classes enfantines et élémentaires. Le second cycle du secondaire accueille

123 élèves. Mais l'élément nouveau dans la vie du lycée c'est la présence dans les classes du cycle secondaire de quelques filles. Le gouverneur vient en effet d'accorder aux professeurs et fonctionnaires du lycée l'autorisation d'y inscrire leurs filles, afin de pallier les difficultés causées par l'absence dans la Colonie d'un établissement secondaire féminin dispensant un cursus complet. Une question qui demeure posée dans la Colonie.

Concluons cette présentation avec Hippolyte Foucque qui se réjouit de l'arrivée d'Albert Lougnon et qui lui confie les classes de cinquième, quatrième et troisième.

S'il doit prendre en charge trois niveaux et deux matières, l'histoire et la géographie, le jeune professeur n'est pas pour autant dépassé par la préparation des cours et la correction des copies. En effet, pour Albert Lougnon, l'enseignement est inséparable de la recherche qui elle-même est tributaire des Archives et de leur conservation. C'est ainsi, qu'un an après sa prise de poste au lycée, Albert Lougnon jette les bases d'un projet intellectuel et scientifique, il a alors 27 ans. Un projet dont la principale caractéristique est de recouvrir l'ensemble du champ historiographique et dont l'une des conséquences est de lui ouvrir, dans la foulée, les portes de l'Académie de l'Île de La Réunion. Avec ce projet, Albert Lougnon, secondé par son épouse, mène de front, enseignement, travaux archivistiques, activités de recherche et vie familiale, alors même que le couple a désormais un deuxième enfant. C'est avec énergie, rigueur et passion que ce professeur, qui n'est pas encore trentenaire, se consacre à son œuvre prometteuse, dont les parties archivistique et recherche seront traitées dans un moment par mes collègues. Voilà donc, en quelques mots, ce qui fait d'Albert Lougnon une personne dont les qualités sont remarquées et reconnues d'Hippolyte Foucque, certes, mais également de toute l'administration coloniale et dans divers autres milieux.

Mais dans une colonie, et La Réunion l'est encore, compétences, reconnaissance et renommée ne suffisent pas pour protéger son titulaire de l'arbitraire, et Albert Lougnon en fait la douloureuse expérience. Rejoignant La Réunion avec sa famille, au terme d'un congé administratif, largement amputé par la mission de recherche qui lui a été confiée par le Gouverneur Truitard au profit des Archives de la Colonie, Albert Lougnon est frappé par l'arbitraire colonial. A l'escale de Dzaoudzi, Albert Lougnon apprend la suppression de son poste au lycée de Leconte-de-Lisle. Il est alors sommé de débarquer avec sa femme et leurs deux enfants en bas âge. Cayenne envisagée comme première destination n'ayant pas pu être retenue pour des raisons matérielles, Albert Lougnon est affecté d'autorité à Tananarive, au lycée Galliéni, mesure qui prend effet le 10 juillet 1938. Ne pouvant s'en prendre à Albert Lougnon père, et à ses activités politiques

qui leur ont fortement déplu, les parlementaires réunionnais, s'en sont pris au fils. Durant son séjour malgache, qui dure trois ans, Albert Lougnon, loin de se laisser abattre, s'impose comme un des meilleurs éléments du lycée Galliéni, poursuit son œuvre, collabore avec l'Académie Malgache, s'engage dans un Doctorat d'Etat, voit ses charges de famille s'agrandir, le couple accueillant son troisième enfant, tout en agissant pour défendre ses droits.

#### **Le « Proviseur des lycées », dernier Proviseur du « Vieux Lycée »**

C'est le 28 septembre 1941, après de longues démarches pour faire reconnaître l'arbitraire dont il est victime, qu'Albert Lougnon retrouve son île natale et un poste au lycée Leconte-de-Lisle. L'établissement, dont le Proviseur est toujours Hippolyte Foucque, subit les contrecoups de la guerre, locaux réquisitionnés, une partie du personnel mobilisée, approvisionnements en livres et fournitures scolaires interrompus, budget en baisse. L'établissement, qui comprend désormais comme annexe le Collège Juliette-Dodu, compte 600 élèves.

Dans les années qui suivent la libération de La Réunion, malgré des conditions qui demeurent très difficiles, les effectifs du lycée continuent à progresser lentement mais régulièrement, notamment par l'apport des filles. En effet, le Collège Juliette-Dodu est devenu, en 1943, une section du lycée Leconte-de-Lisle. Une section qui toutefois, pour des raisons d'habillage colonial, prend le nom de « lycée ». La section qui fonctionne avec six classes, de la sixième à la première, est dirigée par une professeur Madame Yves Lapierre, chargée de direction sous l'autorité du Proviseur. Après leur première, les filles de cette section, rejoindront par celles venues de l'établissement « L'Immaculée », terminent leurs études ou en Philosophie ou en Mathématiques. Ce sont les deux seules classes mixtes du Lycée. Madame Lapierre fait partie, comme Albert Lougnon, des 5 professeurs licenciés du lycée qui ne compte plus d'agrégé parmi son personnel. A la fin de la période coloniale, le lycée Leconte-de-Lisle est le seul établissement qui survit dans un environnement éducatif chaotique.

Avec la départementalisation de La Réunion, le Service de l'Instruction Publique est transformé en Inspection académique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1948 et prend le nom de Vice-rectorat. Hippolyte Foucque, le dernier Chef de Service de l'Instruction publique, est nommé Inspecteur d'Académie et prend le titre de Vice-recteur. En ce début d'année 1948, la question du recrutement du personnel du lycée est préoccupante. L'établissement qui compte alors 24 professeurs s'apprête à voir partir d'ici au second trimestre, 9 professeurs, certains en congé, d'autres définitivement, alors que des affectations promises ne sont toujours pas pourvues, comme celle d'Hervé Hibon en anglais, attendue depuis l'année précédente. C'est dans ce contexte qu'Albert Lougnon est nommé, à la rentrée de mars 1948, Censeur de l'établissement, tout en poursuivant ses autres

activités intellectuelles et scientifiques. Quelques mois plus tard, naît à Saint-Denis le quatrième et dernier enfant du couple.

De 1948 à 1958, année où Albert Lougnon est nommé Proviseur du Lycée Leconte-de-Lisle, La Réunion a entamé sa révolution scolaire. Si on s'en tient à la seule population lycéenne en 1948, 857 élèves, garçons et filles, fréquentaient le lycée Leconte-de-Lisle. Dix ans plus tard l'établissement accueille 1 544 élèves. Une augmentation considérable certes mais un effectif qui reste faible, pour ne pas dire dérisoire, rapporté à la population scolaire réunionnaise, marqué par un très grand déséquilibre entre le premier et le second cycle du secondaire. Seuls en effet, 1 ou 2 élèves des Collèges d'Enseignement Général, peuvent espérer, sur concours, accéder au lycée. Une situation qui amène les autorités à envisager la création d'un nouveau lycée dans le Sud de l'île. Ce lycée est prévu initialement à Saint-Pierre, pour une ouverture à la rentrée de 1962. Mais suite à diverses péripéties politiques, le projet de construction du lycée capote. Michel Debré va reprendre ce projet et l'imposer. Albert Lougnon est chargé de son suivi. Le Proviseur du lycée Leconte-de-Lisle prend alors le titre de « Proviseur des Lycées ». Il est assisté dans sa mission par Hervé Hibon promu Censeur du nouvel établissement, qui est finalement implanté au Tampon.

L'ouverture du Lycée du Tampon, devenu Lycée Roland Garros, donne une impulsion décisive à la démocratisation de l'Ecole à La Réunion en déverrouillant enfin l'accès à l'enseignement secondaire. Cette dynamique portée par la politique volontariste du régime gaullien va se poursuivre avec la transformation, à partir de la rentrée 1967, des Collèges d'Enseignement Général (CEG) en Collège d'Enseignement Secondaire (CES). Le devenir du Lycée Leconte-de-Lisle au centre-ville de Saint-Denis est désormais posé. Ses bâtiments vétustes, insuffisants pour faire face à l'afflux attendu des élèves et inadaptés aux exigences d'un enseignement moderne, amènent les autorités à décider de déplacer le « vieux lycée » et de l'installer dans des bâtiments neufs, sur un site plus en phase avec les besoins pressants du système éducatif et de ses développements à venir. C'est le quartier du Butor qui est retenu pour accueillir le nouvel établissement. Et c'est à nouveau Albert Lougnon qui se voit confier la mission de mener à bien ce projet pour la rentrée de septembre 1969, ultime mission pour le Proviseur qui s'apprête à faire valoir ses droits à la retraite.

L'itinéraire d'Albert Lougnon est brillant. Cet enfant descendu des collines de Bellemène qui pousse, en 1914, les portes du Lycée Leconte-de-Lisle, sera ensuite Professeur de cet établissement puis Censeur et enfin Proviseur. Honneur seulement partagé à ce jour par deux autres lycéens, Emile Trouette, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et Hippolyte Foucque. Gravissant tous les échelons de la carrière d'enseignant Albert Lougnon a également édifié

une œuvre scientifique importante, démontrant que les deux activités ne sont pas concurrentes. Toutes ces tâches ne l'ont pas empêché d'accepter des responsabilités, à la Bibliothèque coloniale, aux Archives coloniales, à l'Académie de l'île de La Réunion et dans d'autres Institutions savantes, pour lesquelles ses compétences le désignaient et auxquelles l'appelaient la confiance des autorités, comme celle de ses pairs.

La carrière prestigieuse d'Albert Lougnon s'achève brutalement, le 17 juillet 1969, après avoir poussé, une dernière fois, les portes du « Vieux lycée » qui a migré au Butor pour pouvoir répondre aux exigences de l'Ecole républicaine. Le « Vieux lycée » l'avait accueilli cinquante-quatre ans plus tôt. Cet homme exceptionnel et exemplaire, honoré de nombreux titres, dégagé de ses activités professionnelles, se faisait alors une joie de poursuivre, son œuvre scientifique.

Raoul LUCAS

## Sources

Pour cette Conférence ont été mis à profit nos travaux menés dans divers fonds d'archives dont, principalement :

- Les archives privées de la famille Lougnon.
- Les Archives Nationales.
- Les Archives Nationales d'Outre-Mer.
- Les Archives Départementales de La Réunion.

Pour des approfondissements sur l'Histoire de l'Education on pourra utilement faire appel aux trois ouvrages suivants :

- Chapoulie J-M. *L'Ecole d'Etat conquiert la France*, Rennes, PUR, 2010.
- Lucas R. *Bourbon à l'Ecole, 1815-1946*, Saint-André, Océan Editions, 2006.
- Prost A. *L'Enseignement en France. 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1970 (1ère édition).

Pour des requêtes spécialisées sur les politiques éducatives en France on pourra faire appel aux deux ouvrages suivants :

- Allaire M. et Franck M-T, *Les politiques de l'éducation en France*, Paris, La Documentation Française, 1995.
- Avanzini G. et al, *Dictionnaire Historique de l'Education Chrétienne d'Expression Française*, Paris, Editions Don Bosco, 2001.

## Albert LOUGNON archiviste

par Damien VAISSE

Directeur des Archives départementales de La Réunion

Infatigable chercheur, Albert Lougnon n'a eu de cesse de faire connaître par ses publications les archives relatives à l'histoire des Mascareignes, sous forme brute ou comme matière première de ses travaux, dans une démarche d'historien. Mais il a aussi été officiellement le conservateur des archives coloniales, de 1942 à 1946, en remplacement d'Eugène Massinot rappelé sous les drapeaux. Deux de ses ouvrages, *Documents concernant les îles de Bourbon et de France pendant la régie de la Compagnie des Indes* (1953) et *Classement et inventaire du fonds de la compagnie des Indes* (1956) sont publiés par le premier archiviste départemental, Yves Pérotin, comme constituant les premiers inventaires des nouvelles archives départementales, même si le jeune chartiste ne peut s'empêcher de souligner leur écart par rapport à l'« orthodoxie archivistique ». Albert Lougnon a par ailleurs engagé dès 1932 une tradition de publications que les archives départementales ont reprise à leur compte jusqu'en 1986.

### La situation des archives au début de la carrière d'Albert Lougnon

Peu de temps après sa nomination à La Réunion en 1931 comme professeur au lycée Leconte-de-Lisle<sup>1</sup>, Albert Lougnon avait dû commencer à fréquenter les archives de la colonie, ou du moins la partie qui avait été transférée dans la section historique du musée Léon Dierx, pour pouvoir publier dès 1933 le premier volume de sa *Correspondance du conseil supérieur de Bourbon et de la compagnie des Indes*.

A cette date, les archives avaient déjà 140 ans d'histoire. Un décret de L'assemblée coloniale de l'île Bourbon en date du 17 août 1793 avait en effet institué les « Archives coloniales » et nommé un premier archiviste, précédant de trois ans la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796) qui créait en métropole les archives départementales<sup>2</sup>. Avant la Révolution, les archives de la compagnie des Indes et de l'administration royale étaient conservées dans les bureaux de la compagnie, au greffe du conseil supérieur et à l'hôtel du gouvernement. Malgré une tentative en 1793 pour les rassembler dans un dépôt unique, les archives de la colonie connurent bien des vicissitudes avant d'être placées par l'ordonnance

<sup>1</sup> Le dossier de carrière d'A. Lougnon est conservé aux Archives nationales sous la cote F17/29689. Je remercie Édith Pirio de m'avoir transmis des éléments de ce dossier.

<sup>2</sup> Sur l'histoire des archives, consulter: Schérer (André), *Guide des archives de La Réunion*, Saint-Denis, impr. Cazal, 1974 ; Lartin (Urbain), « Les archives de La Réunion », dans *Bulletin du Cercle généalogique de Bourbon*, n° 26, 1988, p. 660-662 et n° 27, 1989, p. 798-80 ; Benoît Jullien, « Le bâtiment des archives de La Réunion », dans *Plaisir d'archives : recueil de travaux offerts à Danièle Neirinck*, Mayenne, impr. de la Manutention, 1997, p. 67-94.

organique du 21 août 1825 sous la responsabilité du contrôleur colonial. Les archives furent alors transférées pour plus d'un siècle dans un vieil immeuble en maçonnerie et toit de tôle appartenant au service des travaux publics, rue de l'intendance (aujourd'hui rue Amiral Lacaze).

Le conseil général rétablit le 5 septembre 1861 le poste d'archiviste colonial, qui n'était plus pourvu, et le confia à un commissaire adjoint de la marine en retraite, Marcel Voïart. Des classements et des tris furent effectués jusqu'à la suppression du poste en 1906, laissant les archives à l'abandon. Créeée une première fois en 1861, puis rétablie en 1881, une commission des archives était chargée de faire des classements et de proposer des éliminations.

En 1911 fut créé le musée d'art de Saint-Denis qui prit l'année suivante le nom de musée Léon Dierx. Son conservateur, Adrien Merlo, un ancien pharmacien colonial, puisa dans les archives les documents qui lui semblaient les plus significatifs pour constituer la « salle historique » de son musée<sup>3</sup>. Le poste d'archiviste fut rétabli en 1919 au profit d'Adrien Merlo<sup>4</sup>. Il prit alors le titre d'archiviste conservateur du Musée Léon Dierx, jusqu'à sa retraite le 26 novembre 1937. Eugène Massinot fut alors recruté sur contrat le 1<sup>er</sup> juillet 1938 comme archiviste conservateur du musée Léon Dierx, bibliothécaire colonial<sup>5</sup>. Les trois fonctions étaient donc réunies en sa personne. Cette nomination, après réussite à un concours, devait lui sembler conforme à ses goûts et à ses propres activités artistiques (il pratiquait la sculpture).



Eugène Massinot en juillet 1962  
ADR, 3 W 48

Né le 13 janvier 1893 à Saint-Denis, Eugène Massinot avait au cours de la Grande Guerre gravi les échelons militaires et se trouvait en 1920 élevé au grade de lieutenant de réserve<sup>6</sup>. Promu capitaine de réserve le 10 juillet 1939, il fut rappelé à l'activité et s'embarqua pour Diego Suarez le 10 novembre 1939.

<sup>3</sup> Procès-verbal de la commission chargée du tri, aux archives coloniales, des documents historiques destinés à être déposés au musée Léon Dierx, 4 décembre 1914 (ADR, 3 T 6).

<sup>4</sup> Arrêté du 18 juillet 1919 portant rétablissement du poste d'archiviste colonial et rattachant les archives coloniales au musée Léon Dierx.

<sup>5</sup> Arrêté du 4 avril 1938 créant le poste d'archiviste conservateur du musée Léon Dierx, bibliothécaire colonial et organisant le mode de recrutement du titulaire de ce poste.

<sup>6</sup> Voir ses états de services dans le registre matricule de la classe 1913, n° 451 (ANOM, 12 RM 75) et son dossier de personnel aux ADR, 3 W 48.

Malgré son absence, les archives connurent à ce moment un tournant décisif, grâce à Léon Truitard, gouverneur de 1936 à 1938. Pour faire face à l'encombrement des locaux, il avait décidé la construction d'un nouveau bâtiment, à l'angle des rues Jean Châtel et Roland Garros, pour accueillir les archives et la bibliothèque coloniales. Le transfert des archives s'effectua en septembre-octobre 1939 dans la plus grande confusion.



Maurice Monteil au milieu des archives déménagées dans leurs nouveaux locaux en septembre-octobre 1939. ADR, 2 FI 37/1

Pour pallier l'absence d'E. Massinot, Maurice Monteil, professeur au lycée Leconte-de-Liste, fut nommé conservateur par intérim des archives, par un arrêté du 11 novembre 1939 qui en même temps rattachait provisoirement au service de l'instruction publique la bibliothèque

coloniale, les archives et le musée Léon Dierx. Ce service était alors dirigé par Hippolyte Foucque, par ailleurs proviseur du lycée Leconte-de-Lisle. La livraison du nouveau bâtiment permit d'y faire entrer, en 1940, la part des archives qui avait été transférée au musée Léon Dierx<sup>7</sup>.

Démobilisé, Massinot débarqua à la Pointe des Galets le 26 octobre 1940 et reprit son poste le 17 novembre 1940<sup>8</sup>. Il en démissionna en 1942 sur l'injonction du gouverneur Pierre Aubert qui le jugeait nuisible à la sûreté de l'Etat en raison de ses sentiments gaullistes. Rappelé sous les drapeaux le 30 novembre 1942 à l'arrivée des Forces françaises combattantes, Massinot fut nommé en janvier 1943 chef du bureau militaire du cabinet du nouveau gouverneur André Capagory, officier d'ordonnance du gouverneur, chargé en outre du service de la censure télégraphique et postale<sup>9</sup>.

#### Nomination d'Albert Lougnon comme archiviste

Par suite de la démission de M. Massinot, un arrêté du 28 octobre 1942 rattacha définitivement les archives coloniales, la bibliothèque coloniale et le musée Léon

<sup>7</sup> Etat des dossiers et archives transportés du musée Léon Dierx au nouveau local des archives le 17 juin 1940 (ADR, 3 T 6). La correspondance relative à ce transfert se trouve sous la cote 3 T 3.

<sup>8</sup> Arrêté du 21 novembre 1940 (*Journal et bulletin officiel de l'île de La Réunion*, 22 novembre 1940, p. 1116)

<sup>9</sup> Démis de ces fonctions le 4 novembre 1943 et remis à la disposition du commandant supérieur des troupes, il repartit à Madagascar où il fut promu chef d'escadron en 1944.

Dierx au service de l'Instruction publique<sup>10</sup>. Les fonctions de conservateur des archives coloniales seraient confiées à un professeur du lycée Leconte-de-Lisle qui recevrait une indemnité. Par décision du gouverneur en date du 6 novembre 1942, Albert Lougnon, professeur d'histoire et de géographie au lycée Leconte-de-Lisle, devint ainsi conservateur des archives coloniales à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1942, avec une indemnité annuelle de 6 000 francs. Le même jour Damase Legros était chargé de la bibliothèque coloniale<sup>11</sup>. Un arrêté du 25 mai 1943 modifiant celui du 28 octobre 1942 regroupa les fonctions de bibliothécaire colonial et de conservateur des archives<sup>12</sup>. Albert Lougnon fut aussitôt nommé dans ces doubles fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> juin 1943<sup>13</sup>.

#### Action d'Albert Lougnon comme archiviste

L'article 4 de l'arrêté du 28 octobre 1942 avait défini ainsi les missions du conservateur des archives coloniales : « Le conservateur des archives est chargé de la garde, du classement et de la conservation des documents historiques de toute nature déposés aux archives et des pièces et documents envoyés périodiquement par les divers services et dont la commission des archives a décidé la conservation. Il est en outre chargé des recherches à faire pour les besoins des divers services en ce qui concerne les actes déposés aux archives. Il délivre les copies collationnées des actes officiels ou autres documents réclamés pour les besoins du service.

Ces copies seront certifiées conformes par lui et visées par le chef du service de l'Instruction publique. Il ne peut se dessaisir des originaux que sur un ordre écrit du chef du service de l'Instruction publique, visé par le gouverneur.

Un règlement intérieur rédigé par le conservateur d'accord avec la commission des archives fixe les conditions dans lesquelles le public est admis à la consultation des archives et celles dans lesquelles sont délivrées les expéditions réclamées par les particuliers et perçus les droits qui pourront être établis pour ces expéditions. Ce règlement est soumis à l'approbation du gouverneur.

Le conservateur dresse chaque année, en accord avec la commission, le projet de budget des archives et il adresse au chef du service de l'Instruction publique, au début de chaque année, un rapport détaillé sur le fonctionnement des archives au cours de l'exercice précédent. »

Les archives bénéficiaient surtout à cette époque de l'intérêt d'Émile Thébault, conseiller à la cour d'appel de Saint-Denis, président de la commission des archives. Réinstallée par arrêté du 28 décembre 1939, cette commission devait statuer sur la conservation ou l'élimination des documents, et assurer

10 Arrêté du 28 octobre 1942 signé de P. Aubert (*Journal et bulletin officiel de l'île de La Réunion*, 30 octobre 1942, p. 1171-1173).

11 *JBOIR*, 13 novembre 1942, p. 1232.

12 *JBOIR*, 28 mai 1943, p. 412-413.

13 Décision du 25 mai 1943 (*ibidem*, p. 417).

la publication d'un catalogue général<sup>14</sup>. Aidé d'auxiliaires, Émile Thébault avait consacré de longues heures à des travaux de classement et d'inventaire, portant sur les archives allant du début de la période royale jusqu'à la fin de l'occupation anglaise (1767-1815). Il présentait son inventaire comme terminé en octobre 1940<sup>15</sup>. Le 26 avril 1941, il prononçait une longue conférence sur les archives de La Réunion, sous les auspices de la société des sciences et arts. Décrivant les archives comme un « trésor admirable, témoin d'un passé brillant », il présentait le travail accompli et le travail à faire, tentant d'éveiller l'intérêt de la population<sup>16</sup>.

Le soin constant d'É. Thébault pour les archives permit d'apporter des améliorations matérielles et de faire entrer de nouveaux documents. Le 9 octobre 1940 il faisait entrer 176 liasses provenant du greffe du tribunal de première instance de Saint-Denis<sup>17</sup>. En 1941 il alertait le gouverneur sur la présence d'archives du greffe de l'ancien conseil supérieur de la compagnie des Indes et de « vieilles archives notariales » en l'étude de Maître Béraud à Saint-Paul. L'année suivante le procureur général avisait maître Béraud d'avoir à remettre à l'archiviste ces archives judiciaires, en même temps qu'il demandait aux procureurs de Saint-Denis et Saint-Pierre de verser tous les registres d'état civil antérieurs à 1830<sup>18</sup>. Le 23 juillet 1942, É. Thébault remit aux archives un registre de transcription des arrêtés et délibérations de l'assemblée administrative de la région sous le vent du 9 septembre 1791 au 20 nivôse an 5, qui était à la mairie de Saint-Paul<sup>19</sup>.

Albert Lougnon consacra pour sa part l'essentiel de son activité au classement des archives de la période de la compagnie des Indes. Il l'explique en introduction à l'inventaire qui en sera publié<sup>20</sup> : « Mes occupations principales, et aussi mon manque de formation en matière de classement d'archives ne me permettaient pas de résoudre le problème dans son ensemble. Je laissai dans l'état où ils se trouvaient les documents de la période contemporaine et m'appliquai à classer, à analyser les pièces couvrant la période dite de la régie de la compagnie des Indes et à en dresser l'inventaire méthodique, à l'exclusion des minutes qui furent versées en 1943 par MM. Béraud et Hoarau. »

14 Les membres avaient été nommés par décision du 8 janvier 1940 : Émile Thébault, président, Henri Gérard, contrôleur des douanes, et Jean Vinson, avocat (ADR, 3 T 2). Le conservateur des archives était membre de droit.

15 Son manuscrit est conservé aux ADR sous la cote 3 T 9.

16 Publiée par A. Lougnon dans son *Recueil trimestriel...*, t. 6, fasc. 38, 1942, p. 120-139.

17 Inventaire conservé sous la cote 3 T 9.

18 Note du 4 novembre 1942 (ADR, 3 T 3). Le versement de l'état civil ne fut pas effectué car un arrêté du gouverneur du 16 août 1944 chargeait à nouveau le procureur général de cette opération (3 T 6).

19 Prise en charge signée Massinot, 3 T 2.

20 *Classement et inventaire du fonds de la compagnie des Indes (série C°). 1665-1767...*, Nérac, impr. Couderc, 1956 p. 6

Yves Pérotin lui attribue aussi le classement de « nombreux actes privés contemporains », sans plus de précision<sup>21</sup>.

En l'absence de rapports d'activité qui nous soient parvenus, il est difficile de mesurer l'activité du service pendant l'intérim d'Albert Lougnon. Une enquête de la direction des Archives de France en 1950 nous permet néanmoins d'avoir quelques données chiffrées sur les années 1938-1950<sup>22</sup>. Elles témoignent d'une progression constante du nombre de chercheurs, du nombre de communications et du nombre de recherches.

Année	Nombre de chercheurs	Nombre de communications	Nombre de recherches
1938	27	56	23
1939	141	121	55
1940	163	125	63
1941	287	126	64
1942	412	147	79
1943	515	145	83
1944	589	183	81
1945	753	195	83
1946	720	220	103
1947	708	256	133
1948	826	242	152
1949	987	273	193
1950	972	395	213

Le personnel se composait de Jules Hibon, planton auxiliaire détaché comme gardien des archives coloniales depuis le 2 mars 1936, et parfois d'auxiliaires, comme Lise Payet Floris, veuve d'un garde des Eaux-et-Forêts, recrutée le 24 décembre 1941 et démissionnaire le 1<sup>er</sup> mars 1943<sup>23</sup>.

En janvier 1944, un arrêté du gouverneur précisa les modalités de communication des archives. Faute d'une réglementation précise, le conservateur des archives éprouvait en effet des difficultés lorsque des demandes de copies authentiques lui étaient adressées<sup>24</sup>. La délivrance des documents pour le public était gratuite mais se faisait uniquement au bureau des archives, en présence de l'archiviste

21 Dans son introduction aux *Documents concernant les îles de Bourbon et de France pendant la régie de la compagnie des Indes...*, par Albert Lougnon, Nérac, impr. Couderc, 1953, p. XIII.

22 Circulaire AD.50.31. Le bilan établi par E. Massinot figure aux ADR sous la cote 41 W 55.

23 Dossiers de personnel (ADR, 2 M 243).

24 Correspondance préparatoire à l'arrêté du 27 janvier 1944 (ADR, 3 T 1).

ou d'un employé et pendant les jours et heures ouvrables (du lundi au samedi de 8 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30). La communication des documents de moins de 50 ans était soumise à l'autorisation du gouverneur. Les pièces confidentielles intéressant les hommes publics étaient réservées jusqu'à leur mort. Si l'archiviste avait obligation de communiquer les autres dossiers dont il a la garde, il n'était en revanche pas tenu de se livrer à des travaux personnels dans l'intérêt des particuliers<sup>25</sup>

Les archives avaient pris l'eau lors du cyclone d'avril 1944 et celui d'avril 1945 arracha le toit du bâtiment.

Massinot ayant été démobilisé et renvoyé dans ses foyers le 22 février 1946, il reprit alors, dès le 1<sup>er</sup> mars 1946, les fonctions qui lui avaient été confiées en 1938. Avec la départementalisation, la législation métropolitaine sur les archives départementales et communales fut étendue aux départements d'outre-mer par décret du 28 juin 1948. Quand Yves Pérotin fut nommé archiviste en chef du département, en septembre 1952, Massinot se retrouva déchargé de ses responsabilités dans ce domaine<sup>26</sup>.

Y. Pérotin décrit ainsi la situation à son arrivée :

« Personnel : un garçon de bureau malade.

Local : une aile de la bibliothèque coloniale, bâtiment mal construit, dont le toit « coule », infesté de termites ; 242 m de rayonnages en partie termités.

Collections : celles de l'Ancien Régime et de la période moderne jusqu'à 1815, classées (mais elles ne constituent qu'un dixième de l'ensemble). Les archives contemporaines absolument informes, rangées à la diable en liasses factices ou entassées. Ensemble tout à fait précieux mais rongé par les insectes et détérioré par l'humidité. Aucun inventaire publié, pas de fichier, pas de bibliothèque de travail<sup>27</sup>. »

#### Albert Lougnon auteur du premier inventaire des Archives départementales (1953)

Yves Pérotin publia dès 1953 l'ouvrage d'Albert Lougnon intitulé *Documents concernant les îles de Bourbon et de France pendant la régie de la Compagnie des Indes. Répertoire de pièces conservées dans divers dépôts d'archives de Paris*. Ce travail décrit 2510 documents conservés aux Archives nationales, au ministère de Colonies, au dépôt des cartes et plans de la Marine, aux archives du ministère des Affaires étrangères et au siège de la congrégation des Lazaristes.

25 Arrêté du 27 janvier 1944 (*JBOIR*, 28 janvier 1944, p. 136-137).

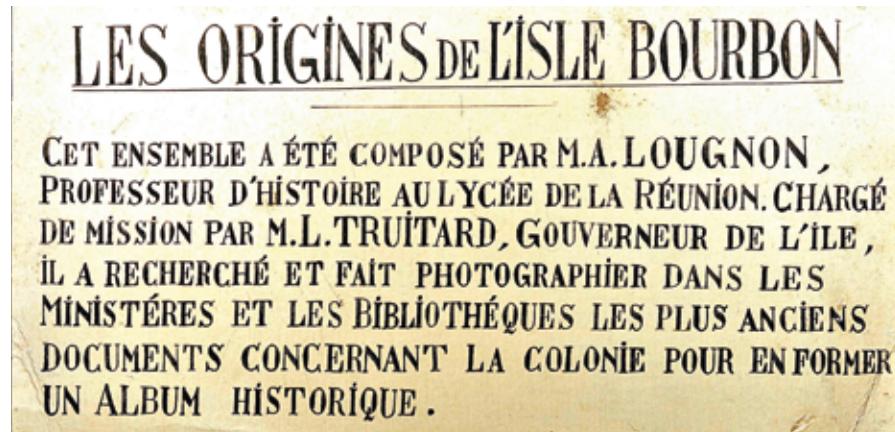
26 Il resta en revanche bibliothécaire départemental et conservateur du musée Léon Dierx jusqu'en 1963.

27 « Exposé de M. Pérotin, archiviste en chef de La Réunion », dans *Gazette des Archives*, nouvelle série, n° 17, 1955, p. 33-38.

Il avait été réalisé bien auparavant par Albert Lougnon, lors de congés pris d'août 1937 à juillet 1938. Le gouverneur Léon Truitard lui avait alloué à cette occasion une subvention pour faire photographier les cartes et plans qu'il rencontraient.

La mutation de Lougnon à Madagascar (1938-1941) et le départ imprévu de Truitard ne permirent pas de réaliser les publications envisagées. L'album de cartes et plans fut déposé aux archives départementales, où il est conservé aujourd'hui dans la série C<sup>28</sup>. Le catalogue des documents resta à l'état de dactylogramme<sup>29</sup>.

Il avait vraisemblablement été envisagé de publier l'album de cartes et plans. A défaut de la publication, il semble que les reproductions aient été exposées à une date ultérieure, peut-être lors de la foire-exposition organisée à Saint-Denis en octobre 1938. Les Archives départementales conservent en effet, sous le titre « Les origines de l'île Bourbon », une série de cartels imprimés de grande dimension, destinés à accompagner une sélection des photographies<sup>30</sup>. Dans son numéro d'août 1938, *La Vie* annonce, sous la signature de Marius-Ary Leblond, dans un article intitulé « Le bi-centenaire de Saint-Denis capitale » : « *Le Gouverneur Truitard, là encore, doit être félicité d'avoir confié au professeur Lougnon, qui vient de rééditer entre autres un mémoire important de Labourdonnais, la sage mission de rechercher en musées et en bibliothèques de France toutes pièces ayant trait aux origines de la Colonisation française : les belles photographies de ces témoignages donneront aux manifestations le cachet illustre de l'Histoire* »<sup>31</sup>.



Cartel d'introduction à la présentation des photographies d'Albert Lougnon, ADR, 1 J 165

28 Photographies collées sur 24 planches (C° 2808).

29 Aujourd'hui conservé dans le fonds Lougnon (ADR, 43 J).

30 16 cartels numérotés. ADR, 1 J 165.

31 N° 13, p. 204 (ADR, 2 PER 393/11). Je remercie Raoul Lucas de m'avoir signalé ce passage.

Quant au dactylogramme, il servit de base à l'ouvrage imprimé en 1953, qu'Yves Pérotin présente ainsi dans son introduction<sup>32</sup> : « Le présent volume est le premier de la série des inventaires publiés par les Archives départementales de La Réunion. »

Ce n'est, à proprement parler, ni un inventaire sommaire, ni un répertoire numérique. Il ne concerne pas des documents conservés dans l'île. Son auteur n'appartient pas au cadre des Archives. Il y a là un triple paradoxe qui demande quelques explications.

Ayant obtenu en 1953 du Conseil général un crédit pour « publication d'inventaires et de textes », Yves Pérotin ne voulut pas perdre une année pour inaugurer une série qui devait comprendre un volume par an. Les inventaires des archives de la période de la compagnie des Indes et de celles de la période 1789-1815, préparés par A. Lougnon et É. Thébault, n'étant pas complément prêts, il fit valider par le directeur des Archives de France la publication des *Documents concernant les îles de Bourbon et de France*.

Yves Pérotin loue cette œuvre scientifique tout en notant qu'elle ne respecte pas la doctrine des Archives de France en matière d'inventaires, par sa nature même. Les règles de description et de transcription des archives ne sont pas bien suivies. Enfin il reproche l'hétérogénéité du niveau de description adopté suivant les documents (on dirait aujourd'hui « la granularité de la description »).

En relevant que le travail d'Albert Lougnon n'est ni un inventaire sommaire ni un répertoire numérique, Yves Pérotin souligne l'écart par rapport à la norme archivistique fixée par l'instruction du 25 mars 1909 qui préconise ces deux types d'instruments de recherche. De fait l'ouvrage d'Albert Lougnon relève davantage du « guide des sources », un guide de recherche portant sur une même thématique ayant pour but de faciliter l'accès à des fonds conservés dans différents lieux d'archives. Peu en usage à l'époque d'Yves Pérotin, la multiplication de ce type d'instrument de recherches à partir des années 1980, bien que non réglementé par l'administration des archives, a démontré leur utilité<sup>33</sup>. Il se révèle particulièrement adapté pour le chercheur qui travaille sur l'histoire de La Réunion, et en premier lieu pour Albert Lougnon lui-même, qui rédigeait alors sa thèse sur l'île Bourbon pendant la Régence.

#### Publication de l'inventaire de la série C° (1956)

Fidèle au plan qu'il s'était fixé peu après son arrivée, Yves Pérotin publia rapidement l'inventaire des fonds classés par Émile Thébault, portant sur la période 1789-1815. Il s'efforça de remanier ce travail, éloigné de la norme

32 P. VII

33 Nougaret (Christine) et Galland (Bruno), *Les instruments de recherche dans les archives*, Paris, Direction des archives de France, 1999, p. 34-35 et 134-135.

archivistique, tout en ayant la sagesse de ne pas chercher à modifier les regroupements réalisés par É. Thébault<sup>34</sup>. Il fit valider par les Archives de France l'extension de la série L, normalement réservée à la période révolutionnaire, à la période impériale et à l'occupation anglaise, et put ainsi publier dès 1954 le *Répertoire numérique de la série L : Révolution, Empire, régime anglais (1789-1815)*<sup>35</sup>.

Le 22 février 1955, Albert Lougnon soutint en Sorbonne sa thèse principale sur l'île Bourbon pendant la Régence<sup>36</sup>. L'inventaire des archives de la période de la compagnie des Indes réalisé par Lougnon constitue sa thèse secondaire. Yves Pérotin le publia l'année suivante<sup>37</sup>.

Lougnon avait supervisé lui-même le réenlisement des documents de la série C° dans des couvertures cartonnées spéciales<sup>38</sup>.

Yves Pérotin salue cette « œuvre de grand mérite, d'une rigueur exceptionnelle et qui a servi de cadre à des travaux importants »<sup>39</sup>. Néanmoins il constate qu'il n'a pas respecté le cadre de classement des séries anciennes. Ne voulant pas bouleverser l'ordre établi, il proposa de créer une série spécifique C° pour désigner les archives de la période de la Compagnie des Indes. Il écrit: « La méthode de M. Lougnon – qui s'est rapprochée de l'« orthodoxie archivistique » - comporte encore une originalité: elle tient pour article, pour unité cotée et analysée, non l'élément matériel global que constitue la liasse ou le registre, mais la pièce indépendante, qu'elle soit simple lettre ou gros recueil.

Cette cotation à la pièce conduit à un inventaire qui comporte plus de 2 900 cotes et pas moins de 341 pages, non compris l'inventaire du fonds de la compagnie des Indes aux archives de l'île Maurice, dû à Auguste Toussaint. La rédaction des analyses est homogène et conforme aux règles archivistiques. La très grande précision de cet inventaire, pour un fonds qui n'occupe que 41 mètres linéaires de rayonnages des Archives départementales, se traduit encore aujourd'hui par une très forte consultation du fonds. Au contraire, le fonds de la période royale, de taille un peu inférieure (29 m), est beaucoup moins consulté du fait de l'indigence du répertoire provisoire qui lui est consacré. »

34 É. Thébault et d'A. Lougnon: « » (« Crédit d'un service d'archives à La Réunion », dans *La gazette des archives*, nouvelle série, n° 13, 1953, p. 23-25).

35 Nérac, impr. G. Couderc.

36 Elle est publiée l'année suivante et rééditée en 1957: *L'île Bourbon pendant la Régence. Des-forges-Boucher. Les débuts du café*, Nérac, impr. Couderc, 1956; Paris, Larose, 1957.

37 *Classement et inventaire du fonds de la compagnie des Indes (série C°) (1665-1767)*, par Albert Lougnon, suivi de l'inventaire du fonds de la Compagnie des Indes des archives de l'île Maurice, par Auguste Toussaint, et précédé d'une préface par Yves Pérotin, Nérac, impr. Couderc, 1956.

38 Rapport annuel de l'archiviste en chef au préfet de La Réunion, 25 juillet 1953 (ADR, 1912 W 58).

39 Rapport annuel de l'archiviste en chef au préfet de La Réunion, 28 octobre 1952 (ADR, 1912 W 58).

Le travail d'inventaire d'archives proprement dit d'Albert Lougnon se clôt avec ce volume consacré à la série C°. Il avait projeté d'inventorier les minutes anciennes de notaires pour publier un premier fascicule, consacré à la période de la compagnie des Indes, de l'*Inventaire de la série III E (notaires)*<sup>40</sup>. L'inventaire ne sera publié qu'en 1981 et ne mentionne pas de contribution d'Albert Lougnon<sup>41</sup>.

### La poursuite par les Archives départementales d'une tradition inaugurée par Albert Lougnon

La publication de documents et de travaux à partir des fonds d'archives ne relève pas d'une compétence obligatoire des services d'archives départementales. Mais la reprise à leur compte par les Archives départementales de cette pratique témoigne de la pertinence de la démarche engagée par A. Lougnon.

A partir de 1954 les Archives départementales reprennent la formule inaugurée par Albert Lougnon en 1932 et poursuivie avec constance jusqu'en 1949. Au *Recueil trimestriel de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire des Mascareignes* succéda ainsi en 1954 le *Recueil de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire de La Réunion (ancienne île Bourbon)*, nouvelle série. Cette publication se plaçait clairement dans la continuité de celle d'Albert Lougnon, en restreignant son périmètre à la seule île de La Réunion, les archives de Maurice ayant alors leur propre organisme de publication. Après 4 numéros publiés de 1954 à 1960 par Yves Pérotin et André Schérer, une « troisième réincarnation de l'idée conçue par Albert Lougnon » (Michel Chabin) vit le jour en 1977 sous le titre *Recueil de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire des îles françaises de l'océan Indien et bulletin d'information de la direction départementale des services d'archives de La Réunion*, qui connut 10 numéros jusqu'en 1981. Après le départ de Michel Chabin, la publication périodique régulière fut abandonnée, et deux derniers fascicules parurent, sans numéro, sous le titre *Archives de Bourbon. Recueil de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire des îles françaises de l'océan Indien*, en 1984 et 1986.

En revanche la publication d'une collection de *Mémoires et textes* des Archives départementales, engagée par Yves Pérotin, ne comprend qu'un volume, dû à Albert Lougnon, et consacré au *Mouvement maritime aux îles de Bourbon et de France pendant les premières années du règne personnel de Louis XV (1727-1735)*, publié en 1958. Dans la même collection, Albert Lougnon devait publier le premier tome (1724-1735) des *Procès-verbaux des séances du Conseil supérieur de Bourbon*, ouvrage qui ne vit jamais le jour. Après le départ d'Yves Pérotin en 1958 la collection ne connut pas de suite.

40 Dans une lettre adressée au préfet le 20 septembre 1957 (ADR, 41 W 45). L'annonce figure encore dans les publications des archives départementales jusqu'en 1960.

41 Chabin (Michel) et Akhoun (Martine), *Répertoire numérique de la sous-série 3 E: minutes et archives notariales (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Saint-Denis, Archives départementales de La Réunion, 1981.

Albert Lougnon a engagé la recherche historique à La Réunion en plaçant au cœur de sa démarche le document d'archive, ce qui n'allait pas forcément de soi pour les auteurs qui se piquaient alors d'écrire des ouvrages sur l'histoire de l'île et pour leur public.

La pertinence de cette démarche est démontrée par la longue postérité de ses *Recueils de documents et travaux*. Quand Michel Chabin clôt volontairement cette série en 1981, il l'explique ainsi<sup>42</sup>: « Lorsque [cette 3<sup>e</sup> série] fut entreprise, à la fin de 1977, il s'agissait de reprendre une ancienne tradition des services d'archives interrompue depuis plus de 17 ans. A cette date, qui n'est pas si lointaine, les travaux d'ordre historique sur La Réunion n'étaient pas nombreux [...]. Depuis, et c'est une chose très heureuse qui démontre la vitalité retrouvée de l'étude de l'histoire à La Réunion, de nombreux ouvrages sont sortis des presses: travaux universitaires de haut niveau, comme celui du professeur Claude Wanquet sur la Révolution à La Réunion, ou celui de Sudel Fuma sur l'émancipation de 1848 et ses conséquences, sans compter les nombreux mémoires non imprimés; travaux de vulgarisation, comme les 7 volumes du *Mémorial de La Réunion* [...], travaux d'érudition enfin, avec la reprise en 1980 de la publication du *Bulletin de l'Académie de La Réunion*, interrompue depuis une dizaine d'années.

La formule de note *Recueil* est donc maintenant dépassée: il faut faire autre chose. »

Damien VAISSE

---

<sup>42</sup> *Recueil...*, 3<sup>e</sup> série, n° 10, p. 457.

## L'œuvre d'Albert LOUGNON pour servir à l'histoire des Mascareignes

Par Reine-Claude GRONDIN

Les travaux d'Albert Lougnon et notamment sa thèse soutenue en 1955, publiée en 1956, *L'île Bourbon pendant la Régence. Desforges-Boucher. Les débuts du café*, ont constitué pour ses pairs une rupture que résume cet extrait du compte rendu rédigé par le directeur des Archives de La Réunion, Yves Pérotin<sup>1</sup> dans la *Revue d'Histoire des colonies*.

A. Lougnon, écrit-il, « nous fournit la première étude valable sur Bourbon à cette époque. Avant lui, on peut bien dire qu'il n'y avait rien: ce n'est pas faire injure à leur mémoire que de tenir pour peu les livres d'Azéma et de Pajot où l'orthographe défectueuse des noms propres témoigne à elle seule du peu de méthode de leurs auteurs, où peu de pages d'ailleurs étaient consacrées à la Régence. »

Une lecture rapide laisserait penser qu'il s'est agi de « tuer les pères », or, la rupture est d'abord méthodologique. En effet, c'est une recherche historique qui respecte les canons scientifiques académiques de l'Université française, tranchant en conséquence avec l'amateurisme des travaux de ses prédécesseurs. C'est surtout une rupture épistémologique car l'historien inscrit l'histoire de La Réunion dans une temporalité nationale, celle de l'expansion coloniale française et celle de l'Empire et ce à la faveur de l'institutionnalisation d'un nouveau champ disciplinaire, l'histoire de la colonisation.

Ce projet « pour servir à l'histoire des Mascareignes » émerge en 1932, structuré par deux axes majeurs : la rédaction de la Revue, *Recueil trimestriel de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire des Mascareignes françaises* jusqu'en 1969 et la rédaction de sa thèse. Quelle en fut la genèse ?

### I- La genèse du projet.

Le premier Congrès International d'Histoire Coloniale qui s'est tenu à Paris du 21 au 25 Septembre 1931 dans le cadre de l'Exposition Coloniale Internationale a été selon A. Lougnon, le déclencheur de son activité scientifique.

Cette manifestation, à la fois scientifique et géopolitique, réunit à l'initiative de l'archiviste au Ministère des Colonies Paul Roussier, « les savants les plus

<sup>1</sup> Pérotin Yves, « Lougnon Albert, L'île Bourbon pendant la Régence. Desforges-Boucher. Les débuts du café » *Revue d'histoire des colonies*, tome 44, n° 156-157, troisième et quatrième trimestres 1957. pp. 458-460.

autorisés du monde entier », afin de fixer un cadre de travail et d'élaborer des instruments de recherche pour les historiens de la colonisation.

Or, si le Congrès offre une visibilité aux « colonies de la mer des Indes » objet de deux communications, celle d'Albert Lougnon sur les problèmes de la découverte des Mascareignes et celle d'André Reussner<sup>2</sup> d'après la correspondance de Poivre, la reconnaissance des Mascareignes comme objet d'histoire est plus qu'embryonnaire. Ce dont témoignent en écho les propos de Marius et Ary Leblond reproduits dans la *Revue de l'histoire des colonies françaises* en septembre-octobre 1931 et celui d'A. Lougnon dans le numéro d'avril-mai juin 1932 du *Recueil Trimestriel de Documents et Travaux inédits pour servir à l'Histoire des Mascareignes françaises*.

Pour les Leblond, « l'abandon dans lequel sont laissées ces îles dans notre effort intellectuel. » s'en trouve à nouveau confirmé car elles « semblent peu compter dans l'économie moderne et, la curiosité scientifique aime mieux se porter par exemple sur une terre voisine, sur la grande île de Madagascar, où se réalise un si curieux effort d'adaptation réciproque de deux races et de deux civilisations<sup>3</sup>. »

Albert Lougnon quant à lui fait part de l'étonnement voire de l'ignorance « même de ceux qui s'intéressent à notre histoire coloniale » qui découvrirent au cours de trois communications « dont deux étaient l'œuvre de créoles de La Réunion », « trois îles à peu près inconnues en France<sup>4</sup> ». Ces propos renvoient évidemment à la reconfiguration géopolitique de l'Empire colonial depuis 1830 qui a en conséquence orienté les objets d'étude. La recension des articles de la revue sous l'égide de la Société d'Histoire des colonies<sup>5</sup> de 1913 à 1922 dans le tableau 1 en témoigne. En effet, la nomenclature géographique confirme la dilution de l'objet « Mascareignes » dans un vaste ensemble qui serait l'océan Indien; en outre, le nombre des articles renseigne sur l'intérêt scientifique et/ou politique des colonies de l'Empire français. Ainsi, force est de constater l'importance du Maghreb, de l'Indochine. De même, alors que les Mascareignes ne figurent pas dans la nomenclature, les Antilles, vieilles et éternelles rivales

<sup>2</sup> Historien de la marine, professeur à l'École navale, directeur du Service historique de la marine de 1935 à 1958. Membre de l'Académie de marine.

<sup>3</sup> « Le premier Congrès International d'Histoire Coloniale (21-25 Septembre 1931). La Société de l'Histoire des Colonies Françaises » In, *Revue de l'histoire des colonies françaises*, tome 19, n° 83, Septembre-octobre 1931. pp. 457-516;

<sup>4</sup> Préambule du *Recueil Trimestriel de Documents et Travaux inédits pour servir à l'Histoire des Mascareignes Françaises*, Avril-mai juin 1932, 2 PER 692/1-3, A.D. R., désormais R.T.D.T.I.

<sup>5</sup> Fondée par Alfred Martineau (1859-1945): archiviste paléographe (1883), Gouverneur de l'Inde française (1910-1911, 1913-1918, titulaire de la chaire d'histoire coloniale au Collège de France (1921-1935)

Société d'histoire des colonies françaises en 1912, elle devient la Société d'histoire des colonies en 1931, puis, en 1958, la Société française d'histoire d'outre-mer et, depuis 2013, s'appelle Société française d'histoire des outremers

de La Réunion, forment à cette date une aire géographique et font l'objet de 25 communications, soient le double de celui consacré aux îles de l'océan Indien.

Tableau 1 : Répartition des articles selon la zone géographique publiés par la *Revue de l'histoire des colonies françaises* de 1913 à 1922.

Zone géographique	Total
Europe et Levant	70
Pays du Maghreb	197
Afrique occidentale	75
Extrême Orient et îles du Pacifique	135
Le Nouveau Monde	139
Dont Les Antilles	25
<b>Mer des Indes</b>	<b>86</b>
Généralités	6
Madagascar	16
Les petites îles de l'océan Indien	12
Pays riverains de la Mer Rouge et du Golfe persique	8
Inde	44

L'institutionnalisation en cours de ce nouveau champ d'étude procure à son activité scientifique des conditions favorables tant d'un point de vue méthodologique que scientifique.

En effet, l'initiative d'Alfred Martineau partage avec celle d'A. Lougnon un point commun: donner de la visibilité et une légitimité scientifique à l'histoire de la colonisation.

Il faut à cette occasion se rappeler qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'histoire de la colonisation est transmise par des récits imprégnés d'exotisme, plus proches du roman d'aventures et à tout le moins dénués de rigueur scientifique. Cette primo-production, qu'Y. Pérotin dédaigne, est aussi celle qui se transmet à La Réunion par les quelques « historiens » cités plus haut. Leurs sources sont bien souvent les récits ou les témoignages d'agents coloniaux tels Auguste Billard, Pierre Philippe Urbain Thomas, Louis Maillard<sup>6</sup>; il arrive aussi que l'histoire de l'île soit confiée à des auteurs connus, telle la Comtesse Drohojowska<sup>7</sup>, autrice de livres pour enfants et d'ouvrages d'histoire de la colonisation.

Néanmoins, tout en récusant le statut d'ouvrages de référence aux travaux des premiers historiens de La Réunion, et ce par défaut de conformité aux règles élaborées par l'école méthodique<sup>8</sup> - légitimant son magistère universitaire -

<sup>6</sup> Auguste Billard, *Voyage aux colonies orientales, ou Lettres écrites des îles de France et de Bourbon pendant les années 1817, 1818, 1819 et 1820*, à M. le Cte de Montalivet, 1822; Pierre Philippe Urbain Thomas *Essai de statistique de l'île Bourbon*, en 1828; Louis Maillard, *Notes sur l'île de La Réunion (Bourbon)*, 1862.

<sup>7</sup> Antoinette Joséphine Françoise, Drohojowska née Symon De Latreiche, *Histoire des Colonies Françaises*, tome premier: Antilles, Ile bourbon, Guiane Française, Lyon et Paris, Périsse Frères, 1853.

<sup>8</sup> Charles-Victor Langlois et Charles Seignobos, *Introduction aux études historiques*, Paris, Hachette et Cie, 1898.

A. Lougnon les fait cependant figurer dans la bibliographie de sa thèse. Car, selon l'orthodoxie méthodique, une recherche ne vaut que par la mise en forme critique des archives, qui font cruellement défaut aux historiens des colonies, défaut auquel les promoteurs de l'histoire coloniale tentent de remédier depuis 1912, à nouveau au Congrès de 1931.

*Depuis 1912 en effet, Alfred Martineau œuvre en vue de doter l'Histoire coloniale d'archives répertoriées, classées - les préservant ainsi de l'injure du temps et des climats tropicaux - portés à la connaissance du public par la Société d'histoire des colonies. L'objectif est de fournir un instrument comparable à « la très officielle Collection des Documents inédits » édités par le ministère de l'instruction publique et par la « Société de l'Histoire de France ». En 1931, le Congrès projette d'établir une « bibliographie générale des ouvrages d'ordre historique colonial publiés [...] depuis 1900 » pour en faire « un instrument de travail, [...] facilitant les recherches<sup>9</sup> »*

C'est dans cette perspective qu'il convient d'inscrire l'activité archivistique d'A. Lougnon, auteur de quelques répertoires d'archives, dont l'un a fait l'objet d'une thèse complémentaire en 1955<sup>10</sup>, et s'est prolongée par la publication de documents historiques via le Recueil. Toutefois, le contexte réunionnais en a fait le préalable. En effet, ce n'est qu'à partir de 1919 que le dépôt d'archives, après de multiples avanies, est confié à Adrien Merlo, conservateur du musée de Léon Dierx jusqu'en 1939, avant la nomination d'un archiviste en 1952, Yves Pérotin. Ce dernier n'a d'ailleurs pas manqué de rendre hommage à son travail qui fait « partie intégrante de l'histoire des Archives<sup>11</sup> ».

Ainsi dès 1931, A. Lougnon a-t-il intégré le réseau scientifique national, conforté ensuite par son admission à l'Académie des Sciences d'Outre-mer en 1948. Celui-ci a fonctionné comme une caisse de résonance lui assurant audience et visibilité.

## II- Donner de la visibilité à l'histoire des Mascareignes

Nous avons précédemment indiqué la réception de la communication d'A. Lougnon au Congrès de 1931 et souligné la portion congrue réservée à cette partie du monde dans la *Revue de l'histoire des colonies françaises* entre 1913 et 1922. Faut-il, comme le souligne A. Lougnon, considérer l'invisibilité

<sup>9</sup> La Société de l'Histoire des Colonies Françaises. Le premier Congrès International d'Histoire Coloniale (21-25 Septembre 1931). In: *Revue de l'histoire des colonies françaises*, tome 19, n° 83, Septembre-octobre 1931. pp. 457-516.

<sup>10</sup> Classement et inventaire du Fonds de la Compagnie des Indes, 1665-1767, imp. Couderc, Nérac, 1956.

<sup>11</sup> Préface d'Yves Pérotin in *Documents concernant les îles de Bourbon et de France pendant la régie de la Compagnie des Indes : répertoire de pièces conservées dans divers dépôts d'archives de Paris*, imp. Couderc, Nérac, 1953

des Mascareignes dans le champ scientifique ? Nous avons souhaité élargir la recherche à d'autres productions écrites. Pour ce faire nous avons consulté les ouvrages antérieurs à 1955 recensés par la BNF, soit 17 titres mentionnant l'item 'Mascareignes', dont 9 titres relèvent des sciences naturelles. Par ailleurs, nous avons constaté précédemment le choix de la nomenclature géographique : les îles de l'océan Indien sont intégrées à la mer des Indes alors que les géographes en adoptent une autre. Ce constat est le fruit d'un rapide examen de trois *Géographie Universelle*<sup>12</sup> mais il n'est pas sans enseignement.

La *Géographie universelle de Malte-Brun* de 1858, ainsi que la *Géographie physique, politique et économique de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique et de l'Océanie*, de Victor Deville de 1886, mentionnent l'archipel des Mascareignes dans le chapitre 'îles d'Afrique'. En 1938, la *Géographie universelle* de Vidal de la Blache l'aborde dans la sixième partie intitulée « Madagascar et autres îles africaines de l'océan Indien ». Cette dernière formulation corrobore les propos des Leblond, actifs militants de la cause de l'île auprès de ce qu'on a appelé le Parti Colonial<sup>13</sup>.

A. Lougnon, quant à lui, explique la méconnaissance des Mascareignes en évoquant deux ruptures majeures de l'histoire régionale, à savoir « la désastreuse liquidation de l'épopée napoléonienne [qui] sépar[a] brutalement l'île de France de Bourbon » et la fondation de l'empire colonial de la III République. En effet, poursuit-il, à la suite de la constitution du deuxième empire colonial, essentiellement continental, La Réunion a perdu de son intérêt tant du point de vue de sa contribution économique que de son rôle dans l'histoire. De la sorte, l'influence de La Réunion dans l'océan Indien est jugée « singulièrement grossie » et son histoire après 1815 ne pouvant être qu'une « succession d'histoires municipales<sup>14</sup> ».

A ces raisons, il convient d'en ajouter une troisième. Sous la III République, l'histoire nationale a eu pour mission politique la construction de la Nation dans sa dimension hexagonale, plaçant les populations de l'empire à la périphérie du récit national. Pour preuve, les rubriques de la *Revue de l'histoire des colonies françaises* intègre l'histoire coloniale dans le champ des relations extérieures ; dans les manuels d'histoire, la grandeur de l'empire est présentée après l'histoire de France.

Par conséquent, au vu de ce contexte, l'histoire des Mascareignes ne pouvait trouver une place que dans le cadre de l'histoire de l'expansion française ; ce choix s'accordant d'ailleurs avec la revendication de l'assimilation réclamée par les acteurs politiques et la société des 'Vieilles Colonies'.

<sup>12</sup> Conrad Malte-Brun, *Géographie universelle*, Tome 4, Hachette, 1858 ; Deville Victor, *Géographie physique, politique et économique de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique et de l'Océanie*, F.-E. André-Guédon 1886 ; Paul Vidal de la Blache et Louis Gallois (dir.), *Géographie universelle*, Tome XII, Afrique équatoriale, orientale et australe, A. Colin, 1938.

<sup>13</sup> Marc Lagana, *Parti colonial français. Eléments d'histoire*, Presses Université du Québec, 2005.

<sup>14</sup> Préambule R.T.D.I., Avril-mai juin 1932, A.D. R

Ainsi, écrire l'histoire des Mascareignes dans le temps colonial pouvait permettre de préserver de « l'oubli les générations qui nous ont précédées sur ces rochers, [d'empêcher que se] brisent les traditions [au risque de nuire] à la formation de la conscience coloniale<sup>15</sup> ».

C'est donc dans cette perspective, qu'A. Lougnon lance le chantier de collecte des documents, destiné à devenir « sa pierre au monument qui ne peut manquer d'être élevé un jour à la gloire de nos îles<sup>16</sup> ». Son projet s'adosse à la revue *Recueil Trimestriel de Documents et Travaux inédits pour servir à l'Histoire des Mascareignes Françaises* qui se situe dans le droit fil des préconisations du Congrès. Conforme aux attentes des promoteurs de l'histoire coloniale, le projet amorcé en 1932 a pu s'appuyer sur le réseau scientifique colonial. Il n'en reste pas moins que la dimension mémorielle du projet, qui est aussi de « répandre la connaissance des documents les plus intéressants » à destination des chercheurs mais aussi du grand public, a créé un auditoire qui déborde les rivages insulaires.

Le grand public a répondu présent si l'on s'en tient à la progression du nombre d'exemplaires qui est passé de 75 à 200 entre 1932 et Janvier-mars 1933<sup>17</sup> justifiant le souhait d'un plus grand recueil qui affiche en 1940, 300 exemplaires. La géographie des lecteurs révèle sans surprise l'importance des centres de peuplement littoraux.

Tableau 2: Répartition géographique des abonnés de la Revue en 1936

	St Denis	72
Nord	Ste Marie	4
	Ste Suzanne	6
Ouest	St Paul	5
	La Possession	1
Sud	St Pierre	17
	St Louis	2
	Le Tampon	4
	Petite Île	1
	Les Aviron	1
	St Leu	3
Est	St Benoît	2

Au nombre des abonnés de 1936 sont mentionnées des institutions culturelles, administratives, économiques et religieuses tels : la Chambre de commerce, le Syndicat d'initiative, la Ville de St Denis, la Chambre de commerce, l'Evêché

15 Préambule R.T.D.I., Avril-mai juin 1932, A.D. R

16 R.T.D.I. n° 1, avril-mai-juin 1932

17 « Pour un plus grand Recueil », R.T.D.I. n° 4, Janvier-mars 1933

ainsi qu'un quotidien *Le Peuple*, qui relaie et assure d'une certaine manière la publicité de la revue. Cette liste témoigne de l'inscription locale du projet.

Cependant, le réseau de la revue dépasse le cadre des Mascareignes et de La Réunion. Tout à la fois affinitaire, intellectuel et/ou scientifique, celui-ci se compose de personnalités de premier plan, de sociétés savantes majoritairement ultramarines, des bibliothèques des régions portuaires et bien entendu des institutions liées au monde colonial.

Au nombre des particuliers destinataires de la revue, figurent des personnalités originaires ou ayant des liens avec La Réunion installées à Paris, tels l'Amiral Lacaze (Membre et secrétaire de l'Académie de Marine, membre de l'Académie des Sciences coloniales, membre libre de l'Académie des Beaux-Arts, élu à l'Académie française en 1936); Joseph Bédier (académicien); Marius et Ary Leblond (écrivains); Raphaël Babet (député); le Capitaine Bouquenne (qui a été en poste au Bureau du recrutement de La Réunion)

Le réseau étend ses ramifications dans l'océan Indien, à Maurice où se trouvent Roger Carosin, Michel Lelio (Secrétaire de la Société Historique de Maurice, écrivain); Tomy Esclapon, (*imprimerie General Printing and Stationery*), Auguste Toussaint (*Port-Louis, deux siècles d'histoire 1735-1935*, 1936); dans l'empire colonial où sont répertoriés des abonnés originaires de La Réunion comme Jules Repiquet (Yaoundé); en Indochine, Raphaël Barquissau (*Une colonie colonisatrice : trois études sur l'oeuvre de La Réunion*, 1922); Roger Jacob de Cordemoy (Douanes); Nolan de Lepervanche (Société Denis Frères le 1<sup>er</sup> juin 1923 puis Directeur de la Société des Riz d'Indochine (SARI) en 1937). A Pondichéry, Edmond Gaudart (gouverneur honoraire des colonies, président de la Société de l'Histoire de l'Inde française, président du Comité de l'organisation locale de l'Inde Française à l'Exposition coloniale de 1931). Enfin à Madagascar, Léon Mussard (propriétaire) et Raymond Decary (historien, ethnographe, naturaliste) complètent cette liste.

Enfin, la dernière branche de ce réseau est constituée par des personnalités du milieu scientifique colonial et des collaborateurs occasionnels au nombre desquels : Alfred Martineau (fondateur de la *Revue d'Histoire des colonies*; Professeur d'histoire coloniale au Collège de France (1921)) ; Pierre Crépin (auteur de *Mahé de La Bourdonnais, gouverneur général des îles de France et de Bourbon (1699-1753)*); Paul Roussier (Archiviste du Ministère des Colonies); Jean Feildel (*A la mer, en guerre : vie du corsaire Ripaud de Montaudevert : 1755-1814*); Alfred Lacroix (*Le Volcan actif de l'île de La Réunion et ses produits, 1936-1938*); Paul Olagnier (*Un grand colonial inconnu, le gouverneur Benoist Dumas, 1936*); René Le Juge de Segrais (*Histoire Généalogique de la famille de Chazal dans la province et ancien comté de Forez et à l'île de France*

*ou l'Ile Maurice (Océan Indien) suivi de l'Etat nobiliaire des Iles de France et de Bourbon depuis les origines jusqu'à l'an 1789, avec une préface du duc de Bauffremont, 1927).*

Outre les particuliers, le Recueil s'adresse aussi à des sociétés savantes et les bibliothèques dont la liste et la localisation sont renseignées dans le tableau suivant.

	Sociétés savantes	Bibliothèques hors de La Réunion
<b>La Réunion</b>	La Société des Sciences et des Arts  Académie de l'île de Réunion	
<b>Maurice</b>	Comité des souvenirs historiques	Bibliothèque de l'Institut  Bibliothèque de la Société des Arts et des Sciences  The Carnegie Library
<b>Madagascar</b>	L'Académie malgache	Bibliothèque du Gouvernement général
<b>Pondichéry</b>	La Société de l'Inde Française	
<b>Indochine</b>	La Société des Etudes indochinoises  L'Amicale bourbonnaise	
<b>France</b>		Bibliothèques municipales :  Marseille -Bordeaux- Nantes- Lorient- Brest- Saint Malo- Le Havre
<b>Monde colonial</b>	L'Académie des Sciences coloniales  La Société d'histoire des colonies françaises	Bibliothèque de l'Agence générale des colonies  La Bibliothèque de la Société de géographie  Les Archives de la Congrégation de la Mission

Ce réseau, reconstitué à partir des informations recueillies dans la revue, a probablement d'autres ramifications comme semble le suggérer ce cas de figure. C'est en effet par l'intermédiaire d'A. Lougnon qu'un article de Jean Feildel : *Le corsaire et le sultan (Extrait de la Vie de Ripaud de Montaudevert)* paraît dans le tome 13 de la *Revue d'histoire moderne* de 1938, Lougnon renseignant ses correspondants et notamment Alfred Martineau. Il a donc une double fonction : celle de relais de diffusion mais encore celle d'espace collaboratif.

Dès 1933, Lougnon se félicite des contributions et des promesses de contribution. Dans les premiers numéros, les contributeurs extérieurs à La Réunion ont réellement apporté leur pierre à l'édifice : Paul Olagnier, Jean Feildel, Juge de Segrais, Lelio Michel, René Lincoln, Auguste Toussaint. D'autres promesses n'ont pas été suivies d'effet, celle de Pierre Crépin et de Paul Roussier par exemple mais, d'une manière générale, les collaborations ont été limitées. De même, au fil du temps, la part des articles sur les Mascareignes se rétrécit comme peau de chagrin et finalement, l'ambition d'écrire une histoire des Mascareignes n'a débouché ni sur une intense circulation d'articles, ni sur des échanges notables.

Ceux-ci ont une dimension socio-économique. On y trouve principalement des tableaux socio-économiques sous forme de mémoires sur la situation de l'île tant du point humain, religieux et agricole ainsi que ceux se rapportant à la gestion de la Compagnie des Indes. L'introduction des plantes et surtout des essais de culture (manioc, indigo, café, muscadier, giroflier) figurent dans plusieurs numéros. Les documents pouvant servir à une histoire politique, sont peu nombreux, se présentent sous la thématique des correspondances et de textes concernant Mahé de Labourdonnais. Le Recueil a de fait constitué la matrice de sa thèse, soutenue le 22 janvier 1955 et dont l'ambition semble avoir été un plaidoyer pour servir à l'histoire de La Réunion.

### III- Une thèse pour servir à l'histoire de La Réunion

Lors de sa soutenance, dont le texte est publié à la fois dans le quotidien *Le Peuple*<sup>18</sup> et plus tard dans le *Recueil de Documents et Travaux Inédits pour Servir à l'Histoire de La Réunion, Ancienne Ile Bourbon* de 1957, l'auteur justifie son choix chronologique. A cette occasion, il indique que sa thèse *L'Ile Bourbon pendant la Régence. Desforges-Boucher. Les débuts du café* n'est qu'une partie d'un chantier et annonce son projet de traiter sous forme d'un triptyque le cycle du café : son introduction à l'initiative de Desforges Boucher, son apogée sous la régie de Benoît Dumas et la crise sous le gouvernement de Labourdonnais.

Dès lors, le choix de la période étudiée s'éclaire. La Régence du duc d'Orléans (1715-1723), associée à une parenthèse de liberté après le règne de Louis XIV

<sup>18</sup> Le Peuple, 15 février 1955, 1Per 81/57.

est peu étudiée, mais à l'échelle locale, elle coïncide avec la naissance de la colonie de plantation et de peuplement.

Ainsi, dans son discours de soutenance, justifie-t-il les bornes chronologiques qui encadrent l'origine de la colonie, et donne par conséquent des clefs de compréhension de la situation économique de La Réunion contemporaine. A. Lougnon, comme d'autres pairs, a ainsi cédé à « l'idole des origines » selon l'expression de Lucien Febvre, recourant à l'Histoire pour éclairer le présent. Quel est donc ce présent qu'il cherche à comprendre ?

En premier lieu le retard de La Réunion, forme euphémisée de la notion contemporaine de sous-développement.

En effet, si Bourbon comme les Antilles appartiennent à la « civilisation des îles », leur passé économique différent explique le retard entre les deux ensembles insulaires qui, précise-t-il, n'a jamais été comblé. Car, poursuit-il, La Réunion sous l'égide du « suzerain », La Compagnie des Indes, n'a pas su développer sa vocation maritime et n'a pas joui précocelement « d'un régime de liberté », à la différence des Antilles. Notons au passage la résurgence d'une récrimination des Réunionnais se plaignant de devoir toujours vivre dans l'ombre des Antilles ! Toutefois, la thématique de la dénonciation du modèle colonial par des sociétés concessionnaires n'est pas propre à La Réunion et a été débattue dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il n'en reste pas moins que cet emprunt notionnel à la féodalité semble pertinent dans le cadre insulaire : Jean Mas, plus tard en 1971, le choisit comme problématique de sa thèse<sup>19</sup>.

La question de la liberté d'échanges et de navigation, du régime de l'Exclusif, de la liberté de production, de la rétribution de la production agricole, des problèmes fonciers, de la prise en compte des particularités insulaires, sont autant d'échos des préoccupations insulaires de l'époque. A titre d'illustration, *le Peuple*<sup>20</sup>, engagé dans ce débat, publie au moins deux articles sur ces questions ; le premier le 15 février 1955 intitulé la « Désassimilation douanière », le deuxième en mars « Pour assimiler l'assimilation » qui témoignent de la permanence de la question.

Dans le livre issu de sa thèse, Lougnon ne se prive pas de mettre en miroir, explicitement, la situation de l'île au XVIII<sup>e</sup> siècle et celle des années 1950. Par exemple dans le chapitre III intitulé *Les Assises locales de novembre 1718*, la note 38 de la page 125 lui offre l'opportunité de dénoncer un trait structurel de la situation économique de La Réunion, la question cruciale du coût de la vie dans l'île. Ainsi, après avoir rappelé les prix des vivres fixés par la Compagnie, il fait une comparaison avec un marché de Basse Bretagne en 1718, pour conclure

19 Jean Mas, *Droit de propriété et paysage rural de l'Île de Bourbon-La Réunion*, 1971.

20 1Per 81/57, ADR.

à l'excessive cherté des produits de Bourbon, et de rajouter que « la vie chère à La Réunion, on le voit à ses lettres de noblesse<sup>21</sup> ».

A un autre endroit, page 214, la dénonciation de la politique de l'Exclusif imposée par la Compagnie qui « prétendait écouter les étoffes de la métropole [alors que] les colons de Bourbon préféraient les cotonnades de l'Inde », il glisse cette réflexion : « *Était-il concevable que sous ces climats l'on s'habillât à longueur d'année de draps forts reçus par la Vierge de Grâce*<sup>22</sup> ? ».

A la page 290, la fourniture de la viande aux équipages de la Compagnie et les moyens de s'en procurer, lui fournissent l'occasion d'aborder la nécessaire adaptation des pratiques aux situations locales, ici celles de l'élevage à Bourbon/Mascarin dont voici succinctement les faits.

La Compagnie, désireuse de disposer de viande lors de ses escales, s'obstine à maintenir son domaine de Ste Suzanne malgré l'avis négatif du Conseil supérieur qui le considère comme inapproprié à cause du vagabondage des bêtes occasionnant des dégradations aux cultures. C'est à cet endroit que Lougnon sort de son impartialité pour glisser ce propos : « Le Conseil faisait front aux reproches en exposant comment on élevait le bétail à Bourbon. Le morceau est d'anthologie [précise-t-il], et il n'a pas perdu de son actualité.<sup>23</sup>. Citant ensuite des extraits de la *plaideoirie*, il reproduit ce passage formulé en ces termes « chacun est différencié par les coutumes et manières des hommes qui l'habitent ou de la situation et solage du pays<sup>24</sup> ».

De même, il regrette l'absence de la parole de la population, ignorée dans son étude, faute d'espace pour « la formation de l'esprit public » face à l'omnipotence de la Compagnie ; les seuls échos des récriminations s'expriment par « des poings qui se serrent lors de la fixation du prix du café en 1718, des lamentations lors du passage de l'inspecteur Lenoir en 1726 et c'est tout ».

Il n'en demeure pas moins que c'est durant ce court épisode que La Réunion devient la tête de pont de l'expansion française dans l'océan Indien pour ses échanges et ses besoins en main d'œuvre, la « colonie colonisatrice » en quelque sorte.

Force est de constater qu'avec sa thèse l'ambition de départ semble s'être rétrécie mais peut-être faut-il y voir l'influence du contexte. En effet, dans les années trente l'expansion coloniale est d'actualité mais dans les années 1950, la place de La Réunion dans l'ensemble français est acquise, sans que soient réglés pour autant tous les problèmes structurels mais aussi l'épineuse et récurrente question de la subordination politique de La Réunion à Madagascar<sup>25</sup>.

21 *L'île Bourbon pendant la Régence. Desforges-Boucher. Les débuts du café*, note 38, p 125-126.

22 *L'île Bourbon pendant la Régence*..., p 214.

23 *L'île Bourbon pendant la Régence*..., P. 290.

24 *L'île Bourbon pendant la Régence*..., p. 290.

25 « Une menace. Encore le rattachement à Madagascar », *Le Peuple*, 6 juillet 1955, 1Per 81/57.

ADR.

En 1955, la Décolonisation est amorcée et selon l'approche téléologique commune aux historiens, l'histoire de La Réunion peut s'écrire différemment. Ainsi, le scepticisme de Pierre Foncin quant à la possibilité d'une histoire coloniale n'a plus de raison d'être. Dans la préface de l'ouvrage de Léon Deschamps en 1894, il était possible d'écrire que « L'histoire de la colonisation française n'est pas encore écrite : loin de là, elle n'est pas mûre. [Car] Il n'y a d'histoire véritable que des événements qui ont abouti.<sup>26</sup> »

En 1946, la départementalisation donne une fin à l'histoire coloniale de La Réunion, mais ouvre un nouveau chapitre. En effet si, en 1931, le rôle de colonie colonisatrice permettait à La Réunion d'être une actrice de l'histoire coloniale de l'expansion qui en était la finalité, en 1955, les ex-colonisés sont devenus maîtres de leur destin et donc de l'écriture de leur histoire. Le temps d'une histoire singulière du territoire certes façonnée par la colonisation était advenu.

Signe de ce changement de perspective, la composition du jury de thèse dont les membres ont accompagné et souhaité ces changements, soit Hubert Deschamps, Charles-André Julien, Charles Robequain, les deux premiers ayant été des collaborateurs de Léon Blum.

Charles-André Julien, historien critique de la colonisation de l'Algérie<sup>27</sup>, est chargé sous le Front Populaire de mettre en place un Haut Comité méditerranéen, afin de proposer des solutions aux problèmes de l'Afrique du Nord. Il devient ensuite membre du Conseil de l'Union Française, qui a été conçu comme une réponse réformiste aux excès de la domination coloniale. Hubert Deschamps, diplômé en langue malgache est l'auteur d'une mise en perspective des [...] méthodes et les doctrines coloniales de la France : du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours.<sup>28</sup> En 1948, il est chargé du cours « Peuples et nations d'outre-mer » à l'Institut d'études politiques de Paris.

Charles Robequain est maître de conférences de géographie coloniale, auteur d'une thèse *Le Than Hoa. Etude géographique d'une province annamite*, en 1928, saluée par Pierre Gourou comme « la première véritable monographie régionale consacrée en langue française [...] à un territoire tropical. Ce n'est pas un petit mérite que d'avoir ouvert à notre Ecole géographique une voie qui devait se révéler féconde.<sup>29</sup> » et de nombreux autres ouvrages sur les territoires d'outre-mer, en particulier Madagascar et La Réunion.

26 Léon Deschamps, Histoire sommaire de la colonisation française, 1894, p. IV.

27 *L'Afrique du Nord en marche : Algérie, Tunisie, Maroc, 1880-1952*, 1952.

28 Paris, A. Colin, 1953, 222 p. En 1962, il dirige la chaire d'histoire moderne et contemporaine de l'Afrique créée par Charles André Julien à la Sorbonne, et ce jusqu'en 1970.

29 Gourou Pierre. Charles Robequain (1897-1963). In Annales de Géographie, t. 73, n° 395, 1964. pp. 1-7 ; [https://www.persee.fr/doc/geo\\_0003-4010\\_1964\\_num\\_73\\_395\\_16572](https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1964_num_73_395_16572).

## Conclusion

La contribution d'Albert Lougnon à l'historiographie de La Réunion ne se limite pas à sa production écrite, il a été aussi un précurseur. En dépit du demi-succès de son projet initial, l'histoire des Mascareignes, il a esquissé, - ou reconstitué ! - une aire culturelle défaite par l'Histoire en suivant les travaux menés d'abord par Lucien Febvre puis par Fernand Braudel, poursuivie d'ailleurs par un de ses collaborateurs, Auguste Toussaint. Il a ébauché une histoire de l'océan Indien inspiré de la géohistoire de Fernand Braudel. De cette manière, il a adopté une démarche qui est celle de « l'histoire connectée » préférable à histoire globale car, pour reprendre l'image de Sanjay Subrahmanyam, l'historien est en quelque sorte l'électricien qui rétablit le courant dans toutes les parties disjointes par les historiographies nationales. Son activité archivistique ainsi que sa collaboration avec Yves Pérotin assureront à ce dernier une expertise qu'on peut mesurer à la bibliographie ci-après<sup>30</sup>.

Reine-Claude GRONDIN

## Bibliographie

Deville Victor, *Géographie physique, politique et économique de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique et de l'Océanie*, F.-E. André-Guédon, 1886

Conrad Malte-Brun, *Géographie universelle*, Tome 4, Hachette, 1858

Paul Vidal de la Blache et Louis Gallois (dir.), *Géographie universelle*, Tome XII, Afrique équatoriale, orientale et australe, A. Colin, 1938.

Marc Lagana, *Parti colonial français. Eléments d'histoire*, Presses Université du Québec, 2005

Le Peuple, 15 février 1955, 1Per 81/57

Albert Lougnon, *L'île Bourbon pendant la Régence. Desforges-Boucher. Les débuts du café*, Nérac, imp. G. Couderc, 1956.

Jean Mas, *Droit de propriété et paysage rural de l'Île de Bourbon-La Réunion*, Thèse, 1971

*Recueil Trimestriel de Documents et Travaux inédits pour servir à l'Histoire des Mascareignes Françaises, 1932-1949*.

30 « L'administration et les trois âges des archives », Seine et Paris, no 20, octobre 1961, p. 1-4 ; *Manuel d'archivistique tropicale*, Paris-La Haye, Mouton, 1966. ; *Guide des archives de la Société des nations : 1919-1946*, Paris, Direction des Archives de France, 1969, 97 p. ; *Maroc : préservation et classification des archives : novembre 1968-février 1969*, UNESCO, 1969, 32 p.

« Le premier Congrès International d'Histoire Coloniale (21-25 Septembre 1931). La Société de l'Histoire des Colonies Françaises » In *Revue de l'histoire des colonies françaises*, tome 19, n° 83, Septembre-octobre 1931. pp. 457-516.

Pierre Singaravelou, *Les « sciences coloniales » en France sous la IIIème République*, La Sorbonne Editions, 2011

## LES PUBLICATIONS D'ALBERT LOUGNON

Par Laurence MACÉ

Rédiger une bibliographie d'Albert Lougnon nous a paru essentiel tant cet intellectuel n'a cessé de publier: beaucoup d'articles notamment dans le Recueil trimestriel mais aussi, plusieurs ouvrages tirés de ses travaux personnels ou aux Archives départementales de La Réunion.

Ses publications sont conçues, dès l'origine, pour une large diffusion et associent souvent des éditeurs/imprimeurs métropolitains (Leroux, Larose, imprimerie Couderc) et ceux de notre région : à Maurice (General printing & stationery), à Madagascar (imprimerie de l'Imerina), à La Réunion (Daudé, imprimerie Drouhet, imprimerie Le Peuple). Elles traitent toujours de l'histoire des Mascareignes de l'origine à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Pour établir cette liste bibliographique de l'œuvre d'Albert Lougnon, un premier recensement a été effectué grâce à l'indispensable *Inventaire des ouvrages concernant l'île Bourbon, l'île de La Réunion,...* de notre collègue Jackie Ryckebush et aux notes recueillies par deux autres académiciens dont la compétence et l'implication ne sont plus à démontrer, Jean-François Hibon de Frohen et Raoul Lucas. Grâce à une vérification systématique dans le Catalogue Collectif de France qui regroupe les catalogues des grandes bibliothèques françaises et des bibliothèques universitaires, cette bibliographie a été corrigée. Tous les documents étaient déjà connus, à l'exception d'un manuscrit conservé au Muséum d'histoire naturelle de Paris et d'un Répertoire des catalogues du Musée du Louvre auquel Albert Lougnon aurait participé à l'âge de 12 ans, ce qui nous laisse dubitatifs.

La plupart des documents présentés ci-après sont consultables à La Réunion (Archives départementales, Bibliothèque départementale, Bibliothèque universitaire) mais aussi, en métropole (Bibliothèque nationale de France, diverses bibliothèques universitaires en particulier Aix-Marseille). *L'île Bourbon pendant la Régence, Desforges-Boucher, les débuts du café*, ouvrage tiré de la Thèse d'Etat de Lougnon, est même disponible en version numérique sur le site internet de la Bibliothèque nationale de France.

Toutes les conditions sont donc réunies pour vous permettre de découvrir ou de revisiter l'œuvre d'un grand Réunionnais, brillant érudit et formidable pédagogue, Albert Lougnon.

Laurence MACÉ

1932-1949 - *Recueil trimestriel de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire des Mascareignes françaises, publié sous le haut patronage de l'Académie de l'Île de La Réunion, avril/juin 1932-mars 1949.* Saint-Denis: imprimerie Drouhet, imprimerie Le Peuple; Tananarive: imprimerie de l'Imérina. 18 vol. en 8 tomes.

1933-1949 – *Correspondance du Conseil supérieur de Bourbon et de la Compagnie des Indes*, 5 volumes. Saint-Denis: G. Daudé; Port-Louis: General printing et stationery; Paris: E. Leroux

- I) Tome I. 22 janvier 1724-30 décembre 1731: ensemble quatre lettres de la Compagnie au Conseil provincial de l'Île-de-France, 31 décembre 1727-24 septembre 1729. 185 p. (1934)
- II) Tome II. 10 mars 1732-23 Janvier 1736, introduction d'Alfred Martineau. 381 p. (1933)
- III) Tome III. 23 janvier 1736-9 mai 1741, ensemble trois lettres de la Compagnie au Conseil supérieur de l'Île-de-France, 17 février-29 décembre 1738. 202 p. (1935)
- IV) Tome IV. 9 novembre 1740-20 avril 1746: ensemble divers extraits du registre des délibérations de la Compagnie des Indes concernant les îles de Bourbon et de France. 261 p. (1940)
- V) Tome V. 17 avril 1746-17 octobre 1750. 300 p. (1949)

1937 - Mémoire des îles de France et de Bourbon/ Mahé de Labourdonnais; annoté et publié par Albert Lougnon; avec la participation de Auguste Toussaint. Saint-Denis: G. Daudé; Port-Louis: the General printing and stationery; Paris: E. Leroux. 203 p.

1939 - *Voyages anciens à l'île Bourbon - Première série Sous le signe de la Tortue (1611-1725).*

Trois éditions contemporaines de Lougnon, revues et augmentées, et deux rééditions posthumes: 1) 1939 - Saint-Denis: G. Daudé; Paris: E. Leroux. 235 p. 2) 1958 - Editions Larose. 200 p. 3) 1970 - St-Denis: Librairie Gérard. 284 p. Cette édition comporte une bibliographie des textes rapportés et une préface de Jacques Lougnon. 4) 1992 - St-Denis: Azalées Editions, 285 p. 5) 2006 - Saint-Denis: Editions Orphie. 285 p. Les deux dernières éditions sont enrichies d'un complément iconographique de Daniel Vaxelaire

1953 – *Archives départementales de La Réunion. Documents concernant les îles de Bourbon et de France pendant la régie de la Compagnie des Indes: répertoire des pièces conservées dans divers dépôts d'archives de Paris.* Nérac: imprimerie G. Couderc. 202 p.  
Introduction et index d'Yves Pérotin.

1954 – *Classement et inventaire de la série C° (fonds de la Compagnie des Indes) des archives départementales de La Réunion.* Thèse complémentaire: Lettres: Paris. 334 f.

1956 – *Archives départementales de La Réunion. Classement et inventaire du fonds de la Compagnie des Indes (série C°), 1665-1767, par Albert Lougnon, ... suivi de l'Inventaire du fonds de la Compagnie des Indes des Archives de l'Île de France, par Auguste Toussaint, ....* Nérac: imprimerie. G. Couderc. 392 p. Préface d'Yves Pérotin

1956 – *Classement et inventaire du Fonds de la Compagnie des Indes des Archives Départementales de La Réunion. - (Série C°).* Nérac: imprimerie G. Couderc. 353 p. (Thèse complémentaire: Lettres: Paris.)

1956 – *L'île Bourbon pendant la régence, Desforges-Boucher, les débuts du café.* Nérac: imprimerie G. Couderc. 371 p. (Thèse d'Etat. Lettres. Paris.)

1956 - *L'île Bourbon pendant la Régence, Desforges-Boucher, les débuts du café.* Paris: Larose. 371 p. (Thèse d'Etat. Lettres. Paris)

1958 - *Archives départementales de La Réunion. Le mouvement maritime aux îles de Bourbon et de France pendant les premières années du règne personnel de Louis XV (1727-1735).* Nérac: imprimerie G. Couderc. 174 p.

1962 - *Voyage à l'île de La Réunion de Bory de Saint-Vincent: voyages anciens à l'Île Bourbon (1801), relation abrégée publiée par A. Lougnon.* Paris: Editions Larose. 290 p.

## Articles

1932 - *Bourbon depuis 1665 jusqu'à 1715* in *Le Peuple*, organe quotidien de l'Île de La Réunion, 3 et 4 août. Texte du discours d'usage, prononcé à la Distribution des Prix faite aux élèves du lycée Leconte de Lisle, le 30 juillet 1932. Ce texte a également été publié, dans la brochure du Lycée : Distribution Solennelle des Prix ..., Saint-Denis : Imprimerie Drouhet, 1932. pp. 13-21.

1942 - *Les origines de l'île Bourbon.* in *Le Peuple*, organe quotidien de l'Île de La Réunion 16 mai.

1951 - *Une opération de crédit au XVIII<sup>e</sup> siècle, Bourbon et la Compagnie des Indes.* in *Résonnances*, n° 5, 4<sup>e</sup> trimestre, pp. 72-74.

1955 - *L'île Bourbon pendant la Régence. Desforges-Boucher. Les débuts du café*, [NDLR: Rapport de soutenance] in *Le Peuple*, organe quotidien de l'île de La Réunion, 15 février 1955, pp. 2-3.

1956 - *Le mouvement maritime aux îles Bourbon et de France pendant les premières années du règne personnel de Louis XV (1727-1735)*. in *Annales de la faculté des lettres d'Aix*, Tome XXX, pp. 93-120.

1957 - *L'île Bourbon pendant la Régence. Desforges-Boucher. Les débuts du café*, in *Recueil de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire de La Réunion (ancienne île Bourbon)*, Nouvelle série, n° 2. Nérac: imprimerie G. Couderc, pp. 61-66.

#### Travaux inédits

1931 - *Contribution à la climatologie de l'île de La Réunion*. Mémoire pour le Diplôme d'Études Supérieures: Lettres: Faculté de Bordeaux. 124 p.

1932/33 - *Les origines de Maurice et de Bourbon (1598-1731)*. Cours professé à St-Denis, manuscrit de 585 pages.

*Les origines de l'île Bourbon*, note dactylographiée. 4 f.

*Café marron, café créole, café moka et Compagnie, Voyages anciens à l'île Bourbon, (1725-1761)*.

*Pirates blancs dans l'océan Indien au temps du roi Guillaume et de la reine Anne (1689-1714). Le gang de John Bowen et ses laisses à l'île Bourbon. La tragédie du Worcester*.

# COMMÉMORATION INTERNATIONALE DU TRICENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE PIERRE POIVRE

Intendant des îles de France et de Bourbon  
de 1767 à 1772

## LES ÉVÉNEMENTS COMMÉMORATIFS

Le 23 août, jour anniversaire de la naissance de Pierre Poivre (1719-1786), Nicole Crestey et Christian Landry ont présenté une double conférence à l'invitation de Monique Paternoster directrice du Conservatoire botanique Mascarin : « *Pierre Poivre, botaniste ?* » et « *Le souvenir de Pierre Poivre à La Réunion* ».

S'ouvrirait ainsi un cycle de manifestations qui se déroulèrent à Lyon, à Paris, à La Réunion et à l'Île Maurice. L'Académie y fut associée. Ce fut l'occasion de s'interroger sur l'œuvre et la personnalité du premier Intendant des îles de France et de Bourbon quelque peu oublié de nos jours.

Ce fut aussi l'occasion de répondre à la question : Qui était Pierre Poivre ? Puis, pour aller plus loin que les clichés traditionnels de Paul et Virginie ou de la visite stéréotypée du Jardin des Pamplemousses, essayer de répondre à quelques interrogations : Pierre Poivre, botaniste ? Quel souvenir a-t-il laissé à La Réunion ? Quel rapport avec Commerson, Tromelin ou Lislet-Geoffroy ? Qu'a-t-il apporté à nos paysages, notre flore, à nos jardins créoles ? Qui fut cet homme qu'on découvre voyageur philosophe, physiocrate, défenseur de la condition des esclaves et de la nature ?

On s'aperçoit aussi que cet homme qui n'administra les Mascareignes que pendant cinq ans, prit les premiers décrets pour améliorer le sort des esclaves, faute de pouvoir les affranchir, qu'il légiféra pour protéger les sols et lutter contre la déforestation, se posant comme le précurseur de l'écologie.

Ce Tricentenaire permit ainsi de mettre en lumière l'œuvre de Pierre Poivre qui n'est souvent considéré que comme un chasseur d'épices et de montrer tout ce que les Mascareignes lui doivent, La Réunion en particulier.

Le vendredi 18 octobre 2019, s'est tenu le Colloque du Tricentenaire, « *Pierre Poivre explorateur, aventurier et botaniste* » à l'Académie des Sciences d'Outre-mer de Paris organisé à l'initiative de la famille de Pusy-La Fayette, les descendants directs de Pierre Poivre.



Muscade mûre offerte à Gilbert Pusy La Fayette

Devant un public formé de nombreux académiciens dont Olivier Stirn, ancien ministre, Christian Landry, a traité le sujet « *Pierre Poivre, Joseph Hubert et La Réunion* ». A cette occasion, il a remis à Mme Elisabeth de Pusy-La Fayette un petit panier en vacoa spécialement tressé pour rappeler le coffret d'épices en bois de giroflier que Joseph Hubert avait envoyé à son ancêtre en 1816. Ce cadeau, contenant des clous de girofles et des noix de muscade issus des plants que Pierre Poivre avait introduits aux Mascareignes, était accompagné d'une noix de muscade fraîche offerte à son frère, M. Gilbert Pusy-La Fayette.



Remise du panier d'épices à Madame Pusy La Fayette

L'Académie participa ensuite à la célébration du Tricentenaire à Maurice. Le 25 octobre 2019, à l'Institut français de Rose-Hill, Christian Landry a présenté : « *Le souvenir de Pierre Poivre à La Réunion* » et le lendemain, sur l'invitation de la Société Royale des Arts et des Sciences de Maurice, « *De Pierre Poivre à Lislet-Geoffroy* » lors du Colloque du Tricentenaire dans les locaux du M.S.I.R.I. au Réduit.



Société Royale des Arts et Sciences. Colloque du Tricentenaire au MSIRI Ile Maurice  
26 octobre 2019

Le 27 novembre, à la Médiathèque Barquissau à Saint-Pierre, eut lieu la reprise de la double conférence de Mascarin où de nombreuses personnes n'avaient pu prendre place. Ces deux conférences se retrouvent dans les deux communications publiées ci-après.

Enfin, en manière de conclusion de ce Tricentenaire, le 3 décembre 2019, Christian Landry a traité de « *L'apport de Pierre Poivre dans les atouts touristiques de notre territoire rural* » lors de la conférence d'ouverture de l'Université rurale de l'océan Indien à Saint-Joseph.

Nous reproduisons ci-après les conférences de Christian Landry et de Nicole Crestey.

## LE SOUVENIR DE PIERRE POIVRE A LA RÉUNION Intendant des Iles de France et de Bourbon (1767-1772)

par Christian LANDRY



Pierre Poivre (Roussin, *Souvenirs de l'île Bourbon*, 1867)

Il y a 300 ans, le 23 août 1719, Pierre Poivre naissait à Lyon dans la paroisse de Saint-Nizier. Nous fêtons donc aujourd'hui le tricentenaire de sa naissance.

Après des études chez les frères missionnaires de Saint-Joseph de la Croix-Rousse, puis aux Missions étrangères à Paris, il part pour Canton et Macao pour œuvrer à l'évangélisation de la Chine où sont installés les Jésuites. Il voyage, observe beaucoup, s'intéresse aux cultures et aux plantations, apprend des rudiments de chinois, de siamois et de malais. Sur le chemin du retour en Europe, il perd le bras droit lors de la prise de son bateau par les Anglais et doit abandonner sa carrière ecclésiastique. Prisonnier à Batavia, il prend alors conscience de la valeur des épices dont les Hollandais contrôlent le monopole mondial.

## Du chasseur d'épices à l'Intendant des îles de France et de Bourbon.

Après un retour à l'Ile de France en 1746 avec Labourdonnais<sup>1</sup> et divers essais pour ravir de précieux plants aux Hollandais, il rentre en France et revient aux Mascareignes le 17 juillet 1767 comme Administrateur faisant fonction d'Intendant et Commissaire ordonnateur pour y établir l'administration royale, Louis XV ayant racheté les possessions exploitées par la Compagnie des Indes Orientales. A partir du 5 décembre 1770, il en sera l'Intendant en titre.

Les Mascareignes sont également administrées par un Gouverneur général, Jean-Daniel Dumas<sup>2</sup>, chargé de tout ce qui relève de la défense et de l'armée. Poivre, Intendant et Commissaire ordonnateur, est chargé des questions financières, juridiques et économiques. Cet exécutif bicéphale a constamment été source de conflits et pas seulement sous l'administration de Poivre. Bourbon est administrée de la même façon par un Commandant particulier, Léonard de Bellecombe<sup>3</sup> et un Commissaire ordonnateur, Honoré de Crémont<sup>4</sup>, sous l'autorité du Gouvernement général siégeant à l'Ile de France.

En cinq ans, l'œuvre de Poivre marque profondément Bourbon bien qu'il n'y soit jamais venu en tant qu'administrateur. Monsieur Jean-Paul Morel<sup>5</sup> a retrouvé récemment les listes de passagers. Poivre, sur *La Baleine*, avait fait escale à Bourbon en 1744 pendant trois jours, puis du 7 janvier au 28 février 1756 sur le *Machaud*. Des escales brèves qui lui avaient permis d'entrevoir l'île. Son souvenir à Bourbon reste lié à son rôle d'administrateur et de chasseur d'épices, ces deux aspects n'étant pour lui que les deux faces de la même fonction.

Sur le plan administratif, économique et sur celui de l'aménagement du territoire, son meilleur collaborateur est Honoré de Crémont. Ce dernier poursuivra l'œuvre de Pierre Poivre pendant 17 ans, jusqu'à son propre départ de Bourbon en 1784.

## Pierre Poivre, philosophe législateur.

Dès son arrivée à Port-Louis, le 17 juillet 1767, Pierre Poivre avait apprécié cet homme qui occupait le poste de Premier conseiller du Conseil supérieur de

1 Bertrand François Mahé de Labourdonnais né à Saint-Malo en 1699, fut Gouverneur des îles de France et de Bourbon, il joua un rôle déterminant dans l'implantation des comptoirs français de l'Inde. Tombé en disgrâce et embastillé, il mourut en 1753, quelques mois après sa réhabilitation. Il est considéré comme le fondateur de l'Ile-de-France.

2 Jean-Daniel Dumas, né le 24 février 1721 à Montauban et mort en 1794, est un officier des troupes de la Marine et maréchal de camp français. Gouverneur général des Mascareignes de 1766 à 1768.

3 Guillaume Léonard de Bellecombe<sup>1</sup> était un militaire et administrateur colonial français, né le 22 février 1728 au lieu-dit de Bellecombe, dans la commune de Perville (Tarn et Garonne) et mort le 28 février 1792, à Montauban, France. Gouverneur de Bourbon de 1766 à 1774.

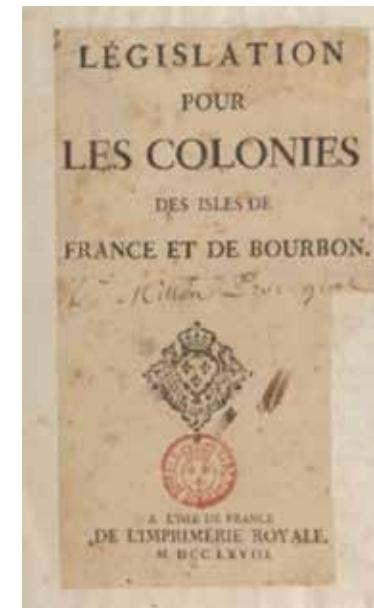
4 Honoré de Crémont, né en 1731 et mort vers 1800, fut ordonnateur de l'île Bourbon, l'actuelle île de La Réunion, de 1764 à 1784.

5 Jean-Paul Morel, auteur de la base documentaire : Pierre Poivre et Compagnie, pierre-poivre.fr; Sur la vie de Monsieur Poivre - Une légende revisitée. 2018.

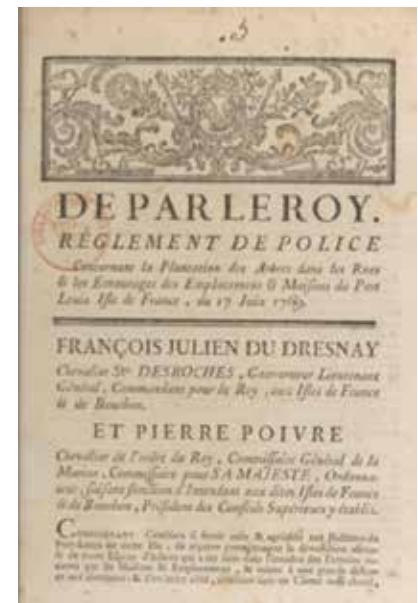
l'Ile de France avant d'être nommé Ordonnateur de Bourbon de l'administration royale. Poivre en fait son plus proche collaborateur, en tant que 1<sup>er</sup> Conseiller. Crémont est au courant de tout, de tout ce que l'on peut savoir, de tout ce que l'on peut dire et sûrement de tout ce qu'on ne peut pas dire... Les deux hommes travaillent deux mois côté à côté en parfaite harmonie et Pierre Poivre le voit à regret rejoindre son poste à Bourbon en septembre 1767.

Pour diffuser les textes officiels et les faire appliquer, Pierre Poivre avait pris soin d'embarquer une presse à imprimer accompagnée de son ingénieur machiniste, Pierre Saunois. Pierre Poivre s'assurait ainsi d'un excellent outil de gestion, inaugurant un véritable service de communication, d'autant plus qu'il était aidé par sa jeune et jolie épouse qui se chargeait bien sûr de tout l'aspect mondain comme une véritable « directrice de com », lui, administrateur sévère et rigoureux, elle, première dame de charme.

La mise en marche de la presse à imprimer est rapide et Crémont à Bourbon, dès son arrivée, mettra immédiatement en œuvre *l'Edit organique du 6 août 1766*, et les premières instructions de Poivre, puis la *Législation pour les Colonies des îles de France et de Bourbon*, publiée à Port-Louis en 1768. Ces textes préfigurent le *Code Delaleu*, premier code véritablement complet pour les Mascareignes, imprimé, toujours à Port-Louis, en 1777.



*Législation pour les Colonies des îles de France et de Bourbon, 1768. (Gallica).*



Le second volume du code contient toutes les instructions de Poivre et les ordonnances régissant l'administration particulière de Bourbon, en matière de justice, de police, de tribunal terrier, du service des postes et d'aménagements divers. Il s'agit surtout de construire le plus rapidement possible des moulins à blé, une boulangerie et des magasins solides pour le stockage des vivres et des grains.

#### Honoré de Crémont, un ordonnateur efficace.

Ainsi, à Saint Denis, l'ordonnateur Honoré de Crémont, en véritable vice intendant de Bourbon, construit le canal des moulins dans le « bas de la rivière avec un vaste bâtiment bien ventilé pour la conservation des grains, à proximité de la boulangerie ».



Canal Crémont ou canal des Moulins (St Denis)  
(Photo Collège Jules Reydelet)

L'actuelle mairie de St Pierre était au départ le magasin à vivres avec des bureaux administratifs, autre exemple de l'œuvre de Poivre et de Crémont.

Le projet de port du Quartier de la Rivière d'Abord - la ville ne s'appelle pas encore Saint-Pierre - n'est mis en route qu'en 1773, peu de temps après le départ

de Poivre. Le Chevalier de Tromelin<sup>6</sup> que Poivre avait chargé de l'aménagement de celui de Port-Louis, vient relever et dresser le plan de l'embouchure de la Rivière d'Abord avec l'aide d'un jeune homme qui ne porte encore que le seul nom de Lislet avant de prendre définitivement celui de Lislet-Geoffroy<sup>7</sup>, mais c'est là un autre aspect des relations qu'entretiennent Poivre et Bourbon via Tromelin.

On commande des plans de villes au Chevalier Banks, nouvellement nommé arpenteur du Roi à qui on doit les plans en damier de nos villes principales à l'image de celles de Port-Louis qui se tracent à la même époque. Les rues, comme tous les chemins publics doivent être plantées de bois noirs, de tamarins des bas ou de manguiers à 15 pieds d'espacement, chaque rue étant plantée de la même espèce. Les canaux d'adduction d'eau de Saint-Denis alimentent les quatre fontaines publiques. Les grandes rues devant avoir 36 pieds de large, les chemins 24. Nos routes ont à peu près gardé ces dimensions. On lui doit également la construction du chemin pavé qui relie Saint-Denis à Saint-Paul, appelé « *Chemin Crémont* », puis « *Chemin des Anglais* ».



Chemin Crémont dit « Chemin des Anglais » à La Possession  
(reunion.fr/planifier/les-circuits-de-randonnee/)

Il construit ainsi la chaussée royale à Saint-Paul qui a longtemps gardé ses arbres d'origine.

<sup>6</sup> Maurice Jean Marie Boudin, chevalier de Tromelin. (1730 - c.1800) Marin et ingénieur arrivé à l'Île de France en 1768 en même temps que son cousin l'abbé Rochon, le célèbre astronome. Il est chargé des travaux de curement du port.

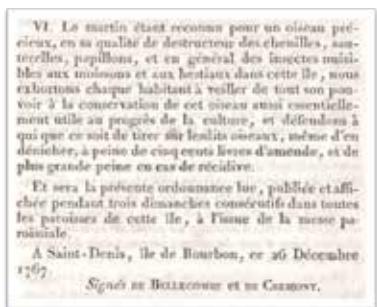
<sup>7</sup> Christian Landry, in Biographie du scientifique, Association des Professeurs d'Histoire et Géographie de La Réunion. aphg.reunion.free.fr/Lislet\_Geoffroy.html.



Ile de la Réunion - La Chaussée Nationale de St-Paul

L'ancienne Chaussée royale vers 1910. (Carte postale. Coll. J.F. Hibon de Frohen)

Les décrets sur la protection du gibier, des forêts et celles concernant le martin par exemple sont parmi les premiers à être pris par Bellecombe et Crémont dès le 26 décembre 1767.



A Saint-Denis, Crémont transfère le Jardin du Roi du « bas de la rivière » à son lieu actuel dans le quartier de la source, à proximité du Camp des Noirs, alors à la limite de la ville. La rue des Limites, la rue du Ruisseau des Noirs, en sont les traces. C'est donc tout naturellement que la rue qui longe l'arrière du jardin, devenu Jardin de l'Etat, et une de ses allées, portent le nom de Pierre Poivre.

### Antiesclavagisme et pragmatisme.

D'un point de vue social les directives de Poivre sont favorables aux Noirs libres qui peuvent dorénavant intégrer la Milice. Une compagnie des Noirs est même formée pour l'armée. Si les textes n'ont pas aboli l'esclavage, de nombreuses dispositions aménagent ce régime que Poivre réprouvait mais qu'il ne pouvait abolir sans mettre en péril la survie économique et sociale des Mascareignes. Il n'avait pas hésité à écrire :

« Une île aussi éloignée devrait n'être cultivée que par des mains libres. »

Mais il fallait des bras pour les cultures et l'approvisionnement des deux îles. Cependant, les idées répandues par Poivre, ont fait leur chemin et Françoise, sa veuve, fera partie de la Société des Amis de Noirs à Paris aux côtés de l'Abbé Grégoire dont l'influence fut déterminante dans la proclamation de la première abolition de l'esclavage en 1794.

Pendant les cinq ans de son administration, Poivre n'eut de cesse de faire de Bourbon le grenier de l'Ile de France que la disette menaçait sans cesse à cause du climat et de la mauvaise conservation des vivres. Bourbon était pratiquement auto suffisante en nourriture, en revanche, l'Ile de France dépendait de ses importations de Madagascar et de Bourbon pour l'essentiel de ses vivres et surtout lorsqu'elle avait l'obligation d'approvisionner les escadres de la Royale en route pour les Indes. Ces vaisseaux débarquaient plus de dix mille hommes. Ils n'étaient pas qu'assouffrés et il fallait les nourrir et les soigner. Cela doublait la population de Port-Louis du jour au lendemain. Puis, à leur départ, il fallait aussi leur fournir des vivres et des biscuits pour au moins six mois de navigation.

Ce que Labourdonnais avait initié, Poivre le poursuivit : Bourbon pour les vivres et les approvisionnements de proximité, l'Ile de France, place commerciale, base maritime et verrou militaire sur route des Indes.

C'est donc la recherche et la culture des plantes utiles tant nourricières que médicinales qui a le plus fait pour le souvenir de Pierre Poivre à La Réunion.

Je ne mettrai cependant que deux événements en exergue. En premier l'aventure des épices grâce aux soins de Joseph Hubert<sup>8</sup> et à son opiniâtreté à faire de Bourbon une terre d'épices comme l'avait pressenti Poivre en 1769

<sup>8</sup> Joseph Hubert (1747-1825). Agriculteur de Saint-Benoit, il joua un rôle primordial dans la propagation des épices à La Réunion. En relation avec Poivre, Céré et Cossigny, il réussit la première greffe du muscadier. Il fut nommé commandant du quartier de Saint-Joseph en 1785 . Il se lia d'amitié avec Lislet-Geoffroy avec qui il correspondait. Il mourut à Saint-Benoit à l'âge de 78 ans.

quand il l'avait rencontré dans son jardin de Monplaisir à Pamplemousses, et, en deuxième point, le séjour de Commerson<sup>9</sup> à Bourbon en 1771.

Voyons rapidement ce que fut « l'âge des épices » à Bourbon comme l'a appelé Paul Hermann dans sa célèbre *Histoire et géographie de l'île de La Réunion* en 1909.

La rencontre avec Pierre Poivre à Monplaisir, en 1769, permit à Joseph Hubert de repartir avec quelques plantes utiles dont vraisemblablement, dès cette année-là, le cacaoyer qui s'acclimata très bien à Saint-Benoît. C'est surtout en 1772 que Joseph Hubert reçoit par l'intermédiaire de Nicolas Céré, deux plants de girofliers et un de muscadier du premier gros arrivage en provenance des Moluques. Cet envoi se fait juste avant que Pierre Poivre et sa famille ne quittent l'Île de France.

Poivre avait pressenti que Joseph Hubert, cet agronome autodidacte pourrait poursuivre durablement son œuvre avec l'aide de Nicolas Céré. Une œuvre non seulement botanique mais aussi humanitaire. Conformément à sa philosophie et à ses principes de physiocrate, Pierre Poivre avait la conviction qu'une agriculture bien comprise était la source de tout progrès social.

D'ailleurs Pierre Poivre n'a jamais caché ses vues philosophiques. Publiées en 1768 dans son « *Voyage d'un philosophe* », il n'avait pas hésité à les exposer dès son arrivée dans son fameux discours aux habitants. Il déclare en outre que :

« *la terre n'est avare que pour les tyrans et les esclaves, elle prodigue des trésors au-delà de toute espérance dès qu'elle est remuée par des mains libres.* »

Joseph Hubert, cultivateur et agronome pragmatique était donc l'homme qu'il fallait à Bourbon pour développer la culture des épices et la propager dans toutes les autres colonies françaises jusqu'en Guyane.

Ce fut alors le point de départ de l'extraordinaire développement des épices à Bourbon.

### Joseph Hubert réalise le rêve de Pierre Poivre à Bourbon.

Pierre Poivre a donné les conseils de culture à Joseph Hubert en lui faisant remettre les premiers plants de giroflier en 1772. C'est ce qui fut sûrement à l'origine de la réussite rapide de l'un d'eux et qui fit la gloire de Joseph Hubert.

<sup>9</sup> Joseph Philibert Commerson (1727-1773). Né à Chatillon-les-Dombes, mort à Flacq, domaine de la Retraite. Médecin, naturaliste et voyageur, arrivé à l'Île de France avec Bougainville en décembre 1768.



Joseph Hubert, Roussin, *Album de l'île de La Réunion*.

Celui qu'il avait planté à proximité de sa maison d'habitation à Saint-Benoît, donna des milliers de plants que Joseph Hubert répandit dans tout l'est et le sud de La Réunion où le climat était le plus favorable aux épices.



Boutons de girofle du Lycée Pierre-Poivre  
(Photo Christian Landry)

Ce pied-mère mesurait déjà cinq mètres de haut en 1778 lorsqu'il fleurit pour la première fois dans sa propriété du Bras Mussard à Saint-Benoît. Il en fait dix, cinq ans plus tard. Joseph Hubert sème alors 3 087 de ses fruits. Il distribue de nombreux plants autour de lui, peut-être en vend-il un peu... A ces semis s'ajoutaient bien évidemment les envois réguliers de plants de Nicolas Céré. En 1786, Joseph Hubert possède personnellement 8 000 girofliers et une belle plantation de cacaoyers.

Ainsi, de son vivant, Pierre Poivre put connaître la réalisation de son rêve d'épices. Ses amis Joseph Hubert et Nicolas Céré avec qui il était en relations épistolaires régulières, le tenaient au courant des premières floraisons des girofliers ou des muscadiers et des premières récoltes. Pierre Poivre avait pressenti que le muscadier serait difficile à s'implanter, le climat des Mascareignes s'y prêtant mal, mais il eut la certitude que le giroflier s'y cultiverait plus facilement. Si la production de l'Île de France ne fut jamais très importante, on compte au mieux

480 ha cultivés en 1817, les clous de girofle et la noix de muscade allaient faire, pour un temps, la fortune de Bourbon.

Joseph Hubert note que 15 000 girofliers ont été plantés en 1793 et produisent rapidement une dizaine de tonnes de clous de girofle. Pendant un siècle, La Réunion en produira en moyenne 400 à 500 tonnes par an jusque dans les années 1860.

Même si la canne à sucre a envahi la majorité des terres cultivables de La Réunion, le girofle, comme culture d'appoint à l'exportation a bien été le rêve réalisé de Pierre Poivre grâce à Joseph Hubert. Multiplié à Madagascar, au Mozambique, aux Seychelles, ou en Guyane sur des terres d'une autre échelle, le girofle s'efface de La Réunion et laisse peu à peu la place à la vanille qui a été fécondée manuellement pour la première fois en 1841 par l'esclave Edmond Albius à Sainte Suzanne.

Il ne reste à La Réunion, de ce rêve d'épices, que quelques muscadiers, un peu plus de girofliers et de canneliers dans le Sud de l'île, qui font la fierté de quelques jardins, tout comme au Jardin Botanique de Pamplemousses ou des Seychelles.



Muscade et son macis rouge  
(Jardin des Parfums et des Epices. St Philippe, Réunion. Photo Christian Landry)

#### **Joseph Hubert, disciple de Pierre Poivre, créateur de la commune de Saint-Joseph.**

Outre l'apport financier que produisit le girofle avant que la canne à sucre n'envahisse la grande majorité des terres cultivables de La Réunion, les épices ont marqué durablement notre île d'une autre manière.

Voyant que la culture du girofle réussissait et qu'elle était lucrative, Joseph Hubert proposa de créer un nouveau quartier à Bourbon en 1785, un an avant la mort de Pierre Poivre. Le sud-est de l'île n'avait pas encore été concédé, il ne restait que des terres ingrates entre des coulées de laves récentes où se situe actuellement la commune de Saint-Philippe. Les flancs du volcan étaient parcourus par des Noirs marrons et par des individus plus ou moins recommandables, vivant de rapines et d'échanges interlopes. Cette « *population flottante* » incontrôlée inquiétait les autorités et, lorsque Joseph Hubert proposa de concéder ces terres aux plus démunis, la Colonie accepta rapidement. Une des clauses pour l'obtention d'une concession dans le nouveau quartier, fut d'y planter cent girofliers.

L'argument principal de Joseph Hubert était qu'on pouvait cultiver des épices dans ces lieux, le giroflier en particulier et que cette production, facilement transportable à tête d'homme, pouvait être rémunératrice. A l'époque, le « Quartier Saint-Pierre », s'étendait jusqu'à Vincendo et après 1788 les habitants au-delà de la Ravine Manapany demandèrent leur rattachement au quartier Saint-Joseph.

C'est ainsi que la commune de Saint-Joseph est née. Il fallut bien lui donner un nom. Celui de Nouvelle Moluque que suggéra Joseph Hubert dans un voyage préparatoire avec les autorités, ne fut pas retenu. On se mit d'accord sur Saint-Joseph. Joseph Hubert et le Gouverneur Joseph de Souville portaient le même prénom, chacun, ainsi, pouvait y trouver son compte... C'est aussi un clin d'œil sûrement involontaire, qui n'a peut-être pas échappé à Pierre Poivre, lorsqu'il apprit la nouvelle de la création du quartier Saint-Joseph, lui, l'ancien élève du séminaire Saint-Joseph de la Croix-Rousse.

Ainsi, grâce aux épices, Saint-Joseph vit le jour et si le père en fut Joseph Hubert, le parrain en fut bel et bien Pierre Poivre.

Il reste un lieu-dit « *Girofle* » entre Saint-Joseph et Saint-Philippe qui témoigne encore de cette époque bien que girofliers et muscadiers n'existent plus qu'à titre de curiosité dans le Sud.

## Un collège et un lycée pour le souvenir de Joseph Hubert et de Pierre Poivre.

Chaque commune de La Réunion, ou presque, possède sa rue Joseph-Hubert et beaucoup d'entre elles ont une rue Pierre-Poivre. Lorsqu'en 1972 un Collège d'Enseignement général fut construit à Saint-Joseph, on le dénomma Joseph-Hubert, puis, en 1989, on me confia la charge de proviseur bâtisseur du premier Lycée polyvalent de la commune, à quelques dizaines de mètres du Collège Joseph-Hubert, sur le même trottoir. J'ai eu le privilège de faire nommer le nouveau lycée Pierre-Poivre. L'occasion était trop belle pour réunir les deux hommes qui s'étaient tant estimés. Par ailleurs les préséances étaient sauves: Joseph-Hubert pour un collège et Pierre-Poivre pour un lycée...

Tout naturellement je fis inscrire en bonne place la phrase de Pierre Poivre qui devint la devise du lycée:

« *Les obstacles déconcertent les têtes faibles et animent les bons esprits* »<sup>10</sup>.

La mairie accepta que la petite rue qui longe le lycée menant aux logements de fonction, se nomme « *Ruelle Françoise Poivre* ».

Lors de la plantation des espaces verts sous forme d'arboretum, l'entrée du lycée fut réservée au carré des épices, juste à l'arrière du buste de Pierre Poivre, deuxième tirage de celui qui orne le jardin botanique de Pamplemousses, où résidèrent notre Intendant et sa jeune épouse. Lors du dévoilement de ce buste, en présence de Margie Sudre, Présidente du Conseil régional, les plus jeunes lycéens plantèrent deux muscadiers, deux girofliers, deux canneliers, l'un de Chine, l'autre de Ceylan, deux quatre-épices et, enfin, pour abriter la verrière de la salle des professeurs, deux ravenalas, les arbres du voyageur en l'honneur des voyages de notre philosophe.



Carré des épices du Lycée Pierre-Poivre  
(Photo Christian Landry)

J'avais obtenu, non sans mal, les deux muscadiers du Surintendant du Jardin botanique des Pamplemousses. Ces deux muscadiers sont les descendants

directs de ceux que Pierre Poivre avait plantés à Monplaisir. Enfin pour faire de l'ombre au centre d'une cour cimentée se dresse un ficus qu'on appelle « arbre

10 Exergue de l'ouvrage posthume de Louis Malleret, *Pierre Poivre*, Paris, 1974.

de l'Intendance » identique à ceux que Pierre Poivre avait fait planter devant ses bureaux à Port-Louis.

Enfin, quel meilleur souvenir pour un homme que d'avoir un lycée qui porte son nom? Ainsi, année après année, rentrée après rentrée et pour longtemps encore, je l'espère, chaque bulletin de notes, chaque document administratif et chaque diplôme du bac et du BTS perpétueront à Saint-Joseph le nom de Pierre Poivre et répandront l'idée que Les obstacles déconcertent les têtes faibles et animent les bons esprits.

La Réunion qui avait été la première des deux îles à lui élever un buste, en possède désormais deux.



Bustes du Lycée Pierre-Poivre et du Jardin de l'Etat  
(Photos Christian Landry)



Ils complètent la collection des portraits se trouvant à la préfecture, aux musées Léon-Dierx et Stella-Matutina et au Lycée Pierre-Poivre, sans compter les nombreuses lithographies largement diffusées au XIX<sup>e</sup> siècle.

## **Commerson et la première expédition scientifique à la Fournaise.**

L'autre souvenir marquant de l'action de Pierre Poivre fut le séjour d'une année du botaniste Commerson après quelques mois passés à herboriser à Madagascar. Blessé à la jambe, dérouté sur Bourbon par un coup de vent en décembre 1770, Commerson se refit une santé mais semble surtout avoir trouvé une terre idéale pour y poursuivre ses observations et enrichir ses collections. Les plantes récoltées à l'occasion de cette excursion sont toujours conservées au Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

Pierre Poivre avait retenu le savant à l'Île de France au retour de l'expédition de Bougainville car il voulait le plus de renseignements botaniques possible sur les Mascareignes. Il avait missionné le médecin botaniste à Madagascar et à Bourbon. Après une séparation de plus d'une année, Poivre était impatient de revoir son médecin botaniste, mais il reprochait surtout à Crémont de trop retenir Commerson et de perdre son temps en excursion au volcan au lieu de s'occuper à lui fournir du blé : *je vous suppose de retour de votre cruel voyage du volcan, que vous eussiez bien dû suspendre dans les circonstances comme celles-ci, où nous sommes menacés de famine si vous ne nous approvisionnés pas*.<sup>11</sup>

En Intendant avisé, Pierre Poivre, se préoccupait alors plus des approvisionnements de l'Île de France que des recherches botaniques et volcanologiques.

En novembre 1771, le Piton de la Fournaise est en effet entré en éruption. Vraisemblablement, à la demande de Commerson, une l'expédition est menée depuis Saint-Pierre avec cinq guides et trente-deux porteurs. Un jeune homme nommé Lislet accompagne Commerson « en qualité d'herboriste » comme il l'indique lui-même dans une lettre autobiographique. Crémont et Banks<sup>12</sup> font partie de l'excursion ainsi que Jossigny<sup>13</sup> le dessinateur de Commerson grâce à qui nous avons le premier dessin du pétrel noir de Bourbon.

La présence de Commerson fait de cette excursion, la première observation scientifique au Piton de la Fournaise. C'est en son honneur que Bory de Saint-Vincent nomme le cratère au bord de l'encaissement de la Rivière des

11 ADR, C° 208, 216 Correspondance de Poivre à Crémont 12 et 25 novembre 1771.

12 Jean-Baptiste Banks. Arpenteur du Conseil Supérieur, il fut chargé par Crémont de dresser le nouveau plan de Saint-Denis. Homologué en 1777, ce plan détermina les 6 rues Nord-Sud et les 12 Est-Ouest. Cette disposition, à deux rues près, ajoutées en 1872, est toujours celle du centre-ville de Saint-Denis.

13 Paul Philippe Sanguin de Jossigny né à Paris en 1750, arrivé à l'Île de France en 1768, aide de camp du gouverneur Desroches. Il suivit Commerson à Madagascar, à Bourbon et à l'Île de France à son retour. Il fut nommé à Bourbon fin 1772 comme ingénieur. Commerson nomma le bois de neffle *Jossinia* en son honneur. Après la mort de Commerson, il fut chargé, en 1774, de ramener ses collections à Paris où elles se trouvent toujours.

Rempart. Ainsi, indirectement et grâce à Poivre, La Réunion possède le cratère Commerson. Grâce à lui aussi, la carrière du jeune Lislet. En effet, deux ans plus tard le chevalier de Tromelin remarque le jeune homme vient dresser le relevé du projet de port à Saint-Pierre et qu'il décide de prendre Lislet comme assistant sur les travaux du port à Port-Louis initiés par Pierre Poivre. Lislet, ce jeune métis, est devenu Lislet-Geoffroy, savant reconnu est nommé membre correspondant de l'Académie des Sciences de Paris dès le 23 août 1786, sept mois après la mort de Pierre Poivre membre correspondant de cette même académie. En 1801, Lislet-Geoffroy sera un des fondateurs de la Société des Sciences et Arts de l'Île de France, première société savante de l'île sœur, ancêtre de l'actuelle Société Royale des Arts et des Sciences de Maurice.

Ainsi, lorsque vous verrez un martin, que vous irez vous pencher au-dessus du cratère Commerson, vous promener sur le bord du port Lislet-Geoffroy de Saint-Pierre ou sur le chemin pavé de La Possession ou mieux encore, devant le Lycée Pierre-Poivre et le Collège Joseph-Hubert de Saint-Joseph, ayez une pensée pour Pierre Poivre et le souvenir vivant de son quinquennat, un véritable quinquennat en or pour La Réunion.

Christian LANDRY

## **Bibliographie**

Paul HERMANN, *Histoire et géographie de l'île de La Réunion*, Lib. Ch. Delagrave, Paris (1909)

C et M.C. LANDRY, *Jean-Baptiste, Jean-Baptiste Lislet, Jean-Baptiste Lislet*, Graphica 1994.

Philippe LENOIR, *Pierre Poivre*, Précigraph Ltd, Les Pailles, Ile Maurice, 1996.

Albert LOUGNON, *Sous le signe de la tortue, Voyages anciens à l'Île Bourbon (1611-1725)*, Editions Larose, 1958.

Madeleine LY-THIO-FANE, *Pierre Poivre en son temps*, Port-Louis, Précigraph Ltd, 1993.

Louis MALLERET, *Un manuscrit inédit de Pierre Poivre : les mémoires d'un voyageur*, Ecole Française d'Extrême-Orient, 1968.

Louis MALLERET, *Pierre Poivre*, Ecole française d'Extrême-Orient, Paris, 1974.

Jeannine MONNIER, Anne LAVONDES, Jean-Claude JOLINON, Pierre ELOUARD, *Philippe Commerson, le découvreur du bougainvillier*, 1993.

Jean-Paul MOREL, [www.pierre-poivre.fr](http://www.pierre-poivre.fr)

Denis PIAT, *Sur la route des épices*, Les éditions du Pacifique, 2004.

Pierre POIVRE, *Voyages d'un philosophe, ou observations sur les mœurs et les arts des peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique*, Yverdon, 1768.

Guy ROUILlard et Joseph GUEHO, *Les plantes et leur histoire à l'île Maurice*, 752 p., 2001.

Mario SERVIABLE, *La pomologie réunionnaise*, ARS Terres Créoles, 2017.

## PIERRE POIVRE, BOTANISTE ?

par Nicole CRESTEY

Le 23 août 2019, nous avons fêté le 300<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Pierre Poivre. Son nom, Poivre, est un aponyme (néologisme formé sur apte « approprié », et sur le suffixe -nyme « nom »), c'est-à-dire un nom de famille ou un prénom possédant un sens lié à la personne qui le porte, le plus souvent en relation avec son métier ou ses occupations. Pierre Poivre a reçu ce nom de son père Hilaire Poivre. Ce n'est pas un nom qu'il s'est attribué ou qu'on lui a attribué suite à sa passion des épices. D'ailleurs ce n'est pas Pierre Poivre qui a introduit le poivre aux Mascareignes. Dès 1640, François Cauche dit de l'île Bourbon : « Il y a du poivre blanc en quantité et du poivre à queue que les médecins nomment cubèbe ». Est-ce vraiment pour Pierre Poivre un aponyme ? Wikipedia dit de Pierre Poivre qu'il était horticulteur, botaniste, agronome, missionnaire et administrateur colonial français. La question se pose de savoir si Pierre Poivre était vraiment botaniste.

### LA FORMATION DE PIERRE POIVRE

Les parents de Pierre Poivre sont de modestes merciers lyonnais. Le coton, le lin, le chanvre, les teintures végétales comme l'indigo, le pastel, la garance, le carthame, l'orcanette... l'ont peut-être très tôt intéressé à la botanique. Sa véritable éducation ne commence cependant qu'à quatorze ans chez les missionnaires de Saint-Joseph à la Croix Rousse. En 1740, il devient novice au séminaire de la Société des Missions étrangères, rue du Bac à Paris. Il s'adonne pendant ses loisirs au dessin et à la peinture. En janvier 1741, après quelques mois seulement de formation en théologie, histoire naturelle, arts industriels et dessin, Pierre Poivre s'embarque à Lorient pour la Chine (destination inspirée par la soie que vend son père ?). Il étudie les sciences naturelles en Chine en 1743 et 1744. Il se passionne pour la botanique mais en autodidacte car il n'a aucune formation botanique, contrairement aux abbés astronomes envoyés en mission. L'abbé de La Caille (1713-1762) effectue une longue mission dans l'hémisphère austral, d'octobre 1750 à juin 1754. Il est l'auteur du *Journal historique du voyage fait au Cap de Bonne Espérance* (1763). L'abbé Alexandre-Gui Pingré (1711-1796) se joint en 1760 à une expédition à l'île Rodrigues pour observer le transit de Vénus le 6 juin 1761. Ces abbés astronomes étaient chargés d'herboriser et avaient une bonne formation naturaliste. L'abbé Pingré, dans son *Journal de Voyage*, décrit la végétation de Rodrigues, aussi bien introduite qu'indigène, en trois chapitres : *La flore rodriguaise* (15 pages), *La culture vivrière* (4 pages), *Une*

végétation généreuse (5 pages) sur un total de 121 pages. Pierre Poivre dans *Les mémoires d'un voyageur*<sup>1</sup>, dictées à un secrétaire écrivain, qui relate son premier voyage effectué du 7 décembre 1741 au 2 juin 1748, décrit les plantes utiles et cultivées de Java (p. 45 à 48), du Siam (p. 76 à 82) et de l'Inde (p. 117 à 122) plus comme ethnologue que comme botaniste. Il s'intéresse davantage aux usages qu'à leur description botanique, comme on le verra plus loin.

## LE CONTEXTE DE SES PREMIERS VOYAGES

La toute première expédition scientifique officielle autour du monde est celle de Louis-Antoine de Bougainville (1729-1811), de 1766 à 1769 (25 ans après le départ de Pierre Poivre pour la Chine). Elle embarque des scientifiques professionnels, dont le botaniste Philibert Commerson, médecin et botaniste du Roi. L'*Instruction* du Roi datée du 26 octobre 1765 recommande d'examiner entre les deux tropiques les arbres et les principales productions et précise que « c'est dans ces climats que l'on trouve [...] les épiceries ». Dans son *Voyage autour du monde*, publié en 1771, Bougainville fait un compte rendu scrupuleux de tout ce qu'il a appris de la production des épices aux Moluques<sup>2</sup> «... comme nous sommes presque les seuls vaisseaux du roi qui aient pénétré dans les Moluques, on me permettra quelques détails sur l'état actuel de cette importante partie du monde, que son éloignement et le silence des Hollandais dérobent à la connaissance des autres nations. » Du côté des Anglais, le Suédois Daniel Solander, (1733-1782), premier botaniste à poser le pied en Australie, disciple favori de Linné, a fait partie du premier voyage de James Cook<sup>3</sup> (1728-1779), de 1768 à 1771 avec Sir Joseph Banks (1741-1820), sur l'*Endeavour*. William Anderson (1750-1778), chirurgien et botaniste écossais, a participé aux deuxième (1772 à 1775) et troisième (1776 à 1780) voyages de Cook. Avant ces expéditions officielles à but scientifique, ont eu lieu des expéditions privées à but purement exploratoire ou commercial. Les voyages de Pierre Poivre, réalisés de 1741 à 1753, s'inscrivent dans l'optique de la Compagnie française des Indes orientales, créée en 1664, sur l'initiative de Colbert, ministre de Louis XIV. Elle avait pour objectif de concurrencer les puissantes compagnies anglaise et néerlandaise en dotant la France d'un monopole du commerce français dans l'océan Indien. En plus de se voir accorder la souveraineté de Madagascar et des Mascareignes, elle avait pour mission d'assurer leur développement agricole et commercial. En 1719 déjà, la Compagnie des Indes avait prévu une

1 Manuscrit inédit de Pierre Poivre reconstitué et annoté par Louis Malleret et édité en 1968.

2 De son côté, Philibert Commerson, mort prématurément, n'a rien publié.

3 Samuel Wallis qui vient de faire un tour du monde arrive en mai 1768 et parvient à transmettre des informations utiles à James Cook dont le départ pour le Pacifique était imminent. Il s'est trouvé séparé de Philip Carteret dont il devait être accompagné. Philip Carteret, après son passage aux Célèbes, arrive à Batavia en juin 1768 et repart pour l'Angleterre en septembre. Lors de son retour, il rencontre l'expédition de Bougainville, partie quelques semaines avant d'Europe, au large des côtes d'Afrique.

expédition officielle pour s'approprier les épices des Moluques mais le projet a été abandonné. Alexander Dalrymple, traduit par Auguste Toussaint, dans l'*île Bourbon vers 1755*, écrit: « La Compagnie s'est donné beaucoup de peines pour obtenir à grands frais, des îles des épices hollandaises, quelques arbres à épices ; elle y a réussi ; mais, quoique quelques-uns de ces plants viennent assez bien, la plupart ont péri du fait de cette transplantation. Cependant elle ne désespère pas du succès, et apporte grand soin à l'acclimatation de ces plants. Elle envoya naguère en ces îles, un petit vaisseau bien armé, ayant à bord un émissaire qui avait résidé longtemps sur l'une d'elles ; rôdant autour de la côte il parvint à acheminer en contrebande des habitants une grande quantité d'épices de différentes sortes, et à obtenir connaissance de l'île, ce qui encouragea la Compagnie à expédier un autre petit vaisseau appelé la *Colombe*, dans le même but, en cette année 1755 ». Il ne nomme pas Pierre Poivre qui a réussi en 1748 à se faire engager par la Compagnie des Indes pour aller lui-même chercher aux Moluques muscade et girofle et pour en introduire la culture aux îles de France et de Bourbon car, pour des raisons stratégiques, sa mission était plus ou moins secrète.

## LE BOTANISTE PIERRE POIVRE

### Les botanistes décrivent les plantes.

Si Pierre Poivre était obnubilé par les épices<sup>4</sup>, ce n'est pas lui qui a décrit scientifiquement muscade et girofle. Dès son premier voyage dans *Les mémoires d'un voyageur*<sup>5</sup> p. 45 : « Les fruits qu'on trouve à Java et autres îles malaises, sont les pommes muscades dont le noyau est ce qu'on appelle noix muscade. L'arbre qui donne ce fruit est de la grandeur et de la figure de nos noyers, il a la feuille de même excepté que celle du muscadier est un peu moins large que celle du noyer ; son fruit est une pomme d'abord verte, puis jaune en mûrissant de la grosseur de nos plus belles noix, la chair d'un goût aromatique et âpre qu'on corrige dans le sucre ou l'eau-de-vie. Cette confiture se conserve parfaitement, est d'un fort bon usage pourvu qu'il soit modéré, car elle échauffe beaucoup. On peut voir dans les droguistes les vertus de la noix muscade ; celles de sa pomme sont à peu près les mêmes. C'est du même arbre que provient le macis, lequel n'est autre chose qu'une pellicule qui enveloppe la noix dans toute sa rondeur. » On ne peut pas dire qu'il s'agisse vraiment d'une description botanique ! En 1752, à Manille, Pierre Poivre écrit au gouverneur de l'Isle de France, Barthélémy David, pour que tout soit fait pour accueillir les épices dans les meilleures conditions. Cette fois il compare la feuille du muscadier à celle du poirier ! : « Le véritable muscadier ressemble en quelque sorte à notre poirier tant par sa forme que par la hauteur à laquelle il élève sa tige et par la direction

4 Aimé-Martin, dans son *Essai sur la vie et les ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre dit de Pierre Poivre* : « Son esprit porté vers l'agriculture y ramenait toutes les sciences »

5 Manuscrit inédit de Pierre Poivre reconstitué et annoté par Louis Malleret et édité en 1968.

de ses branches. Le tronc de cet arbre est ordinairement droit et médiocrement gros. Sa tête est formée par trois ou quatre branches principales qui en portent une quantité d'autres petites lesquelles tous ensemble forment une tête ronde un peu pyramidale. [...] Ses feuilles ressemblent en quelque chose à celles du poirier mais elles sont communément plus larges, plus longues, mieux nourries, et terminées par une pointe plus aiguë, d'un beau vert foncé en dessus et d'une couleur presque grise et cendrée en dessous. [...] Ses fleurs croissent par petits bouquets de la forme d'un lis des champs. [...] La noix muscade véritable est ou longue ou ronde. Cette différence de forme a fait appeler les unes mâles et les autres femelles ; mais les naturalistes qui en ont parlé ne s'accordent pas entre eux à ce sujet. Les uns veulent que les longues soient les femelles et les meilleures ; d'autres tout au contraire. Je crois que l'on peut s'en rapporter au sentiment de Rumphius<sup>6</sup> parce que cet habile naturaliste ayant demeuré longtemps dans les Moluques, a traité cette matière avec plus de connaissance et d'étendue qu'aucun autre ». Au cours de ses voyages en Asie, Pierre Poivre a toujours acheté à des intermédiaires des épices de contrebande et n'a pas vu les arbres *in situ*. Ses descriptions botaniques ne sont que la transcription des témoignages qu'il a pu recueillir aux escales.

Le 1<sup>er</sup> mai 1759 Pierre Poivre choisit comme thème de son discours de réception à l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de la ville de Lyon une analyse du commerce des Indes orientales et de la Chine. Le 2 août 1763 il fera part de ses « *Observations sur l'état de l'agriculture chez les différents peuples de l'Asie et de l'Afrique* ». Commerce, agriculture, toujours pas de botanique.

Pierre Poivre n'a fait aucun dessin. Il a perdu son bras droit alors qu'il n'avait que 26 ans. Il aurait déclaré alors : « Je ne pourrai plus peindre ». A l'époque, s'opposaient les partisans du texte seul pour décrire les plantes et ceux qui pensaient utile de représenter les plantes par des dessins alors très chers à diffuser.

### **Les botanistes nomment les plantes.**

Si des auteurs datent l'introduction de la noix de muscade en Europe du VI<sup>e</sup> siècle après J.C., la muscade *Myristica fragrans*<sup>7</sup> Houtt n'a été décrite scientifiquement qu'en 1774 par Maarten Houwtijn (1720-1798), médecin et naturaliste néerlandais dans son *Natuurlyke Historie of uitvoerige Beschrÿwing der Dieren, Planten en Mineraalen, volgens het Samenstel van der Heer Linnaeus* publié entre 1761 et 1785. Les synonymes *Myristica fragrans* Lam et *Myristica aromatica* Lam créés par Jean Baptiste Antoine Pierre de Monnet de Lamarck (1744-1829), considéré comme le plus grand botaniste de son temps, auteur d'un traité de botanique *Encyclopédie méthodique* (1783-1793) grâce à un envoi de branches

<sup>6</sup> cf plus bas.

<sup>7</sup> *Myristica* du grec *myristicos* = odorant, *fragrans* = parfumé en latin.

chargées de fleurs et de fruits fait par Jean-Nicolas Céré et *Myristica moschata* Thunb 1782 créé par Carl Peter Thunberg (1743-1822), surnommé le « Linné japonais », n'ont pas été retenus compte tenu de la loi d'antériorité.

Utilisé depuis plus de 2000 ans en Orient, le giroflier *Syzygium<sup>8</sup> aromaticum* (L) Merr. & L. M. Perry (1938) a d'abord été décrit par Linné en 1753 sous le nom de *Caryophyllus aromaticus* L., puis par Thunberg sous le nom de *Eugenia caryophyllata* Thunb, puis par Baillon en 1877 sous le nom de *Eugenia aromaticata* (L.) Baill. (1877).

La nomenclature binominale généralisée par Linné (1707-1778) était-elle connue de Pierre Poivre ? Ce n'est qu'en 1737 que Linné dans sa *Critica botanica* introduit la nomenclature binominale. L'ouvrage le plus important de Linné est son *Systema Naturæ* (Système de la Nature) qui connaît de nombreuses éditions successives, la première datant de 1735. Chacune d'elles améliore son système et l'élargit. C'est avec la dixième édition, de 1758, que Linné généralise le système de nomenclature binominale. Elle ne s'imposera vraiment qu'au XIX<sup>e</sup> siècle comme nomenclature standard.

Georg Eberhard Rumphius ou Rumpf (1627-1702), né allemand, employé de la Compagnie hollandaise des Indes orientales, dans ce qui est maintenant l'Indonésie orientale, a été l'un des précurseurs de Linné. *Herbarium amboinense*, catalogue des plantes d'Amboine n'a été publié qu'en 1741 (après sa mort). Il cite 1200 espèces, 930 avec leur nom spécifique, 140 identifiées seulement au niveau du genre et illustre 350 plantes. Ce travail contribuera ultérieurement aux travaux de Linné sur la nomenclature binominale. Poivre le cite en 1752 dans sa lettre au gouverneur. Contrairement à Rumpf avant lui, Pierre Poivre n'a fait aucun dessin.

### **Les botanistes font la géographie des plantes<sup>9</sup>.**

Toujours dans *Les mémoires d'un voyageur*, Pierre Poivre complète la première description qu'il a donnée du muscadier par cette observation : « Les mêmes îles produisent le giroflier ; il faut cependant remarquer que ces deux sortes d'arbres ne croissent pas également dans toutes les îles malaises. On n'en a jamais trouvé que dans les Moluques et aujourd'hui on n'en voit qu'à Banda, Ternate, Amboine et Solor où les Hollandais les ont enfermées en détruisant tous les plants qui pouvaient s'en trouver dans les îles voisines. » Cette information biogéographique est intéressante. Elle explique en partie les échecs de la naturalisation du muscadier à Maurice. Le muscadier demande un climat humide avec des pluies régulières ce qui n'est pas le cas des Mascareignes. Les îles de

<sup>8</sup> *Syzygium* est dérivé du mot grec « suzigos » qui signifie rejoint

<sup>9</sup> C'est la biogéographie.

Banda dont est originaire le muscadier se situent à environ 4° de latitude sud. Ternate, dont le giroflier est originaire, est sur l'équateur. Les températures des Mascareignes ne conviennent pas non plus au giroflier.

### Les botanistes étudient la vie des plantes<sup>10</sup>

Jean-Nicolas Céré, successeur de Pierre Poivre au jardin des Pamplemousses à partir de 1775, fait la découverte capitale de la dioécie du muscadier (ce qui signifie qu'il existe des pieds femelles qui donnent la noix et des pieds mâles qui ne portent jamais de noix) seulement en 1776, 4 ans après le départ définitif de l'île de France de Pierre Poivre. Il fallait pour cela que les muscadiers fleurissent! Les Hollandais le savaient mais en avaient gardé le secret et Pierre Poivre n'a jamais vu d'arbres adultes in situ.

### Les botanistes collectionnent les plantes.

Dès le 23 janvier 1727, parallèlement à ses préoccupations purement économiques, la Compagnie des Indes avait demandé l'envoi d'un médecin-botaniste pour créer un jardin botanique dans l'île. Cette demande n'aura pas de suite avant 1753 et la nomination de Fusée-Aublet.

En 1767, l'île de France passe sous administration royale, Pierre Poivre est nommé intendant des Mascareignes. Il a ainsi les moyens de réaliser son projet de création d'un jardin botanique au domaine de Mon Plaisir. Bertrand François Mahé de La Bourdonnais (1699-1753), gouverneur général des Mascareignes de 1733 à 1746, y avait acclimaté des plantes vivrières et économiques, pour assurer l'approvisionnement des colons et des navires de passage, sans avoir l'intention d'y faire un jardin botanique. Ce potager a été abandonné après le départ de Labourdonnais en 1746. Le 30 novembre 1767 Pierre Poivre écrit au ministre de la Marine, le duc de Praslin : « J'ai acheté de la Compagnie, à crédit, un simple jardin tout fait et bien arrosé dans la seule vue d'avoir un lieu tout prêt et bien sûr pour y déposer en mars prochain (1768) les plantes que M. l'abbé Gallois doit m'envoyer de Chine par vos ordres. J'ai acheté les esclaves nécessaires pour cultiver ce jardin. J'y ai fait préparer un terrain exprès pour cet objet, et surtout pour les plants précieux que j'espère procurer à cette île, ainsi que pour tous les plants utiles que je fais rassembler des différentes parties de l'Asie. J'ai pensé que le seul moyen de les faire réussir était de les faire cultiver à mes frais, suivant mes connaissances, sous mes yeux et dans un terrain à moi appartenant où je serai le maître de n'admettre que les personnes que je voudrais ». Le jardin de Mon Plaisir devient officiellement « le Jardin du Roi à Mon Plaisir ». Pierre Poivre en a dit : « Il est aujourd'hui le jardin le plus riche de l'univers par la collection immense de plantes que j'ai rassemblées des quatre parties du monde. » En 1810, à la fin de la colonisation française, ce jardin était

déjà considéré comme l'un des plus beaux jardins botaniques du monde. C'est le premier en milieu tropical. A sa suite, des « jardins du Roi » fleurissent un peu partout, d'abord à Bourbon. A Mahé, aux Seychelles, où les Français viennent juste de s'installer (1756), on aménage un jardin d'essai en 1779. Le jardin de Saint-Domingue est créé en 1777, celui de Cayenne est créé en 1786. Ce sont ces jardins qui reliaient les cultures d'épices de l'île de France. Redevenu Jardin de Pamplemousses c'est aujourd'hui le Jardin Sir Seewoosagur Ramgoolam, le site touristique le plus visité encore aujourd'hui à l'île Maurice. M. Melon, après avoir parcouru l'Europe et l'Asie, passe en 1786 et écrit : « Le jardin du roi, à l'île de France, me paraît une des merveilles du monde. Le climat de cette île lui permet de multiplier en pleine terre les productions de toutes les parties de l'univers. Le voyageur trouve rassemblés dans ce jardin plus de six cents espèces d'arbres ou d'arbustes précieux, transportés des divers continents. Tous n'ont point atteint leur point de perfection. Il faut du temps et des soins pour acclimater et naturaliser les arbres. Cette partie de la culture, qui demande beaucoup d'observations, de sagacité et de philosophie, était une des choses dans lesquelles Pierre Poivre excellait. Céré son élève y est devenu très habile. [...] Les clous de girofle, sortis du jardin du roi de l'île de France, que l'abbé Raynal a vus, et qu'il dit être petits, secs et maigres, avaient ces qualités parce qu'ils étaient les fruits du premier rapport d'arbres faibles et encore languissants, nouvellement transplantés loin de leur terre natale. Aujourd'hui il n'en dirait pas autant du fruit des mêmes arbres, ni de ceux du jardin d'Hubert, qui cultive à Bourbon, avec le plus grand succès, huit mille girofliers ».

### Les botanistes protègent l'environnement.

En 1767, dans son discours aux habitants, Pierre Poivre dit : « La nature a tout fait pour l'Isle de France ; les hommes y ont tout détruit ». Pierre Poivre, soucieux de protéger l'environnement, décide que le quart de la surface de l'île Maurice sera destiné à des réserves de forêts. Il est soutenu par Philibert Commerson. Le célèbre *Règlement économique* du 15 novembre 1769 protège « les forêts de cette île qui devraient en faire la ressource, soit pour les besoins publics et particuliers, soit pour protéger les récoltes contre la violence des vents, l'ardeur du soleil et les sécheresses... » Il est défendu de construire des maisons en bois dans la ville ; les contrôles pour la prévention des incendies de forêts sont stipulés, les défrichages soumis à des autorisations ; des réserves établies chez chaque concessionnaire et les coupes réglées ; les reboisements obligatoires. Une attention toute particulière est portée à la conservation des bois sur les bords des rivières ; il est ordonné de replanter sur les bords de mer. Il est conseillé de préférer les graines d'espèces indigènes pour les semis : « bois de natte à grandes et à petites feuilles, bois puant, takamaka, benjoin, bois de colophane, de pomme et de cannelle ». L'influence de Commerson qui a fait

10 C'est la biologie.

l'inventaire de la flore locale est nette car Pierre Poivre s'intéresse surtout aux plantes introduites.

## SES RELATIONS AVEC LES BOTANISTES

Les séjours de Pierre Poivre à l'île de France s'étendent sur deux périodes bien distinctes. Après trois brefs passages, l'un de quatre mois en 1746-47, l'autre de deux mois en 1750, le dernier de trois mois en 53, son séjour dure moins d'un an, de juin 1755 à avril 1756. Il est à l'île de France en tant que simple botaniste et son projet est d'essayer d'y introduire et d'y acclimater le muscadier et le giroflier pour le compte de la Compagnie des Indes. Ce n'est que onze ans plus tard qu'il y reviendra en tant qu'intendant et y résidera pendant plus de cinq ans.

Alors que Pierre Poivre est basé à l'île de France, Michel Adanson suit les cours de Ferchault de Réaumur et de Bernard de Jussieu au Jardin du roi. Désirant voyager et explorer, il se décide pour le Sénégal dont la mauvaise réputation du climat avait rebuté les autres naturalistes. Il fait donc, à ses frais, un voyage dans ce pays (du 20 décembre 1748 au 18 février 1754). Jussieu lui obtient un poste, très modeste, de commis à la Compagnie des Indes. Au Sénégal, Adanson décrit un nombre considérable de plantes et d'animaux nouveaux, mais fait aussi beaucoup d'observations géographiques et ethnographiques. D'Afrique, il envoie à Jussieu ses collections botaniques. Il publie en 1753 *l'Histoire Naturelle du Sénégal*. Michel Adanson<sup>11</sup>, botaniste toujours reconnu de nos jours, et Pierre Poivre ont été attachés à Antoine de Jussieu comme correspondants de l'Académie royale des Sciences.

Dès 1758, après son retour en France, Pierre Poivre est ami de Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, (1721-1794). Ce magistrat, passionné de botanique (à l'âge de 24 ans, il suit les cours de botanique de Bernard de Jussieu) et homme d'État français, directeur de la Librairie de 1750 à 17631, c'est-à-dire responsable de la censure royale, puis ministre, note : « Entre Java et Timor, les Hollandais possèdent beaucoup d'autres îles... Il y a entre ces îles plusieurs passages très utiles pour se passer de celui de Banka et du détroit de la Sonde... Sur cet article (et les suivants) il y aurait encore plus d'éclaircissements à demander à M. Poivre ». « Dans les Moluques outre Amboine qui produit le gérofle et les îles de Banda qui produisent la muscade, les Hollandais possèdent beaucoup d'îles... M. Poivre a une bonne carte des Moluques. Toutes celles qui sont gravées sont pleines de fautes. Il donnera la sienne à la Compagnie des Indes ». « Toute la muscade vient des îles de Banda et surtout de la petite île de Pulo Way [Poulo-ai], cela paraît par le mémoire de M. Poivre. Le gérofle vient pareillement d'Amboine. » « La latitude des îles d'Amboine et de Banda

11 Son nom a été nommé aux baobabs par Linné : *Adansonia*.

bien différente de celle de l'Isle de France ferait craindre que les épiceries n'y dégénérassent, d'autant plus qu'on voit qu'à Timor il s'en trouva de moindre qualité, ce qui pouvait déjà venir de la différence de climat. M. Poivre à qui j'ai fait cette objection m'a répondu que l'espèce trouvée à Timor est différente des véritables épiceries. C'est une espèce bâtarde qui se trouve même dans les îles à véritables épiceries, sauvage dans les bois, et qui n'y a pas plus de qualité qu'à Timor. L'espérance d'avoir à l'Isle de France de véritables épiceries vient de ce qu'il y en a une autre espèce vraiment aromatique qui s'y trouve, comme on peut voir dans l'extrait que j'ai fait copier du dernier mémoire de M. Poivre ». Plusieurs annotations portées sur des manuscrits de la bibliothèque de Malesherbes témoignent de ses relations directes avec Poivre et, après sa mort, avec son épouse. Malesherbes est intervenu plusieurs fois en faveur de la famille Poivre. Ainsi, sur sa recommandation, un frère de Mme Poivre est envoyé à Cayenne auprès du neveu de Malesherbes, le comte de la Luzerne. Malesherbes avec d'autres (Du Pont, La Rochefoucauld) intervient pour que la pension de Poivre soit reversée à sa femme et à ses filles; enfin il intervient auprès du marquis de Castries pour que les filles de Poivre obtiennent des concessions à l'île de France. Malesherbes était intime de Turgot et ami de Bertin, les deux protecteurs de Poivre.

Pierre Poivre profite de l'expérience de l'ingénieur Joseph François Charpentier de Cossigny qui a établi un jardin d'acclimatation sur sa propriété de Palma aux Plaines Wilhems dès 1764.

Sur la route du retour, le 8 novembre 1768, *La Boudeuse* et *L'Etoile* jettent l'ancre à Port-Louis. Bougainville et ses amis sont les hôtes de Pierre Poivre, alors intendant, à Mon Plaisir. Philibert Commerson se laisse facilement convaincre par Pierre Poivre de rester à l'île de France « pour défricher l'histoire (naturelle) de ce pays aussi très peu connu ». Poivre met à sa disposition tous les moyens matériels et lui donne deux assistants, l'ingénieur Paul Philippe Sanguin de Jossigny et Pierre Sonnerat, tous deux dessinateurs doués. Ceci montre l'importance que revêt le dessin scientifique pour Pierre Poivre. Pourtant celui-ci n'a décidément pas cherché à bénéficier personnellement de leurs talents pour d'éventuelles publications. Poivre installe Commerson chez lui pour qu'il herborise à l'île de France. Commerson deviendra le « père de la botanique mauricienne ». Il va aussi explorer les côtes orientales et méridionales de Madagascar et, au retour, l'île Bourbon. Commerson voit son protecteur Poivre s'éloigner avec angoisse. En effet le nouvel intendant Maillard-Dumesle réduit ses subsides et le chasse de sa maison. Commerson dédie à Poivre le genre *Pevrea* ou *Poivraea*, aujourd'hui *Combretum*, avec cette dédicace : « Poivraea à l'honneur de M. Poivre, célèbre voyageur et négociateur pour la Compagnie des Indes et la Chine, qui a enrichi les différentes parties de l'*Histoire Naturelle*

par des envois en tout genre, faits pendant le cours de ses voyages à Mrs de Jussieu, de Réaumur et de Buffon, de sorte que le Jardin Royal et les Cabinets de Paris lui doivent beaucoup de leurs raretés ». Alors que Commerson, botaniste passionné, porte le même intérêt à toute plante, pourvu qu'elle soit curieuse ou nouvelle, Poivre ne manque pas de curiosité mais fixe principalement ses regards sur l'utilité; c'est aux plantes utiles qu'il prodigue ses soins. Pourtant Commerson dans son projet de création d'une ville académique, écrit à son ami Lalande : « J'ai sous la main des virtuoses propres à commencer chaque classe [...] M. Poivre, le colonel Puquet, M. Meunier et moi pour l'histoire naturelle ».

Pierre Sonnerat, lyonnais et jeune cousin éloigné de Pierre Poivre, arrive en 1768 à l'île de France en même temps que Pierre Poivre, pour son second séjour. Il a 20 ans. Il est dessinateur sur soie et a reçu à ce titre des notions de botanique. Il est nommé secrétaire de l'Intendant. Ses connaissances en histoire naturelle et son goût pour l'observation le désignent pour être le dessinateur de Philibert Commerson. Il l'accompagne à Madagascar entre 1768 et 1771. En mars-avril 1771, Sonnerat participe à une mission d'un mois dans la colonie hollandaise du Cap. Il y rencontre le naturaliste britannique Joseph Banks au retour du premier voyage autour du monde de James Cook. Du 29 juin 1771 au 4 juin 1772, Pierre Sonnerat fait partie d'une expédition, en tant qu'écrivain, qui doit aller chercher des épices aux Moluques avec *Le Nécessaire et L'île de France*. Aux Moluques, il distingue différentes variétés de muscadiers et note qu'ils poussent dans bien d'autres îles que les seules Banda et Amboine. A son retour à Port-Louis, le 4 juin 1772, l'expédition rapporte plus de 40.000 noix de muscade bonnes à germer, des centaines de muscadiers et de girofliers, plus des graines de girofles. Il a réussi bien mieux que Pierre Poivre. Il repart en France avec Pierre Poivre et à l'escale du Cap il herborise avec Thunberg. Le mémoire botanique que Pierre Sonnerat présente à son arrivée à l'Académie des Sciences le fait reconnaître par la communauté scientifique : il est élu membre associé de l'Académie des sciences de Lyon puis est nommé correspondant du botaniste Michel Adanson de l'Académie royale des sciences de Paris en 1774 et correspondant du cabinet du roi. En 1776, il publie *Voyage à la Nouvelle Guinée* qu'il dédie à Madame Poivre. 120 gravures y sont réalisées d'après ses propres dessins. Sonnerat distingue la muscade mâle de la femelle. La contribution de Sonnerat dans le domaine des sciences naturelles a été considérable. Il a été le premier à décrire et à illustrer de nombreuses plantes (comme le coco de mer, le giroflier et le muscadier). S'il n'en a pas toujours été le véritable inventeur, il en fut le vulgarisateur.

En 1769, Joseph Hubert (1747-1825) fait un voyage à l'île de France. Pierre Poivre remarque l'intérêt du jeune homme, pour les arbres exotiques qu'il avait réunis dans le jardin des Pamplemousses. Reconnaissant un ami de la nature, il

l'invite à enrichir l'île Bourbon de ces végétaux, en faisant mettre à sa disposition des plants de différentes espèces et en lui enseignant les soins nécessaires pour les acclimater. C'est ainsi que s'ouvre pour Joseph Hubert cette longue carrière d'études et de travaux. Les deux hommes deviennent même des amis proches. Poivre donne à Hubert, dès la levée de son interdiction de 1770, un giroflier et deux muscadiers. Joseph Hubert les replante sur sa propriété à Saint Benoît. Le climat de l'endroit, chaud et humide convient parfaitement à ces épices, alors qu'un autre essai de culture de giroflier à Saint Paul se traduit par un échec. Joseph Hubert, « le premier savant de La Réunion », étudie de façon scientifique, en retrançrant notamment toutes ses expériences, les épices ainsi transplantées chez lui. Son plus grand succès sera le fameux giroflier offert par Pierre Poivre, planté au Bras Mussard qui, en 1806, atteint 60 pieds de haut et produit cent vingt-cinq livres de clous... Malheureusement le pied meurt la même année d'un fort coup de vent. Joseph Hubert dit : « Jamais, jamais, douleur n'égala la mienne, quand après une lutte de plusieurs heures, je vis mes efforts opiniâtres, réunis à ceux de tous mes noirs rassemblés pour protéger ce bel arbre contre la violence des vents et céder enfin... quand je vis tomber à mes pieds ce père de la prospérité de mon pays. » Cette première importation de giroflier et de muscadier effectuée en 1770 resta sans succès. Un autre giroflier et deux muscadiers lui furent envoyés en juillet 1772 par Jean-Nicolas Céré. Ce deuxième giroflier est le « père » de tous les girofliers de l'île Bourbon, car Joseph Hubert a su faire fructifier l'arbre, et a distribué bon nombre de plants à ses amis. Cet arbre eut une nombreuse postérité. Dès l'année 1786, Hubert possédait huit mille girofliers. En 1802, Bourbon récoltait deux cent mille livres de girofle. Dès 1790 les distributions se font à grande échelle, et commence alors une véritable récolte de clous de girofle. En 1815, on en exporte alors 131 tonnes, puis près de 800 tonnes en 1829. Malheureusement, la baisse des cours de cette épice, qui était jusque-là fort prisée, aura raison de sa culture. Cette culture a tout de même enrichi la Côte au Vent durant un demi-siècle.

La culture des deux muscadiers envoyés en 1772 a rencontré quelques difficultés en particulier parce que le muscadier ne réunit pas les deux sexes. Les mâles sont beaucoup plus nombreux que les femelles, et l'on ne peut les distinguer qu'à l'époque de la floraison. Hubert imagina de greffer les jeunes sujets de manière à transformer en femelles fécondes tous les mâles inutiles. Il fit de nombreuses expériences, qui furent couronnées d'un plein succès, et son ingénieux procédé leva heureusement les obstacles opposés par la nature elle-même à la multiplication du muscadier. Cependant la culture de cet arbre ne fut jamais très répandue à Bourbon.

A l'île de France un muscadier planté en 1770 par Pierre Poivre a donné sa première noix en 1778. Le départ définitif de Pierre Poivre, le 22 octobre 1772,

ne sonne pas le glas de la politique d'acclimatation de la France dans la mer des Indes. En mars 1775, Jean-Nicolas Céré, selon le souhait de Pierre Poivre, devient directeur du Jardin du Roi à l'île de France. Il en fait le premier inventaire botanique. Un deuxième inventaire est fait 10 ans plus tard en 1785 et recense 600 espèces.

Poivre était un ami personnel de la famille Jussieu, des Lyonnais comme lui, et particulièrement de Christophe (1685-1758), apothicaire, frère d'Antoine (1686-1758) qui a orienté la politique d'introduction de plantes économiques dans les colonies françaises après le traité de Paris de 1763 et de Bernard (1699-1777) qui tient la chaire de botanique au Jardin du roi, et père d'Antoine-Laurent (1748-1836). Lors de son retour en France, du 4 mai au 6 septembre 1756, Pierre Poivre fait une escale à Madagascar où il prélève des plantes pour Bernard de Jussieu. Il s'agit, en particulier, du ravensara ou faux giroflier, *Ravenasara aromatica*, déjà cité par Etienne de Flacourt dans son *Histoire de la Grande Isle de Madagascar* publiée en 1658. Il le rapporte à Bernard de Jussieu en 1757, avec une notice<sup>12</sup> où il explique « ce fruit tendre, séché à l'ombre, est infiniment supérieur pour l'aromate, au même fruit parvenu à maturité, & peut le disputer en aromate aux plus fines épiceries. Il serait aisément de faire à cet égard un essai qui ne coûterait que peu de soins, & pourrait peut-être nous procurer une épicerie nouvelle ». On croit lire la note d'Antoine de Jussieu qui doit dater des années 1720. Le ravensara avait été introduit à l'île Bourbon en 1731, mais il n'y eut pas de suite, cette plante ayant alors été jugée condiment de second ordre<sup>13</sup>. Il recherche aussi à Madagascar un muscadier sauvage. Il existe à Madagascar trois genres endémiques de la famille des Myristicacées, de 3, 1 et 6 espèces respectivement, toutes désignées par le nom *rara* mais pas de véritable muscadier.

Pendant les onze ans passés en France dans l'intervalle de ses deux séjours, Pierre Poivre rédige une *Relation abrégée de ses voyages dans l'océan Indien et en Extrême Orient depuis 1748 jusqu'en 1757*. Il y expose au prix de quelles peines il introduisit à l'île de France, en 1753 et en 1755 des plants de muscadiers et comment ils y périrent. Les cinq noix apportées de Manille à Port-Louis le 2 décembre 1753 sont confiées à Jean-Baptiste Christophe Fusée-Aublet, arrivé fin août. Rentré des îles de la Sonde à l'île de France le 8 juin 1755, Poivre sollicite du Conseil supérieur, le 30 septembre, l'autorisation de lui remettre une bâille contenant notamment une noix germée et un plant de muscadier, le seul qui lui restât des onze arbustes embarqués à Timor, ainsi qu'un certain nombre de semences de cette épice et de giroflier. Il réclama que la description en fût faite par un procès-verbal authentique, car il avait appris que le sieur Aublet disait partout que les cinq plants rapportés de Manille en 1753,

12 Note sur le ravensara de Madagascar par Pierre Poivre.

13 Simples renseignements sur l'île Bourbon, Elie Pajot, p. 61.

et déjà disparus, n'étaient pas des plants de muscadiers. La vérification eut lieu le 1<sup>er</sup> octobre 1755 en présence d'Aublet que Poivre avait prié le gouverneur Bouvet de convoquer. Aublet reconnut que les semences présentées par Poivre étaient bien des semences de muscadier et de giroflier mais il persiste à répéter que les cinq plants rapportés en 1753 de Manille étaient selon lui des plants d'aréquiers parce que « n'ayant aucun des caractères qui eussent rapport à ses connaissances ». En dépit de cet aveu d'ignorance, le Conseil supérieur confie à Aublet le plant et la noix germée. Quelques jours plus tard, le 29 octobre, Aublet affirme que le plant est mort deux jours après qu'il l'a reçu et que la noix n'avait pas de germe. Poivre écrit que le plant était « arraché, brisé et défiguré ». Aublet affirme que le plant est un rejet à la base duquel on a frauduleusement attaché une prétendue noix muscade. Wikipédia affirme : « une enquête révèle que Fusée-Aublet, qui prétendait que le muscadier ne pouvait pas être naturalisé à l'Île de France, avait lui-même tué volontairement les jeunes plantes en les arrosant à l'eau bouillante ». Jean Baptiste Christophe Aublet est né en 1720. Dès son enfance il se passionne pour l'étude des plantes. Il va étudier la botanique à Montpellier. De Montpellier il se rend à Lyon, où il fait la connaissance de l'apothicaire Christophe de Jussieu (1685-1758) et il s'engage dans le service des hôpitaux de l'armée. Il renonce à la carrière militaire et se rend à Paris. Là il se loge dans la maison du chimiste Vanel, suit les cours de chimie de Rouelle, visite les environs de Paris en naturaliste et consulte le botaniste Bernard de Jussieu « comme une bibliothèque » selon son expression. Ensuite il s'engage au service de l'Etat et est chargé d'établir à l'île de France une pharmacie centrale et un jardin botanique. En fait il est conservateur du Jardin Colonial du Réduit, création en 1748 du précédent gouverneur, Barthélémy David, à partir de la fin du mois d'août 1753. Il a un rôle subalterne et en est aigri. Quelqu'un a dit : « On ne le regardait que comme un concierge, un maître d'hôtel, un intendant de basse-cour ». Il a pu éprouver une rancœur à se voir confier la culture des noix de muscade rapportées par un autre qui, de surcroît, n'est même pas botaniste, qui n'a même pas un diplôme. Il fait un séjour de neuf ans, pendant lequel il envoie maintes fois des collections de plantes, de minéraux et d'animaux en France. A peine de retour, il reçoit l'ordre de s'embarquer à Bordeaux pour la Guyane. Il embarque le 20 mai 1762, et mouille l'ancre le 23 juillet à Cayenne. Début 1765 il revient en France. C'est à Paris qu'il profite des conseils de Bernard de Jussieu pour mettre en ordre ses collections de plantes et pour rédiger l'important ouvrage, qui a pour titre *Histoire des plantes de la Guiane françoise*, Londres et Paris, 1775, 4 vol. in 4°, dont deux de planches et qui fait toujours autorité. Antoine-Laurent de Jussieu écrit à sa mère en 1768 : « Il vous faut avertir que M. Poivre ne l'aime point, et qu'il lui rend la pareille. Cependant il ne vous dira point de mal de M. Poivre et vous pourrez lui en parler. » Le 24 juin 1770 l'expédition Provost arrive au Port-Louis.

A la demande de Pierre Poivre, le célèbre botaniste Commerson est chargé de l'expertise :

« Nous soussigné, docteur en médecine, et naturaliste du Roi, sur l'invitation de Monsieur Poivre, intendant des îles de France et de Bourbon, certifions nous être transporté dans le jardin de mon dit Sieur l'Intendant, où auraient été déposées nombre de caisses apportées des îles Moluques, par le Sieur Provost, tant sur le navire *l'Etoile du Matin*, commandé par le Sieur d'Erchevery que sur le *Vigilant*, commandé par le Sieur de Trémignon, à la vérification du contenu desquelles caisses nous aurions procédé ainsi que s'ensuit.

1° Nous aurions bien et dûment reconnu environ 450 jeunes plants de muscadiers, hauts depuis un demi-pied jusqu'à un pied et demi, tous très verts et bien bourgeonnés, iceux suffisamment caractérisés soit par la position, la figure, et les nervures de leurs feuilles répondant parfaitement aux figures qu'en ont données les auteurs de botanique qui ont traité de cet arôme, soit par la comparaison des fruits cueillis sur les lieux avec leur macis et leur enveloppe externe, soit enfin par le goût, tant desdites noix que de leur macis, que nous aurions éprouvé être très aromatiques, et absolument semblables à celles qui sont connues dans le commerce, et que l'on trouve décrites sous le nom de Moscata par les anciens botanistes, et de Myristica par les modernes.

2° L'on nous aurait fait voir environ dix milliers des mêmes muscades déposées dans la terre sablonneuse immédiatement après avoir été cueillies sur les arbres muscadiers dans le temps de leur maturité, toutes lesquelles noix auraient depuis la date de leur embarquement germé on ne peut plus heureusement dans leur dite terre matrice, et seraient en état d'être mises en pépinière, à l'exception seulement d'environ deux cents qui se seraient trouvées avariées dans une caisse particulière pour avoir été plantées avec leur péricarpe extérieur dont la fermentation putride causée par la chaleur de la cale du navire aurait détruit l'intérieur desdites noix avec leur germe, observant au surplus que plusieurs des noix ci-dessus dites germées étaient encore entourées de leur macis qui n'avait pas perdu sa saveur, signe incontestable de leur germe et de leur espèce. Contrairement à ce que dessus, nous aurions fait la reconnaissance de quelques pieds d'une seconde espèce de muscadiers à feuilles plus grandes, plus larges et plus épaisses, et à fruit beaucoup plus allongé, mais très faiblement épice, ladite espèce apportée des îles Philippines uniquement en vue de servir de preuve que l'on avait très bien su discerner les muscadiers bâtards des légitimes.

Enfin nous aurions passé à l'examen de quelques autres caisses, partie desquelles contenait environ soixante-dix plants de gérofliers, dont le plus grand nombre très verts et très frais et dont les plus faibles n'étaient pas sans espérance de pousser encore par le pied qui n'était pas desséché. Les caisses restantes pleines de baies ou fruits des mêmes arbres, aussi déposés dans du sable. La plupart germés. Quelques-uns poussant même déjà leurs feuilles séminales hors de terre. De tout quoi vérification et confrontation également faites avec

les descriptions et figures des auteurs, il aurait été mis hors de doute que les dits plants, semences et germes d'icelles, étaient de vrai géroflier représenté et décrit dans les ouvrages de Rumphé et de Plukenet<sup>14</sup>, connu enfin de tous les auteurs naturalistes sous le nom de *Caryophyllus aromaticus*.

Fait et dressé le présent rapport à l'île de France le vingt-sept juin mil sept cent soixante et dix pour être joint au procès-verbal d'assemblée de Messieurs les Chefs et principaux habitants de la colonie, tenue à l'hôtel de l'Intendance lesdits jour et an.

Commerson

Dr Médecin naturaliste du Roi »

En juin 1770, à l'île de France, ces muscadiers et ces girofliers sont plantés par Pierre Poivre. En 1776 on récolte les premiers clous de girofle, en 1778 les premières noix de muscade françaises. Ils seront expédiés au roi Louis XVI.

L'île de France bénéficie d'un nouvel arrivage de Sonnerat le 4 juin 1772. Aublet n'est plus là. Poivre répartit les cultures entre l'île de France, l'île Bourbon, les Seychelles, la Guyane française.

Bory de Saint-Vincent, de passage dans le jardin du bras Mussard de Joseph Hubert en octobre 1801, dit : « Sur plusieurs troncs, rampait une magnifique liane, que je ne connaissais pas encore. Le célèbre Commerson, qui l'a connue, en a formé un genre, et l'a dédié à M. Poivre<sup>15</sup>. C'est un hommage digne de ce grand homme ; car les longues guirlandes de fleurs<sup>16</sup> couleur de cinabre que porte cet arbrisseau, le rendent des plus recommandables dans l'ornement des jardins : on eût deviné, quand je ne l'aurais pas dit, que M. Hubert n'avait pas manqué d'enrichir le bras Mussard, d'un genre qui porte le nom du sage intendant pour la mémoire duquel il a tant de respect<sup>17</sup>. » Il raconte aussi : « M. Poivre, dit le savant Reynal<sup>18</sup>, avait été révolté de cette avidité barbare avec laquelle les Hollandais s'étaient approprié le commerce exclusif des épices ; il avait parcouru l'Asie en naturaliste et en philosophe ; il profita de l'autorité qui lui était confiée à l'Île-de-France, pour faire chercher dans les moins fréquentées des Moluques, ce que l'avarice avait si longtemps dérobé à l'activité. Le succès couronna les travaux des navigateurs hardis et intelligents, qui avaient obtenu sa confiance. Le 27 juin 1770 il arriva à l'Île-de-France quatre cent cinquante plants

14 Leonard Plukenet (1642-1706) dans son *Phytographia* a décrit et illustré des plantes exotiques rares.

15 Pivrea d'après Bory de Saint-Vincent. Cf p. 6. Il ne s'agit pas d'une liane mais d'un arbuste. C'est le petit badamier des jardins créoles utilisé comme vermifuge

16 Les fleurs forment des pompons rouge vif spectaculaires.

17 Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique, J. B. G. M. Bory de Saint-Vincent, 1804, volume II, p. 56 et 57

18 En fait, Guillaume Thomas François Raynal, dit l'Abbé Raynal, auteur de *L'Histoire des Deux Indes*.

de muscadiers et soixante-dix pieds de girofle ; dix mille muscades, ou germées ou propres à germer, et une caisse de baies de girofle, dont plusieurs hors de terre. Deux ans après il fut fait une importation beaucoup plus considérable que la première<sup>19</sup>. »

## AUJOURD'HUI

Dans les 752 pages de *Les plantes utiles et leur histoire à l'île Maurice* de Guy Rouillard et Joseph Gueho, publié en 2001, Pierre Poivre n'est cité que pour avoir donné des instructions à l'abbé Galloys et avoir introduit, en dehors du muscadier et du giroflier, d'autres plantes avec l'aide de Cossigny.

L'espoir utopique de Pierre Poivre de faire de l'île de France une île à épices ne s'est jamais réalisé et a même été complètement oublié dès avant 1850. Dans le jardin botanique de Pamplemousses, qui s'appelle désormais Sir Seewoogur Ramgoolam (le père de l'indépendance mauricienne) depuis 1988, existent toujours quelques pieds de girofliers et de muscadiers mâles et femelles. L'obélisque Liénard, transporté le 7 mars 1861, porte parmi 31 noms celui de Pierre Poivre. Un buste de Pierre Poivre a été érigé à l'entrée du jardin botanique. Il n'a été inauguré que le 13 octobre 1993 alors qu'il a été réalisé en 1825 à La Réunion, où pourtant Pierre Poivre ne s'est jamais rendu. Ce buste, d'abord installé au Barachois dans les jardins du gouvernement, a été transporté au Jardin colonial en 1826 sous l'administration Freycinet. Un autre buste, daté de 1972, se trouve à l'entrée du jardin botanique de Victoria (Mahé, Seychelles), sur lequel une inscription rappelle que Pierre Poivre « fut à l'origine du premier établissement des Seychelles et qu'il fit introduire des plantes à épices plus particulièrement le cannelier aux Seychelles en 1772 ». Trois bustes à l'entrée de trois jardins botaniques dans l'océan Indien, voilà qui fait de Pierre Poivre un botaniste incontestable dans la mémoire collective.

Nicole CRESTEY

## Bibliographie

Académie de l'Île de La Réunion, *Escale, Anthologie des récits de voyages à Bourbon et à La Réunion*, tome I, 2017, et tome II, 2018, ORPHIE.

Lydia BACRIE, Virginie NEUVILLE, *Voyage aux pays des épices*, Phare, Hachette, 2001 .

19 *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique*, J. B. G. M. Bory de Saint-Vincent, 1804, volume II, p. 45 et 46.

Louis Antoine de BOUGAINVILLE, *Voyage de la frégate La Boudeuse et de la flûte l'Etoile autour du monde en 1766, 1767, 1768 et 1769*, François Maspero, 1980.

Pierre DELAVEAU, *Les épices*, Albin Michel.

Francis FRIEDMANN, F. GUEHO et France STAUB, *Les plus belles fleurs sauvages des îles Mascareignes*, Royal Society of Arts and Sciences of Mauritius, Henry & Cie, Lté, Les Pailles, 1979.

Philippe LENOIR, *Pierre Poivre*, 1996.

Albert LOUGNON, *Sous le signe de la tortue, Voyages anciens à l'Île Bourbon (1611-1725)*, Editions Larose, 1958.

Jean-Yves LOUDE, *Monsieur Poivre, voleur d'épices*, Belin, 2008.

Madeleine LY-THIO-FANE, *Pierre Poivre en son temps*, Port-Louis, Précigraph Ltd, 1993.

Louis MALLERET, *Un manuscrit inédit de Pierre Poivre : les mémoires d'un voyageur*, Ecole Française d'Extrême-Orient, 1968.

Jeannine MONNIER, Anne LAVONDES, Jean-Claude JOLINON, Pierre ELOUARD, *Philibert Commerson, le découvreur du bougainvillier*, 1993.

Jean-Paul MOREL, *Pierre Poivre dans les archives Jussieu du Muséum d'Histoire Naturelle*, 2018.

Bernard NANTET, Michel VIARD et Jean-Claude RIBAUT, *Les jardins des épices*, Du May, 1992.

Denis PIAT, *Sur la route des épices*, Les éditions du Pacifique, 2004.

Jean-Marie PELT, *Les Epices*, Fayard, 2002.

Alexandre-Gui PINGRE, *Courser Vénus (fragments du Journal de Voyage de l'Abbé Pingré)*, collection Mascarin, ARS Terres Créoles et Editions de l'océan Indien, 1993.

Pierre POIVRE, *Voyages d'un philosophe, ou observations sur les mœurs et les arts des peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique*, 1768.

Pierre Poivre, *Œuvres complètes de P. Poivre, intendant des Isles de France et de Bourbon, correspondant de l'académie des sciences, etc.*, Chez Fuchs, 1797.

Olivier et Patrick POIVRE D'ARVOR, *Coureurs des mers*, Mengès, Paris, 2003.

Guy ROUILLARD et Joseph GUEHO, *Les plantes et leur histoire à l'île Maurice*, 752 p., 2001.

Mario SERVIABLE, *La pomologie réunionnaise*, ARS Terres Créoles, 2017.

Daniel VAXELAIRE, *Les chasseurs d'épices*, Collection Autour du monde, ORPHIE, 2001.

## LES TRAVAUX DES ACADEMICIENS

## LA « QUERELLE DES RITES MALABARES »

Par Bernard CHAMPION

On désigne par l'expression de « Querelle des rites Malabares » les débats liés à la légitimité de pratiques introduites au cours du XVII<sup>e</sup> siècle dans les missions catholiques du sud de l'Inde, pratiques qui avaient pour objet d'« accommoder » l'Évangile à la culture indienne. « Querelle », car cette accommodation, tolérante à l'hindouisme, aurait signifié, en réalité, renoncement au christianisme et consécration de « chrétiens idolâtres ». D'où les interventions répétées de Rome dans une controverse qui devait durer du début du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'idée générale de cet article touche l'évangélisation et ses modalités – et, indirectement, les rapports d'expression qui peuvent exister entre une société donnée et la religion dans laquelle elle se reconnaît. Cette histoire missionnaire spécifique est celle de la pénétration du christianisme en Inde, de ses fortunes et de ses infortunes, et celle d'un personnage remarquable à plus d'un titre, le jésuite Roberto de Nobili (1577-1656) qui a été le pionnier et le théoricien de ce que l'on a appelé rétrospectivement l'« accommodation », savoir la prise en compte compréhensive par le missionnaire, au lieu d'une opposition frontale, de certaines valeurs ou coutumes des religions traditionnelles.

Nous sommes au début du XVII<sup>e</sup> siècle et la philosophie de l'accommodation paraît anticiper la volonté moderne d'une ouverture de la doctrine chrétienne aux autres religions – recommandation qui ne date pas de Vatican II – telle qu'exprimée, par exemple, par Benoît XV dans une encyclique du 30 novembre 1919 : « Le véritable apôtre doit être uniquement l'ambassadeur du Christ et non l'envoyé de sa patrie. La vocation de missionnaire exige le détachement complet de toutes les affections terrestres : *Obliviscere populum tuum et domum patris tui* ». Mais cette accommodation est « tactique », et nullement « œcuménique ». Alors que cette ligne de conduite apparaît à ses adversaires comme une concession faite au paganisme (qui motivera les condamnations romaines), il s'agit, pour Nobili, d'effacer l'échec patent de la christianisation officielle et de trouver une porte d'entrée dans le système indien. En se faisant (extérieurement) indien et en empruntant les voies philosophiques de l'hindouisme, il pense préparer les voies de la conversion : « ... le P. Robert se dit : *Et moi aussi je me ferai indien pour sauver les Indiens* » (Bertrand, 1848, II, p. 3).

Un trait remarquable de l'accommodation selon Nobili, c'est qu'elle est appuyée sur une connaissance de l'hindouisme acquise par l'étude de textes qu'il a été le premier occidental à maîtriser (Max Muller, 1861, I, p. 147).

Roberto de Nobili naît à Rome en septembre 1577 dans un clan aristocratique qui a notamment donné deux papes. Il est donc promis à une carrière politique ou ecclésiastique brillante. Mais cet aristocrate de vieille souche « *chercha dans la Compagnie de Jésus [où il entre en 1596] un asile contre les grandeurs du monde et les dignités ecclésiastiques, auxquelles l'exposait sa naissance* » (Bertrand, III, p. 110). Après des études de théologie et de philosophie, il est envoyé, à sa demande, en Inde et débarque à Goa en 1605. Il découvre les conditions de la christianisation en Inde.

### Une évangélisation forcée...

A Goa, et depuis Goa, la colonisation portugaise met en œuvre une évangélisation contrainte. Les mesures contre les cultes idolâtres et les avantages matériels accordés aux convertis font partie d'une politique systématique d'assimilation. En vue de faciliter les conversions, Albuquerque encourage les mariages mixtes. « Une allocation de 18.000 reis par ménage, en plus de dons en terres et en maisons devenues libres par le massacre des mahométans, rendit la chose plus alléchante, de sorte que conversions et mariages de gens de basse caste se multiplièrent » (Dahmen, 1925, p. 7). En même temps, des mesures radicales sont prises à l'encontre des cultes locaux. Le Père D'Almeida (*Nuovi Avisi particolari dell' Indie di Portugallo*, Venezia, 1562, 3<sup>e</sup> partie, p. 97 sqq. in Dahmen, *id.*, p. 14-15) raconte ses expéditions nocturnes en 1559 chez les Indiens soupçonnés de pratiques interdites.

Mais la pénétration chrétienne ne dépasse pas la zone d'influence portugaise le long des côtes. Les conversions sont le fait d'Indiens de basse caste et le christianisme, identifié au colonisateur portugais et à son mode de vie, est synonyme d'indignité sociale.

Jusqu'à présent, écrit Nobili, en procédant suivant notre mode européenne, on n'a pas obtenu dans ces royaumes infidèles, parmi les gens de bonne caste, de conversions motivées par le seul intérêt spirituel et non pour des motifs d'ordre temporel, comme cela a été le cas chez les paravars, qui tout en étant de caste inférieure, n'acceptèrent la foi au Christ que pour échapper aux vexations des Maures (Réponse, ch. I, Roc. p. 111).

Si l'on excepte ces conversions passives ou intéressées, la capacité de résistance ou d'indifférence de l'hindouisme se révèle telle que le missionnaire

paraît devoir renoncer à être lui-même pour entrer en intelligence avec la population et pour transmettre son message. De fait, la hiérarchie des castes s'applique non seulement aux convertis, de basse caste, mais aussi aux prêtres. C'est le constat que fait Nobili dès le début de son séjour à Maduré :

*... Bientôt je fus envoyé par le Père Provincial à la côte de la Pécherie et là à Maduré, ville célèbre et capitale de ce royaume. Un peuple innombrable l'habite, connu pour ses armes et richesses, mais privé de la connaissance du vrai Dieu et adonné au culte des idoles. Nos Pères n'ont pu y faire malgré douze ans de labeurs un seul prosélyte; tout au plus ont-ils baptisé in articulo mortis trois ou quatre malades. En constatant cet insuccès, j'ai été pris de crainte, mais sachant qu'un travail entrepris par obéissance n'est jamais vain, je me suis mis de tout cœur à ma tâche* (lettre de Maduré, datée du 3 décembre 1607).

### La catégorie psychosomatique du dégoût

Le christianisme est, en effet, irrémédiablement associé à la manière de vivre des Européens, des Pranguis (corruption du mot Franc, par le persan *Frangi*, qui dans tout le Levant désignait les Occidentaux), au point que chrétien et prangui sont des termes interchangeables et motivent une même aversion.

*L'horreur dont les Indiens sont pénétrés envers les Portugais ou pranguis, écrivait le Père Laerzio, provincial du Malabar, et la perspective de perdre eux-mêmes, en se faisant chrétiens, tous leurs titres de noblesse, d'être regardés comme des pranguis, et pour toujours couverts d'infamie opposait à leur conversion un obstacle insurmontable. Ils avaient conçu ce mépris pour les Portugais en les voyant se nourrir de chair de bœuf, boire des liqueurs enivrantes et communiquer avec les parias. Rien ne put détruire cette fâcheuse impression, ni le courage magnanime des Portugais, ni la grandeur de leur puissance, ni l'éclat de leurs richesses, ni la gloire de leurs victoires et de leurs conquêtes* (Lettre écrite de Cochin, le 20 novembre 1609, dans Bertrand, op. cit., t. II, p. 2).

La hiérarchie sociale s'exprimant, en l'espèce, selon les normes de la pureté corporelle et l'observation de règles alimentaires, l'aversion et « l'horreur » pour le prangui se comprennent sous la catégorie psychosomatique du dégoût. La hiérarchie sociale s'exprimant, en l'espèce, selon les normes de la pureté corporelle et l'observation de règles alimentaires, l'aversion et « l'horreur » pour le prangui se comprennent sous la catégorie psychosomatique du dégoût. Le dégoût, on le sait, est réfractaire à tout argument (ni le « courage », ni la

« grandeur », ni la « richesse », ni la « gloire »...). Un haut-le-cœur irréfrénable protège de la dégradation sociale – et de la conversion.

### Le missionnaire ne peut donc accéder qu'aux exclus du système

La ségrégation sociale et la hiérarchie des castes se légitiment et se confortent sous l'égide de l'aversion physique. (Le sentiment de dégoût engage des circuits neurologiques indépendants des fonctions cérébrales supérieures, activant l'insula antérieure, celle-ci recevant des projections du noyau du thalamus et du noyau amygdalien).

*Un brame ou un autre indien d'une caste supérieure, note Pierre Poivre, se croit souillé s'il touche un paria ou quelque chose qui lui appartienne; il ne croit pas l'être en touchant l'animal le plus vil. Rien de si insupportable que de voir un orgueilleux Brame voyageant crier le long des chemins pour obliger les pauvres parias à s'écartez loin dessous le vent, crainte d'être souillé en respirant le même air que ces malheureux* (Les Mémoires d'un voyageur, 1968, p. 91-92).

Habillé de noir, « comme les hommes de basse condition » (Nobili, lettre du 31 décembre 1608, dans Bertrand, p. 24), chaussé de cuir (l'étymologie du mot « paria », du tamoul *parayan*, plur. *paraiyar*, proprement « joueur de tambour », est associée au cadavre de l'animal dont on utilise la peau), omnivore (et notamment mangeur de bœuf), clair de peau (« Tu reproches au saniassi d'être d'une condition vile, un prangui, et tu en donnes pour preuve sa couleur blanche », lettre de Nobili du 20 février 1609, dans Bertrand, II, p. 31), ne respectant aucune règle de distinction, le missionnaire ne peut accéder qu'aux déclassés, aux exclus du système.

Le dieu des chrétiens étant appréhendé comme le dieu des parias, Nobili entreprend de mettre en œuvre une autre identification: c'est le brahmane, clé de voûte qui maintient l'étagement descendant de la hiérarchie des castes, qu'il faut d'abord convertir afin de « présenter le christianisme pour ce qu'il est en réalité, la religion universelle de tous les peuples et de toutes les conditions » (Bertrand, II, p. 158). *Nobili sera donc brahmane*.

Il se sépare du Père Gonzalve Fernandez et de ses pranguis pour vivre à la manière d'un renonçant hindou. La théorie du système des castes, c'est en effet le brahmane qui l'élabore, la professe et la légitime. C'est l'adversaire qu'il faut convertir ou supplanter. François-Xavier écrivait de Cochin le 15 janvier 1544 :

*Il existe dans ces contrées une race d'hommes que l'on appelle brahmes. Rien de plus pervers, rien de plus vicieux. Je leur applique ordinairement cette parole de David: Seigneur délivrez-moi de cette race impie, de ce peuple méchant et pervers. Sans l'opposition des brahmes déjà toute la nation aurait embrassé la religion de Jésus-Christ (Lettres de S. François Xavier, traduites par Léon Pagès, t. I, p. 25).*

Nobili fait donc savoir qu'il n'est pas un prangui, mais un raja. En 1607, une année après son arrivée à Madura, il adopte un nouveau mode de vie :

*Avec mon agrément, écrit le provincial du Malabar, et l'autorisation de Mgr l'archevêque de Cranganore, il se présenta aux brames en protestant qu'il n'était ni prangui ni Portugais, mais un rajah romain, c'est-à-dire un homme de haute noblesse, un saniassi, c'est-à-dire un pénitent qui a renoncé au monde et à toutes ses jouissances (Bertrand, II, p. 3).*

*Dès ce moment le P. Robert de Nobili n'admit plus à son service que des brames. Du riz, du lait, des herbes et de l'eau, pris une seule fois par jour, firent toute sa nourriture; une longue robe de toile jaunâtre, recouverte d'une espèce de rochet de même couleur, un voile blanc ou rouge sur les épaules, une toque sur la tête en forme de turban, une semelle de bois fixée sur un support de deux pouces de hauteur et accrochée à chaque pied par une cheville qui s'engage entre les doigts formèrent son costume. Il y ajouta le cordon, signe distinctif de la caste des brames et des rajahs [...] Il se crut aussi obligé de se séparer du P. Gonzalve Fernandez, et alla construire dans le quartier des brames une église et un presbytère sur un terrain que lui accorda un gentil de haute condition; c'était un parent du grand Nayaker, frère d'un seigneur puissant nommé Hermécatti, qui aime et protège le P. Robert (id., p. 3-4).*

A Maduré, Nobili se trouve dans une capitale intellectuelle et religieuse de l'hindouisme et il trouvera, de fait, le savoir qu'il recherche. « Il y a à Maduré plus de dix mille étudiants, écrit-il le 22 novembre 1610. Ces étudiants sont tous brahmes, car eux seuls ont le droit de se livrer à l'étude des hautes sciences. Le [roi de] Bisnagar et le grand Nayaker [souverain de Maduré] [ont instauré] des fondations splendides, dont les revenus suffisent à la rétribution des maîtres et à la subsistance de tous les étudiants. »

L'apostolat de Nobili va donc s'exprimer sur plusieurs fronts. Il s'agit :

- D'**« indigéniser » le missionnaire** (alors que les Portugais cherchaient à « nationaliser » leurs convertis). C'est le sens de la tenue de renonçant. Nobili adopte à la fois le costume, les usages, mais aussi – régime alimentaire et vie

d'ascète – les valeurs de l'hindouisme. Cette nécessité d'avoir à se fondre dans le système local est une constante des missions dans les sociétés stratifiées. Le Père Martin, (il exerce à Pondichéry sous le pontificat de Clément XI – 1700-1723), notera : «... la couleur de notre visage nous trahirait et pourrait donner horreur pour toujours à la religion que nous annonçons. Les catéchistes nous déchargent de beaucoup de travail et préviennent les esprits en notre faveur. On nous passe ensuite plus aisément les difficultés que notre air étranger fait naître dans les esprits » (site du CIDIF : citant les Archives françaises de la Compagnie de Jésus, vol. 80 Gbro 080, lettre du Père Martin, 1°131 v° - 25 janvier 2010). Et il semble, selon le Père Dahmen, que les missionnaires allèrent même jusqu'à se teindre le visage pour ne pas effaroucher leurs fidèles : Mgr Döring, ancien évêque de Poona, écrit qu'en 1656 **le Père Proenza demandait au P. Général un pigment durable pour la peau** (Cf. H. Döring, *Der selige Joannes de Britto*, S. J., Fribourg en B., 1920, p. 45, cité par Dahmen 1925, p. 33). Ce serait, sans doute simplifier les choses que de voir là, faute de pouvoir mettre en œuvre l'injonction *compelle intrare* du colonisateur portugais, une stratégie de dissimulation (*larvatus prodeo*). Il s'agit davantage de désarmer les préventions liées à l'incommodation de la différence et de se donner les moyens de délivrer un message supposé universel – la géolocalisation des religions étant aussi phénotypique. L'essentiel est ailleurs.

- De **rechercher des appuis politiques et de convertir l'autorité**. Conscient de l'association du religieux et du politique, Nobili est aussi en quête de protections, pour s'établir physiquement, certes, mais aussi pour opérer des conversions en cascade : *cujus regio ejus religio*.

Dans une lettre 20 novembre 1609 le P. Leitan raconte :

*Avant-hier Hermécatti-nayaker vint prendre congé de l'ayer; il partait, par l'ordre du grand Nayaker, pour une guerre très périlleuse. Après de vives démonstrations d'amitié, il lui promit que si Dieu lui faisait la grâce de revenir de cette expédition sain et sauf, il se ferait disciple de la loi spirituelle. L'ayer avait eu l'attention de faire mouler une médaille en or, qui portait d'un côté l'image de la croix, et de l'autre ces paroles: in hoc signo vinces (Bertrand, II, p. 62-63). Quelques jours avant mon arrivée, le célèbre Hermécatti nayaker était revenu de la guerre. Plein de confiance dans la médaille du P. Robert il s'était distingué par sa bravoure, avait pris d'assaut je ne sais quelle forteresse, et revenait victorieux (Lettre du 12 juin 1610, Bertrand, II, p. 88).*

Ce nouveau Constantin revient en vainqueur, mais il disparaît de la correspondance de la mission, n'ayant pas permis à Nobili de « planter sur toute

la terre de l'Inde l'arbre divin de l'Évangile » (selon la formule du P. Ant. Vico, Maduré 1624, Bertrand, II, p. 225).

### L'« accommodation » selon Nobili...

L'« accommodation » selon Nobili repose sur une analyse des coutumes et des rites qui lui permet de déterminer ceux qui peuvent être adoptés ou sanctifiés et ceux qui doivent être rejetés. C'est l'opposition, devenue classique, entre coutumes proprement religieuses et coutumes civiles. Parmi ces coutumes et usages, expose Bertrand, le Père distinguait (cf. Bertrand, *op. cit.*, t. II, p. 161 et suiv., cit. dans la *Responsio ad ea..., cap. 2um*):

*quatre espèces d'actes chez les païens; les premiers sont idolâtriques par leur nature ou leur institution: comme les sacrifices, les jurements, les invocations; les deuxièmes sont indifférents en eux-mêmes, mais ont été introduits pour établir une distinction purement politique, de même qu'à Rome on distingue les juifs par le chapeau jaune qu'ils sont obligés de porter; les troisièmes sont indifférents, et ont été institués pour établir une distinction purement religieuse, comme les habits sacerdotaux, qui n'ont d'autre fin que le sacrifice; les quatrièmes enfin réunissent ces deux fins, c'est-à-dire une fin religieuse à une fin politique ou naturelle: par exemple les vêtements, les ornements, etc. Les objets ou actes du premier genre sont illicites, à mon avis, ainsi que ceux du troisième genre. Les objets ou actes du deuxième genre sont licites. Ceux du quatrième genre sont licites à condition de rejeter la fin superstitieuse [...] ce qui est bien plus certain encore pour les choses dont l'institution et l'objet sont en premier lieu civils ou naturels, et en deuxième lieu seulement et per accidens religieux ou superstitieux. Et à plus forte raison quand ces objets n'ont pas, nec primario nec secondario, une fin religieuse ou superstitieuse dans leur institution, mais seulement deviennent superstitieux par la manière ou l'intention des individus qui les observent (id., p. 44-45).*

Ainsi le port du chignon du brahmane est-il civil: « Le Cohoumbi ou toupet de cheveux est un signe distinctif de la caste, sans nul rapport à aucune secte religieuse » (*id.*, p. 162). L'utilisation du santal et les bains rituels furent, de même acceptés par Nobili. Concernant le santal, il fait valoir que « chez les Indiens un front nu est une chose humiliante et si incivile qu'il n'est pas permis de se présenter dans cet état devant un prince, pas plus qu'en Europe on n'oserait paraître devant un roi les pieds nus, ni le chapeau sur la tête, ni sans habit, etc. »

*Examinons maintenant la figure sous laquelle nous portons le sandal. Pour moi la figure est un carré, c'est le signe du docteur, comme il serait*

*facile de le prouver; elle n'appartient à aucune secte, son nom signifie « enseigne de la science » [...] Quant à la figure que mes chrétiens se forment sur le front avec la poussière de sandal, c'est une espèce d'ovale appelé tilacam, qui est de pur ornement et n'a aucun rapport aux sectes païennes (id., p. 51).*

### Quand la religion est la théorie de l'ordre social...

Dans l'esprit de Nobili ces distinctions sont nettes et son génie dialectique se déploie dans une analyse qui contient la justification sociologique de l'accommodation. Mais elle s'exerce sur des présupposés erronés: en réalité, tout est religieux dans le droit civil indien. La question de l'insertion de Nobili dans le système des castes (son acceptation de fait, tempérée par la charité chrétienne, de la ségrégation de caste) résume l'essentiel de cette discussion. Si le système des castes est fondamentalement religieux (la religion étant – aussi – la théorie de l'ordre social), si la hiérarchie sociale se légitime par des arguments religieux, le civil ne peut être séparé du religieux que de manière factice. La distinction sociale reposant sur des critères de pureté, soit une doctrine psycho-cognitive et psycho-somatique de l'évitement mettant en œuvre les réponses neurologiques de la nausée – ce n'est pas une originalité absolue, mais l'hindouisme a porté ce système de discrimination à son plus haut degré de perfection – *le saniassy chrétien peut bien, lorsqu'il prend le bain à l'indienne diriger son esprit en intention pour signifier que cet acte est profane et n'affecte pas son âme, il ne peut faire que cet acte de salubrité corporelle possède, en contexte, une fonction de discrimination sociale. De fait, Nobili déritualise l'acte de discrimination, mais avalise son résultat.*

En réalité, écrit un historien indien, « de sa naissance à sa mort, l'Hindou ne peut manger, boire, s'éveiller, dormir, ni même sortir de sa maison, sans consulter sa religion [...] Son existence entière peut être appelée, sans exagération, un tissu de devoirs religieux » (Pramatha Nath Bose, *A History of Hindu Civilisation during British Rule*, 1894, t. I, Introduction p. XXXII). Ce que l'abbé Dubois [Cœurdoux] constatait en ces termes: « Le fondement de tous leurs usages, c'est la religion ». « L'univers est au pouvoir des dieux; les dieux sont au pouvoir des mantrams; les mantrams sont au pouvoir des brahmes; donc les brahmes sont nos dieux » (*Mœurs..., I*, p. 25-26 et p. 187).

### Les problèmes soulevés par l'accommodation

L'« accommodation » de Nobili ne va pas sans faire problème et d'abord auprès de ses confrères, à commencer par le P. Fernandez dont, au début de son séjour à Maduré, il partageait la mission. « Il résultait de toutes ces

circonstances [*videlicet l'accommodation*], écrit Bertrand, que le P. Fernandez dut se confirmer de plus en plus dans la conviction que la conduite du P. Nobili, dont il respectait le zèle, était dans plusieurs points souillée de gentilités, et se crut obligé d'en avertir ses supérieurs » (Bertrand, II, *op. cit.*, p. 142). *La bulle de Grégoire XV du 31 janvier 1623 émettait un jugement d'attente*, fait à la fois de tolérance aux principes de la méthode de Nobili et d'extrême rigueur quant à leur mise en application : « Les brahmes convertis pourraient porter le cordon *in signum politicae nobilitatis et officii*, user du santal *pro elegantia*, des ablutions *pro munditia corporis* » (DTC, col. 1714). Elle prononçait en conclusion une condamnation de la ségrégation de caste (qui fait toute la question) et du mépris frappant les classes de basse condition. De fait, d'après Bertrand et relevé par le DTC (col. 1715), « l'ébranlement général qui, selon Bertrand, existait parmi les brahmes en 1610 fut arrêté » (II, p. 197).

#### Des saniassis « chanoines »...

Pour répondre à cette difficulté et pourvoir à l'évangélisation des parias – et satisfaire à l'injonction pontificale – Nobili crée alors, à côté des missionnaires *saniassis*, sur le modèle indien, des *pandaras*, religieux qui peuvent communiquer avec les parias sans être rejetés par les castes supérieures. Cette division des missionnaires en deux castes ne laissait pas, cependant, de faire question aux yeux des missionnaires eux-mêmes, les *saniassis* étant comparés à des « espèces de chanoines, à de hauts personnages environnés de gloire, dont l'occupation se réduit à protéger, à l'ombre de leur autorité, les personnes et les œuvres des missionnaires *pandarams* » (Bertrand, III, *op. cit.*, p. 190).

#### Le décret de Maillard de Tournon - 1704 (Nobili décède en 1656)

Les limites de l'accommodation – et de l'évangélisation – apparaissent dans la persistance de la séparation de caste chez les convertis, comme il ressort crûment de l'édification d'églises séparées ou de chapelles indépendantes adossées à l'église principale, permettant aux parias de suivre les offices sans souiller les fidèles appartenant aux castes supérieures (voir *infra*). *Rome décide d'envoyer sur place un observateur indépendant afin de déterminer si les pratiques incriminées étaient « souillées de gentilités », pour user de la formule du Père Bertrand et examiner si la constitution de Grégoire XV était respectée.*

Maillard de Tournon, qui sera fait cardinal, est donc chargé d'une inspection dans les Indes orientales et en Chine. Il arrive à Pondichéry le 6 novembre 1703 et y séjourne huit mois, logé chez les jésuites, avant de partir pour Manille et Macao. Légit a latere (*missus e latere suo* : du flanc du pape), il jouissait des facultés les plus étendues, celle, en particulier, de révoquer les priviléges jadis accordés par le

Saint-Siège. Il signe, le 23 juin 1704, un décret qui « pour l'essentiel » sera confirmé par Benoît XIV (*Dictionnaire de Théologie Catholique*, cité, col. 1721).

C'était une condamnation, à peine d'excommunication, des rites inspirés ou excusés par la nécessité d'adapter l'Évangile, ainsi qu'un rappel des fondamentaux du dogme et de la liturgie catholiques. L'importance du choc causé par les dispositions de ce décret, qui examine une à une les pratiques en discussion, permet de mesurer à quel degré de « tolérance » les missions de l'intérieur en étaient venues. Les jésuites opposent au légat que la brutale suppression de ces usages allait détourner les convertis et empêcher toute nouvelle conversion. Ils obtiennent de Tournon *qu'il suspende pour trois ans l'exécution de son décret*. Ils feront appel devant le Saint-Siège et « **tout leur effort va être, pendant les quarante ans qui vont suivre, de faire retirer [...] une ordonnance jugée par eux inexécutable** » (DTC, col. 1724).

#### *Effata ! (Ouvre-toi !): le souffle et la salive dans le baptême chrétien*

Tournon lui-même, dont le séjour à Pondichéry était une étape vers la Chine, allait payer de sa vie les intrigues de la « querelle des rites ». Confiné à Macao, en territoire portugais et en passe d'être incarcéré, il meurt prématurément en juin 1710. « Il apparaît comme une victime des jésuites et un défenseur de la pureté de la foi en même temps qu'une sorte de martyr de la Querelle des rites » (Duteil, 2004, p. 71). La première disposition du décret concerne l'administration des sacrements et notamment du baptême. Une instruction, d'apparence mineure, met radicalement en cause le dispositif qui soutient le système inégalitaire du brahmanisme : la stigmatisation des fluides corporels et des contacts physiques. Le rituel du baptême, stipule le décret, doit obligatoirement et publiquement comporter l'imposition du sel, le rite de l'*Effata* (Ouvre-toi ! en araméen) et les insufflations – *l'usage du souffle et de la salive du prêtre faisant évidemment question*. Pierre Poivre confirme que les jésuites « ont retranché des cérémonies du Baptême celle de la salive parce que suivant les Malabars il n'y a rien au monde de si malpropre que cela et que les gentils en prennent occasion d'appeler notre Sainte Religion, la Religion du Crachat » (*op. cit.*, 1968, p. 86).

#### Les dispositions du décret de Tournon seront ignorées...

La critique des dérives de l'accommodation vise les jésuites en propre, telles ces pages publiées en 1832 du *Nouveau Journal Asiatique*, (tome X, Paris, p. 454-480) titrées : « Extraits d'un manuscrit intitulé : Religion des Malabars, Accusations contre les PP. Jésuites de Pondichéry de faire des « chrétiens idolâtres » » – où l'on voit que les dispositions du décret de Tournon sont ignorées...

*Quoique les Malabars chrétiens aient beaucoup de respect pour les PP. Jésuites de Pondichéry, ils ne laissent pas de les regarder comme des parias. Les PP., qui ne l'ignorent pas ont la complaisance de s'abstenir de mettre eux-mêmes le sel dans la bouche de la personne qu'ils baptisent; c'est le parrain ou la marraine qui se charge de ce soin [...] Les PP. Jésuites n'observent point du tout cette cérémonie entre les mains profanes des séculiers, sous des prétextes aussi honteux et aussi ridicules que ceux qu'on tire des préjugés des Malabars. [...] Les PP. Jésuites n'observent point du tout cette cérémonie (onction avec la salive) dans le baptême qu'ils confèrent aux Malabars; ils ne veulent ni paraître se souiller en touchant les oreilles et les narines des parias, ni souiller les Malabars, en oignant avec de la salive leurs oreilles et leurs narines: car ils craignent qu'on ne dise que les Malabars baptisés sont devenus infâmes, oints de la salive d'une personne qui n'est pas de leur caste (p. 462). Les PP. Jésuites se servent de pailles pour faire les onctions du baptême, et aussitôt les onctions faites, ils brûlent ces pailles: ce n'est pas sans motifs; car s'ils faisaient les onctions avec le pouce, ils toucheraient immédiatement le baptisé: si c'est un paria, ils paraîtraient s'être souillés; s'ils faisaient ces onctions avec la petite cuillère, les saintes huiles paraîtraient aussi souillées et ne pourraient plus être appliquées aux autres Malabares. C'est pour éviter ces inconvénients que les PP. font les onctions avec des pailles (p. 464).*

#### **Les autres dispositions du décret de Tournon**

Le décret interdit le mariage des enfants et l'imposition du *taly* au cours de la cérémonie du mariage. Ce joyau, pendu au cou de l'épouse par le mari pendant la cérémonie du mariage, représente fréquemment, dans les usages hindous, une figure obscène, stylisée mais reconnaissable. Il est indécent, dit le légat, que des chrétiennes portent cet impur ornement; elles pourront user de quelque joyau représentant, soit la croix, soit une image de Jésus-Christ ou de la Vierge (DTC, col. 1721).

La « fête du premier menstrual », cérémonie familiale qui marque l'accès de la jeune fille à l'état de femme, est interdite. « Le légat, fort choqué de cette publicité, déclare interdire et abolir les solennités de ce genre dont les missionnaires devront faire comprendre l'indécence aux parents et à la jeune fille » (DTC, col. 1722). L'état de la femme menstruée, complémentairement, ne peut constituer un empêchement à la participation au culte.

#### **Égalité des hommes devant Dieu**

Le paragraphe concernant les parias réaffirme le principe d'égalité des chrétiens devant Dieu.

*Nous ne pouvons souffrir, écrit Tournon, que les médecins spirituels refusent de procurer aux malades, même à ceux de condition abjecte et basse appelés parias, les devoirs de charité nécessaires pour la santé de l'âme [...] Aussi ordonnons-nous expressément aux missionnaires de procurer, autant qu'il est en eux, aux malades même parias et autres de plus vile condition, s'il s'en trouve, le moyen de se confesser. Nous ordonnons aux mêmes missionnaires [...] de ne pas attendre qu'on transporte à l'église ces pauvres malades, mais d'aller eux-mêmes, avec prudence et selon leurs forces les visiter à domicile pour les fortifier par des pieux discours, par des prières et par des sacrements [...] Nous condamnons expressément toute autre pratique contraire au devoir de la piété chrétienne (DTC, col. 1722).*

Le décret revient sur certaines tolérances antérieures, notamment la pratique des bains et des ablutions, cette disposition visant aussi les missionnaires qui en useraient sous le « prétexte de se faire passer pour saniassis ou brahmes » (DTC, col. 1722). Il interdit aussi de bénir et d'imposer des cendres de bouse de vache « à des fronts qui ont été marqués du saint chrême ».

#### **Dans les faits... à Pondichéry...**

Adrien Launay, fait état du premier synode réuni en 1844 par le vicaire apostolique de Ponchéry, Mgr Bonnard. Celui-ci rapporte la teneur des débats qui s'y tinrent à propos de la séparation des castes.

*Bien des missionnaires, dit Mgr Bonnard, et surtout les nouveaux parlèrent aux séances et hors des séances de rapprocher les choutres des parias et puis de faire des prêtres même parias. Les Malabares, qui nous espionnaient, eurent connaissance de ces propos. Leur susceptibilité fut alarmée. Nous fûmes aussitôt représentés comme voulant tout « parianiser ».*

Le mécontentement alla si loin que des plaintes contre les missionnaires furent envoyées à Rome.

*Les Principaux chefs d'accusation sont: la tyrannie de l'évêque qui, au mépris de la coutume, a eu l'audace de changer l'ancienne disposition conservée pendant 160 ans, en donnant aux parias une porte d'entrée dans la rue des choutres, l'emploi du même ciboire pour toutes les castes;*

*l'emploi de la salive et de l'insufflation dans le baptême. Comparant l'état actuel avec l'état ancien, ils expriment de vifs regrets du départ des jésuites, qui, disaient-ils, regardaient les parias comme indignes de recevoir les sacrements, savaient se conformer aux usages des castes nobles, entre autres à celui de ne jamais approcher ou toucher les parias, comme gens exclus de la loi indienne (ce qu'ils méritent par l'inconduite et l'impureté de leur nature), avaient établi un mur de séparation dans les églises entre la partie réservée aux parias et celle qui était destinée aux choutres... etc. (Launay, t. II, p. 283-291).*

Le Père Suau témoigne, dans un ouvrage publié en 1901 :

*Parmi les catholiques eux-mêmes, la caste entretient des querelles sans nombre, puériles, si l'on veut, mais paralysantes. La nef de droite de chaque église est d'ordinaire réservée aux Parias. On ne leur distribue la sainte communion qu'après l'avoir donnée aux autres. Les castes soudras se confondent à l'église. Il est pourtant des villages où l'hostilité des castes éclate jusque-là. A Vadakenkoulam, par exemple, village composé de Sanars, de Moudéliars et de Vellages, les luttes réciproques ont été si vives qu'en désespoir de cause on a dû bâti aux chrétiens une église à deux nefs rayonnant hors d'un chœur commun [illustration dans l'ouvrage]. Les Vellages occupent une nef, les Sanars remplissent l'autre; mais seuls les Vellages pénètrent dans le chœur (1901, p. 71-72).*

#### **Pour quel résultat ?**

Dans le spectre de la passion missionnaire, Nobili représente un spécimen exceptionnel, associant l'abnégation de la vocation à une capacité d'absorption peu commune. Il se révèle en mesure, en quelques années, d'assimiler et de concentrer la substance de la philosophie brahmaïque – et de la comprendre sans la partager. L'exception de Nobili s'avère-t-elle plus efficace ?

*Quand on lit attentivement les lettres de Nobili et celles des missionnaires qui lui ont succédé, écrit Émile Amann, auteur de la notice du Dictionnaire de Théologie catholique citée, on s'aperçoit vite que les brahmes chrétiens sont en tout petit nombre. En 1644, quand la mission aura atteint le chiffre de près de 4 000 chrétiens, les brahmes ne figureront dans ce total que pour 26, contre 1 300 personnes de castes. cf. Lettres édifiantes, t. VI, p. 200 (DTC col. 1708).*

Le P. Suau, dans son *Inde Tamoule* (1901) rapporte :

*En dépit de ses miracles et de sa sainteté, François-Xavier, durant son apostolat, n'avait converti qu'un brahme sur la côte de Travancore [...]. En 1606, le P. Robert de Nobili jetait, dans la capitale de ce royaume [des Nayakers] les premières assises de la mission du Maduré. Pour entamer ces populations hostiles aux Européens, Nobili s'astreignait à mener, dans son intégrité, la vie austère des brahmes sanyassis. Après lui, ses compagnons acceptaient cette règle ; ils n'en furent pas récompensés par de nombreuses conversions de brahmes. Nobili, en effet, n'en a peut-être point baptisé vingt. » « Les successeurs du P. de Nobili ne furent pas plus heureux que lui. Le P. Tachard, supérieur de la mission de l'Inde, écrivait, le 4 février 1703 : Le P. de la Fontaine a eu un bonheur extraordinaire. Il compte neuf brahmes parmi ses néophytes ; c'est dire qu'il a seul, en huit mois, baptisé plus de brahmes adultes que presque tous les missionnaires du Maduré n'en ont baptisé en dix ans (Lettres édifiantes, t. X, p. 288). Si cette phrase témoigne du bonheur du P. de la Fontaine, elle prouve aussi que l'œuvre de la conversion des brahmes n'était guère avancée au XVIII<sup>e</sup> siècle (1901, p. 118).*

#### **Quelles sont les raisons de cet échec ?**

Cet échec particulier pose la question générale de savoir ce que le christianisme pouvait être en mesure d'apporter à la société indienne. Avant la partition de 1947, les chrétiens comptaient pour environ 2 % de la population. Quel est donc ce message sociétal, *inaudible* ou *inutile* en Inde, que fait passer le christianisme à travers sa pratique et sa théologie ?

#### **Quand le système de parenté révèle la structure sociale...**

Notre système de parenté nous paraît être une évidence universellement partagée. Nous sommes ainsi convaincus que les termes « **père** », « **mère** », « **oncle** », « **tante** », « **fils-fille** », « **neveu** », « **cousin** »... ont la même valeur partout et désignent les parents comme chez nous... Dans les systèmes de parenté dits « classificatoires », les oncles sont des pères, les cousins sont des frères et les neveux et les nièces des fils et des filles, par opposition aux systèmes dits « descriptifs ». Ainsi, Élisabeth et Marie, mère de Jésus, sont « **cousines** » (*suggénès* -Luc 1, 36); Jésus et Jean sont « **cousins** » (c'est la légende d'un tableau de Sassoferato - c. 1600). Cette différence majeure tient au statut de la propriété et à son mode de transmission : *communautaire* ou *privée* (*domestique, familiale*). La raison d'être des systèmes descriptifs est de

permettre de transmettre ses biens à ses enfants : l'héritage est *vertical* et non *horizontal* (quand les biens reviennent aux frères et aux sœurs).

### La société juive du temps de Jésus est une société foncièrement inégalitaire (autrement dit : **stratifiée**, par opposition à **communautaire**)

Dans un texte intitulé « **Les parents de notre Sauveur** », daté de c. 90 de notre ère), Hégésippe, écrivain chrétien du II<sup>e</sup> siècle dont l'histoire et les écrits nous sont principalement connus par ce qu'en rapporte Eusèbe de Césarée dans son *Histoire ecclésiastique* (XX, 265 - 339) écrit :

*Il y avait encore de la race du Sauveur les petits-fils de Jude qui lui-même était appelé son frère selon la chair [Ἐτὶ δὲ περιῆσαν οἱ ἀπὸ γένους τοῦ κυρίου ιωύῳ λούδα τοῦ κατὰ σάρκα λεγομένου αὐτοῦ ἀδελφοῦ] On les dénonça comme descendants de David. L'evocatus (= grade militaire d'un vétéran) les amena à Domitien ; celui-ci craignait la venue du Christ, comme Hérode. L'empereur leur demanda s'ils étaient de la race de David ; ils l'avouèrent ; il s'enquit alors de leurs biens et de leur fortune : ils dirent qu'ils ne possédaient ensemble l'un et l'autre que neuf mille deniers, dont chacun avait la moitié ; ils ajoutèrent qu'ils n'avaient pas cette somme en numéraire, mais qu'elle était l'évaluation d'une terre de trente-neuf pléthres, pour laquelle ils payaient l'impôt et qu'ils cultivaient pour vivre.*

### Quand le système de parenté révèle la structure sociale (2)

Si l'on observe l'action du missionnaire dans les sociétés lignagères (par exemple à Madagascar où les premiers lazariques ont laissé une correspondance importante) son action se distingue immédiatement par son intransigeance pour tout ce qui touche au mariage et à la sexualité. Le missionnaire est une manière de travailleur social et la famille est son « cœur de cible ». En enseignant la réserve sexuelle et la monogamie (en combattant les cultes de fécondité) dans des sociétés communautaires, où la propriété est collective et où la différenciation sociale est faible, le missionnaire enseigne, en fait et de bonne foi, les bienfaits de la stratification sociale et de la propriété privée. Les règles de conduite en cause (réserve sexuelle et monogamie) correspondent à la structure des sociétés stratifiées, inégalitaires et caractérisées par la propriété domestique. Dans une société inégalitaire, enseigner la « charité » est une nécessité sociale. Dans une société communautaire la charité n'est pas une vertu : elle fait partie des évidences, c'est une propriété du système... Quand donc le missionnaire énonce : « Aime ton prochain comme ton frère », l'homme de la société lignagère dont le système de parenté est de type classificatoire peut lui répondre : « Mais

c'est mon frère ! Je n'ai pas d'autre mot pour le désigner ! »... Le christianisme enseigne avec à propos la charité (et une manière de subversion sociale) dans les sociétés *inégalitaires* (où l'inégalité n'a pas besoin d'être apprise). C'est le Samaritain, qui n'observe pas la Loi des Juifs orthodoxes et alors qu'un prêtre et un lévite passent leur chemin sans secourir l'homme blessé par des brigands, qui donne l'exemple. Cela signifie que les différences sociales et les différences d'appartenance doivent être « dépassées », que le devoir d'humanité transcende les classes, *mais nullement qu'elles sont dénuées de sens*. Le christianisme enseigne la charité, mais non le « communisme » – même primitif. Le message chrétien, qui se présente comme une apologie de la charité exporte en réalité la structure sociale où cette leçon de charité est nécessaire, rappelant que la différenciation sociale, constitutive des sociétés stratifiées, ne fait pas les hommes différents. Autant ce message de charité est superflu dans les sociétés communautaires, autant le message de la réussite par la différenciation sociale (dont témoigne la colonisation) est « révolutionnaire » quand, prêchant la charité, le christianisme illustre les vertus... de l'« individualisme », autre nom de la responsabilité domestique dans le cercle de la famille restreinte.

### Destin du message chrétien en Inde

Dans les sociétés stratifiées, à l'inverse, le message de différenciation sociale est superflu et le message de charité ou inaudible, ou « révolutionnaire ». Comme je l'ai rappelé ici dans un précédent exposé (« Le choc des religions à Pondichéry à l'époque de la Compagnie des Indes ») le missionnaire s'attaque bien, ici comme ailleurs, aux cultes de fécondité (en détruisant une pagode consacrée à Siva, notamment), mais cette offensive est *sans effet structurel* : ce culte est ici le fait d'une société stratifiée et non communautaire. Le message chrétien entend subvertir le système des castes. Mais il reste sans effet notable. On a vu que se faire indien pour convertir les Indiens était voué à l'échec. Alors que, dans les sociétés communautaires, le missionnaire enseigne la stratification (tempérée de charité), la société indienne étant une société hyper-stratifiée (dotée à l'intérieur de chaque caste de dispositifs de reproduction sociale, comme la monogamie ou l'héritage vertical) son message de stratification fait double emploi et son message de charité se révèle inaudible – sauf, principalement, des exclus...

Bernard CHAMPION

## Bibliographie

Amaladass Anand (S.J.) et Francis X. Clooney (S. J.), 2005, *Preaching Wisdom to the Wise, Three Treatises by Roberto de Nobili, S. J. Missionary, Scholar and Saint in 17th Century India* (translated and introduced by), Chennai: Satya Nilayam Publications.

Barbosa, Duarte, 1996-2000, *O Livro de Duarte Barbosa*, 2 vol. Edição crítica e anotada, por Augusta da Veiga e Sousa. Lisboa: Instituto de Investigação Científica Tropical.

[*The Book of Duarte Barbosa, An Account of the Countries bordering on the Indian Ocean and their Inhabitants*, Duarte Barbosa, and Completed about the year 1518 A.D., 1918-1921, 2 vol., Londres : Hakluyt Society.]

Bernard-Maître, Henri, 1960, *Saint François-Xavier et la rencontre des religions*, introduction et choix de textes, Paris: Bloud et Gay.

Bertrand, Joseph (S. J.), 1847-1854, *La Mission du Maduré d'après des documents inédits*, 4 volumes, Paris: Poussielgue-Rusand.

Bose, Pramatha Nath, 1894, *A History of Hindu Civilisation during British Rule*, Calcutta: W. Newman.

Cai Hua, 1997, *Une société sans père ni mari*, Paris: PUF.

Dahmen, Pierre (S. J.), 1924, *Robert de Nobili, S.J.: ein Beitrag zur Geschichte der Missionsmethode und der Indologie*, Münster: Aschendorff.  
— 1925, *Un jésuite brahme, Robert de Nobili 1577-1656*, Bruges: Beyaert.  
— 1931 (éd.), *P. R. de Nobili, l'apôtre des brahmes: première apologie (1610)*, Paris: Spes.

*Dictionnaire de Théologie catholique*, 1909-1963, article « Malabares (Rites) », signé Émile Amman, Paris: Letouzey et Ané.

Döring, H. (S. J.), 1920, *Vom Edelknaben zum Märtyrer. Der selige Joannes de Britto*, S. J., Freiburg: Herder.

Dubois, J. A. (abbé), 1825, *Mœurs, institutions et cérémonies des peuples de l'Inde*, Paris: Imprimerie royale.

Duteil, Jean-Pierre, 2004, « La « Querelle des Rites » au cœur des disputes religieuses des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Mélanges de sciences religieuses*, vol. 61, no 2, p. 59-73.

Fenicio, Jacobo (S. J.), 1933, *Livro da seita dos Indios orientais*, edited with an introduction and notes by Jarl Charpentier, Uppsala: Almqvist and Wiksell.

Gonçalvez, Diego, 1955 [ca. 1615], *Historia do Malavar, começando do cabo do Comorin até Batecala, em que se trata da origem de seus reynos e seytas, de seus costumes assim politicos commo ceremonias de suas falsas religioens, devidida em duas partes*. Herausgegeben und erläutert von Josef Wicki, (S. I.) Missionswissenschaftliche abhandlungen und texte (1917-1978), Münster: Aschendorff.

Launay, Adrien, 1898, *Histoire des missions de l'Inde, Pondichéry, Maïssour, Coïmbatour*. Paris: P. Téqui.

Le Gentil de La Galaisière, Jean-Baptiste, 1781, *Voyage dans les mers de l'Inde*, tome second, Paris: Imprimerie royale.

*Lettres de Saint François-Xavier, apôtre des Indes et du Japon*, traduites sur l'édition latine de Bologne de 1795, par A. M. F\*\*\* éditeur, 1828, Lyon: Périsse frères.

*Lettres de Saint François-Xavier de la compagnie de Jésus, apôtre des Indes et du Japon*, traduites sur l'édition latine de Bologne, ed. Léon Pagès, 1855, Paris: Poussielgue-Rusand.

*Lettres édifiantes et curieuses de la nouvelle mission du Maduré*, par le P. J. Bertrand, 1865, Toulouse: Privat.

Lot, Ferdinand, 1927, *La fin du monde antique et le début du Moyen Âge*, Paris: La Renaissance du Livre.  
*Mémoires de la Congrégation*

Morgan, Lewis, 1871, *Systems of Consanguinity and Affinity of the Human Family: Smithsonian Contributions to Knowledge*, vol. XVII, Washington.

Müllbauer, Maximilian, 1852, *Geschichte der katholischen Missionen in Ostindien von der Zeit Vasco da Gama's his zur Mitte des achtzehnten Jahrhunderts*. Freiburg: Herder.

Muller, Max, 1861, *Lectures on the Science of Language*, London: Longman, Green, Longman and Roberts.

Poivre, Pierre, 1968, *Un manuscrit inédit de Pierre Poivre: Les mémoires d'un voyageur*, texte reconstitué et annoté par Louis Malleret, Paris: ESEO.

Rajamanickam, S. (S. J.), 1967, *Roberto de Nobili alias Tattuva Podagar, The Father of Tamil Prose*, Madras : Diocesan Press.  
— 1972, *The First Oriental Scholar*, Tirunelveli.

Ricci, Matteo, 1913, *Opere storiche del P. M. Ricci*, vol. II, *Lettere della China*, Pietro Tacchi

Venturi (S. J.), Macerata : F. Giorgetti.

Rivers, William Halse, 1914, *Kinship an social organisation*, Londres : Constable & co.

Rocaries, André, 1967, *Robert de Nobili ou le « sannyasi » chrétien*, Toulouse : Éditions Prière et vie.

Rock, J. F., 1947, *The Ancient Na-Khi Kingdom of Southwest China*, Cambridge (Mass.) :

Harvard University Press.

Saulière, Augustin, S. J., 1955, *His Star in the East. [The Life of Father Robert de Nobili, SJ (1577-1656) from original and contemporary sources]* Revised and Re-edited by S.

Rajamanickam, Anand : Gujarat Sahitya Prakash.

Sauv, Pierre, S. J., 1901, *L'Inde Tamoule (en visite dans la mission du Maduré)*, Paris : H. Oudin.

Thomas d'Aquin, [1264] 1856, *Somme contre les Gentils*, trad. P.-F. Écalle, Paris : Louis Vivès.

## SUPPRESSION DE L'ESCLAVAGE, RÉORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ, ORGANISATION SCOLAIRE A LA RÉUNION, 1830-1851

par Raoul LUCAS

C'est sous la Monarchie de Juillet que le système esclavagiste entre en crise sous l'effet conjugué de multiples facteurs : la critique libérale du système esclavagiste, les mouvements abolitionnistes, les revendications des Libres de couleur, les révoltes d'esclaves. Cette crise va affecter profondément la société esclavagiste de Bourbon. Aussi, la période qui démarre en 1830, point de départ de cet article, est marquée par de nombreux projets qui ont d'importants retentissements à Bourbon. Ces projets, qui sont autant de tentatives de réformer le système servile, font de l'Ecole, la composante majeure des transformations attendues. Mais limitées par les contraintes propres à la reproduction esclavagiste, les tendances transformatrices en œuvre sous la Monarchie de Juillet avivent les contradictions internes du système et provoquent son effondrement, débouchant sur l'avènement de la Deuxième République avec l'adoption, le 27 avril 1848, de la loi de suppression définitive de l'esclavage dans les colonies françaises. L'adoption de ce texte de loi et sa mise en œuvre à La Réunion par Sarda Garriga, émissaire de la République, ne sont pas dissociables des débats qui ont eu lieu durant les décennies antérieures sur la question de l'émancipation.

C'est donc sur cette longue période, qui couvre deux Régimes, et qui démarre avec les Trois Glorieuses (27-29 juillet 1830), pour s'achever avec le Coup d'Etat du 2 décembre 1851, que nous allons exposer les débats qui agitent la société coloniale, avec les enjeux de sa réorganisation et la place faite à l'Ecole dans ce processus, pour tenter de sortir d'une lecture réductrice des événements et jugements fantaisistes qu'elle produit, notamment sur l'action de Sarda Garriga.

### I - Les tentatives de réforme

Il ne peut être question dans le cadre de cet article de suivre en détail les différentes initiatives prises pour tenter de faire évoluer le système servile sous la Monarchie de Juillet, le pouvoir central et les milieux dirigeants en France s'étant rangés, à partir de la Restauration, aux critiques libérales de l'esclavage, mais il convient néanmoins de situer quelques points de repère<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le lecteur pourra utilement se rapporter aux nombreux travaux de Nelly Schmidt et d'Hubert Gerbeau sur la question. Leurs travaux, contributions majeures à la connaissance de l'esclavage, sont connus et accessibles. Voir en bibliographie quelques titres principaux.

Il y a d'abord le fait que les économistes libéraux démontrent, portés par la diffusion de la rationalité capitaliste, que le système servile n'est pas rentable. Il est ruineux et inefficace tant pour les planteurs des colonies que pour les métropoles. Sans trop nous étendre, disons que l'esclavage par l'entretien des garnisons qu'il nécessite aux colonies, par les protections et soutiens que réclame le sucre colonial contre la concurrence nationale et étrangère, gaspille des capitaux aux dépens de l'économie française. Cette prise de conscience du caractère antiéconomique de l'esclavage par la bourgeoisie française, combinée aux actions menées dans les colonies par les Libres de couleur pour mettre fin à l'arsenal ségrégationniste dont ils sont victimes, va amener les autorités gouvernementales à prendre plusieurs initiatives. C'est ainsi qu'en 1831, deux ordonnances royales sont prises, l'une abroge les arrêtés portant restriction à la jouissance des droits civils des Libres de couleur, la seconde met fin à la discrimination entre populations, blanche et de couleur. Cette même année, la loi du 4 mars 1831, met un terme à la Traite négrière française, privant ainsi le système esclavagiste d'un moyen indispensable à sa reproduction. La loi constitue un premier pas vers la transformation de la société bourbonnaise en précipitant la crise de la société esclavagiste. De plus, durant cette même période (1832-1833), les débats au Parlement britannique autour du projet d'émancipation, débouchant sur la loi du 28 août 1833, confortent la part avertie des dirigeants et observateurs en France que la suppression de l'esclavage, à la fois nécessaire et inéluctable, peut être préparée et entreprise par la voie parlementaire. On voit dès lors multiplier les initiatives, tant individuelles que de groupes, motivées, notamment, par l'expérience britannique visant à modifier le régime colonial et préparer la fin de l'esclavage.

En 1834 est créée la Société Française pour l'Abolition de l'Esclavage qui succède à la Société de la Morale Chrétienne fondée à Paris, en 1822. Le 10 février 1838, le député Hippolyte Passy dépose à la Chambre un projet de loi qui vise à affranchir les enfants qui naîtraient de parents esclaves et à permettre aux adultes de racheter leur liberté. Mais, de renvois en mesures dilatoires, le projet s'enlise. Le 7 juin 1839, Victor Destutt de Tracy, collègue d'Hippolyte Passy, reprend le projet. Il est renvoyé à une Commission dont le rapporteur est Alexis de Tocqueville, qui retient la solution de l'émancipation générale et simultanée. Mais à ces démarches s'oppose une campagne violente des Conseils Coloniaux des Antilles et de Bourbon. C'est ainsi que celui de Bourbon, prenant connaissance du Rapport d'Alexis de Tocqueville, se déclarant « *le dernier gardien peut-être de ce trésor de civilisation légué par la sagesse de nos pères, proteste énergiquement contre la ruine [...] dont les colonies sont menacées; contre la témérité des novateurs qui au mépris de la loi [et] en dehors de leur compétence veulent fonder leur fortune politique sur les débris de la fortune coloniale... »*<sup>2</sup>. Les milieux coloniaux, relayés par leurs délégués auprès du Gouvernement,

<sup>2</sup> *Protestation du Conseil Colonial de Bourbon*, 1840, p. 2 Archives privées.

dénoncent « *les périls si graves et si imminents fomentés par des ennemis si implacables et si ardents* »<sup>3</sup>. Face à cette situation le Gouvernement louvoie.

Le 5 janvier 1840, le Gouvernement prend une ordonnance sur le patronage des esclaves, désormais placés sous la protection spéciale des Procureurs du Roi. Quelques mois plus tard, le 26 mai 1840, le Gouvernement institue une « Commission pour l'examen des questions relatives à l'esclavage », dont la présidence est confiée au Duc de Broglie. Au terme de trois ans d'étude, la Commission déclare que « *Maintenir désormais l'esclavage, sans espoir de le conserver, uniquement pour tenir bon jusqu'au bout [...], ajourner l'émancipation, sans but, sans plan, sans projet [...] c'est couper court à toutes chances de progrès. Les propriétés coloniales sont actuellement sans valeur, sans valeur elles resteront, on n'achète point ce qui n'a point d'avenir...* »<sup>4</sup>. Mais si la Commission de Broglie fournit une analyse clinique d'un système moribond, elle tente dans ses propositions de ménager les colons en cherchant à concilier les intérêts en jeu. C'est ainsi qu'elle propose au Gouvernement le choix entre une émancipation générale au 1<sup>er</sup> janvier 1853 et une émancipation immédiate mais progressive avec une mise en œuvre... étalée sur vingt ans. La Commission de Broglie épousant en définitive la cause des propriétaires d'esclaves, le gouvernement, pour donner le change, promulgue le 18 juillet 1845, la loi Mackau. Cette loi fixe notamment les horaires maximums de travail des esclaves au-delà desquels ils doivent être rémunérés et surtout elle leur reconnaît le droit de propriété. Avec la loi Mackau l'esclave n'est plus considéré comme un objet mais il n'en est pas pour autant un Homme puisqu'il demeure toujours à la discrétion du maître.

Nous aurons à revenir sur ces mesures avec ce qu'elles nous disent du système servile et de la capacité à le faire évoluer, mais, à ce stade, limitons-nous à faire remarquer que ces diverses mesures ont toutes un volet éducatif qu'il est désormais temps d'exposer.

## II - L'état de l'Ecole

Nous avons consacré à la naissance et au développement de l'Ecole à La Réunion, société coloniale et servile, de nombreux travaux<sup>5</sup>. Dans cette seconde

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Rapport de la Commission de Broglie*, p. 6, Archives privées.

<sup>5</sup> Voir nos diverses publications dans le cadre du *Programme Histoire et Mémoire de l'Ecole à La Réunion*. Plusieurs de ces publications sont en accès libre. Mais pour une approche synthétique de l'histoire coloniale de l'Ecole le lecteur se référera à: *Bourbon à l'Ecole*. 1815-1946. Pour une connaissance de l'Ecole, sur la longue durée, le lecteur pourra s'intéresser à *L'Histoire Générale de l'Ecole et de la Formation à La Réunion*, projet éditorial codirigé avec Mario Serviable. Projet éditorial en cours (2017-2022), un volume paru, deux sous presse. Mais pour cette partie II, les références, comme les approfondissements, sont à trouver dans *Bourbon à l'Ecole*, chapitre 8. p. 187-207.

partie, notre propos n'est pas de reprendre ces travaux, aussi nous nous limiterons à traiter ce qui caractérise la question scolaire dans la période qui nous intéresse, après avoir préalablement insisté sur deux points majeurs de l'Ecole coloniale à Bourbon.

Le premier point porte sur les finalités de l'Ecole dans le cadre colonial et les ambitions qui lui sont assignées. Le projet de l'Ecole dans une colonie, de surcroît servile, n'est nullement de favoriser une quelconque mobilité et d'altérer le rapport colonial, mais bien au contraire, de veiller à la reproduction de son ordre. Dès lors la compréhension et l'analyse de l'évolution de l'Ecole, qui s'implante à Bourbon, entreprise de colonisation *sui generis*, à partir de 1817, nécessitent pour être intelligibles d'être rapportées à l'histoire de la formation sociale réunionnaise. Le deuxième point, qui découle du précédent, concerne l'organisation scolaire. Elle comprend une structuration et une répartition des espaces scolaires conformes aux logiques de la société coloniale. C'est ainsi qu'à la veille des Trois Glorieuses, la Colonie dispose d'un établissement d'excellence, le Collège Royal, exclusivement réservé aux enfants de la bourgeoisie, dont la mission est de former une élite en cohérence avec l'ordre colonial qu'elle est destinée à faire vivre et à reproduire.

Rien n'est trop ambitieux, politiquement et institutionnellement, ni trop exigeant, scientifiquement et pédagogiquement et encore moins trop dispendieux, pour permettre à l'établissement de réaliser le projet qui lui est assigné. Sur les bas-côtés de cette institution d'excellence il y a quatre écoles élémentaires confiées à des Congrégations enseignantes. Une, à Saint-Denis, pour les garçons, dirigée par les Frères des Ecoles Chrétiennes et trois pour les filles, à Saint-Denis, Saint-Paul et Saint-André, tenues par les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Dans ces écoles, il s'agit moins d'instruire que de moraliser les enfants pauvres, Blancs et Libres de couleur, en leur dispensant une formation rudimentaire et en les préparant à répondre aux exigences d'une société en pleine mutation où le travail, réservé aux seuls esclaves, est vécu comme une déchéance. Mais ce projet d'intégration sociale et politique des enfants pauvres, qui passe par le développement des écoles élémentaires, ne progresse guère à Bourbon de 1817 à 1830. Ce projet butte en effet sur le système de déterminations de la société esclavagiste qui rend explosive, dans les salles de classe, la cohabitation raciale entre enfants Blancs et Libres de couleur. Ces points rappelés, intéressons-nous maintenant au volet éducatif des différentes mesures exposées dans la première partie de notre article.

Conformément à la nouvelle législation adoptée par la Monarchie de Juillet en 1831, qui reconnaît désormais l'existence d'une seule catégorie de Libres,

les Congrégations mettent fin à la séparation entre élèves Blancs et Libres de couleur dans leurs établissements. A la fin de l'année 1831, 389 garçons et 513 filles reçoivent à Bourbon un enseignement élémentaire<sup>6</sup>. La période qui démarre avec la Monarchie de Juillet connaît donc, sur le plan scolaire dans la Colonie, une nette impulsion en direction des enfants pauvres. Une impulsion rendue possible, notamment par la création, à Bourbon, d'un noviciat des Frères des Ecoles Chrétiennes qui permet ainsi l'ouverture de nouvelles écoles dans la Colonie.

Deux autres faits caractérisent cette période. Il y a d'abord l'émergence d'un enseignement à caractère professionnel rendu possible par les transformations en cours du système de production. C'est ainsi qu'émerge, à partir de 1830, le projet d'une Ecole d'Arts et Métiers (EAM) qui aboutit finalement en 1843. L'EAM, ouverte à Saint-Denis, qui fonctionne sur le modèle de l'internat et placée sous la responsabilité du directeur de l'Artillerie, assisté d'un chef de travaux, secondé par un caporal, vise deux impératifs: assurer la propagation de la notion de travail et répondre à une exigence de production. Le projet de l'établissement est donc de former un personnel d'encadrement subalterne et une main-d'œuvre nécessaires à l'industrie coloniale, tout en veillant à assurer la moralisation des élèves accueillis. Pour les fondateurs de l'EAM, les élèves de l'école primaire élémentaire, qui appartiennent aux couches inférieures de la population blanche et ceux issus de l'ex-population de couleur, constituent le public cible de l'établissement. L'effectif de l'EAM est fixé à 120 élèves avec « *une admission par sixième d'année en année* »<sup>7</sup>. A l'ouverture, l'EAM compte 19 élèves.

Il y a ensuite l'attitude des autorités sur la question de l'instruction des enfants esclaves. Dans les sociétés serviles l'enseignement était jusqu'alors le monopole des Libres, les esclaves ne recevant aucune instruction, sans qu'il y ait besoin d'une législation officielle pour légaliser cette interdiction. Désormais, les transformations recherchées pour la société coloniale créent une donne nouvelle. C'est ainsi que le 10 août 1839, la Chambre des députés vote un fonds annuel de 650.000 francs afin de développer l'instruction religieuse des enfants esclaves et de leur donner une instruction primaire. Quant à l'ordonnance du 5 janvier 1840, elle pose clairement la question de l'instruction de l'enseignement élémentaire des enfants esclaves confié aux Congrégations des Frères des Ecoles Chrétiennes pour les garçons et à celle des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny pour les filles. Mais, si lors de la préparation de la loi, le gouvernement envisage le caractère obligatoire de l'enseignement élémentaire des jeunes

6 Toutes les données statistiques se rapportant à l'Ecole coloniale qui figurent dans cet article proviennent de nos travaux, voir à ce sujet *Bourbon à l'Ecole*.

7 Voir *Bourbon à l'Ecole*, chapitre 8.

esclaves, il finit toutefois par renoncer à cette proposition pour laisser aux colons le soin de décider en dernier ressort.  
Abordons maintenant la mise en application de ces mesures à Bourbon.

### III - Un système inamendable

Les colons de Bourbon, puissamment aidés par l'Administration de la colonie, vont multiplier les manœuvres pour s'opposer aux mesures prises pour l'instruction des esclaves. C'est ainsi que dans son Rapport de tournée du 23 décembre 1839, le gouverneur De Hell déclare sans ambages que, pour sa part, « *l'époque à laquelle il pourra appeler les Noirs au bienfait de l'instruction primaire est encore bien éloignée* »<sup>8</sup>. Quant à l'ordonnance du 5 janvier 1840, les dispositions prises par le Gouvernement désireux de composer avec les colons, mêmes réduites par rapport au projet de départ, n'en sont pas moins considérées comme inacceptables par la société coloniale. Trois ans après la promulgation de l'ordonnance, le gouverneur Bazoche, qui a succédé à De Hell, fait savoir au Ministre des Colonies que les articles relatifs à l'instruction élémentaire des jeunes esclaves sont « *prématurés* ». Pour le Gouverneur il y a d'abord le fait que « *ni les parents ni eux-mêmes [les jeunes esclaves] ne sont en état d'apprécier les avantages de l'instruction que l'on propose de leur donner* »<sup>9</sup>. Poursuivant sa démonstration, Bazoche fait ensuite état de la situation économique de Bourbon et des difficultés que connaissent les colons pour expliquer au Ministre qu'il serait en conséquence inhumain d'avoir recours aux contraintes afin de les obliger à respecter la loi. Puis, Bazoche prévoit que les enseignants auront les pires difficultés à instruire des enfants « *qui ne comprennent que le créole* » et se demande « *dans quels ouvrages enseigneront-ils les éléments de lecture et comment feront-ils pénétrer dans ces intelligences, pour la plupart incomplètes, les éléments de calcul?* »<sup>10</sup>.

Difficile aux colons de rêver meilleur avocat que le Gouverneur Bazoche qui récuse l'ordonnance qu'il a pourtant mission de mettre en œuvre. Le Procureur Barbaroux, qui, depuis la promulgation de l'ordonnance de 1840, a en charge la protection des esclaves, avance, quant à lui, deux arguments pour expliquer les difficultés à mettre en œuvre à Bourbon les mesures gouvernementales. Puisant dans l'argumentaire du Gouverneur, le Procureur pointe dans un premier temps « *l'éducabilité des Noirs* » qu'il juge de « *peu développée* ». Moins suiviste est le second argument avancé par Barbaroux quand il traite de la part de responsabilité des autorités dans l'échec des mesures prises. Pour le Procureur en effet « *en ces sortes de matière, où toute règle manque, les instructions de Monsieur le Ministre [...] ne peuvent donner que des instructions générales. [Aussi] chacun dans la sphère de ses responsabilités et dans l'ordre de ses*

8 Archives Nationales d'Outre-Mer Run C.429, d.4522

9 Archives des Frères des Ecoles Chrétiennes, *Lettre du Gouverneur au Ministre*, 20 mai 1843.

10 *Ibid.*

*convictions concevra l'application du principe d'une manière assez différente de celle de ses collaborateurs, pour que les tiraillements aient lieu et que les résultats attendus ne soient réellement pas obtenus. C'est ce qui se passe* »<sup>11</sup>.

Interrogé, en 1845, sur l'utilisation des fonds mis en œuvre annuellement depuis 1839 pour l'instruction religieuse et élémentaire des esclaves et l'application de l'ordonnance du 5 janvier 1840, le Ministre des Colonies est obligé de reconnaître que le nombre d'esclaves scolarisés dans les colonies est insignifiant. Ces résultats révoltent Victor Schoelcher et ses amis. « *Comment croire, écrit Schoelcher, en présence de pareils faits, à la conviction de ceux qui soutiennent l'utilité de tous ces moyens préliminaires pour faire pénétrer dans la masse de la population coloniale l'esprit de civilisation, le sens de l'ordre, l'intelligence de la vraie liberté?* »<sup>12</sup>.

Le 18 mai 1846, une nouvelle ordonnance est prise posant cette fois le caractère obligatoire de l'instruction des jeunes esclaves. Il s'agit, selon les instructions officielles, de proposer un programme extrêmement simple « *visant à concilier l'accomplissement de l'enseignement scolaire avec celui des devoirs [des jeunes esclaves] sur l'habitation* » avec le souci de la moralisation et en insistant surtout sur la nécessité du travail<sup>13</sup>. Mais malgré le caractère contraignant de l'ordonnance, et ses limites clairement affichées, le texte de loi n'est guère mis en œuvre à Bourbon, administration et société coloniales continuant à se liguer pour saboter son application comme le révèle « *l'affaire Monnet* »<sup>14</sup>.

Arrivé à Bourbon en juin 1840, l'Abbé Monnet se consacre à l'instruction religieuse des esclaves et jette les bases d'une pastorale nouvelle, connue sous le nom de « *Mission des Noirs* ». Œuvrant dans le sens des orientations gouvernementales, Monnet se heurte à l'hostilité de la majorité des colons, à l'exception de la puissante famille Desbassayns, qui, occupant une place singulière dans l'histoire coloniale française, lui apporte confiance et soutien. En 1846, séjournant en Europe, l'abbé Monnet est fait Chevalier de la Légion d'honneur par le gouvernement français et, à Rome, son œuvre lui vaut d'être reçu par le Pape Pie IX qui le nomme Vice-Préfet Apostolique de Bourbon. Mais, de retour à Bourbon, le 12 septembre 1847, Monnet est accueilli par des manifestants hostiles qui lui reprochent « *d'être à l'origine des options catholiques contre l'esclavage* », avant d'être expulsé par le Gouverneur Graëb, une quinzaine de jours plus tard, « *dans l'intérêt supérieur de la Colonie* »<sup>15</sup>.

11 Archives Départementales de La Réunion B 1147 in *Revue Coloniale*, 1845, p. 194

12 Schoelcher V. *Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années*, Editions Désormeaux, 1973, Vol 1. p. 71

13 *Bulletin Officiel*, 1846.

14 Pour une première approche se rapporter à Prudhomme C. *Histoire religieuse de La Réunion*.

15 Mgr Maupoint, *Madagascar et ses deux premiers Evêques*, 1864, P. 167-172.

Aux réformistes de la Monarchie de Juillet s'oppose désormais la démarche des Abolitionnistes avec Victor Schoelcher. Ils ne cherchent plus à convaincre les colons et leurs alliés mais entendent créer les conditions pour imposer l'émancipation générale, démarche qui aboutit avec l'avènement de la Deuxième République<sup>16</sup>.

#### IV - Les débats autour de l'acte d'Abolition.

La Deuxième République naît le 22 février 1848. Dans les lignes qui suivent, notre propos ne sera pas d'exposer sa mise en place, ses différents acteurs et leurs positions respectives, bien que cela serait loin d'être inutile, pour nous concentrer sur les principales controverses autour de la question de l'Abolition, après avoir toutefois clairement signifié qu'elles ne sont évidemment pas sans lien avec la Révolution de 1848 et les débats qui l'animent.

La Monarchie de Juillet renversée, la Deuxième République hésite néanmoins sur la question de l'Abolition de l'esclavage. La jeune République, comme l'écrit Aimé Césaire, « *est sage, discrète, attentiste en diable, et au demeurant amie de tout le monde, des ouvriers et des bourgeois, des armateurs et des commerçants* »<sup>17</sup>. Aussi, pour François Arago, le nouveau Ministre des Colonies, mieux vaut attendre la nouvelle Constitution pour abolir l'esclavage. C'est ainsi que, dans sa première dépêche ministérielle, Arago fait savoir que « *jusqu'à qu'une nouvelle Constitution soit proclamée, que l'action législative reprenne son cours, tous les citoyens sauront comprendre que leur premier devoir est de se soumettre aux lois et aux autorités existantes. Toutes les classes de la population coloniale doivent savoir qu'il n'appartient à aucune d'elles de devancer ce que voudra faire pour régler leur avenir le pouvoir qui sortira des votes du pays* »<sup>18</sup>. Un sentiment partagé par de nombreux « hommes de 48 » mais pas par Victor Schoelcher. Pour Schoelcher le temps des palabres n'a que trop duré. Il faut abolir sans tergiversation et sans demi-mesure.

Le 3 mars 1848, de retour du Sénégal, Victor Schoelcher, rencontre François Arago et le convainc qu'il faut immédiatement revenir à l'idée d'une Abolition immédiate. Arago, dans ses *Mémoires*, reconnaît que « *les arguments de M. Schoelcher portèrent une entière conviction dans [son] esprit* »<sup>19</sup>. Le lendemain Schoelcher est nommé sous-secrétaire d'Etat avec pour mission de constituer une commission chargée, sous sa présidence, de préparer dans les plus brefs délais l'acte d'émancipation. Le 4 mars la Commission est instituée. Elle est composée du directeur de l'Administration au ministère des Colonies, Mestro, du chef de bataillon d'artillerie de marine, Perrinon, d'un avocat à la cour de

16 Voir Schoelcher V. *op.cit.*

17 Schoelcher V. *Esclavage et colonisation*, PUF, 1948, p. 14

18 Ibid. p. 15

19 Ibid.

Cassation, Gatine, et d'un ouvrier, Gaumont. Le 6 mars la Commission se met au travail et doit trancher quatre grandes questions.

La première concerne la promulgation de l'Abolition, faut-il ou non attendre l'élection d'une Assemblée nationale ? Perrinon et Gatine hésitent, Mestro estime quant à lui qu'il est préférable de renvoyer à la future Assemblée nationale une décision si importante. Schoelcher tranche et considère qu'une prompte Abolition est la seule réponse possible dans l'intérêt même des colonies.

Cette décision prise, une deuxième question épique se pose. Elle concerne le statut des Affranchis. Peuvent-ils participer ou non aux élections à l'Assemblée nationale ? La majorité de la Commission et l'ensemble des délégués des colonies sont franchement contre. C'est ainsi que Sully Brunet, un des deux délégués de La Réunion propose « *de restreindre les droits politiques à ceux qui, sachant lire ou étant mariés, offriraien, outre des autres, plus de garanties ou de capacité ou de moralité* »<sup>20</sup>. Faisant une comparaison avec le servage en France, qui n'a pas empêché les électeurs d'envoyer des représentants d'élite à l'Assemblée nationale, Schoelcher impose que le droit de vote soit donné aux Affranchis.

La troisième question, qui n'est pas moins vive, porte sur l'organisation du travail. La thèse qui est très présente dans les colonies, relayée par leurs délégués, comme au sein de la Commission, est qu'il faut substituer à l'esclavage, un système qui attacherait, au moins pour cinq ans, les Affranchis sur leur lieu de travail. On parle alors « *d'association obligatoire* ». Au sein de la Commission, Mestro, partisan de cette thèse, ne fait pas que la défendre. Il réclame que « *l'obligation d'association* » s'accompagne d'un durcissement des modalités d'application de la loi sur le vagabondage dans les colonies où la vie « *y est plus facile* »<sup>21</sup>. A l'opposé de cette thèse est la position de Schoelcher qui ne voit dans « *l'association obligatoire* » qu'une manœuvre habile visant à faire perdurer les formes d'asservissement des Noirs. Pour Schoelcher, « *remplacer la servitude par un travail obligatoire quelconque [est] un mensonge politique qui ne peut convenir ni à la loyauté, ni aux principes du Gouvernement provisoire. En faisant des hommes libres, la République ne peut leur imposer d'autres lois que celles du droit commun. Il [serait] indigne d'elle de leur donner l'indépendance d'une main pour la leur retirer de l'autre* »<sup>22</sup>.

Reste enfin la question de dédommagement à verser aux colons. La thèse de Schoelcher sur cette interrogation est toute contenue dans une magnifique

20 Ibid. p. 22.

21 Ibid. p. 23.

22 Ibid. p. 170.

formule : « *il n'y a pas de droit contre le droit* ». « *Dans le régime de l'esclavage, explique Schœlcher, il y a le maître qui possède et l'esclave qui est possédé; et si la France doit une indemnité pour cet état social qu'elle a toléré et qu'elle supprime, elle la doit bien sans doute à ceux qui ont souffert autant qu'à ceux qui en ont profité. Le dédommagement ne peut pas être donné à la propriété exclusivement; il doit être assuré à la colonie tout entière, afin de tourner en même temps au profit et du propriétaire et du travailleur* »<sup>23</sup>. Position qui est finalement adoptée par la Commission non sans vifs débats. Le projet de Schœlcher, comme l'analyse fort justement Aimé Césaire, est « *la volonté d'aboutir et d'aller vite, sans pour autant laisser s'infléchir les principes, ossature de toute grande œuvre* »<sup>24</sup>. Le 27 avril 1848, le Gouvernement provisoire publie, sur l'insistance de Victor Schœlcher, le décret d'Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, avant que ne se réunisse la nouvelle Assemblée élue trois jours plus tôt, composée d'une majorité où dominent des conservateurs. L'Abolition est immédiate. Les Affranchis disposent du droit de vote et ne sont pas soumis à « l'association obligatoire ». Mais, concernant le dédommagement le Gouvernement provisoire rejette la proposition de la Commission défendue par Schœlcher. C'est le principe de l'indemnisation des planteurs possesseurs d'esclaves qui est retenu, la position du gouvernement est alors similaire à celle adoptée par les autorités anglaises dans leurs colonies.

Enfin, pour conclure, contentons-nous d'insister sur deux aspects du décret. Le premier concerne la définition que donne le Gouvernement de l'esclavage : « *L'esclavage est un attentat contre la dignité humaine* ». Le second concerne l'application du décret dans les colonies, objet de l'article premier. Il est ainsi rédigé : « *L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises, deux mois après la promulgation du présent décret dans chacune d'elles. A partir de la promulgation du présent décret dans les colonies, tout châtiment corporel, toute vente de personnes non libres, seront absolument interdits* »<sup>25</sup>. Nous reviendrons en conclusion générale sur ces aspects et sur les développements qu'ils inspirent pour aborder maintenant l'Abolition à La Réunion.

## V - L'Abolition dans la Colonie.

Si le 27 avril 1848, l'esclavage est enfin supprimé, reste la mise en œuvre de l'Abolition dans les colonies. Aux Antilles, cette mission est confiée à deux membres de la Commission, Perrinon en Martinique et Gatine en Guadeloupe, mais à La Réunion toutes les personnes pressenties pour exercer le mandat de Commissaire de la République se désistent. C'est donc informé de cette

<sup>23</sup> Ibid.

<sup>24</sup> Ibid, p. 25.

<sup>25</sup> Schmidt N. *Abolitionnistes de l'esclavage et réformateurs des colonies. 1820-1851*, Editions Karthala, 2000, p. 979-980.

situation par son ami Etienne Arago, le frère du ministre des Colonies, que Sarda Garriga se déclare disponible. Maintenant, plutôt que de reprendre les éléments de la biographie de Sarda Garriga et de son itinéraire, développés par ailleurs, rappelons d'abord les conditions de sa nomination. Recommandé à Schœlcher, Sarda Garriga est reçu le 23 avril par le Sous-Secrétaire d'Etat. Le 2 mai Sarda Garriga est nommé Commissaire de la République à La Réunion. Le 27 mai, il embarque à Toulon à bord de la corvette *L'Oise*. Le 13 octobre 1848 *L'Oise* mouille en rade de Saint-Denis<sup>26</sup>.

Mais, depuis le départ de France de Sarda Garriga, la situation politique a beaucoup évolué<sup>27</sup>. La grande unanimité autour de la République, née sur les barricades de février 1848, incarnée par un Gouvernement provisoire rassemblant tous les courants de l'opposition radicale à La Monarchie de Juillet, est désormais révolue. Les députés majoritairement conservateurs élus à l'Assemblée Constituante du 23 avril ont décidé « *d'en finir* » avec tous ceux qui, mêlant contestation du gouvernement représentatif et contestation socialiste du libéralisme, veulent imposer « *la République démocratique et sociale* ». En juin, divers événements s'enchaînent, débouchant sur les journées insurrectionnelles. Les 19 et 20 juin 1848 c'est le vote par l'Assemblée de la dissolution des Ateliers nationaux qui incarnent la promesse du Gouvernement provisoire. Dans les jours qui suivent, les 23, 24, 25 et 26 juin, c'est l'écrasement dans le sang de la révolte du peuple de Paris par le général Cavaignac appelé par la majorité de l'Assemblée. Le 28 juin l'Assemblée remercie Cavaignac pour sa sanglante efficacité et le nomme Président du Conseil. La nomination de Cavaignac, chargé de constituer un nouveau gouvernement, consacre la victoire des « *Républicains du lendemain* » sur les « *Hommes de 48* ». Une cohorte de mesures répressives est prise dans les mois qui suivent (dissolution officielle des Ateliers nationaux, réduction des activités des clubs, limitation des droits de la presse, multiplication des arrestations, restriction des libertés...).

C'est dans ce contexte, où l'ordre domine et la répression installée, que Sarda Garriga, ses amis chassés du pouvoir, certains poursuivis, d'autres partis en exil, s'apprête à prendre ses fonctions à La Réunion. C'est dans une colonie, qui n'échappe pas, comme celles des Antilles, aux effets de la nouvelle politique gouvernementale, que Sarda Garriga inaugure son mandat de Commissaire de la République. Sa prise de fonction effectuée, le 18 octobre, Sarda Garriga promulgue dans la Colonie le décret d'Abolition pour permettre, précise l'article, « *son exécution deux mois à partir de ce jour* »<sup>28</sup>. Mais la détermination des autorités centrales à restreindre en France les libertés se déploie également

<sup>26</sup> Lucas R., Serviable M. *Commandants et Gouverneurs de l'Ile de La Réunion*. Océan Editions, 2008, p. 144-145.

<sup>27</sup> Dans le paragraphe qui suit le lecteur est invité à se rapprocher aux nombreux travaux consacrés la Révolution de 1848. Pour une première approche il pourra utilement se rapporter à Agulhon M. *1848 ou l'apprentissage de la République (1848-1852)*, Le Seuil, 1992.

<sup>28</sup> Delabarre de Nanteuil, *Législation de l'Ile de La Réunion*. E. Donnau, 1865, T2, p. 640.

dans les colonies. Elle s'incarne dans une série de mesures qui visent à réduire les droits proclamés par le texte du Gouvernement provisoire et à rétablir, à La Réunion comme aux Antilles, un étroit contrôle social des Affranchis. C'est rapporté à cette situation qu'il faut, notamment, interroger l'arrêté pris par Sarda Garriga, le 24 octobre 1848, rendant le travail obligatoire pour la population qui doit être affranchie, deux mois plus tard, le 20 décembre<sup>29</sup>.

Les principales dispositions de l'arrêté sont contenues dans l'article 2 qui stipule que « *Les personnes non libres seront tenues de se pourvoir d'engagements de travail d'ici au 20 décembre* » et dans l'article 4 qui précise les modalités de leur mise en œuvre. Cet article est ainsi rédigé : « *Les engagements seront librement discutés et stipulés entre les contractants, devant l'officier public chargé de les constater, soit quant à leur durée, soit quant à la quotité des salaires, portions de revenus ou autres conditions, notamment celle de donner une somme de travail pour l'entretien des orphelins, vieillards et infirmes* »<sup>30</sup>. Dans une dépêche au ministre des Colonies, Sarda Garriga va longuement justifier sa décision. Préoccupé de la gravité de la situation dans la Colonie, Sarda Garriga écrit d'abord « *[qu'] il ne suffisait pas de dire aux esclaves, vous serez libres dans deux mois et vous aurez à cette époque à pourvoir par vous-mêmes à votre subsistance et à celle de vos familles, il fallait leur faciliter les moyens d'y parvenir, et ne pas les abandonner au moment où ils étaient appelés à user pour la première fois de leur liberté, en traitant avec les propriétaires du sol. Il était nécessaire que l'administration prît sous sa protection ces hommes à peine libres, afin de les prémunir contre les spéculations de la mauvaise foi et de la cupidité* »<sup>31</sup>. Le Commissaire de la République ajoute ensuite « *que d'un autre côté, il était de [sa] volonté d'empêcher toute solution d'arrêt dans la continuité dans le travail [tant] on pouvait craindre le jour de la libération [...] de voir les Noirs déserteur les travaux et, sous prétexte de chercher une condition, se livrer à un vagabondage incompatible avec l'ordre public* »<sup>32</sup>. Sarda Garriga note, enfin, dans sa conclusion, que « *La promulgation [de sa dépêche] a rassuré toutes les classes de la population : les industriels et les propriétaires du sol ont vu, dans cet acte une garantie de travail et de sécurité pour les individus et les propriétés, les Noirs y ont trouvé une preuve de ma sollicitude pour leur avenir et ont été rassurés sur ce qu'ils deviendraient [...]* »<sup>33</sup>.

En attendant de revenir sur cet argumentaire, puis le soumettre à la question, et faute, dans les limites de cet article, de pouvoir poursuivre plus avant sur l'évolution de la question du travail, le recours à la main-d'œuvre engagée,

29 *Ibid.*, p. 641-642

30 *Ibid.*

31 *Ibid.* T5, p. 308-309.

32 *Ibid.*

33 *Ibid.*

et, plus globalement, les caractéristiques de l'économie coloniale, examinons maintenant ce qui advient de l'Ecole dans la Colonie, l'Abolition mise en œuvre.

## VI - L'Ecole après l'Abolition

A la veille de l'Abolition, on dispose d'une représentation assez fine de la population scolaire dans la Colonie<sup>34</sup>. Le Collège Royal de Bourbon, établissement de caste, compte un peu moins de 300 élèves. L'EAM accueille 81 élèves. Pour ces établissements, tous deux situés à Saint-Denis et disposant d'un internat, il s'agit d'un public, rappelons-le, exclusivement masculin. Côté enseignement primaire, la Colonie compte au total 56 établissements dont 7 tenus par des Frères des Ecoles Chrétiennes et 7 également par les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Tous ces établissements confondus accueillent au total 2 863 élèves dont 1 850 garçons.

Abordons dans un premier temps la situation scolaire des enfants esclaves. Côté garçons, seuls quatre établissements des Frères en accueillent. Il s'agit des écoles de Saint-Denis, de Saint-André, de Saint-Leu, où le directeur est le Frère Scubilion, et celle de Saint-Pierre pour un effectif de 232 enfants. Chez les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, seuls trois établissements, Saint-Benoît, Saint-Leu et Saint-Pierre accueillent des jeunes esclaves qui sont au nombre de 38. En définitive, on voit donc sur ce point que les différentes mesures prises, pour permettre aux enfants des esclaves de recevoir une instruction élémentaire préparatoire à l'émancipation, se sont avérées incompatibles avec la logique esclavagiste.

En second point la cartographie scolaire dans le primaire montre que les établissements scolaires sont très inégalement répartis sur le territoire. C'est ainsi que Saint-Denis, dont la population totale est d'environ 16 000 habitants, en compte huit alors que de nombreuses communes en sont dépourvues. Ensuite ces écoles sont presque toujours implantées au chef-lieu des communes. Or l'étendue de celles-ci est telle que seuls les enfants qui habitent le centre peuvent espérer fréquenter l'établissement.

L'Abolition adoptée, ce sont 62 000 personnes qui accèdent au statut de citoyens. Comme naguère avec les Libres de couleur, l'arrivée de ces nouveaux citoyens pose des problèmes socio-politiques qui retentissent à leur tour sur l'Ecole. En son temps, la mise en place d'un premier réseau d'établissements primaires a fait apparaître un ensemble de complexes variables – moraliser plutôt qu'instruire, dispenser un enseignement rudimentaire, privilégier le travail manuel – qui ont incité les autorités à faire appel aux Congrégations. Pour l'essentiel, ce sont

34 Pour toutes les données relatives à la cartographie scolaire de cette dernière partie le lecteur se rapportera à nos différents travaux sur cette période et notamment: *Bourbon à l'Ecole*, ainsi qu'au chapitre « Des écoles congréganistes aux écoles libres à La Réunion », in Tupin F. *Ecole Ultramarines*.

ces variables et leurs effets composés, qui poussent les autorités mises en place par la Deuxième République de faire des choix similaires. C'est ainsi que Louis Crivelli, premier inspecteur de l'Instruction publique dans la Colonie, recommande, en 1849, dans un Rapport à Sarda Garriga, d'exclure le recours à des enseignants laïques, pour « *s'occuper activement de l'installation immédiate et de l'organisation partout des écoles chrétiennes* »<sup>35</sup>. Crivelli justifie son choix, pour l'éducation des enfants d'Affranchis à des arguments identiques en tout point à ceux utilisés 30 ans plus tôt, sous la Restauration, par le gouverneur Freycinet alors qu'il s'intéressait, lui, à l'éducation des enfants pauvres de la population blanche et de couleur. Comme pour les enfants des « *petits créoles* » il convient « *pour ceux de la population nouvelle qui vient de passer si subitement de l'état d'esclavage à l'état de liberté [...] de moraliser avant d'instruire* », d'autant poursuit Crivelli que « *les nouveaux citoyens sont incapables de rechercher pour eux-mêmes et pour leurs enfants le bienfait de l'éducation* »<sup>36</sup>.

L'Inspecteur, faisant de l'instruction primaire le garant idéologique d'un système harmonieux, tout en pariant sur la soumission des Congrégations à l'ordre colonial, propose six mesures. Insistons, plutôt que de les présenter dans le détail, sur leurs principales caractéristiques. Ce qui apparaît d'abord c'est « *d'améliorer les établissements de la doctrine chrétienne qui existent déjà dans la Colonie, sauf à compléter ensuite par des maisons nouvelles dans les localités qui en sont privées* ». Il y a ensuite la dimension coercitive, une action vigoureuse est réclamée « *pour obliger les nouveaux citoyens à envoyer leurs enfants dans les écoles* »<sup>37</sup>. Il y a aussi le besoin de socialisation qui doit être étendue aux adultes par l'ouverture dans toutes les communes de l'île des cours du soir qui leur seraient réservés. Il y a enfin l'exigence d'offrir principalement un enseignement pratique. Adopté par Sarda Garriga, ce schéma va modifier la carte scolaire de la Colonie. En 1850, pour nous en tenir à la seule Congrégation lasallienne, trois nouvelles écoles sont créées. L'une à Saint-Philippe, en septembre 1850, le mois suivant une deuxième à Sainte-Rose et la dernière à La Possession. En 1851, c'est Saint-Denis qui compte une nouvelle école des Frères. Elle est située dans le quartier de Saint-Jacques. Mais, dans les décennies qui suivent, ce schéma, auquel n'entendent pas déroger les successeurs de Sarda Garriga, va se heurter aux contradictions de l'ordre colonial, les Congrégations refusant de se soumettre à la culture de soumission portée par la société coloniale et qu'elle entend pérenniser<sup>38</sup>.

Au terme de ce travail qui aborde la suppression de l'esclavage et ses lendemains à La Réunion en 1848, avec la place alors faite à l'instruction, il nous faut, avant de revenir sur quelques éléments de notre développement, pour pouvoir ensuite

35 Archives Nationales d'Outre-Mer Run C.35, d.269. Rapport du 27 octobre 1849.

36 Ibid.

37 Ibid.

38 Voir Bourbon à l'Ecole.

ouvrir sur une perspective de recherche, insister d'abord sur deux grands points qui sont essentiels pour comprendre notre démarche.

Le premier point c'est que rien de ce qui se joue à La Réunion en 1848 n'est intelligible sans une mise en perspective dans le long terme de la politique française et des événements survenus dans les colonies, tout en ne minorant nullement les particularismes des sociétés composant cet ensemble colonial. La Réunion n'est pas la Martinique, qui elle-même n'est pas la Guadeloupe, mais toutes trois sont des colonies serviles où toute modification du *statu quo* esclavagiste avant 1848 soulève les mêmes craintes chez les planteurs comme chez les administrateurs de ces îles respectives. Des craintes, continûment exprimées et efficacement relayées, auprès du pouvoir central, qui sont, elles-mêmes l'héritage direct de la période de la première Abolition, celle de 1794. L'esclavage rétabli en 1802, ces craintes ne s'estompent nullement, mais, bien au contraire, s'enkystent, entraînant la sévère révision du régime servile jusqu'en 1840, avec notamment les mesures particulièrement discriminatoires en direction des Libres de couleur. Comprendre 1848 à La Réunion implique donc la prise en compte de plusieurs sources et d'une multiplicité de documents, sauf naturellement à renoncer à un travail d'Histoire pour se placer sur d'autres registres, sans doute moins consommateurs de temps et d'efforts mais répondant à d'autres objectifs.

Le second point c'est le statut de La Réunion. La Réunion, avant 1848, est une colonie servile puis, après 1848, et pour pratiquement un siècle encore, une colonie sans esclaves. Rappeler ces évidences n'est sans doute pas superfétatoire quand on voit la gangue mythique dans laquelle certains voudraient enfermer, à La Réunion, l'écriture de l'Histoire et sa transmission. Non, le Gouvernement issu de la Révolution de février 1848 n'a pas pour projet de supprimer le système colonial en France et, en conséquence, il n'a pas pu demander à ses émissaires de mettre en œuvre un projet qui n'est pas le sien. Plus d'un siècle et demi plus tard, on peut être révolté par de tels manquements, voire les condamner et instruire, pourquoi pas, le procès du Gouvernement provisoire et de ses émissaires dans les colonies, mais là on n'est plus sur le terrain de l'Histoire.

Rapportées à ces choix, épistémologiques et méthodologiques, il convient maintenant de relier les principales analyses qui se dégagent de notre travail.

Non, il ne serait pas exact d'affirmer que la Monarchie de Juillet n'a pas fait avancer la question de l'Abolition de l'esclavage. Mais toutes les tentatives entreprises pour faire évoluer le système servile vont se heurter à la farouche opposition des planteurs, puissamment aidés par les administrateurs de la

colonie. Cette alliance entre planteurs et administrateurs, qui est une constante, illustre le blocage de la société coloniale tout entière et révèle l'incapacité d'un système à admettre le moindre changement. C'est la grande leçon que délivrent les dix-huit années du règne de Louis-Philippe.

Non, l'Abolition n'est pas une mesure qui ne viendrait que de l'extérieur des colonies relevant de la seule générosité gouvernementale républicaine.

Non, on ne saurait questionner les mesures d'émancipation prises par le gouvernement provisoire sans prendre en compte les tergiversations de certains de ses membres et sans surtout comprendre la constante interaction entre les stratégies des gouvernements anglais et français pendant le long processus de destruction du système esclavagiste.

Oui, le décret du 27 avril 1848 institue déjà l'esclavage comme crime contre l'Humanité.

Oui, la période de l'émancipation entre avril 1848 et décembre 1851 voit s'opérer à La Réunion, dans tous les domaines de la vie sociale, de profondes mutations. Cependant, l'esclavage aboli et les colonies déclarées « territoires français », les structures économiques et sociales restent inchangées, le système colonial demeure avec l'obsession de la question de la réorganisation du travail sans esclavage.

Oui, avec la suppression de l'esclavage, le développement de l'Ecole dans la Colonie connaît une impulsion, les autorités entendant faire de l'institution scolaire la composante fondamentale du processus de la réorganisation de la société post-esclavagiste. Mais ce qui est exigé de l'Ecole n'est nullement de dispenser une culture d'émancipation mais de proposer un contenu éducatif compatible avec l'ordre social colonial.

Oui, aux lendemains de 1848, et sur plus d'un siècle, la volonté de contrôle de l'instruction par la société coloniale est totale. La peur des notables et des autorités de voir grâce à l'Ecole, les enfants des pauvres, dont les rangs ont été grossis par les 62 000 Affranchis, pouvoir prétendre aspirer à s'élever au-dessus de leur condition, va tourner à l'obsession.

Dès lors, si on veut comprendre ce qui se joue en 1848, et au lendemain de l'Abolition, à La Réunion, prendre en compte les contradictions de la société coloniale, dans des contextes et interactions multiples, avec les reconfigurations qui en découlent, et interroger l'universalisme républicain dans ses arrangements, ses ambivalences et ses failles, pourraient sans doute mieux aider à la compréhension de la société et de son évolution, que la production et

la propagation de contes mythifiés autour d'un certain nombre de personnages de notre histoire. Tel est le défi qu'il nous faut relever.

Raoul LUCAS

### Orientations bibliographiques et sources

Agulhon M., *1848 ou l'Apprentissage de la République (1848-1852)*, Paris, Le Seuil, 1992.

*Bulletin officiel de l'Ile Bourbon*, Années 1830-1848.

Delabarre de Nanteuil A., *Législation de l'Ile Bourbon, 1861-1863*, Paris, E. Donnau, 6 Tomes.

Eve P., *Le Bruit du Silence. Parole des Esclaves de Bourbon de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle*, Saint-André, Océan Editions, 2010.

Fuma S., *Esclaves et citoyens, le destin de 62 000 Réunionnais. Histoire de l'insertion des Affranchis de 1848 dans la société réunionnaise*, Saint-Denis, FRDOI, 1979 (2e édition, Océan Editions, 1998).

Gerbeau H., *La Traite esclavagiste dans l'océan Indien du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles, problèmes posés à l'historien, recherches à entreprendre*, in *Histoire Générale de l'Afrique*, Vol.2, Paris Unesco, 1979.

Gerbeau H., *L'Eglise et les esclaves à Bourbon. Une expérience ambiguë*, in *Bulletin de l'Académie de l'Ile de La Réunion*, n° 25, Saint- Denis, 1981.

Gerbeau H., *L'Esclavage et son ombre. L'Ile Bourbon aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*. Thèse pour le doctorat d'Etat, Université de Provence, 2005.

Lucas R., *Des Ecoles congréganistes aux écoles libres à La Réunion*, in Tupin F. *Ecole Ultramarines*, Paris Anthropos, 2005

Lucas R., *Bourbon à l'Ecole. 1815-1946*, Saint-André, Océan Editions (2e édition), 2006

Lucas R., Serviable M., *Commandants et Gouverneurs de l'Ile de La Réunion*, Saint-André, 2008

Mgr Maupoint, *Madagascar et ses deux premiers Evêques*, Paris, Dillet, 1864,  
2 Tomes.

Mgr Mondon, *L'esclavage et le clergé à Bourbon*, in *Bulletin de l'Académie de l'Ile de La Réunion*, n° 15, 1938.

Prudhomme C., *Histoire religieuse de La Réunion*, Paris, Editions Karthala, 1984.

Revue Historique de l'océan Indien, *Esclavage, Nouvelles approches*, années, 2013 à 2017.

Schmidt N., *Abolitionnistes de l'esclavage et réformateurs des colonies. 1820-1851*, Paris, Editions Karthala, 2000.

Schmidt N., *Abolitions de l'esclavage. Cinq siècles de combats*, Paris, Editions Fayard, 2005.

Schœlcher V., *Esclavage et colonisation*, Paris, PUF, 1948.

Schœlcher V., *Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années*, Fort-de-France, Editions Désormeaux, 1973.

Serviable M., *Libertalia. Recueil de textes organisant la ségrégation et la servitude à La Réunion. 1664-1850*, Saint- Denis, ARS Terres Crées, 2018.

Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM, Aix-en- Provence)

Archives Nationales (Paris)

Archives Départementales de La Réunion (ADR, Sainte-Clotilde)

Archives des Frères des Ecoles Chrétiennes (Lyon)

Fonds privés.

## L'HISTOIRE DE CÉLIMÈNE

par Enis ROCKEL



Portrait de Célimène (Musée historique de Villèle)

Profitant de la domination anglaise et des circonstances favorables, Louis Edmond Jans affranchit sa concubine Marie Candide en 1811. Le couple Jans a déjà une fille, Marie Monique, née le 20 avril 1807 et en aura une deuxième, Marie Céliste, en 1814. Les deux sœurs ne fréquentent pas l'école, mais elles vont au catéchisme, comme presque tous les enfants de l'époque, et c'est là qu'elles apprennent quelques rudiments d'écriture, de calcul et de broderie.

En 1831, Louis Edmond, qui depuis 24 ans vit en concubinage avec Marie Candide, officialise leur union par le mariage. Il a 44 ans, elle en a 39. Leur fille aînée, 24, et la cadette, 17.

Le mariage qui vient consolider 24 ans de vie commune s'avère, hélas, de courte durée, tout juste 3 ans. Sans doute aurait-il mieux valu rester concubins... Louis Edmond prend ses affaires et déménage vers le Tampon où il finira sa vie paisiblement (12 décembre 1854). Il laisse à sa femme et à ses grandes filles les terres de la Saline.

Le 24 décembre 1834, à la veille de Noël, arrive un drame à la maison de la Saline : Marie Céliste meurt subitement âgée de seulement 20 ans (probablement de la

variole). Sa mère et sa sœur sont inconsolables. Une injustice ! La séparation douloureuse de ses parents, la disparition précoce de sa sœur, rapprochent Marie Monique de sa mère ; elle passe le clair de son temps auprès d'elle, dans les tâches pénibles et prenantes de la propriété, oubliant quelque peu sa jeunesse qui s'en allait sournoisement.

### La destinée de Marie Monique

Au début de l'année 1836, âgée de 29 ans déjà, Marie Monique quitte la maison de sa mère et se met en ménage avec un jeune dénommé Ferdinand Lebreton. Dix mois plus tard elle vient présenter à sa mère, la jolie Marie Louise Ovida, née le 11 janvier 1837. La grand-mère est aux anges. Mais, c'est à croire qu'en ces parages de la Saline le bonheur et le malheur sont des proches voisins, l'un n'est jamais bien loin de l'autre. Le malheureux Ferdinand, très malade, reconnaît l'enfant, et meurt peu de temps après, le 4 août 1837. Il est probable que ce soit la tuberculose qui ait emporté Ferdinand.

### Pierre Gaudieux

En 1838, à 31 ans et déjà mère d'un enfant, Marie Monique rencontre Pierre Gaudieux. Pierre est né le 5 septembre 1815, à Belvès, en Dordogne. Son père est limonadier à Belvès, et sa mère s'occupe des enfants à la maison, comme toutes les femmes de l'époque. En 1837, à 22 ans, Pierre décide de s'installer à La Réunion. Ayant reçu une bonne éducation, sachant lire et écrire, il s'engage, dès son arrivée dans l'île, dans la Gendarmerie où il apprend le métier de maréchal-ferrant. Il est affecté dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Saint-Paul, une ville qui compte alors plus de 12.000 habitants. C'est sans doute lors d'une de ses tournées dans les Hauts, qu'il rencontre Marie Monique, et qu'une histoire d'amour commence entre eux.

Marie Monique est une femme mûre, ses 32 ans vécus jusque-là ont été denses ; elle a connu l'abondance et la précarité, le bonheur et le malheur, elle sait que la vie ne fait pas de cadeau. Son amoureux, Pierre, est 8 ans plus jeune qu'elle, il est une personne intègre, un homme sage et pondéré, et cette femme impressionne le militaire qui connaît les valeurs de la discipline et de la rigueur, qualités innées chez la métisse saint-pauloise, qui de surcroît, ne manque pas d'esprit, ce qui ne gâche rien.

Souvent le jeune gendarme prépare son cheval et monte jusque là-haut, sur le chemin de ceinture, pour rencontrer sa bien-aimée. Souvent ils se promènent entre Colimaçons et Villèle, là où poussent les premiers eucalyptus de La Réunion. C'est dans un contexte social difficile, quelques années avant l'abolition, que leur histoire d'amour aboutit à une heureuse échéance, le mariage. La cérémonie a

lieu le 3 octobre 1839, à Saint-Paul. Il a 24 ans, et son épouse en a 32. La petite Marie Ovida Lebreton, est alors âgée de 2 ans et 8 mois.

Curieusement, au lieu de rester à son poste de militaire pour mieux assurer matériellement leur vie commune, Pierre décide de quitter la Gendarmerie, pour s'établir sur les terres de son épouse à La Saline, en tant que maréchal-ferrant. Il faut dire qui régnait à cette époque, au sein de la maréchaussée, comme un peu partout dans l'île d'ailleurs, un détestable climat de racisme. Pierre a dû subir souvent, de la part de ses collègues en uniforme, des observations déplacées au sujet de la couleur de sa fiancée.

L'ouverture de leur activité a lieu dans une période complexe mais somme toute, favorable. En 1841, la jonction de la route de Saint-Leu à celle de Saint-Paul améliore de manière significative la circulation des voyageurs devant leur atelier qui ne se désenplit pas. Le passage par le Cap La Houssaye n'existe pas encore et le chemin de la Saline, est le seul possible. Le passage du Cap Marianne ne sera ouvert que 30 ans plus tard, en 1871.

Passent par cette route des charrettes attelées de mules du Poitou et d'autres attelées de bœufs de charroi ; il y a des voitures cabriolets, des voitures luxueuses de deux ou trois places appelées Milord ; des voitures « suspendues » de cinq à onze places appelées « break ». Existent également de grandes voitures de transport en commun conduites par un cocher, appelées « omnibus ». Passe par-là aussi la Malle de la Poste, qui a fait de leur relais, l'un de ses bureaux. À cette époque, les maisons ne sont pas numérotées et il est impossible d'indiquer son adresse avec précision ; aussi, le courrier est déposé chez le notaire des grands centres qui se charge, lui, d'informer les gens des courriers qu'il tient à leur disposition. Le relais de la Saline est une exception.

Les époux Gaudieux sont les pionniers de l'endroit ; tout est à faire dans ce hameau isolé qui dépend administrativement de Saint-Leu. Ils se trouvent à 5 km de Trois Bassins et à 10 km de Saint-Paul. La Saline-les-Bains n'est qu'une forêt de dattiers, de bois noir et d'un arbuste dont les graines ressemblent à l'œil de bœuf. À l'époque, on ne trouve à Saint-Paul que 4 ou 5 bouchers ; autant de boulanger ; 2 tailleurs de pierre ; 4 forgerons ; 4 ferblantiers ; 4 cordonniers ; 2 teinturiers ; 1 bijoutier ; 5 médecins apothicaires et une petite industrie de sacs de vacoa, en dehors des 18 usines à sucre des environs.

À cette époque d'avant l'abolition de l'esclavage, il n'existe encore dans l'île aucune « boutique » chinoise ; la première ne sera signalée à la Possession qu'en 1858. Néanmoins, on trouve quelques échoppes de détail où le marchand

se tient derrière un comptoir et vend des grains nourriciers, de la viande salée, du boucané de morue, du sucre, des fruits et légumes, du café vert, rouge ou en coque, du maïs vert ou en épi, du cacao dans sa cabosse, de la muscade, du coton à tisser, du piment, du girofle et de rhum. La bière est vendue 25 à 30 centimes la bouteille, la liqueur fine est à 9 sous le verre, tout comme le kirsch. Et on boit sans modération.

En ville, les « Maisons d'Importation » vendent en gros, selon les arrivages ; elles font paraître dans la presse les articles disponibles les plus divers : des étriers, du chocolat, du papier, des soupières, des casques coloniaux, des cadres photographiques, des éventails en papier de soie et des services à thé, entre autres.

En 1842, un missionnaire catholique venu de Madagascar, le Père Taroux, achète un grand terrain situé pas très loin du relais des Gaudieux et y fait construire une chapelle. Un prêtre y vient dire la messe tous les quinze jours ; ils sont trois à se relayer, Taroux, Escudé et Lebreton ; ce dernier sera le premier prêtre résident à partir de 1848. Depuis que le père Lebreton a pris ses quartiers à la Saline, l'église anime fort agréablement les fins de semaine au village mais, s'il possède une chapelle et un cours de catéchisme, il n'a pas de cimetière. Pour enterrer les morts, il faut aller à Trois Bassins !

C'est en 1842 que le couple Gaudieux reçoit de Marie Candide, la pleine jouissance de la propriété de la Saline-les-Hauts, 11.600 m<sup>2</sup>, où il existe deux petits pavillons en bardeaux. Pierre ajoute en quelques années, deux autres ; un cabanon divisé en quatre compartiments, dont une partie lui sert d'atelier ; un hangar qui abrite une étable, et une grande maison. Pierre Gaudieux est aussi propriétaire d'une maison à Saint-Paul. Toutes ces réalisations prouvent le dynamisme du maréchal-ferrant, dont l'efficacité dépend pour beaucoup, de celle de son épouse.

Pierre est un solide gaillard ; il exerce un métier qui exige autant de force que de connaissance, et le plus souvent, il travaille seul. Il n'est pas vétérinaire, mais presque, car il soigne les animaux avec beaucoup d'attention ; il décèle certaines maladies et suggère aux propriétaires les traitements adéquats. Avant de « ferrer », il étudie l'aplomb de la bête, pour déterminer l'épaisseur et le positionnement des fers à poser. Pour « parer », il utilise pince coupante, rogne pieds et mailloche. Il coupe les excès de corne, puis il râpe les rebords du sabot, pour enfin placer le fer. Dans son atelier, non loin, se trouve le « Bouquet de Saint-Eloi », c'est-à-dire, la forge avec son brasier encadrée par les vieux fers usés. L'enclume, le grand soufflé et le seau d'eau sont là aussi. Le travail fini, on graisse les sabots avec un morceau de couenne de bœuf. Il faut une vingtaine

de minutes pour chaque ferrage. Dans l'atelier, on répare aussi des charrues, et on aiguise pioches, haches et scies.

Les clients de Pierre sont les quelques bœufs Moka des cultivateurs voisins ; des chevaux du Cap ; des mullets de Buenos Aires ; des chevaux de Mascate et de Bassora ; et les petits chevaux créoles, ces animaux de petite taille originaires de Madagascar et d'Afrique de l'Est, petits mais puissants, avec un grand cœur qui leur permet des efforts extraordinaires. Les clients humains sont ses voisins, les voituriers publics ; les cavaliers toujours pressés, les touristes harassés et les voyageurs souvent mécontents.

Marie Monique, alias Madame Pierre, s'active à l'auberge et accueille les clients, la maréchalerie étant naturellement un lieu d'attente et de rencontre. Avec l'aide de Marie Jeanne, la femme bossue qui est sa cuisinière, et de Caroline, femme de pioche, Madame Pierre sert à boire et donne à manger aux clients, lorsque l'attente l'impose. Le couple possède 4 autres servants qui travaillent dans les champs, une voiture, 4 chevaux, 2 mules, 20 cabris et une dizaine de cochons. Pierre est amateur de chasse à ses heures, et le gibier qu'il apporte à la maison améliore régulièrement l'ordinaire quotidien.

### Les enfants

Deux ans exactement après leur mariage, en octobre 1841, la famille s'agrandit avec la naissance de Pierre Augustin. En décembre 1842, arrive la fille dénommée Isaïde, qui ne vivra hélas, que 4 mois. En janvier 1844, naît Cadet, le cadet des garçons. Là, on peut dire que les Gaudieux ont été à court d'imagination pour choisir le prénom de leur fils. Le 19 mars 1845, Marie Monique perd sa mère qui laisse un grand vide dans la maison. Le deuil est de retour au relais de la Saline. En novembre 1846, naît Célimène, la fille qui prendra la place d'Isaïde partie bien trop tôt. Célimène, prénom théâtral, prénom Molièresque. Cette fois, les Gaudieux ont débordé d'imagination. Connaissaient-ils les Précieuses Ridicules où excelle Célimène ? Le théâtre de Saint-Denis, donnait-il cette pièce à ce moment-là ? Les Gaudieux, avaient-ils connaissance de la célébrité de ce prénom ? C'est en juin 1848, qu'arrive la petite dernière au relais de la Saline, Amanda.

Il faut noter que c'est à la naissance de leur quatrième enfant, en 1856, que surgit dans la famille le prénom Célimène, qui ne sera pourtant pas, la Célimène de notre histoire.

Les hauts et les bas qui régissent la vie des Réunionnais découlent des facteurs humains, des humeurs de la société mais aussi des phénomènes naturels qui parfois ont été d'une fureur impitoyable. Les cyclones sont redoutables à

cette époque, lorsqu'ils surviennent. Entre autres dégâts dans les champs et les maisons, les routes sont considérablement abîmées, voire détruites sur d'importantes portions, et dès lors, la circulation s'arrête. Plus de clients durant de nombreux jours pour le relais des Gaudieux. À plusieurs reprises, la famille a dû se serrer la ceinture jusqu'à ce que les affaires reprennent.

#### Pierre Gaudieux s'en va

Juillet 1852, c'est le tournant dans la vie du relais de la Saline, c'est le monde qui s'écroule dans le foyer des Gaudieux. La terrible variole emporte le mari et le père. Pierre Gaudieux s'en va de ce bas monde subitement, injustement, et en pleine force de l'âge, à 37 ans. Le père Lebreton n'a jamais vu autant de monde dans son église, lors des obsèques du maréchal-ferrant. Marie Monique est veuve et elle a 5 enfants, dont l'aînée, Ovida, 15 ans. Le relais perd son principal animateur; l'atelier n'a plus de maître artisan, même les animaux se sentent orphelins. L'atelier ferme mettant un coup d'arrêt dans l'essentiel des revenus de la famille. Madame Pierre congédie les employés et met en location la maison de Saint-Paul, avant de la vendre pour faire face aux difficultés qui arrivent en cascade.

#### Une guitare

Le passage des voitures publiques et privées continue cependant de rythmer la vie du hameau, et un certain nombre d'entre elles s'arrêtent toujours au relais, non plus pour réparer leurs véhicules ou soigner leurs animaux, mais pour se rafraîchir, pour étancher leur soif ou se restaurer. C'est alors que naît la Célimène que l'on connaît, celle qui deviendra en peu de temps la Muse de Trois Bassins! Pour donner un attrait supplémentaire à son établissement, Madame Pierre se met à jouer de la guitare, un instrument qui lui avait offert un passant, probablement un touriste parisien. Elle se met à composer, de tête, des textes et des chansons. Elle emprunte le prénom de sa fille, Célimène, pour lui servir de nom artistique.

*La vraie Célimène, voyant que sa mère s'était approprié son prénom de manière définitive, modifie le sien, et se fait appeler Mélicène.*

Jean Albany, poète et écrivain, un habitué de la Saline, décrit son accueil: « Quand la malle, la diligence, transportant les voyageurs dans les hauts du pays, s'arrêtaient devant sa petite auberge, sa cantine, elle faisait asseoir les gens fatigués par les chaos et la poussière de la route. Elle leur offrait à boire des liqueurs, le coup de sec, le jus de canne et le lait de coco. À celui qui avait faim, elle servait un carri, un rougail et du vin de Bordeaux. Et c'est alors que, pinçant sa guitare, elle chantait toutes les chansons qui lui passaient par la tête, en français ou en créole. Elle n'avait jamais appris à jouer de la guitare

dans les règles de l'art, ni à composer des airs, mais elle jouait et elle chantait quand même. Le premier marchand de mangues venu, le charretier qui passait, le voyageur lui-même étaient matière à son ironie. Vers la fin de sa vie, un peu désabusée, elle se chantait elle-même ».

Sa liberté de ton, son humour, son langage bourré de jeux de mots, ses métaphores insolites et autres clins d'yeux à tiroirs, ses plaisanteries saugrenues, ses mots d'esprit, sa gaillardise surprennent et séduisent. Selon les dires de son biographe Luc Legeard, « *derrière l'humour de ses multiples facéties, se cache une humanité qui touche le cœur* ».

La guitare de Célimène, instrument rare à La Réunion à l'époque, lui a certainement été offerte par un Métropolitain, et peut être même un Parisien, puisque sa forme et son décor sont du style « Vieux Paris », des instruments fabriqués dans la capitale, ou dans des ateliers très proches de Paris. Curieusement, Roussin représente la guitare dans sa lithographie réalisée en septembre 1861, avec les chevilles montées à l'envers.

Cet instrument est répertorié sur un inventaire des réserves du musée Léon Dierx, réalisé par les soins d'Adrien Merlo en 1939. Lors d'une structuration du musée, certaines pièces, dont la guitare, ont intégré les réserves de celui de Villèle. Jean Barbier, le conservateur actuel du musée de Villèle, ému par le piteux état de l'instrument, le confie à un luthier réunionnais, un professionnel de la restauration, qui sauvera ce qu'il était possible de sauver. Lorsque Philippe Clain la restaure, il apprend qu'elle avait déjà été réparée quelque temps auparavant par un fabricant de barques de pêche dont l'atelier se trouvait dans le bas de la Rivière Saint-Denis. Cette réparation avait été faite de la manière la plus grossière, utilisant du vulgaire contreplaqué, des matériaux et des produits qui n'auraient jamais dû être utilisés dans un instrument si délicat. Cet artisan, dit Philippe, ne savait certainement pas qu'il s'agissait de la guitare de Célimène.



La guitare de Célimène restaurée  
(Musée historique de Villèle)  
Photo Enis Rockel

Un livret de chansons et de poèmes de Célimène a été offert au musée Léon Dierx en 1911, juste avant son ouverture en 1912, par une dame Lesport, fille de Gilles Crestien, un historien de Saint-Paul et contemporain de Célimène. Si on a trouvé la guitare, on ne sait pas ce qu'il est advenu du livret. Le biographe Luc Legeard fait allusion également à une sorte de livre d'or que Célimène avait en son relais, où de nombreuses personnalités ont couché leurs appréciations et leurs signatures. Lorsqu'on sait qu'elle comptait parmi ses clients et ses admirateurs des gens tels que Pierre de Montforand, professeur au Lycée; Thomy Lahuppe, journaliste; Eugène Volcy Focard, secrétaire du procureur général et linguiste; Elie Pajot, historien et maire de Saint-Denis; Jean-Marie Raffray, biographe; Gilles Crestien et Antoine Roussin entre autres, on regrette que ce livre d'or n'ait jamais été retrouvé.

#### **Une fin paisible**

Célimène passe les derniers mois de son existence à faire valoir ses droits. Elle partage ses biens et, malade, elle est soignée par le docteur Jean Millet Fontarabie, futur maire et sénateur de La Réunion. Elle décède à Saint-Paul, rue du Port, le 13 juillet 1864, à 58 ans, au domicile de Madame Delphine Guadet, une femme de couleur, d'origine malgache, qui, tout comme elle, était mère de 5 enfants. L'un des témoins requis pour la rédaction de l'acte de décès, est Montroze Gelbard, l'un des surveillants de l'hospice des indigents, ce qui laisse à penser que Célimène a dû fréquenter cet établissement. Elle a été enterrée le lendemain, le 14 juillet 1864, très probablement au cimetière marin de Saint-Paul. On sait que ses enfants, deux jours après sa mort, y ont acheté une concession. Dans le répertoire des tombes, on en trouve une au nom de Caudieux et non Gaudieux, mais, il s'agit là très certainement d'une erreur de graphie. Le problème est que, avec le temps, certaines identifications, épitaphes ou plaques numérotées, ont disparu. La tombe où repose désormais Célimène, se trouve aujourd'hui parmi les quelque deux cents tombes anonymes de ce cimetière.

Si jadis, Célimène réagissait avec modestie et un certain sarcasme sur sa condition de bâtarde, disant: « J'ai un mari de race blanche; or n'est-il pas de règle que le cheval ennoblisse la jument? » Aujourd'hui, étant beaucoup plus connue que son Blanc mari, on peut affirmer suivant son propre raisonnement, que désormais, « c'est la jument qui a ennobli le cheval ».

Enis ROCKEL

#### **Bibliographie**

- Luc Legeard, *Biographie de Célimène*, non éditée.
- Antoine Roussin, *Album de La Réunion*, article de J. M. Raffray
- *Mémoire d'Antoine Boucher – Notes du Père Barassin*



Ce qu'il reste de l'auberge de Célimène à Trois-Bassins  
(Photo Enis Rockel)

# LE PEUPLEMENT DES HAUTS, ENTRE MYTHE ET HISTOIRE

Par Reine-Claude GRONDIN

Derrière la vision idyllique des cartes postales des Hauts de La Réunion, se cache une histoire qui est beaucoup moins bucolique. Cette histoire sociale s'inscrit dans un cadre spatial: l'environnement qui détermine et contraint l'occupation des Hauts, qu'elle soit organisée comme pour le cirque de Salazie dès 1830 ou celle des Plaines en 1851, ou plus anarchique dans les autres cas. L'environnement qui est, selon le Larousse, « l'ensemble des éléments (biotiques ou abiotiques) qui entourent un individu ou une espèce et dont certains contribuent directement à subvenir à ses besoins. » ne saurait être considéré de ce fait comme une donnée ou un décor.

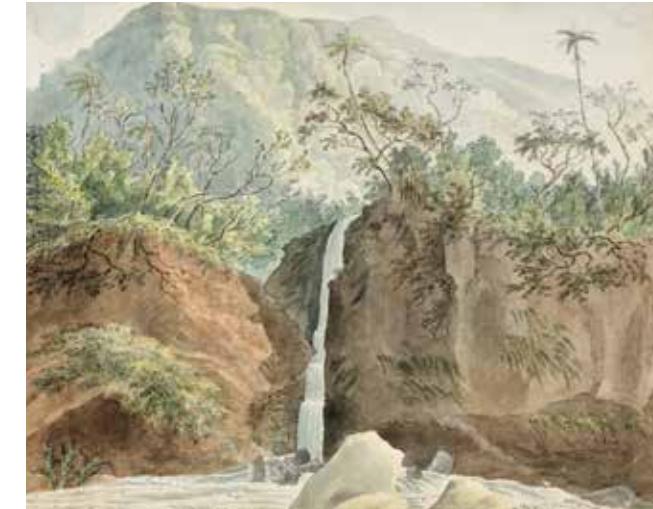
A La Réunion, du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle l'intérêt croissant pour les ressources des Hauts soit la forêt, l'eau la flore et la faune et plus encore les réserves foncières, en ont donc fait le point d'articulation de l'ontologie insulaire et de son devenir au moment où La Réunion devient une « île à sucre » au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les Hauts sont progressivement passés du statut de marges à explorer à celui de ressources à exploiter et à protéger.

## I - LES HAUTS, DES MARGES AU CENTRE

### Les Hauts, aux marges de l'espace insulaire

Historiquement, en effet, Les Hauts de l'île n'ont pas été de tout temps intégrés d'un point de vue économique au territoire insulaire; au début du XIX<sup>e</sup> siècle perdure la vision édénique héritée des récits de voyageurs éclipsée progressivement par le mythe d'une « frontière » à conquérir<sup>1</sup>.

Ainsi du début du peuplement aux années 1830, qui sont celles des premières concessions à Salazie, l'œuvre picturale de Jean-Joseph Patu de Rosemont<sup>2</sup> fixe la représentation archétypale du paysage montagneux des Hauts, présente dans l'aquarelle de mai 1813, « *Rivière du Mât, [vue avec cascade]*»<sup>3</sup>.



Patu de Rosemont, Jean-Joseph (1766-1818), Rivière du Mât [vue avec cascade], Archives départementales de La Réunion, N° d'inventaire : 26J25

Dans cette aquarelle, le minéral s'impose et forme une masse compacte résultat du chaos originel: la montagne pyramidale barre l'horizon. Le jaillissement de l'eau de la cascade renforce l'impression de force naturelle, tellurique, qui n'est pas domptée par l'homme, d'ailleurs absent de ce paysage, écrasé par l'élément minéral dans d'autres représentations. Cette vision est partagée par Auguste Billard qui décrit sa « Visite à Orère »<sup>4</sup> (*sic*), présentée d'ailleurs comme une exploration des Hauts.

« [...] La vue des ruines se développa graduellement à nos yeux. Quelle masse imposante ! quelles proportions colossales ! A droite, ce sont comme de vieilles tours groupées les unes à côté des autres ; à gauche, c'est une muraille dont la hauteur prodigieuse s'accroît par la profondeur de ses fossés ; elle semble se joindre à cette pyramide si régulière à laquelle on a donné le nom de Cimandef. Devant nous quelle confusion de voûtes enfoncées, de colonnes et de piliers brisés ! [...] Quelles sont ces ruines ? quel fut ce monument ? quel en fut l'architecte ? C'est la nature elle-même qui l'a construit ; elle a fait fondre les rochers dans les entrailles de la terre, et après mille siècles d'efforts, elle a fait paraître au milieu de l'Océan ce monument qui semble atteindre à la voûte du firmament. Nous sommes sans doute au milieu d'un palais des Titans. [...] Que sont, en comparaison des ouvrages de la nature, les fragiles monuments élevés par la main des hommes. Ceux-là seuls sont étonnantes de grandeur et d'antiquité. »

Ces représentations restituent la vision littéraire et artistique mais très imparfaitement la réalité humaine. C'est un espace certes non approprié mais

1 Voir à ce sujet le roman d'Eugène Dayot, *Bourbon pittoresque* de 1844.

2 Artiste réunionnais, 1766-1818.

3 L'Iconothèque Historique de l'Océan Indien, /A.D.R. 26J25. Les travaux de Philippe Descola, Chaire Anthropologie de la nature au Collège de France, sont à cet égard très enrichissants.

4 Billard Auguste, *Voyage aux colonies orientales ou Lettres écrites des îles de France et de Bourbon pendant les années 1817, 1818, 1819, 1820 à M. le Comte de Montalivet*, 'Lettre VIII, Voyage à Orère', 1822, BNF, Gallica, p. 243-245.

parcouru par des groupes humains, marrons, petits créoles et/ou chasseurs - ces derniers étant à l'origine de la découverte des potentialités thermales de Salazie. Cette pratique apporte aux différents acteurs une connaissance empirique des Hauts reconnue par ceux-là mêmes qui décrivent leur pratique prédatrice. En 1853, en effet, M. Lebeaud, membre de la Commission pour la mise en place du règlement forestier, suggère de recruter les agents forestiers parmi les « prolétaires appelés généralement petits créoles » qui ont une « connaissance parfaite des localités et une activité soutenue qui permettront d'espérer d'eux un service bien fait ».

Ces protagonistes, dont certains sont qualifiés de « nomades », ont ainsi participé de manière informelle à la collecte des richesses, comme le suggère un document isolé retrouvé dans la série 7M70 aux Archives départementales de La Réunion. Ce billet témoigne des activités d'exploration et d'exploitation des ressources hydriques par des usagers dont le chef de détachement et guide, Ursule Hoareau et les deux esclaves, Auguste et Jean Baptiste en 1827.

Ce témoignage vient ainsi rappeler que les Hauts de l'île ont été aussi un asile pour les marrons, le connotant ainsi négativement pendant la période esclavagiste, au point d'en faire un espace répulsif, mais à conquérir. Au cours de cette période, les Hauts sont demeurés un espace mal contrôlé par les autorités, transformés en un espace interlope, interface entre le monde servile et le monde libre. Cette situation indispose les contemporains dont l'adjoint au maire de Saint Louis, Lucas, qui constate que les îlettes « établissements qui se trouvent situés dans l'intérieur de l'île pourraient offrir un avantage s'ils étaient habités par des hommes exempts de reproches ; car ils pourraient s'opposer à l'installation des noirs marrons dans l'intérieur mais malheureusement ces établissements d'islets n'ont lieu que par des hommes sans moyens qui ont été souvent soupçonnés de recel de marrons qu'ils font travailler à leur profit. Il existe encore un autre inconvénient de l'établissement de ces îlets : c'est la destruction du cabri sauvage et du poisson de rivière à laquelle il faut ajouter celle de cette multitude d'oiseaux qui peuplaient autrefois tous ces coins »<sup>5</sup>.

Parcours de chasse pour les uns, garde-manger pour les autres, asile provisoire pour les itinérants, les Hauts ne sont pas dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle un territoire agricole mais se reconfigurent en un front pionnier. Effectivement, l'orientation agro-sucrière en cours réorganise en requalifiant l'espace agricole, qui intègre progressivement les Hauts à l'espace économique, et ce de manière discontinue et non contrôlée.

Les témoignages recueillis dans la série Q permettent de suivre le processus de mitage. Au cours des années 1815-1820, quelques propriétaires de Saint Joseph avaient procédé au mesurage de leurs terrains entre La Rivière du Rempart et Langevin « jusqu'à une hauteur de douze cents gaulettes<sup>6</sup> », et s'étaient

contentés des parties basses inférieures car, « aucun propriétaire n'est arrivé à défricher jusque-là et moins encore à cultiver à cette hauteur. », écrit A. Burguier au maire de Saint Joseph en 1864. Sous le Second Empire, cette même localité demande un nouveau mesurage pour mettre un terme à l'indivision dans les parties hautes des propriétés.

En 1858, un cas de figure analogue se présente dans le Sud où les propriétaires des terrains compris entre la Rivière d'Abord et la Ravine Blanche demandent un nouvel abornement, le premier ayant eu lieu en 1815. À cette date, précisent les requérants, il s'agissait de connaître « l'abornement exact de nos propriétés jusqu'à la ligne dite de mille huit cent cinquante en la forêt [...] » en 1858, leur préoccupation est autre et porte sur les parties indivises « au-dessus de cette ligne »<sup>7</sup>.

Ainsi dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les parties hautes des propriétés et les clairières sont l'objet d'appropriation anarchique. L'exemple suivant, documenté par le service forestier, illustre le mitage à l'œuvre sur environ deux générations et nous renseigne sur les transactions de gré à gré sur les terres potentiellement agricoles. Il s'agit en l'occurrence des étapes d'appropriation foncière de la famille Cazal installée dans la forêt de Bébour à Salazie sur une parcelle cédée par un agent forestier, qui en avait obtenu la jouissance de son administration. Le « contrat oral » entre l'agent et Valérien Cazal, premier occupant, stipule une exploitation « à la part ». La parcelle passe ensuite entre les mains de son frère Aristole qui l'occupe en 1886 ainsi que cinq familles descendant du premier Cazal et de Lamy, soit 5 hectares ; ces derniers connus pour vivre de maraude et pour « approvisionner en bois de construction Salazie »<sup>8</sup>.

Pour mémoire, rappelons que l'exploitation anarchique des Hauts est une préoccupation récurrente des autorités locales. Cependant, dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle leur constat se fait plus alarmiste allant jusqu'au « déclinisme ». Car, le contexte a changé ; les Hauts de l'île ne sont plus les marges mais le « cœur » de la société insulaire, objet des politiques publiques permettant l'appropriation de ces espaces jusque-là périphériques.

### Les Hauts appropriés dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle

Pour rendre compte de la nouvelle centralité des Hauts, il nous faut restituer les transformations sociales consécutives aux catastrophes naturelles et à l'abolition de l'esclavage de 1848.

En effet, les avalasses des années 1829-1830 ont provoqué la faillite des habitations à épices et des caféries, créant une classe de propriétaires sans esclaves<sup>9</sup>, incapables financièrement de s'engager dans l'industrie agro-sucrière dont l'extension accentue la concentration des terres. À partir de 1848, l'abolition

5 Lettre n° 20 de Lucas du 20 février 1821 - ADR - 7M62.

6 Courrier du 27 juin 1864, ADR 2Q151. Les particularités du mesurage sont décrites par Jean Mas, *Droit de propriété et paysage rural de l'Île de Bourbon-La Réunion*, Thèse de doctorat Droit, 1971

7 Courrier de Jean Baptiste Hoareau-Desruisseaux, 20 octobre 1858, ADR 2Q151

8 ADR 122W706

9 Dès 1833, les formulaires de recensement proposés aux contribuables distinguent les propriétaires avec ou sans esclaves.

de l'esclavage contribue à agraver la pression sur les ressources foncières qui se trouvent dans les Hauts.

L'île a aussi pris conscience de sa vulnérabilité environnementale qui impacte le cycle de l'eau, constituant à terme une menace pour l'industrie sucrière qui exige qu'on mobilise des ressources en eau de plus en plus importantes. Cette crainte donne naissance à un discours décliniste de déploration de la perte de l'Eden du fait de la déforestation responsable de l'aggravation des sécheresses, selon les décideurs du moment. Il s'articule sur la nécessité de préserver la ressource naturelle, pour préserver le modèle, mais aussi sur sa gestion qui suppose une appropriation.

Si cette nouvelle relation à l'environnement naturel est dictée par les expériences historiques insulaires, elle doit être aussi lue comme une déclinaison locale d'un nouveau rapport homme/nature dans le monde occidental. En effet, la Nature n'est plus dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle une manifestation du chaos originel, n'a plus vocation à être contemplée, mais constitue un nouveau champ d'action que la science et l'homme peuvent exploiter. La Nature est à domestiquer et ses ressources à exploiter : le XIX<sup>e</sup> siècle est, rappelons-le, le siècle du thermalisme et de l'industrie minière, celui des premiers parcs naturels (Yellowstone en 1872), des politiques de sauvegarde de la faune et de la flore<sup>10</sup>. L'extrait suivant, rédigé par l'historien Georges Azéma, porte témoignage de cette mutation idéologique.

« On a dit de cette île qu'elle n'était qu'un bloc de pierre, que la nature en avait rendu inutile la plus grande partie [...]. Ce tableau, quoique exagéré, ne laisse pas que d'avoir un fond de vérité. Mais on aurait dû ajouter que cette colonie, malgré sa constitution physique, était une des plus fertiles et des plus saines du monde. Les matières liquides et solides que les volcans ont rejetées à diverses époques ont formé la masse des montagnes qui traversent l'île dans toute sa longueur. [...] Combien de siècles n'a-t-il pas fallu pour éléver ces pics gigantesques ? On rencontre, au milieu de ces montagnes ignivomes, des sources d'eaux minérales produites par les dégagements de gaz et de vapeurs qui accompagnent et suivent les éruptions volcaniques. Les matières apportées par les volcans de l'intérieur de la terre à sa surface se retrouvent dans les terrains formés pendant et après les éruptions.<sup>11</sup> »

Les artistes à leur tour restituent cette transformation. Les deux tableaux que nous avons sélectionnés Pont de la Savane et Lever de lune sur le Piton des Neiges et Thermes de Cilaos d'Adolphe Le Roy<sup>12</sup>, sont révélateurs des nouvelles relations.

10 Serge Audier, *La société écologique et ses ennemis. Pour une histoire alternative de l'émancipation*, La Découverte. Pierre Hadot, *Le voile d'Isis : essai sur l'histoire de l'idée de nature*, Folio essais, 2008.

11 Georges Azéma, *Histoire de l'île Bourbon depuis 1643 jusqu'au 20 décembre 1848*, 1862, BNF / Gallica, p.330.

12 Artiste réunionnais, 1832-1892.



Le Roy, Adolphe (1832-1892) [Pont de la Savane]  
Musée Léon Dierx, N°  
d'inventaire: D.2015.1.4



Le Roy, Adolphe (1832-1892) [Lever de lune sur le Piton des Neiges et Thermes de Cilaos (?)]  
Musée Léon Dierx, N°  
d'inventaire: D.2015.1.2

Sur le premier, le symbole du pont enjambant la ravine, encadré par un relief tourmenté témoigne de la capacité de l'homme à dompter la nature. Le deuxième semble être le négatif des tableaux de Patu de Rosemont, abordés plus haut. Dans le premier c'est la force tellurique qui est reproduite; dans celui de Le Roy, c'est l'eau source de vie qui structure le tableau et fait écho au texte de G. Azéma. L'aspect laiteux du cours d'eau (le lait de la terre), l'indéfinition de la source, l'aspect paisible du ru bordé par des habitations témoignent de l'anthropisation des Hauts.

Les tableaux de Maurice Ménardeau<sup>13</sup>, tableaux visibles sur le site de l'iconothèque de l'océan Indien et au Musée Léon Dierx, « envoyé à La Réunion sur l'avis de notre représentation nationale par le Ministre des Colonies » selon le journal le Peuple de 1932<sup>14</sup> exposent lui aussi les aménités des Hauts, devenus lieu de villégiature pour une partie de la population. La représentation de Hell-Bourg n'a plus le caractère minéral des œuvres du début du XIX<sup>e</sup> siècle ; il nous présente un sentier de promenade, tracé par les hommes, bordé d'une végétation agitée par le souffle du vent. Le relief est à hauteur d'homme comme la montagne au second plan, qui n'a plus rien de hiératique.

Toutefois, à La Réunion, la soif de terres donne à la colonisation des Hauts une forme plus conflictuelle : les Hauts montagneux sont pris d'assaut par ceux que les autorités locales classent parmi les « prolétaires », composés de petits créoles et d'affranchis de 1848.

Les récriminations à l'encontre de ces prolétaires prédateurs sont de plusieurs ordres, rassemblées dans ce rapport des Eaux et Forêts de 1854.

En premier lieu, « les déboisements exercés souvent sans discernement par les propriétaires « les déprédatrices commises dans les forêts du Domaine ». Ces dernières sont imputées aux affranchis car, selon ce même témoignage, « depuis l'émancipation, des bandes de noirs affranchis [soient environ 30 000 ont] contribué à augmenter le mal fait par les défrichements illicites, par des coupes opérées en vue de la vente de bois de chauffage ». Ces déprédateurs, « spéculateurs nomades » qui, l'unique but atteint, « l'exploitation des bois », vendent « le terrain défriché », qu'ils désignent comme « leur travail », souligné dans le texte, avant d'aller exercer plus loin « leur frauduleuse industrie<sup>15</sup> »

L'urgence est donc environnementale « en raison de la fâcheuse influence que les défrichements opérés sans précaution exercent sur l'état atmosphérique et à laquelle on pourrait attribuer en partie les sécheresses dont certaines parties de la colonie sont affligées. Elle est tout aussi économique que sécuritaire car, cela « favorise la désertion des ateliers et le « vagabondage » et tend « à faire

13 Ménardeau, Maurice Gabriel Raoul (1897-1977), peintre de la Marine en 1936, effectua son deuxième séjour dans l'océan Indien et à La Réunion entre 1932 et 1933

14 1PER/82, 21 décembre 1932, ADR.

15 Rapport trimestriel n° 73 du 24 novembre 1854, ADR, 7M62.

rétrograder la civilisation parmi ceux qui l'établissaient ainsi dans les politiques de l'île »<sup>16</sup>.

Les Hauts, devenus point d'articulation de la société insulaire deviennent dès lors l'objet des politiques locales de protection des ressources forestières et hydriques, matérialisée par l'application d'un règlement sur le régime forestier en 1853, rénové en 1871, promulgué le 28 février 1874.

## II- LES HAUTS, POINT D'ARTICULATION DE LA SOCIETE INSULAIRE

### Une législation forestière pour préserver les ressources des Hauts

Le règlement forestier de 1853 est le premier règlement qui a connu un début d'application réelle. Il reprend en les accentuant les dispositions du projet de règlement de 1839 et se démarque délibérément du code forestier métropolitain mis en place en 1827.

Pour résumer l'esprit, on pourrait dire que c'est un projet des « Forêts et Eaux ». Le règlement vise en effet à contrôler la déforestation et l'exploitation du bois ainsi que les défrichements pour préserver les ressources en eau.

Pour ce faire, un dispositif réglementaire est édicté : l'obligation pour les propriétaires de demander une autorisation au directeur de l'Intérieur avant de procéder à ces opérations. Celles-ci sont interdites sur les terrains ayant des pentes à 45° (contre 60 dans les règlements antérieurs).

L'exploitation des terrains des Hauts est subordonnée à l'abornement dans le cas des indivisions, qui sont jugées responsables des comportements cités plus haut.

Toutefois, le projet juridiquement contestable - le gouverneur Hubert de Lisle ayant outrepassé ses prérogatives - est donc contesté. Les principales dispositions sont déboutées par les tribunaux car ils nient le droit de propriété, telle l'interdiction de déboiser librement ses terres.

Il est par ailleurs contesté car les peines portées au projet d'arrêté pour répression des contraventions au règlement forestier excèdent de beaucoup le maximum des peines de simple police et dépassent la limite des pénalités que le gouvernement avait le droit d'édicter.

Enfin, La création d'emploi - les gardes forestiers - au terme de l'ordonnance de 1825 relève de la compétence du ministre et non de celle du gouverneur.

De surcroît, la rigueur du règlement a pour premier effet la multiplication des procès qui le rend caduc. Pour sortir du vide réglementaire, un nouveau projet de règlement forestier est sollicité dont la rédaction est confiée à une commission constituée le 16 mars 1862. Le projet soumis au Conseil Général en 1869 n'est pas validé par Paris. Cependant, dès le début de la III<sup>e</sup> République, le constat de l'urgence de la situation redonne une actualité aux problématiques de la

16 Notes pour le projet relatif à l'établissement du régime forestier à l'Île de La Réunion, 1853, ANOM, REU 466

déforestation. En conséquence, le Conseil général rédige un nouveau projet de Code forestier qui aboutit en 1874 ; il est précédé de l'Arrêté du gouverneur de novembre 1871 annulant les décisions antérieures contraires au droit.

Le nouveau Code forestier de 1874 donne en conséquence la priorité aux moyens d'application et de contrôle afin de préserver les ressources en eau, « sans porter atteinte au droit de propriété, la législation doit avoir pour objectif « la conservation des bois et divers cours d'eau encore existants qui menacent dans un avenir prochain de devenir insuffisants pour l'agriculture et les besoins des habitants.<sup>17</sup> ».

Pour ce faire, les missions des agents forestiers, celle « d'expulser les contrevenants qui résident de manière illégale ou sans titre sur un terrain appartenant à l'Etat ou aux particuliers » sont clairement définies. En outre, ils sont chargés de vérifier l'application du nouveau dispositif en matière de défrichements qui prohibe l'utilisation du feu sur les terres du Domaine ; pour les particuliers, cette pratique est subordonnée à une autorisation à condition de respecter une distance de 500 m des bois.

Leur mission ne se cantonne pas à la surveillance des forêts ; les agents sont habilités à dresser des contraventions relevant du dispositif disciplinaire réservé « aux gens sans aveu en état de mendicité ou de vagabondage ». La possibilité de convertir les amendes en journées de travail, prévue par le Code, apporte un éclairage sur les deux facettes de ce dispositif, économique et policière et/ou sécuritaire.

Un autre volet du projet mérite notre attention. En effet, pour optimiser le contrôle des espaces convoités, objet des « prédatations », il apparaît nécessaire de délimiter la zone d'intervention de l'État, c'est-à-dire de délimiter le Domaine. Cette tâche est confiée à une escouade topographique chargée de procéder aux opérations de délimitation, de bornage des terrains dépendant du Domaine de la Colonie. Par ce biais, les autorités locales espèrent régler l'épineuse question des indivisions, responsables, dit-on en haut lieu, des abus. Elle permet par la même occasion de cadastrer les Hauts de l'Île au grand dam des propriétaires qui se sont jusqu'ici accommodés du mesurage des concessions hérité de la Compagnie des Indes selon le principe « du battant des lames au sommet des montagnes ».

Enfin, dans l'esprit des concepteurs, la délimitation des terres du Domaine devrait permettre de mener une politique de reconstitution du couvert forestier par le reboisement, disposition qui s'inspire du code métropolitain de 1860 et 1864.

Le peuplement des Hauts dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle s'inscrit par conséquent dans ce cadre réglementaire qui encadre de fait les demandes de concessions et les contraint.

17 Arrêté du gouverneur, 20 novembre 1871, ADR, 7M62.

Or, le mythe du peuplement des Hauts par une population désireuse de recouvrer sa dignité, refusant la proximité des affranchis sur les lieux de travail, véhiculé notamment par les Leblond à travers le roman *Le Miracle de la race*, ignore cette réalité.

Un second aspect de ce mythe est illustré par le tableau de Maurice Ménardeau, *Case Créo<sup>18</sup>*, qui reproduit l'idéal d'une petite paysannerie quasi autarcique, insérée dans un milieu naturel clément. Si la case en paille renvoie à la modestie des conditions de vie du paysan des Hauts, les éléments de la composition – les plantations vivrières à l'arrière-plan, la vache et ce qui pourrait être un clapier ou un poulailler à gauche au second plan- plaident pour la réussite du projet d'implantation d'une paysannerie libre dans les Hauts<sup>19</sup>.

L'image d'une paysannerie libre doit être nuancée à la lumière des relations de dépendance que nous avons repérées.

### Le « miracle de la race » s'est-il produit dans les Hauts de La Réunion ?

Le mythe de l'exode des blancs dans les Hauts pour recouvrer leur dignité, ne résiste pas longtemps à l'examen des archives. La soif de terres a eu des répercussions sociales incontestables. Les stratégies d'appropriation des terres ont développé des formes de travail dépendant, que l'on peut retrouver dans les archives la série 7M<sup>20</sup>, via les nombreux procès-verbaux des services forestiers. Ainsi celui de David Grondin, verbalisé pour avoir défriché sur des terres indivises de Mare à Martin, déclare avoir « passé un accord avec Adrien Lagourgue (sous seing privé) ». Les termes de l'accord expliquent sa frénésie de défricher pour laquelle il a été verbalisé. En effet, il s'était fait une obligation de défricher une quantité de terres désignée parce qu'en retour Monsieur Lagourgue s'était engagé à « lui donner les 2/5 de terres découvertes ». L'accord stipulait par ailleurs qu'il était seul responsable des risques pris pour honorer ce contrat.

Les nouveaux affranchis et les engagés sont aussi mis à contribution.

En février 1856, Phanor Thélamien, engagé de Mme Sylvie Dorphin, propriétaire à St André, a été verbalisé pour le défrichement d'un terrain à la base d'une forêt Les Richards. Dans le procès-verbal, l'agent mentionne qu'il cultive de moitié.

A Saint Leu se présente un autre cas de figure de mise à contribution d'engagés. En 1864, des propriétaires de St Leu se plaignent que « deux cents prolétaires venus de St Louis »<sup>21</sup> dévastent leurs forêts. Or, après enquête il s'avère qu'il y a eu en réalité connivence entre les propriétaires et les engagés : les premiers

18 Icothèque de l'océan Indien.

19 L'article de Robequain, plutôt critique, témoigne de cette vision, Robequain Charles. Les « Hauts » de La Réunion. In: Bulletin de l'Association de géographes français, N° 183-184, 24e année, Janvier-février 1947. pp. 2-10.

20 ADR, 7M104.

21 ADR, 122W 706.

ayant accordé des autorisations à tous les ouvriers qui se présentaient avec à la clef le partage des bois coupés.

La législation forestière a provoqué d'autres effets sociaux: les autorités en incitant au partage des terres restées indivises des Hauts contribuent à évincer de fait les plus pauvres.

Ainsi à Saint Leu, l'indivision des terres en hauteur a encouragé l'exploitation abusive des forêts. C'est pourquoi, les autorités incitent les propriétaires à aborner leurs propriétés respectives et celles limitrophes du Domaine. Afin de respecter les droits de chacun, la législation prévoit que lorsqu'un propriétaire veut obtenir un bornage dans un canton où les limites n'ont pas été déterminées à l'égard des autres propriétés, l'administration doit entendre ces derniers avant de donner suite à la demande des requérants aux termes de l'arrêté du 7 avril 1837. C'est l'application de cette mesure qui permet d'évaluer le nombre impressionnant des ayants droit.

A St Joseph, par exemple, les opérations de mesurage demandées par un ensemble de propriétaires ont eu pour conséquence la vente des propriétés afin de régler les frais d'arpentage. Les propos d'A Burguier sont à ce titre éloquents; les opérations de mesurage ont en réalité fragilisé la situation de « plusieurs petits propriétaires [qui] ont vendu les uns des bois de leur forêt sur pied, les autres, partie de leur patrimoine; beaucoup ont été très générés et plusieurs ont été poursuivis pour s'exécuter.<sup>22</sup> »

Le témoignage d'un grand propriétaire, de K/Veguen, confirme cette réalité et la complète. D'abord, il éclaire un autre pan du problème social et en deuxième lieu, atteste de l'aggravation de la situation de certains requérants. Dans ce courrier de 1862, il s'en prend d'abord à la rapacité des arpenteurs « sans occupation » qui « vont de porte en porte quêter quelques signatures chez de pauvres petits habitants qui souvent n'ont même pas de droits réels et sérieux, une signature obtenue sous forme de demande de mesurage et d'abornement ». En fin de compte, il « se trouve que plusieurs de ces malheureux sont obligés de vendre le peu d'objets mobiliers qu'ils possèdent pour payer les frais de mesurage d'une propriété territoriale imaginaire<sup>23</sup>. »

En outre, la volonté politique de sortir de l'*imbroglio* juridique des bornages, dont celui du Domaine, n'est pas sans conséquence sur le sort des populations. Hormis le fait que les procès intentés aux particuliers restent sans effet pour cette raison, entravant par voie de conséquence l'application de la législation forestière, la multiplication des procès à l'encontre des « délinquants forestiers » selon la terminologie des acteurs, conduit *de facto* à la criminalisation des populations.

À la demande des membres de la commission de 1862, les services forestiers ont fourni ces chiffres : 57 délits accompagnés de contraventions ont été constatés

22 ADR, 2Q151.

23 ADR, 2Q151.

au dernier trimestre de l'année 1854 ; 118 en 1855 ; 53 pour le dernier trimestre de 1856.

La multiplication des procès se poursuit entre le Second Empire et la III<sup>e</sup> République au point d'entraver le fonctionnement des tribunaux ainsi que le constate en 1908 le procureur de St Pierre<sup>24</sup>. Ce dernier porte à la connaissance du Gouverneur l'encombrement des tribunaux et de fait le renvoi des affaires<sup>25</sup>. Or, continue-t-il, cette situation aurait pu être évitée « avec une plus grande circonspection de la part du domaine » qui aurait dû procéder à un examen plus attentif des procès-verbaux ». La judiciarisation des délits forestiers, souligne-t-il, a des effets pervers, car les « délinquants » étant des indigents, bénéficient de l'aide juridictionnelle financée par la Colonie.

La judiciarisation est révélée de manière indirecte par une décision du Gouverneur qui fait procéder à l'insertion dans le Journal officiel du 25 septembre 1908 de la décision de ne plus recevoir de demande de remise d'amende et de paiement de frais de justice.

Y a-t-il eu comme le suggère le procureur de Saint Pierre en 1908, acharnement et/ou abus de pouvoir des agents forestiers dont ils critiquent la rédaction des procès-verbaux ? Les habitants de Cilaos répondraient positivement en 1911 puisqu'à cette date, le cirque est ému par la condamnation de Jean Baptiste Dijoux le 31 mars 1910 à 15 jours de prison, victime de la « haine et de l'injustice des agents forestiers de Cilaos »<sup>26</sup>, précise la pétition qui réclame sa libération.

Il en serait de même pour un propriétaire dans les Hauts de Sainte Suzanne, Laude, qui le 2 novembre 1911, adresse au Gouverneur un courrier pour exposer ce qu'il considère comme un abus. En effet, son fermier a été condamné à payer 27 arbres au lieu de 17 à 5F l'arbre et à un mois de prison. Au titre de propriétaire, « responsable, il est « condamné » à payer la même quantité à 2 F, soit 413F », ce qui l'amène à cette conclusion que : « la lutte pour l'existence est assez dure pour le pauvre propriétaire des Hauts qui expose ses jours en exil pour porter en cet endroit une industrie tel que le géranium (mauvaises routes, frais d'exploitation énormes etc.) sans que l'on soit au moment où l'on y met la moindre mauvaise foi, exposé à payer des sommes considérables pour des malheureux qui essayent de vaincre ces difficultés et surtout pour rapporter à l'administration des redevances d'alambics et autres »<sup>27</sup>

La plainte déposée contre Brutus Clain<sup>28</sup> en 1912 permet de faire l'hypothèse d'un abus de pouvoir.

Entre le 2 avril 1898 et le 2 décembre 1902, Clain agent forestier au poste de Bras de Pontho, a verbalisé 116 personnes. Le litige entre Clain et François Técher dit

24 ADR 122W706.

25 En 1913, 30 affaires ayant pour motif le délit forestier ont été enregistrées à Saint Pierre, ADR 122W706.

26 ADR 122W706.

27 ADR 122W706.

28 ADR 122W706.

Xavier<sup>29</sup> de l'Entre-Deux permet d'entrevoir deux logiques qui s'affrontent.

François Técher dit Xavier de l'Entre-Deux le 30 août 1900 se dit victime « d'une méprise... car ayant mis les bœufs un moment à la Rivière pour les défatiguer avant d'entreprendre la montée, il a été verbalisé : les agents forestiers ayant considéré que les bœufs étaient errants. Il demande la clémence du gouverneur ne sachant pas « qu'il était défendu de faire boire les bœufs à la rivière ».

Brutus Clain nie en avançant que les propriétaires de bœufs de l'Entre-Deux ont l'habitude de considérer le lit de la rivière de Bras de la Plaine comme un pâturage. Ils « lâchent les bœufs à cet endroit et font abîmer les jeunes bois noirs et mimosas. Les animaux à la recherche d'ombrage foulent les jeunes plants. Quand les propriétaires viennent reprendre possession de leurs bêtes, ils coupent les branches pour attirer les animaux et leur passer le lasso. Ils les enroulent autour des arbres et écorcent à ce moment les troncs d'arbres. »

En réalité, l'application du règlement forestier s'apparente à un conflit d'usages qui pose la question de la possession des biens communs et révèle la résistance à la mainmise de l'État représenté par la Colonie et sur le terrain, les agents forestiers. L'affaire Gence est révélatrice de ces difficultés qui accompagnent l'assimilation de La Réunion.

Le 11 sept 1906, les agents forestiers constatent le délit dont s'est rendu coupable un dénommé Augustin Gence<sup>30</sup>, dans la forêt de l'Etang Salé. Cependant, connu par ailleurs du service forestier pour des délits dans les Hauts, son cas éclaire les enjeux autour des usages de la forêt. Il a été surpris en train d'enlever les troncs de filaos morts. Jean Baptiste Gence, fils du maire Pierre (marchand de bois de chauffage) nargue les agents qui lui dressent malgré tout un procès-verbal. Le deuxième épisode met en scène le frère Joseph dit Zézé qui exhorte son frère à contrevenir à l'interdiction en ces mots « Allons, allons, je verrais si l'on me défendra de fendre du bois. Le maire commande dans sa commune ». Il poursuit en rappelant un précédent qui devrait être dissuasif. « Avez-vous vu Pèdre, le dépositaire comptable de St Louis, je vous dresserai comme lui. Le maire lui, le commande ; il est le Roi dans sa commune ».

Le père, muni de son écharpe de maire, entre en scène en venant récupérer sa charrette confisquée par les agents. L'échange qui suit illustre les conflits d'usages sous-tendus par celle de la possession des ressources naturelles. Il déclare à cette occasion : « Si j'étais présent, des hommes comme vous ne peuvent tenir debout devant moi, je serais capable de vous avaler [...] Apprenez que je suis maire, auxiliaire du procureur de la République, j'ai le droit de vous faire amarrer et vous faire conduire au poste de police par de vulgaires routiers. Vous devez savoir que tout relève de moi, mon pouvoir de maire est illimité dans ma commune et surtout que je suis Blocard ; deux mots de moi au gouverneur suffisent pour obtenir votre révocation ». Dans l'après-midi, c'est le frère du

maire, officier de police qui se dit commandé par le maire, qui intervient pour mener une enquête judiciaire<sup>31</sup>.

Dans le rapport rédigé par les agents, cette altercation ne serait que l'expression d'une rancune et la recherche d'un prétexte pour déplacer les agents, indépendants, selon les termes du rapport. Avec du recul, il est aussi plausible d'avancer que la question du partage des ressources naturelles n'est pas très loin !

En conclusion, le rôle de l'historien est de déconstruire les mythes même si c'est une tâche perdue d'avance dans le cadre du peuplement des Hauts. Cependant, cette micro-histoire met en évidence que bien avant le XXI<sup>e</sup> siècle, la question environnementale est imbriquée dans l'histoire sociale.

Reine-Claude GRONDIN

## Bibliographie

Serge Audier, *La société écologique et ses ennemis. Pour une histoire alternative de l'émancipation*, La Découverte, 2017, p. 500.

Georges Azéma, *Histoire de l'île Bourbon depuis 1643 jusqu'au 20 décembre 1848*, 1862, BNF/Gallica, p. 360.

Auguste Billard, *Voyage aux colonies orientales ou Lettres écrites des îles de France et de Bourbon pendant les années 1817, 1818, 1819, 1820 à M. le Comte de Montalivet* 1822, BNF, Gallica, p. 485.

Eugène Dayot, *Bourbon pittoresque* de 1844, Azalées Editions, p. 307.

Pierre Hadot, *Le voile d'Isis : essai sur l'histoire de l'idée de nature*, Folio essais, 2008, p. 515.

Jean Mas, *Droit de propriété et paysage rural de l'île de Bourbon-La Réunion*, Thèse de doctorat Droit, 1971.

Charles Robequain, *Les « Hauts » de La Réunion*, In Bulletin de l'Association des géographes français, N° 183-184, 24e année, Janvier-février 1947. pp. 2-10.

29 ADR 122W706.

30 ADR 122W706.

31 L'affaire a été classée sans suite à la demande du Gouverneur (courrier du 11 janvier 1907).

# LOUIS ANTOINE ROUSSIN, PHOTOGRAPHE

par Eric BOULOGNE

« [...] la photographie, c'est le photographe. [...] nous ne disons plus que c'est un métier: c'est un art. C'est mieux qu'un art, c'est un phénomène solaire où l'artiste collabore avec le soleil. » Alphonse de Lamartine, 1859.

Pourquoi Louis Antoine Roussin (1819-1894) s'est-il intéressé à la photographie? Contemporain de Félix Nadar (1820-1910), rien ne le prédestinait, contrairement à son illustre confrère, à se diriger vers cette technique, employée comme moyen d'expression artistique. Contemporain d'Édouard Baldus (1813-1889), peintre et photographe comme lui, ou d'André Adolphe Disdéri (1819-1889) inventeur de la photographie dite « carte de visite », Roussin nous a laissé un témoignage photographique intéressant, le témoignage d'un portraitiste de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ses lithographies ont occulté d'autres aspects de son talent. Le photographe reste méconnu. Roussin est bien un artiste polyvalent et la photographie peut en témoigner...

Ces photographies sont autant de témoignages émouvants de cette deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les clichés semblent figés, et pourtant ils parlent et évoquent des pans de vies passées d'une société créole aujourd'hui oubliée.

Dans ce court article nous ne reviendrons pas sur la biographie d'Antoine Roussin ni sur ses talents de peintre, de graveur et d'imprimeur ni sur sa production phare « L'Album de La Réunion » pour mieux nous focaliser sur son activité moins connue de photographe<sup>1</sup>.

## Antoine Roussin à la découverte de la photographie

Antoine Roussin va illustrer l'*Album de La Réunion* de plusieurs photographies. Dans le Cinquième volume (1868), il offre à ses souscripteurs ses propres clichés. Entre 1869 et 1874, il présente quelques membres de la société créole, comme le portrait de Mme Nantier Didiée, premier cliché pris en 1869. Roussin ne le précise pas dans la présentation de chaque ouvrage mais il va s'appuyer sur des photographies pour réaliser plusieurs lithographies dans l'*Album de La Réunion* (2<sup>e</sup> volume 1862, 3<sup>e</sup> volume 1863, 4<sup>e</sup> volume 1867 et 5<sup>e</sup> volume 1868).

<sup>1</sup> Pour une présentation plus complète on pourra se référer à l'ouvrage cité à la rubrique « Les académiciens ont publié » du présent bulletin: Eric BOULOGNE, *Louis Antoine Roussin, photographe*, Editions ARS Terres Créoles, 2019.

C. Azéma, E. Bidache, H. Bévan, J. Lacombe, Ch. Saunier, A. Eyckermans, et bien d'autres photographes de La Réunion ou d'ailleurs, inspireront A. Roussin pour des lithographies. La lithographie permet à Roussin de créer, au-delà du cliché en sa possession, une œuvre originale où il peut encore jouer sur les ombres, accentuer un détail, etc. Le peintre est conscient de l'engouement du public pour la photographie mais il lui reste encore cette créativité personnelle qu'aucun objectif ne peut retrancrire.

En 1854, André Adolphe Disdéri (1819-1889) dépose le brevet de la photographie dite « carte de visite » (ou *portrait-carte*) et va révolutionner le monde de la photographie. À partir de cet instant, la photographie touche réellement le grand public et suscite l'engouement immédiat. C'est dans cette mouvance que vont s'inscrire la plupart des photographes installés à l'île de La Réunion.

À Saint-Denis, entre 1857 et 1860, K. Corentin, Avice et Mague, Chambay et Lecorgne, J. Lacombe, J. Galland et C. Parant disposent de studios et proposent de réaliser des portraits. L'un d'entre eux va avoir une influence sur Roussin.

En février 1859, J. Galland installe son atelier au 40, rue de l'Église (actuelle rue Alexis de Villeneuve). Au 40, rue de l'Église se trouvent déjà, depuis 1848, le bureau et l'imprimerie (Lithographique et Typographique) de M. A. Roussin. J. Galland, à partir du procédé breveté par A. Disdéri, propose des « portraits photographiques en tout genre » et précise que « les retouches à la sépia ou en couleur seront faites par M. Roussin ». Il semble que ce soit la première incursion de A. Roussin dans le domaine de la photographie.

Antoine Roussin après avoir collaboré avec J. Galland à partir de 1859 utilise l'atelier de son confrère (au 40, rue de l'Eglise) pour ses premiers clichés avant de créer son propre studio à partir de 1867 (au 96, rue de l'Eglise). Sur ces points quelques imprécisions demeurent...

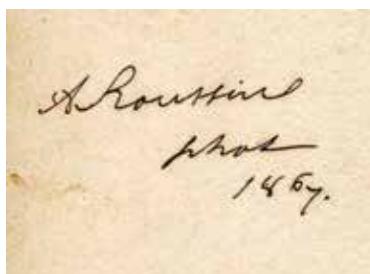
Artiste complet, Roussin s'engage dans cet art nouveau qu'est la photographie. À présent, c'est un fait, la photographie est populaire. Les photographies de Roussin nous offrent des portraits de membres de la société créole venus se faire « tirer le portrait ». Elles témoignent et nous plongent dans La Réunion lontan...

Roussin a appris de J. Galland, et apprend de ses amis photographes comme Eugène Bidache et en particulier de Charles Saunier qui maîtrise parfaitement le procédé breveté par A. Disdéri. Il importe avant tout de maîtriser cette nouvelle technique pour satisfaire une nouvelle clientèle. La photographie fixe tous les détails en quelques secondes.

À présent, pour un portrait « carte de visite » le temps de pose est de l'ordre d'une demie à une seconde. On peut faire le portrait d'un enfant, voire d'un bébé. La photographie est réellement à la portée de tous. En buste ou en pied, le photographe vous demande de rester immobile durant quelques secondes (manipulations obligent!). La spontanéité n'est pas de mise face à un appareil encore peu performant. Un geste et c'est l'image floue !

### Signatures et marques de Roussin

Au dos d'une *carte de visite*, le photographe est identifiable avec une signature ou une marque particulière. Sur les *cartes de visite* de Roussin, plusieurs signatures et marques sont présentes et permettent d'identifier immédiatement le photographe.



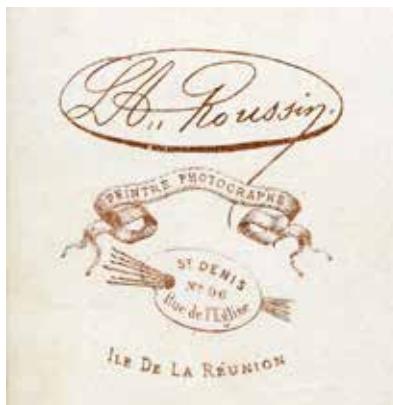
A Roussin – Phot (1867) (1) L. A. Roussin (2) (Coll. Eric Boulogne)



L A Roussin – Peintre Photographe (4) (Coll. Eric Boulogne)



L A Roussin – Peintre Photographe (5)  
(Coll. Eric Boulogne)



L A Roussin – Peintre Photographe (3) (Coll. Eric Boulogne)



Les signatures et marques du photographe Louis Antoine Roussin et quelques précisions :

(1) – *A Roussin* – Signature manuscrite apposée principalement au dos des premières *cartes de visite*.

(2) – *L A Roussin* – Signature manuscrite apposée au dos des *cartes de visite*. À noter l'inversion dans l'ordre des initiales de ses prénoms : Louis Antoine Roussin.

(C'est, à une initiale près (L), la signature de Roussin que l'on retrouve sur les reçus, les factures, etc.)

(3) – *L A Roussin* – Signature et marque (logotype ou logo) imprimées au dos des *cartes de visite*. Roussin se présente comme « Peintre Photographe » sur un bandeau, la palette traditionnelle du peintre porte son adresse et est traversée par un faisceau de 6 pinceaux.

(St DENIS – N° 96 – Rue de l'Eglise – Ile de La Réunion)

Ce logo présente au moins deux variantes sur les couleurs, sur le bandeau et le faisceau de 6 pinceaux.

(4) – *L A Roussin* – Signature et marque (logotype ou logo) imprimées au dos des *cartes de visite*. Roussin se présente comme « Peintre Photographe » sur un bandeau, la palette traditionnelle du peintre porte son adresse et est traversée par un faisceau de 5 pinceaux.

(*S<sup>t</sup> DENIS* – N° 96 – Rue de l’Eglise)

Cette marque, avec quelques entrelacs, présente au moins deux variantes ; l’une avec une encre noire et l’autre avec une encre brune. À noter la terminaison du mot « Photographe » s’estompant dans le pli du bandeau...

(5) – *L A Roussin* – Signature et marque (logotype ou logo) imprimées au dos des *cartes de visite*. Roussin se présente comme « Peintre Photographe » sur un bandeau, la palette traditionnelle du peintre porte son adresse et est traversée par un faisceau de 6 pinceaux.

(*S<sup>t</sup> DENIS* – N° 96 – Rue de l’Eglise – Ile de La Réunion)

Ce logo, le plus élaboré avec ses entrelacs, présente plusieurs variantes sur les couleurs (encres utilisées).

Cette étude ne prétend pas à l’exhaustivité, mais montre les principales signatures et marques apposées au dos des *cartes de visite* produites par Roussin.

#### Quelques lithographies en *cartes de visite*

Antoine Roussin va reproduire certaines de ses lithographies, selon un procédé de réduction photographique. C'est la diffusion d'images à un prix accessible pour beaucoup : environ 1 fr à l'unité. (Pour comparaison, à la même époque, 1 fr est le prix d'un journal au numéro)

Photographies sur papier albuminé (assez mince) contrecollé sur un carton plus épais.



Saint-Gilles-les-Bains  
(vue prise du bord de la mer)  
Lithographie/carte de visite (Coll. Eric Boulogne)

Au dos de ces lithographies au format des *cartes de visite* se trouvent la signature et la marque (logotype ou logo) de *L A Roussin* se présentant comme « Peintre Photographe » sur un bandeau. La palette traditionnelle du peintre porte son adresse – *S<sup>t</sup> DENIS* – N° 96 – Rue de L'Eglise – et est traversée par un faisceau de 5 pinceaux.

#### Les portraits de L. A. Roussin - Le format « carte de visite »

Le portrait photographique est à la mode. On vient poser devant l'objectif. Roussin, comme pour un tableau, donne des consignes, rectifie une position, capte le regard avant de prendre le cliché. L'appareil photographique se substitue à la toile du peintre. Roussin photographie... À quoi pense-t-il derrière cette chambre photographique ? Le peintre portraitiste a-t-il encore un avenir ? La peinture doit-elle être repensée, redéfinie, face à cette nouvelle technique capable de reproduire instantanément la réalité ?

Roussin est devenu photographe mais il n'oublie pas qu'il est avant tout peintre. Le portraitiste est devenu un photographe de portraits. Comme le peintre, le photographe crée et réalise une œuvre. Il s'appuie sur la lumière, joue sur les contrastes, règle un détail sur son modèle, car comme pour un peintre ou un sculpteur la personne qui pose devant l'objectif est toujours un modèle. On tient la pose... et Roussin photographie.

La plupart des *cartes de visite* ne mentionnent pas le nom des personnes photographiées. Nous avons le plus grand mal à identifier les personnages sur les clichés (hommes, femmes et enfants). Les *cartes de visite* gardent encore bien des mystères...

Ces photographies nous offrent une représentation de la société créole dans cette deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces photographies témoignent aussi des inégalités sociales... dans une société créole en pleine évolution.



Ici, le portrait s'inscrit dans un cadre bien délimité, un ovale. C'est un plan rapproché poitrine/visage où le décor, sans intérêt, est inexistant ou quasi inexistant. Pour ce type de carte de visite la photographie va à l'essentiel. Tout est dans le regard...

La *carte de visite* (petit format) réproductible le plus souvent en multiple de 6 (12, 24, etc.) suscite très vite un grand engouement. Très en vogue, les *cartes de visite* montrent le plus souvent des personnages en buste ou en pied, installés dans des décors peints agrémentés de draperies ou rideaux, avec un mobilier permettant le maintien lors des séances de poses (chaise, fauteuil, canapé, bureau, commode, guéridon etc.).

La vogue du portrait photographique sur *carte de visite* se situe entre 1854 (dépôt du brevet par A. E. Disdéri) et 1890, mais la *carte de visite* va perdurer jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. Techniquement, le tirage s'effectue sur papier albuminé. C'est le mode de tirage le plus populaire de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

La *carte de visite* est un tirage photographique de petit format (6,0 à 6,4 x 10 à 10,5 cm) monté/collé sur un carton assez épais. Le papier photographique étant extrêmement mince, le collage sur un carton plus ou moins épais permet d'obtenir une photographie facilement manipulable et destinée à passer de main en main... comme une carte de visite. Le plus souvent, le carton porte au dos le « logo » du photographe. Le nom du photographe peut apparaître également sous le portrait.



*Le cadrage permet de mettre en avant le personnage en tenue (civile, militaire, etc.). Ici, le décor devient secondaire. C'est le plan largement représenté dans la photographie de portrait et qui sera appelé, bien des années plus tard, « plan américain » par les cinéastes.*



*Deux enfants, visiblement d'un milieu créole aisé, posent devant un décor peint... et tropical.*



*Une femme de la société créole... M<sup>me</sup> H... et son petit-fils.*

Certaines cartes de visite sont signées et parfois datées, le plus souvent au dos. Ces clichés témoignent de la plupart des membres des grandes familles de la société créole de cette seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (hommes, femmes et enfants).



*Une petite fille pose... C'est une contrainte et elle ne peut tenir la pose, bougeant sa main droite et sa jambe droite... pour un léger flou.*  
Cliché daté de 1867.

Louis Antoine Roussin, photographe, se distingue par des décors sobres, peu chargés et sans accessoires et ornements inutiles, contrairement à certains de ses confrères. Pour ses clichés, Roussin va directement à l'essentiel et sait capter les regards. Roussin maîtrise parfaitement la prise de vue. La distance entre l'appareil photographique et le sujet est sciemment calculée. À travers le photographe on devine le peintre... et chaque cliché devient tableau.

#### **Les photographies de Louis Antoine Roussin témoignent...**

Aujourd'hui, l'œuvre d'Antoine Roussin reste incontournable pour la connaissance de cette période de l'histoire de l'île de La Réunion et l'*Album de l'Île de La Réunion* a incontestablement fait sa notoriété.

L'engouement pour la photographie semble annoncer la fin des peintres portraitistes. La photographie se popularise. Beaucoup moins onéreuse que la peinture, elle permet à bon nombre de se faire « tirer le portrait ». Ainsi, Roussin fera de nombreux portraits de gens parmi les plus modestes.

Dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le photographe se substitue au peintre. L'appareil photographique remplace le pinceau. Le photographe, comme le peintre, reste à distance de son modèle. Le sujet pose et le photographe, comme le peintre, joue de la lumière et maîtrise les ombres dans le décor du studio, demande de tourner la tête ou de l'incliner, observe la pose des mains, capte le regard. Très important le regard, voire primordial. À l'arrière de la chambre photographique, Roussin cadre, comme le portraitiste devant sa toile. Le peintre devenu photographe compose sa photographie comme il composait son tableau.

Louis Antoine Roussin n'est certes pas le photographe le plus connu. Néanmoins, ces photographies participent à la mémoire iconographique de La Réunion. La production photographique de Roussin est encore peu connue, se trouve dans les collections privées et reste à découvrir. Dans le domaine de la photographie, Roussin semble s'être consacré principalement à la *carte de visite*. Par définition, ces *cartes de visite* sont éparpillées dans les albums des collectionneurs privés, dans quelques grandes familles de La Réunion ou ailleurs. Les clichés de Roussin témoignent d'une société créole de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Si le peintre-lithographe a occulté Louis Antoine Roussin photographe, il n'en a pas moins sa place dans les pionniers de la photographie en cette deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Ses photographies restent à recenser au fur et à mesure des trouvailles dispersées et conservées ça et là... Louis Antoine Roussin n'a, semble-t-il, pas beaucoup photographié en extérieur et sa production témoigne surtout de portraits en studio.

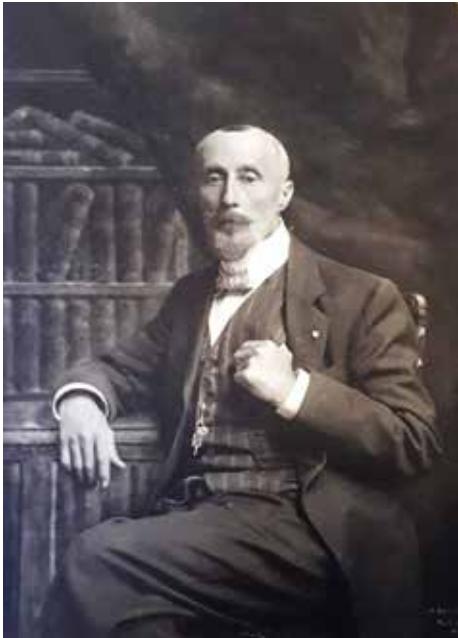
Eric BOULOGNE

Extrait de *Louis Antoine Roussin photographe*, Éric Boulogne, Éditions ARS Terres Créoles, 2019.

# GEORGES ROUSSIN (1854-1941)

## Dans l'ombre du père !

par Claude MIGNARD-MOY de LACROIX



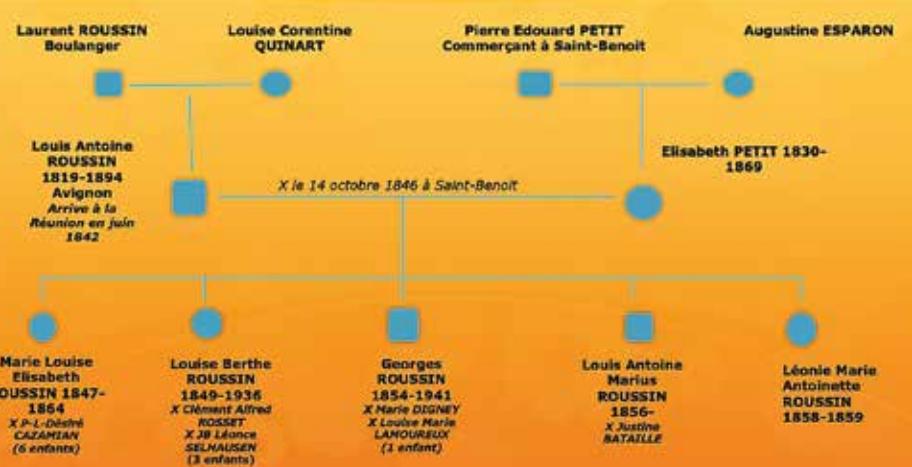
Georges Roussin  
(Photo Paul Baudecroux et Albert Cabaud, Paris -  
Collection particulière)

Georges Roussin est un peintre réunionnais méconnu dans son île d'origine, masqué par la grande notoriété de son père Louis-Antoine, peintre, photographe, lithographe, auteur du fameux *Album de l'Île de La Réunion*. Mais Georges Roussin est un grand peintre dont la renommée est nationale et même internationale. Aujourd'hui encore, ses tableaux se vendent chez les marchands d'art et aux enchères, atteignant des montants tout à fait respectables.

### Grandir à l'ombre d'un géant !

Louis Antoine Roussin, son père, était un personnage dans la société réunionnaise du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est toujours un problème pour le fils d'un grand personnage de se faire une place, de se faire connaître et apprécier, surtout lorsqu'on reste dans la même discipline.

Louis Antoine Roussin, arrivé à La Réunion en tant que militaire, va épouser une Réunionnaise, Élisabeth Petit originaire de Saint-André où son père est commerçant. Le couple aura cinq enfants.



La famille Roussin à La Réunion  
(D'après les notes de Bernard Roussin, son petit-fils)

Georges Roussin (1854-1941) est le troisième de la fratrie. Il grandit à Saint-Denis dans une famille connue et respectée. La notoriété de son père Louis Antoine est établie. La famille Roussin vit rue de l'Église à Saint-Denis. Élisabeth Petit, sa mère, meurt jeune, le 6 mars 1869, en métropole.

Georges a alors 15 ans. Il fréquente le Lycée Leconte-de-Lisle où il est un élève brillant. Il se fait déjà remarquer par ses aptitudes pour le dessin, suivant en ce domaine les traces de son père qui lui donne leçons et conseils.

On sait peu de choses de son enfance. On n'a même pas de photo ni de portrait. Pourtant son père photographe a dû en faire et il a peint ses filles, mais pas ses fils !

Il commence précocement à présenter quelques succès : dès 1872, à l'âge de 18 ans, il reçoit un prix pour ses œuvres, lors d'une exposition à l'île Maurice. Le proviseur du lycée, estimant que ce prix rejoignait sur l'établissement lui octroie une récompense spéciale, mais du coup, il ne pourra pas concourir au prix de dessin du lycée.

En 1873, à 19 ans, il est reçu deuxième au concours d'entrée à l'école des Beaux-Arts et la colonie lui accorde une bourse pour y être envoyé comme pensionnaire. Il quitte La Réunion le 1<sup>er</sup> septembre 1872 à bord de l'*Illissus*.

## Études - Carrière - Destin

Le 26 novembre 1872, Georges entre à l'atelier du peintre Alexandre Cabanel. C'est un peintre connu, il pratique l'Académisme (1823-1889). Georges fréquente également l'atelier de Millet en 1874 et il est aussi l'élève de Jules Lefebvre, au sein de l'illustre Académie Julian (école privée des Beaux-arts qui a formé de très nombreux peintres en les préparant au prix de Rome). Georges Roussin a obtenu un prix de l'Académie Julian.

En 1878, Cabanel écrit ses éloges au Conseil Général « *Roussin travaille toujours avec le même zèle sous ma direction à l'École des Beaux-Arts et je suis heureux de mentionner les très sensibles progrès que son travail incessant lui a fait faire dans ses études. Il serait à considérer que ses concitoyens voulussent bien lui continuer leurs encouragements en lui prolongeant sa pension un an encore. J'ai la certitude qu'il en tirera le meilleur profit et qu'il se montrera digne de cette nouvelle faveur* ».

Georges expose cette année-là dans l'atelier de son père à La Réunion. Il débute aussi aux Salons Annuels de peinture et de sculpture de 1878 avec un portrait à ses seules initiales. Georges Roussin est admis à la Société Nationale des Beaux-Arts en 1890.

En 1891, il épouse Marie Digney. La jeune femme est une pastelliste appréciée, elle participe, elle aussi à des expositions de la Société des artistes français. Marie ne vivra qu'une quinzaine d'années. Le couple n'aura pas d'enfants.

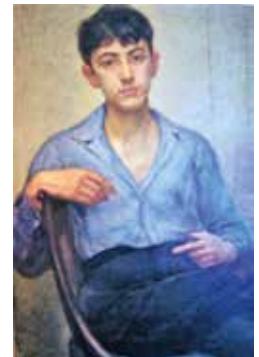
Veuf, Georges Roussin se remarie le 26 octobre 1905 à Paris avec Lucie Lamoureux. Le couple n'aura qu'un seul fils prénommé Georges (1910-1989), comme son père, qui sera architecte.

Il fréquente beaucoup son beau-frère Émile Trouette et sa femme Jeanne (née Digney) et va souvent chez eux à Dieppe où il aime peindre.

Georges Roussin a beaucoup peint sa famille.



1931 Lucie Roussin Pastels: « Mon fils Georges Roussin » (1929)  
(Collection Bernard Roussin)



Il est membre correspondant de l'Académie de l'Île de La Réunion dès 1913, année de sa création.

En 1921, un de ses tableaux, « l'Andalouse » (Espagnole à la mantille, 1906), conservé au Musée Léon Dierx est envoyé à la foire de Tananarive avec un paysage de Léon Dierx et un tableau d'Adolphe Leroy.



Andalouse  
Pastel sur toile (80X60) réalisé entre 1930 et 1940.  
Musée Léon Dierx

Il obtient de nombreuses récompenses dans des expositions françaises ou internationales :

- Exposition internationale de Rouen (médaille d'or 1884),
- Exposition de Versailles (1891),
- Exposition française de Moscou (médaille de vermeil 1891),

- Hors concours à l'exposition internationale de Chicago (1893),
- Exposition universelle de Lyon (médaille d'argent 1894),
- Première foire exposition coloniale de Rouen en 1896, Félix FAURE et Gaston LEBRETON lui remettent une médaille d'argent,
- Médaille d'or au Salon des Indépendants,
- Médaille au salon des artistes français,

Il exerce comme Professeur de dessin dans les Écoles de la ville de Paris, il est sociétaire de la Société des artistes français.

Il est élu membre correspondant de l'Académie de l'Île de La Réunion en 1913, année de sa création.

En 1921, il est nommé expert aux services français de restitution à Wiesbaden où il séjournera 6 ans.

Georges Roussin sera également peintre de marine. Il s'installe sur la terrasse de son aimable beau-frère M. Roussin. Il peint des couchers de soleil qui jettent leurs reflets d'incendie sur le cirque de falaises enfermant la mer entre le phare d'Ailly et la plage de Dieppe.



Rayon de soleil à travers les Nuages  
« Mixed media on paper » 29x45  
(vendu aux enchères à Drouot en septembre 2016)

Son catalogue de tableaux est impressionnant: il a touché à tous les styles (dessins, pastels, aquarelles, huiles ...), à toutes les techniques. Ses thèmes sont très variés: portraits, paysages, marines, natures mortes, nus, tableaux académiques, historiques et de théâtre.

Sa carrière est internationale et il participe à de nombreuses expositions en Europe et aux USA.

Georges Roussin a vécu une période à cheval sur le XIX<sup>e</sup> siècle et le XX<sup>e</sup> qui a généré dans l'histoire de l'art, de grands bouleversements, avec de multiples changements de style, de techniques.

Il s'est inséré d'abord dans le groupe de son maître Cabanel de style académique. De nombreux mouvements et écoles ont fleuri pendant cette période s'opposant et se détruisant l'un l'autre : impressionnisme (Renoir, Monet), néo-impressionnisme (Seurat), cubisme (Braque et Picasso), fauvisme (Matisse et Derain), orientalisme, nabisme (Bonnard et Séruzier), École de Pont-Aven (Gauguin et Denis), naïfs (Douanier Rousseau), symbolisme (Puvis de Chavannes, Maxence).

Georges Roussin a subi l'influence de tous ces mouvements, sans adhérer totalement à aucun. Il a gardé son style et sa manière personnelle d'exprimer ses sentiments et ses émotions.

### L'Algérie

En 1930, à 76 ans, il quitte Paris pour l'Algérie où il peint de nombreux tableaux. Il est attiré par les thèmes orientaux dès le début de sa carrière de peintre. Il se rattaché de ce fait au groupe des peintres orientalistes très en vogue.

Il aime beaucoup la vie en Algérie dont la lumière et les couleurs l'ont inspiré. De nombreux tableaux de cette période sont connus. Il regrette cependant La Réunion de son enfance.

Il présente une causerie en janvier 1935 où il retrace l'histoire de Bourbon afin de la faire connaître à ses amis et connaissances d'Alger.

Georges Roussin s'éteint à Hussein Bey en Algérie en 1941 à l'âge de 87 ans.

Il n'est jamais revenu à La Réunion, même pas au décès de son père en 1894, car en butte à des problèmes financiers. Il était toujours en correspondance avec sa sœur Berthe, épouse Rosset qui en parle dans ses courriers.

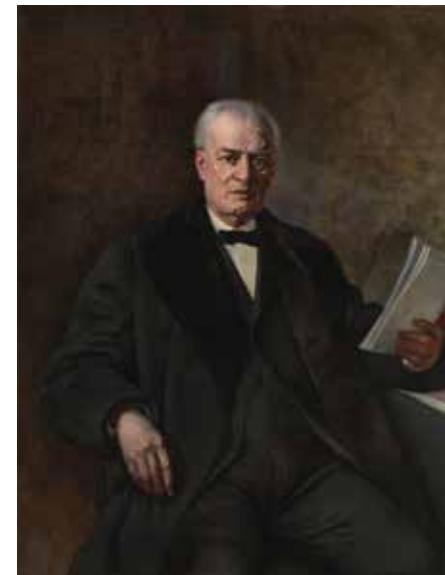
### Son oeuvre

Georges Roussin s'est illustré dans de très nombreux genres.

Dessins: Georges Roussin possédait de très nombreux carnets de croquis où il saisissait avec une virtuosité étonnante la vie, les sentiments, les émotions... Son petit-fils Bernard nous a permis de feuilleter ces carnets et en a extrait quelques échantillons ici présentés :



Portraits: Georges Roussin maîtrisait parfaitement le portrait et de nombreux tableaux ont été réalisés tant à l'huile qu'en pastel. Le portrait a été pour lui un moyen lucratif de gagner sa vie et ce d'autant qu'il y excellait. Quelques-uns de ces portraits sont encore aujourd'hui exposés au Musée Léon Dierx.



Portrait du Sénateur Théodore Drouhet, 1882,  
Huile sur toile 130x98  
Musée Léon Dierx

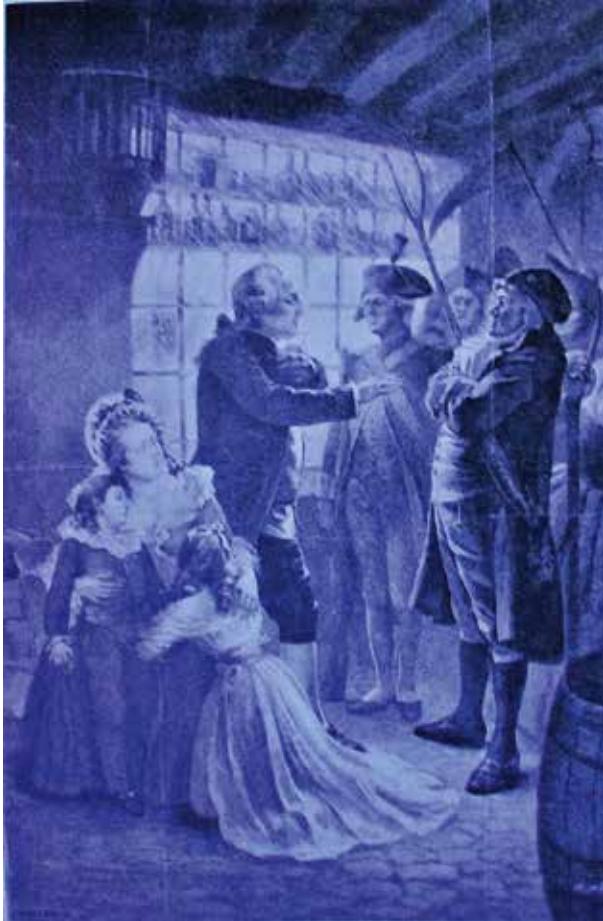


Portrait de l'Amiral Lacaze, 1931  
Pastel 60,3x49  
Musée Léon Dierx

Le travail de George Roussin a été influencé par les grands mouvements de peintures de son temps :

L'Académisme: il avait été l'élève de Cabanel et de Millet, grands représentants de ce style. L'art académique ou l'académisme est caractérisé par un goût pour les thèmes historiques et pour l'orientalisme.

Peinture d'histoire: son œuvre principale *Louis XVI dans la boutique de l'épicier Sausse* (1895), retrace une scène fort curieuse de la fuite du roi à Varennes. Cette toile historique, pleine de reflets blasfards et violacés, d'une sombre matinée d'hiver, est saisissante de grandeur et de simplicité. Elle fut présentée pour le salon des Champs-Élysées 1895. Cette toile fut acquise par la ville de Lyon pour la faculté de Droit:



Louis XVI dans la boutique de l'épicier Sausse (1895).  
Huile sur toile (Faculté de droit, Lyon)

Il réalisait également des tableaux de théâtre: ainsi la mort de Franceska Rimini et de Paolo Malatesta (pièce de théâtre de Dante, *la Divine Comédie*). Ce tableau est la propriété du musée Léon Dierx.



Mort de Franceska da Rimini et Paolo Malastet (1880)  
Huile sur toile, 90x120 (Musée Léon Dierx)

Natures mortes: il a peint de nombreux bouquets de façon remarquable :



Le bouquet de Lilas  
Huile sur carton 80X60 (Coll Georges Roussin)

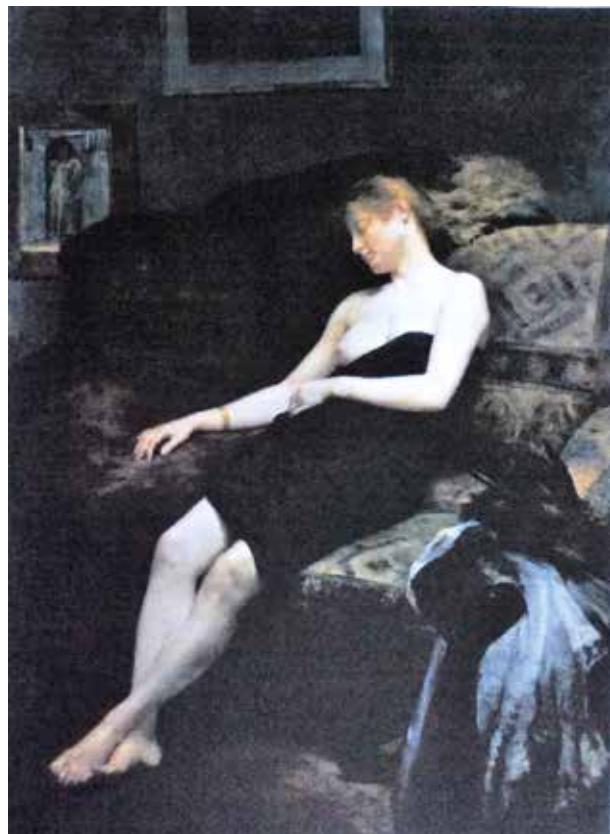


Bouquet de roses  
Huile sur carton 80X60 (Coll Georges Roussin)



Le vase bleu  
Huile sur carton 80X60 (Coll Georges Roussin)

Nus: les peintures de nus avaient du succès au début du XX<sup>e</sup> siècle. Georges Roussin a fréquenté les cabarets et les théâtres et comme d'autres peintres, s'est exercé aux nus. Il aimait peindre les danseuses. C'est dans cette catégorie qu'il décrocha de nombreux prix: *Endormie dans le studio*, 1889, ce tableau s'attire les éloges de nombreuses revues d'art. « Celui qui traça cette image recueillie et voluptueuse tout ensemble est un fervent de la beauté des femmes » (Armand Sylvestre, critique d'art). Et encore: « J'irai volontiers m'agenouiller au pied du canapé de L'Endormie de M G. Roussin; qui montre ses épaules, sa gorge et ses jambes ... Joli tableau ». (*Écho de la semaine*) Ce tableau a été vendu par Sotheby's à New York, en 2005, 50 000 €.



L'endormie (1889)  
Huile sur toile, 182 x 131

En 1920, il reçoit la médaille d'argent (au salon, « M Georges Roussin expose un nu de belle forme qui rappelle la matière opulente de Courbet » publiait *la Nouvelle revue*.

Orientalisme: toute une partie de son œuvre s'inscrit dans ce mouvement. Dès le début de sa carrière Georges Roussin ensemble attiré par les thèmes de l'orient. A partir de 1930 lorsqu'il décide d'aller vivre en Algérie, la peinture de Georges Roussin ne sera plus qu'orientaliste.



Femme orientale au châle rouge dans son intérieur  
Huile sur toile 40x32

La thématique orientaliste qui traverse les différents mouvements picturaux du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle s'inscrit dans une perspective historique.

Dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Occident s'intéresse de plus près à l'Orient. En 1704, Antoine Galland publie la première traduction française des « Contes des

Mille et Une Nuits ». En 1721, ce sont les « Lettres Persanes » de Montesquieu qui vont attirer l'attention du grand public, avide de nouveautés. Dès lors, commence la mode des Turqueries que l'on trouvera dans l'habillement, la littérature, la musique, l'ameublement. C'est au XIX<sup>e</sup> siècle qu'apparaît un véritable engouement pour l'Orient: son luxe, son mystère, le merveilleux qui l'entoure, inspirent depuis plusieurs siècles artistes et écrivains.

Des événements historiques attisent cette « mode » : la campagne d'Égypte (1798-1799), la guerre d'indépendance de la Grèce (1821-1829), la prise d'Alger par les Français (1830), la guerre de Crimée (1854-1855), l'ouverture du Canal de Suez (1869), le démembrement progressif de l'Empire Ottoman sur fond de rivalités et d'ambitions coloniales, entre la France et l'Angleterre en particulier.

Le domaine des lettres connaît sa vague orientaliste au XIX<sup>e</sup> siècle : Victor HUGO écrit dans ses Orientales que le monde islamique est « pour les intelligences autant que pour les imaginations, une sorte de préoccupation générale ».

Les artistes se transforment en véritables explorateurs, profitent de charges éventuellement consulaires ou commerciales qui leur sont confiées pour se documenter, voyager, étudier les cultures et l'univers familier du Moyen-Orient, suivent les missions scientifiques des orientalistes universitaires.

Le style s'épanouit au début du XIX<sup>e</sup> siècle pour atteindre un sommet aux Expositions Universelles de 1855 et 1867. Les thèmes orientalistes disparaissent peu à peu de la peinture au XX<sup>e</sup> siècle.



La caravane dans l'Oued  
Dessin-Aquarelle,  
Pastel sur papier, 35x24

L'impressionnisme: il a certainement fréquenté la cave et les amis de son compatriote Ambroise Vollard. On retrouve l'influence des impressionnistes dans certains de ses tableaux:



La partie de croquet  
1889 Huile sur toile (98x119)

Pastelliste: la technique du pastel très prisée sous l'Ancien Régime connaît un renouveau avec les impressionnistes qui la remettent au goût du jour dès 1890. Georges Roussin utilisait volontiers le pastel tant pour les portraits que pour les paysages ainsi que nous l'avons vu avec l'Andalouse ci-dessus.

**Paysagiste**: Georges Roussin aimait peindre la mer et les couchers de soleil. C'est pendant ses séjours en Bretagne et en Normandie chez son beau-frère Trouette qu'il réalise ses plus beaux paysages.



Dieppe  
Pastel sur carton (19x28)

### Sources et documentation

Il faut remercier M Christian Petit qui nous a fourni toute la documentation qu'il détenait lui-même de Bernard Roussin petit fils de Georges et dernier du nom.

L'Iconothèque nous a permis de récupérer les images des tableaux de Georges Roussin présents au Musée Léon Dierx et quelques photos de la famille Roussin.

Claude MIGNARD-MOY de LACROIX

### Sa notoriété

Grandir à l'ombre d'un géant!

Georges Roussin serait resté définitivement à l'ombre s'il était resté au pays. Pour trouver sa place au soleil, il lui fallait s'éloigner et monter plus haut! C'est ce qu'il a fait!

Il est devenu un grand artiste tant au niveau national qu'international, remportant des médailles et des récompenses multiples.

Ses tableaux continuent de se vendre sur le marché de l'art.

Georges Roussin n'a jamais adhéré aux mouvements des peintres dit « modernes » non figuratifs. Il est resté fidèle aux méthodes de ses maîtres académiques, tout en imprimant un style qui est le sien, des couleurs, des thèmes.

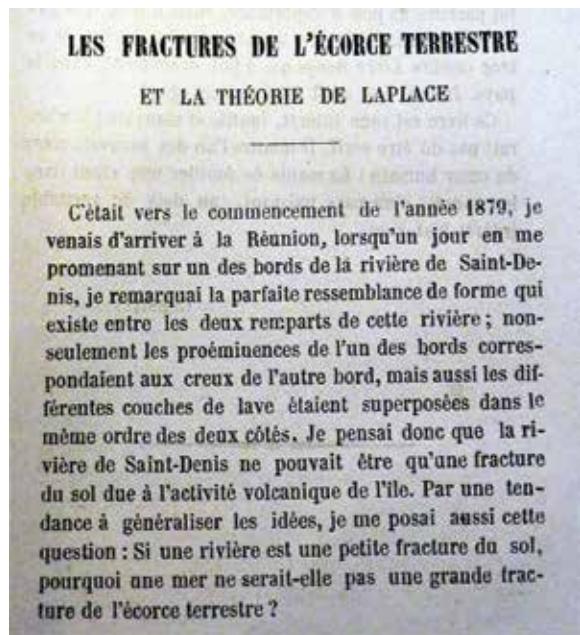
Il a touché à tout: huile, gouache, pastels aquarelles, crayons, fusains avec un égal succès.

Les Réunionnais le connaissent peu, la stature de son père continue d'occuper le terrain. Il est temps de lui redonner une place parmi nos illustres artistes.

# ROBERTO MANTOVANI (1854-1933)

## Un visionnaire oublié

par Jackie RYCKEBUSCH



Début de l'article de Roberto Mantovani

In Bulletin de la Société des Sciences et Arts de l'île de La Réunion, 1889/90.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la Société des Sciences et Arts de La Réunion comptait en son sein des membres honoraires illustres, Leconte de Lisle et Edouard Hervé de l'Académie Française. Certains membres titulaires n'étaient pas moins célèbres tant localement qu'au plan national : H. Bridet, spécialiste des cyclones, Louis Antoine Roussin, artiste peintre, lithographe, journaliste, photographe, éditeur et auteur d'un célèbre album, A. VINSON, spécialiste des Aranéides, etc.

Roberto MANTOVANI, quant à lui, était Consul d'Italie, peut être professeur.

Les Bulletins de la Société étaient largement diffusés y compris en Europe comme toujours pour ces publications de bonne qualité et de bonnes tenues.

Lors de la publication de Mantovani en 1890, le secrétaire de la Société, E. Du Buisson, expliquait la genèse de l'article et de la découverte de l'auteur de la façon suivante :

« M. Mantovani nous a modestement exposé le point de départ de son hypothèse ; le voici : En se promenant dans le lit de la rivière de Saint-Denis, il remarqua que la fracture au fond de laquelle est établi ce lit présentait un caractère assez frappant : chaque saillie d'un côté correspondait presqu'exactement à une dépression de l'autre, de façon que si les deux lèvres de cette fracture pouvaient être rapprochées, elles s'adapteraient presqu'exactement. De là à l'idée que cette fracture ne pouvait être attribuée qu'à un écartement, il n'y avait qu'un pas, et M. Mantovani consulta d'autres lits de rivière. Même remarque. Avec cette pensée présente à l'esprit, il fut conduit à trouver que le même fait pouvait être remarqué sur le planisphère, en considérant les côtes opposées des mers intérieures comme la Méditerranée. Des petites aux grandes, il trouva les mêmes caractères aux côtes opposées de l'Afrique et de l'Amérique du Sud et ainsi de suite partout.

Ces observations préliminaires soumises à M. C. Flammarion en 1884 furent trouvées fort ingénieuses et vivement encouragées par l'illustre astronome.

Comment concilier cela avec l'idée de condensation intérieure et par conséquent de contraction à la surface de la terre, pour rester en conformité avec la théorie de Laplace ?... Pas possible.

Il fallait chercher l'explication du phénomène dans un autre sens au contraire, dans une *dilatation* qui, en agissant sur une croûte refroidie, avait provoqué des cassures à la surface du globe. »

Aujourd'hui l'idée de Mantovani d'une dilatation de la Terre pour expliquer son constat peut prêter à sourire, mais il sut néanmoins mettre en exergue l'activité volcanique. Il était aux premières loges à La Réunion...

Mais ne faisons pas de fixation sur la cause avancée, retenons son constat plus que prémonitoire. Son article *Les fractures de l'écorce terrestre* de 1890 part d'une réflexion bien antérieure : 1879, Wegener (le célèbre auteur de la théorie de la « dérive des continents ») ne devait naître que l'année suivante, le 1<sup>er</sup> novembre 1880. D'un simple constat lors d'une promenade dans la Rivière des Galets Mantovani extrapole aux continents : « les côtes opposées des mers offraient en général la même ressemblance de forme » selon ce qu'il appelle une ligne de fracture !

Il poursuit la réflexion jusqu'à l'analyse de la faune et de la flore des côtés opposés, et les différentes couches de sol produit par les volcans « qui ont transformé les vastes étendues de l'épiderme terrestre, par des soulèvements, des affaissements... ». Il suggère « une seule fracture circulaire du noyau primitif

du globe ». « La première... a formé l'Océan Pacifique... Elle va du Pôle Nord au Pôle Sud ». Une « fracture complémentaire a formé l'Océan Indien » et ajoute « ne serait-on pas tenté de pousser l'Amérique du Sud contre l'Amérique du Nord, l'Afrique contre l'Europe et l'Asie ». Et il conclut: « cette nouvelle théorie repose sur des bases logiques et scientifiques ». Il pense que « le partage de la surface terrestre en deux hémisphères d'égale pesanteur » est tout aussi logique en faisant remarquer que « de l'infini tout se déduit et que les atomes ne sont qu'une limite... et qu'en réalité les atomes sont aussi complexes que les astres les plus grands ». C'est une vérité première aujourd'hui mais à l'époque, l'atome était encore cette particule élémentaire insécable.

M. Mantovani était donc un « visionnaire » qui mérite mieux que l'oubli, y compris à La Réunion.

Une question subsidiaire s'impose : A. Wegener<sup>1</sup> a-t-il pu connaître le travail de Mantovani ?

Il a fréquenté les Universités de Heidelberg, d'Innsbruck et Berlin puis celle de Hambourg où il fut nommé lors de sa création. L'une d'elle était-elle abonnée au Bulletin ? Le premier travail significatif de Wegener sur le sujet qui nous intéresse date de 1915 : « Genèse des continents et des océans » republiée entre 1920 et 1929. D'autres auteurs évoluant dans le cercle restreint des spécialistes de cette question ont évoqué ultérieurement le travail de Mantovani : J. BOURCART en 1924 qui dit que Wegener n'a pu avoir connaissance de l'article de 1890. Mais il précise qu'il semblerait qu'il ait connu le travail de Mantovani indirectement. Sur quoi se base-t-il ? En tout état de cause, peu près, à la même époque que Wegener, il reçut une sorte de consécration par ses pairs.

Dans un long article publié en 1990 par le Comité français d'histoire de la géologie, Gabriel Gohau évoque « Mantovani et sa théorie de la dilatation planétaire ». Et il reprend la question plus que pertinente de Mantovani : « Pourquoi une mer ne serait-elle pas une grande fracture de l'écorce terrestre ? »... « Ne dirait-on pas que la côte brésilienne vient de se détacher du continent africain ? ».

Pour résumer, Mantovani n'avait pas « disparu ». Il habitait Paris en 1924 et publiait encore dans le Bulletin de Géologie. Il s'accroche certes à l'idée de dilatation de la Terre mais évoque surtout avec pertinence les temps préhistoriques et parle de « durée de temps encore insoupçonnée » pour le passé géologique (Cf. Gabriel Gohau, *Histoire des sciences de la vie*).

Que dire de plus sur ce précurseur trop méconnu qui, sans être scientifique, sut émettre des idées prémonitoires.

<sup>1</sup> WEGENER Alfred : Né à Berlin, astronome et climatologue, publie « la genèse des continents et des océans ». Il y développe la dérive des continents, ouvrage réédité à partir de 1920.

Wegener, parfois ironisé, ne sera lui-même reconnu comme le père de la tectonique des plaques que soixante-dix ans plus tard.

Il n'est donc pas trop tard pour connaître et faire connaître MANTOVANI, que les réunionnais ont oublié, à l'inverse de ses pairs.

Jackie RYCKEBUSCH

## Bibliographie

BOURCART J., *Les origines de l'hypothèse de la dérive des continents*. Revue scientifique, 1924, 563-564.

DUBUISSON Edouard, *Un succès scientifique* (à propos de la conférence de MANTOVANI R.), Bulletin de la Société des Sciences et Arts, Année 1889-90, 109-113.

GOHAU Gabriel, *Mantovani et sa théorie de la dilatation planétaire*, Travaux du Comité Français d'Histoire de la Géologie, Troisième série, T IV (1990).

GOHAU Gabriel, DURIS Pascal, « *Histoire des sciences de la vie* », Paris, Belin 1997.

MANTOVANI Roberto, *Les fractures de l'écorce terrestre et la Théorie de Laplace*, Bulletin de la Société des Sciences et Arts, Année 1889-90, 41-53.

# 1940-1942, LES ANNÉES PÉTAINISTES A LA RÉUNION

par Mario SERVIABLE

« Après avoir lutté pour la paix aux côtés de la Grande-Bretagne jusqu'à la dernière minute, la France va défendre sa vie avec celle des peuples libres. Notre nation, debout à côté des pays alliés, répondra par la victoire au défi cynique porté par un chef barbare aux principes sacrés de la conscience humaine ». C'est la proclamation du gouverneur Joseph-Urbain Court, le 2 septembre 1939, à la population de la Colonie de La Réunion.

La France tiendra et les Réunionnais feront leur devoir! Le 9 septembre 1939, la *Ville de Tananarive* embarque les premiers 1 004 mobilisés. 9 meurent durant la traversée et 147 seront hospitalisés en arrivant à destination à Marseille ; 800 autres partiront le 25 avril 1940, 1 000 suivront le 5 mai 1940 et 350 autres prennent la mer le 17 juin 1940, soit au total 3 154 Créoles au front européen. La France n'a pas tenu; l'île apprend l'invasion, la débandade et « l'étrange défaite » (Marc Bloch).

## A – La France perd la guerre

Comment perd-on une guerre ? De deux manières : en s'effondrant militairement ou en s'effondrant politiquement et moralement. La France perd successivement du terrain face à l'avancée des armées allemandes. Et subitement, le désordre et l'anarchie s'installent, transformant une puissance mondiale majeure en une nation de réfugiés fuyant. Le président de la République française, Albert Lebrun, s'étant réfugié au château de Cangé-sur-le-Cher, c'est Paul Reynaud, Président du Conseil (Premier ministre de l'époque) qui conduit les affaires de la France depuis le 21 mars 1940. Le 18 mai 1940, alors que la défaite se profile, il confie à Philippe Pétain la vice-présidence du Conseil et nomme Charles de Gaulle, qui s'est brouillé avec Pétain depuis 1938, sous-secrétaire d'Etat à la Défense nationale. L'attelage au sommet de l'Etat est disparate et ne s'entend sur rien. Le 17 juin 1940, les choses se précipitent; Reynaud envoie De Gaulle à Londres pour expliquer aux alliés britanniques la situation militaire française puis démissionne dans la foulée. Il est remplacé par Pétain. On compte sur le prestige de l'ancien vainqueur des Allemands à Verdun pendant la Première guerre pour rassurer les Français et donner à réfléchir aux Allemands. Le maréchal Pétain prononce son premier message aux Français le 17 juin 1940 : « C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat [...] Je fais à la France le don de ma personne pour atténuer son malheur ». Il

annonce - sans l'accord du gouvernement - qu'il a demandé à « l'adversaire » de lui communiquer les conditions d'armistice.

Le 18 juin 1940, la France dépose les armes et attend les conditions du vainqueur. Le même jour à Londres, De Gaulle se démet de son mandat et lance un appel à la BBC, la radio nationale britannique, pour continuer le combat. « L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non ! Croyez-moi, moi qui vous parle en connaissance de cause et vous dis que rien n'est perdu pour la France ». C'est l'Appel du 18 juin ! Peu vont en prendre connaissance pour des raisons techniques de diffusion. Un second appel, le 22 juin 1940, bénéficie de l'effort de propagande britannique, relayant le message dans le monde entier : « Moi, général de Gaulle, j'entreprends ici en Angleterre, cette tâche nationale. J'invite tous les Français qui veulent rester libres à m'écouter et à me suivre ». La Grande-Bretagne vient de créer un personnage d'histoire et un mythe : l'esprit résistantialiste, incarné par De Gaulle et qui sera transformé en force politique après la Libération.

Le 25 juin 1940, à 0 h 35, les hostilités cessent sur tous les fronts de la France continentale. Désormais, la France n'est plus légalement en guerre. Elle a perdu 120 000 hommes, les Allemands comptent 40 000 victimes. Près de 2 millions de Français sont faits prisonniers. De 1940 à 1944, la France sera colonie allemande dans l'illusion de la souveraineté. Son économie est au service de l'effort de guerre nazi. 1 100 administrateurs allemands sont mobilisés à cette fin. Dès le 25 juin 1940, la France doit mettre à disposition de l'Allemagne une indemnité journalière d'occupation de 400 millions de francs, l'équivalent du budget de l'Etat, sur le compte des *Reichs Kreditkassen* à la Banque de France. Conformément aux accords d'armistice du 22 juin 1940 (articles 2 et 3), la France continentale est coupée par une ligne de démarcation séparant la partie occupée de la partie « libre ». Mais selon Eric Alary (*La Ligne de démarcation*, Perrin, 2003), la France va se retrouver morcelée en sept parties ; l'objectif nazi est d'avoir le contrôle absolu du littoral atlantique afin de parer à tout débarquement britannique, de maîtriser les principaux axes de communication et de contrôler les sites industriels susceptibles d'aider à l'effort de guerre nazi. Les Français se divisent entre Résistants et Hésitants ; il faut prendre parti. L'Histoire consignera des attitudes d'accommodement, d'acquiescement et d'aveuglement. Le journaliste juif autrichien Moriz Scheyer (1886-1949) réfugié et caché en France est écœuré : « La dose de prostitution mentale, de trahison, de servilité canine, de vulgarité et de dépravation qui se dissimulait sous l'étiquette de « collaboration » dépassa l'imagination » (*Si je survis*, Flammarion, 2016).

Et La Réunion ? Le 18 juin 1940, les Anciens combattants, réunis à l'hôtel de ville de Saint-Denis, rédigent en présence du nouveau gouverneur Pierre Aubert,

arrivé le 27 février 1940, un télégramme de soutien à la France combattante. « Dans les heures si graves et si pénibles que traverse la Nation, la colonie de La Réunion tout entière tient à proclamer à la France sa grande douleur et son indéfectible attachement [...]. La colonie qui contient encore 15 000 hommes jeunes et valides, demande ardemment à pouvoir apporter encore sur son sol ou sur un autre, son concours et ses forces à l'immense tâche qui s'offre ». Il est transmis le lendemain par Aubert au ministre des Colonies, à Bordeaux, nouveau siège du gouvernement de la France. Ce message sera oublié devant la raison d'Etat. Le samedi 29 juin 1940, Aubert a choisi son camp : « Le gouvernement qui a signé l'armistice est le gouvernement légal ». Du 29 juin 1940 au 29 novembre 1942, l'île sera pétainiste.

## B – La France perd son honneur et la République se suicide

Comment impose-t-on à tout un pays une décision contraire à la volonté populaire exprimée par ses élus sur une question engageant son avenir, sa sécurité et son honneur ? En trafiquant la question ! La question n'est pas de savoir pourquoi l'île rejoint le camp pétainiste, c'est-à-dire le gouvernement de Bordeaux en juin 1940, mais comment elle fait ce choix ? Le pourquoi est évident : c'est un choix de raison légitimiste de pur réflexe administratif. C'est le comment qui oriente ce choix. La décision est prise le samedi 29 juin 1940, lors d'une réunion de la Commission consultative de la Défense élargie convoquée par Aubert à l'hôtel du Gouvernement.

« Le gouvernement de La Réunion doit-il sortir de la légalité pour se mettre, au mépris des ordres du pouvoir central, à la disposition du gouvernement britannique ? »

Posée ainsi, la réponse à la question est NON. Posée ainsi, La Réunion doit se rallier à Pétain. Dans un huis clos oppressant, il demande à chacun de se positionner ; et les yeux dans les yeux, à distance d'intimidation, il demande à chacun d'assumer dans sa réponse deux autres considérations : le reconnaître comme autorité légale unique et lui témoigner sa confiance.

Il y eut quatre groupes : les « Non », les « Non-mais » pour se rallier à Pétain, les « Oui » pour continuer le combat et les « Attendons » pour ne pas se rallier.

- 1) Les fonctionnaires et personnalités métropolitains répondent Non à « la sortie de la légalité », à l'exception du Secrétaire général Antoine Angelini, numéro 2 de l'administration locale et du capitaine Plat.
- 2) Les Non-mais ? C'est le cas de Méra, directeur du Chemin de Fer et Port de La Réunion (CPR), d'Emile Hugot, commandant de la batterie du Port et de Raymond Vergès, chef du service de Santé qui déclare : « En tant que fonctionnaire, je vous obéirai. En tant qu'homme, il m'est extrêmement pénible de voir la France foulée aux pieds ; et je crois

qu'il est du devoir de chacun de nous d'envisager de lutter aux côtés de n'importe qui pour le salut de la France. » Raymond Vergès évite de prononcer le nom de ce « n'importe qui » en lequel tous devinent Charles De Gaulle.

- 3) Oui et il faut continuer le combat ! S'opposent à Aubert une majorité d'hommes politiques créoles, dont Raoul Nativel, Président du Conseil général, Adrien Lagourgue, Raoul Hoarau, maire de Saint-Denis, Henri Foucque, président de l'association des Anciens combattants, Fernand Sanglier, Frédéric Payet, conseiller général. Ils emboîtent le pas sans nuance à Raoul Nativel : Il faut continuer le combat.
- 4) Chez les diplomates « Attendons pour y voir plus clair » : Anatole Hugot, conseiller privé qui estime que décider sans avoir toutes les informations est prématué : « Je vous prie de ne pas me demander mon opinion maintenant, avant que cette question de légalité du gouvernement français ne soit absolument certaine et résolue de façon définitive ».

Angélini et Plat seront mutés à Madagascar ; Raoul Nativel perdra la présidence du Conseil général et Raoul Hoarau son fauteuil maire de Saint-Denis. Les communications étant rétablies avec le pouvoir central qui déménage de Bordeaux à Vichy, Aubert fera allégeance au maréchal. Les Britanniques vont réagir à la nouvelle position de la France. A Mers-el-Kébir (Algérie), le 3 juillet 1940, La Royal Navy attaque la flotte française considérée comme ralliée à l'Allemagne : 1 297 morts français. C'est la bascule militaire : Pétain attise le sentiment séculaire « anti-anglais ».

Si la France disparaît sous la violence militaire allemande, la République française sera mise à mort par les parlementaires français. Le 10 juillet 1940, les députés et les sénateurs, convoqués par Laval, vice-président du Conseil, dans la salle du Grand casino de Vichy, votèrent les pleins pouvoirs à Pétain. Un article unique marquait la fin de la III<sup>e</sup> République : « L'Assemblée Nationale donne tous pouvoirs au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer, par un ou plusieurs actes, une nouvelle constitution de l'Etat français. Cette constitution doit garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie. Elle sera ratifiée par la nation et appliquée par les assemblées qu'elle aura créées ».

Sur les 649 députés et sénateurs présents, ils ne furent que 80 à dire non à Pétain. Le 11 juillet 1940, Pétain abrogeait l'article 2 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 établissant le régime républicain en France. D'un trait de plume, la République disparaît avec sa devise et ses symboles, pour laisser la place à l'*Etat français*. La devise des Croix-de-feu du colonel de La Rocque

depuis 1933, *Travail – Famille – Patrie* devient celle de la France, inscrite sous le nouveau symbole du labrys, la hache à double tranchant prisée par les fascistes.

### C – La Réunion pétainiste : Vanille, manioc et maïs

Du 29 juin 1940 au 29 novembre 1942, le lendemain de l'arrivée du *Léopard* des Forces Françaises Libres du général de Gaulle, l'île sera pétainiste. Pendant ces 29 mois, La Réunion connaîtra la pénurie et ses corollaires. Le 16 septembre 1941 une « carte d'alimentation » (pour ne pas dire rationnement) est instituée. Le pouvoir incite à l'arrachage des cannes sur 50 % des surfaces cultivées et la replantation en manioc, maïs et vivres divers. Le marché noir est vivement réprimé, le pouvoir judiciaire n'hésitant pas à expulser les commerçants asiatiques (Chinois et Zarab') incriminés. Par ailleurs un plan Vanille propose de substituer « l'or noir » au sucre comme valeur d'exportation.

La population de l'île s'élève à 220 965 habitants (Recensement du 16 septembre 1941). Selon l'usage de l'époque, elle est divisée en 7 groupes ethnicisés :

Réunionnais : 214 382

Indiens : 136

Malgaches : 572

Cafres : 113

Chinois : 3 853

Arabes : 1 404

Etrangers : 495

Dès l'armistice signé le 25 juin 1940, l'évêque de La Réunion, Mgr de Langavant demande à la population de reprendre ses habitudes. « Inutile de se lamenter sur l'issue malheureuse de la guerre, cela ne sert à rien. Pour relever le drapeau de la France, il faut se mettre tout de suite au travail » (*Dieu et Patrie*, 28 juin 1940). Car l'île est coupée du monde et elle doit assumer seule son devenir. Mais le gouverneur pétainiste Aubert n'est pas dupe. Dès le 2 juillet 1940, il est alerté par les Renseignements généraux sur l'état de l'opinion réunionnaise : « L'action du général de Gaulle est unanimement approuvée et (qu') on la considère comme la seule porte de sortie dans la situation actuelle.

Dans une île dépourvue de Juifs, l'Ennemi intérieur est le Communiste, souvent Franc-maçon. Les communistes, et sous ce vocable tous les partisans du Front populaire, sont considérés comme minoritaires et mal organisés. Un rapport de gendarmerie du 7 juin 1940 à Saint-Paul, considéré comme fief de la Gauche, est nuancé : « Depuis la guerre, ils ont modéré leur sympathie pour le communisme, mais en réalité, ce n'est qu'un couvert. Leur action s'accomplit dans l'ombre. Ils n'en sont que plus dangereux ».

Dans la « zone libre », l'Etat français de Pétain met en œuvre sa « Révolution nationale ». Elle vise d'abord à exciser de la Nation cinq catégories d'individus menacés de perdre leur qualité de Français : les Juifs, les francs-maçons, les communistes, les métèques (Tsiganes, Roms, etc..) et les gaullistes. Dans une note à Pétain du 28 juin 1940, Weygand dresse le ressort de l'ordre nouveau : « L'ancien ordre des choses, c'est-à-dire un régime politique de compromissions maçonniques, capitalistes et internationales, nous a conduits où nous sommes. La lutte des classes a divisé le pays, empêché tout travail profitable, permis toutes les surenchères de la démagogie ». Aubert va effacer cet « ordre ancien » dans sa représentation politique : Le Conseil général de La Réunion est mis en sommeil et remplacé par une Commission administrative ; le Conseil privé est débarrassé de ses personnalités « anglophiles » comme Anatole Hugot ; un Conseil économique consultatif de 14 membres est créé en septembre 1941 et placé sous la responsabilité de Jean Rivière, secrétaire général du Gouvernement. Les 23 municipalités élues sont dissoutes et le 19 février 1941, les maires sont nommés et les équipes municipales reconstituées par cooptation.

A La Réunion, une section de la Légion Française des Combattants et des Volontaires de la Révolution Nationale est créée par la loi du 18 novembre 1941. Elle est ouverte à tous les Anciens Combattants ainsi qu'à tout Français ou Française âgé de 20 ans « désireux de s'associer aux Anciens Combattants pour servir les principes de la Révolution Nationale et assurer leur application dans tous les domaines » (art 1<sup>er</sup> des statuts). Sont exclus par principe, l'étranger, le Juif et le franc-maçon. Des hommes d'Eglise s'engagent, souvent en tant qu'Anciens combattants : les chanoines Herbert Mondon et Henri Bouchon, les curés Fayet (Saint-André) et Georges Gautron (Plaine-des-Palmistes)

### D – La fin de l'oppression pétainiste

Les Réunionnais attendent le débarquement des Anglais. Ce n'est pas un rêve si irraisonné, car ils ont débarqué à Madagascar le 5 mai 1942. Aubert aussi attend avec résignation l'arrivée des Anglais. Vichy l'a prévenu que le *HMS Frobisher*, basé en Afrique-du-Sud, ferait route sur La Réunion avec 6 000 hommes. Le 26 septembre 1942, il fait apposer partout des affiches « Pas de défense » et part installer l'Administration locale à Hell-Bourg, au cœur des montagnes.

Effectivement, le 28 novembre 1942, un navire de guerre jette l'ancre au large de Saint-Denis. Des hommes armés débarquent ! Ils ne parlent pas anglais ? Pour sûr, ceux qui les croisent comprennent tout de suite : ce sont les Forces Françaises Libres du général de Gaulle qui ont débarqué du croiseur *Le Léopard*. Le reste appartient à l'histoire de France.

Après la liesse, il fallait vivre à nouveau ensemble. Reprendre la vie commune à La Réunion fut une épreuve. C'est l'Eglise qui tente de panser les blessures faites à l'intégrité du corps social. La réconciliation vaut bien une messe et une exégèse explicative. Le 21 décembre 1942, Mgr de Langavant accueille à la cathédrale de Saint-Denis le nouveau gouverneur gaulliste, André Capagorry; on y fête ce jour les Forces Françaises Combattantes. Soutien inconditionnel de l'ancien régime pétainiste, il tient à mettre les choses au point en s'adressant à Capagorry : « Certains peut-être s'étonneront d'une telle cérémonie pour vous recevoir dans ce temple où nous recevions il y a quelques mois votre prédécesseur. Changement d'attitude diront les uns, opportunisme ! Nous répondrons seulement qu'aujourd'hui, comme il y a deux ans, nous ne cessons pas de prêcher dans ce pays l'unité, la paix et aussi l'amour de la France. Cette unité dans la discipline, nous l'avons prêchée en demandant le ralliement autour de la personne du maréchal Pétain. Aujourd'hui, nous la demandons à tous autour de votre personne. Dans l'amour et pour la défense de la France, les personnes changent, les opinions aussi, mais la France demeure. Ce que nous demandons à tous, c'est de ne pas faire une question politique ou de parti alors qu'il ne doit y avoir que la question de la vie, de la libération de la France. Or cela, nous le voulons tous ; nous l'avons tous voulu, quoique de façon différente ; nous le voudrons toujours. »

### **Conclusion : Une question, deux leçons et trois sentiments de fierté**

Pourquoi le général de Gaulle a-t-il choisi La Réunion pour la réaffirmation de la Résistance française ? Tout n'est pas connu sur l'opération menant *Le Léopard* à La Réunion. Une partie du mystère est levée par le décret du 4 février 1946 nommant le Mauricien Hector Paturau dans la Légion d'Honneur. Ce décret précise : « En 1942, (il) a préparé le ralliement de la colonie de La Réunion et a été le principal artisan de la réussite de l'opération en novembre 1942 ».

Deux leçons seront données au monde face à l'expérience de l'oppression. La première est de Jean Flory et la seconde d'un enfant de 6 ans qui se prenait pour Tarzan. Lors de la messe de minuit de Noël 1942, l'abbé Jean Flory (1886-1949), curé de Montbéliard, fit porter par les enfants de chœur un Enfant-Jésus à l'étoile jaune. Ils défilèrent en procession notamment devant les soldats allemands ; dans la Crèche, Joseph et Marie portaient chacun l'étoile jaune.

La seconde leçon nous est donnée par un enfant qui découvre qu'il est Juif dans la France de 1944 au cœur de Bordeaux. Emprisonné dans la synagogue de la ville avec 1 700 Juifs rafélés le 10 janvier 1944 par Papon, il attend de partir à la mort. On « l'oublie », caché sous le corps d'une femme mourante (Madame Blanche) et il sera l'un des deux seuls survivants de ce groupe. Rachitique et orphelin, issu d'une famille d'émigrés venus d'Europe centrale, cet enfant met

en place une stratégie pour devenir indestructible et vengeur : il s'identifie à Tarzan. Plus tard, arrivé à l'âge adulte, il met au point, à partir de son expérience personnelle notamment, le concept de « résilience », cette capacité personnelle psychique à résister à la terreur et à se reconstruire après un traumatisme, mot illustrant la dévastation déflagrante. Cet homme est Boris Cyrulnik.

Trois sentiments de fierté illustrent cette période de l'histoire de La Réunion :

- 1) A la différence de la France métropolitaine, « l'épuration » pour cause de « collaboration » contre les pétainistes ne sera pas menée. Il n'y aura ni exécution capitale et ni femme pendue. Dans une allocution à la radio le 28 novembre 1944, Capagorry avait annoncé que « l'épuration est terminée » ; elle n'avait jamais vraiment commencé. Les conseillers municipaux et généraux nommés entre le 16 juin 1940 et le 28 novembre 1942 y échapperont. Le délai pour déposer plainte expirera le 28 mai 1945. Il n'y aura aucune poursuite pour « indignité nationale », car selon lui, « personne n'a eu le courage de déposer plainte dans les délais impartis ». La réconciliation était à ce prix.
- 2) C'est à La Réunion que la République française fut rétablie par décision du général de Gaulle, parue au BO de l'île le 20 décembre 1942. Le rétablissement de la légalité républicaine dans l'île est défini par l'ordonnance du 2 mars 1943, promulguée le 15 mars 1943 et signée de De Gaulle, chef de la France combattante, de René Cassin, Commissaire national à la Justice et de René Plevé, Commissaire national aux colonies. La République sera rétablie en France continentale par l'ordonnance du 9 août 1944, « au fur et à mesure de sa libération » (Art 11).
- 3) C'est à La Réunion que le gaullisme opératif est expérimenté. Le gaullisme n'est pas une doctrine politique ; il fut rupture et résistance mais il fut surtout cette formidable machine à confectionner l'unité nationale et la cohésion sociale. Ce puissant mouvement populaire, né le 18 juin 1940, par un geste « d'indiscipline patriotique », repose sur une valeur fondatrice indépassable : la liberté, encadrée par deux autres valeurs de droite : la responsabilité et l'ordre. Il repose sur un socle trinitaire :
  - Une conception mémorielle et nationaliste de l'histoire pour structurer la Nation ;
  - La croyance que dans les heures sombres de son histoire s'élèvent des êtres d'exception pour sauver la France et qui seront persécutés par ceux-là mêmes qu'ils veulent sauver. La « traversée du désert » du personnage gaulliste est renforcée par son désir de ne jamais désertier le combat ;
  - La certitude que la France est un espace-miroir du genre humain depuis 1789, et que son histoire éclaire celle de la civilisation avec ses trois valeurs : Liberté-Egalité-Fraternité.

La reprise des réunions de la Ligue des droits de l'Homme à La Réunion, le 10 juillet 1943, est un indicateur du retour des libertés fondamentales : celle de penser, celle de se réunir, celle d'envisager l'avenir sans entrave. Dans son rapport moral pour les « années mortes », Simon Lucas revient sur les faits : « Nous avons vécu ces heures terribles, ici, à La Réunion, où, pendant plus de deux ans, des apprentis dictateurs ont appliqué le régime de Vichy, régime de délation et de suspicion où l'on apprenait aux enfants à dénoncer et à trahir leurs parents, régime de concussion et de honte. Moi qui vous parle, j'en ai su quelque chose puisque si je suis encore là, ce n'est pas la faute de « ces gens ». Mais à l'heure actuelle et pour nous, toute contrainte a cessé. La vie reprend peu à peu son cours normal, les associations se regroupent, la Ligue va recommencer ses travaux. Les Français libres de De Gaulle qui sont venus nous ont rétablis dans nos droits en rétablissant la République. Nous ne partons pas d'un point mort, mais d'un point latent. En principe, la Ligue des droits de l'Homme n'a jamais été dissoute officiellement, quoiqu'en fait, la République tombant, son existence eût été devenue impossible et intolérée ». Il finit son allocution par un vibrant « Vive le gouverneur Capagorry, Vive La Réunion, Vive le général de Gaulle, Vive la République française éternelle ».

Mario SERVIALE

## Bibliographie

Alary Eric, *La Ligne de démarcation*, Paris, Perrin, 2003

Baynac Jacques, *Présumé Jean Moulin juin 1940-juin 1943. Esquisse d'une nouvelle histoire de la Résistance*, Paris, Grasset, 2007

Bloch Marc, *L'Etrange défaite, dans l'histoire, la guerre, la Résistance*, Paris, Gallimard, 2006

Bredin Jean-Denis, *L'Infamie. Le procès de Riom, février-avril 1942*, Paris, Grasset, 2012

Cantier Jacques/Jennings Éric, *L'Empire colonial sous Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2004

Cassou Jean, *La Mémoire courte*, Paris, Minuit, 1953

Chapoutot Johann, *La Révolution culturelle nazie*, Paris, Gallimard, 2017

Duraffour Annick/Taguieff Pierre-André, *La Race, le Juif, Légende littéraire et vérité historique*, Paris, Fayard, 2016

Elias Norbert, *La Civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973

Elias Norbert, *La Dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy 1975

Gallo Max, *De Gaulle, le premier des Français*, Laffont, Paris, 1998

Jankélévitch Vladimir, *L'Imprescriptible, Pardonner ? Dans l'honneur et la dignité*, Paris, Seuil, 1971

Lucas Simon, *Un Petit Créo et ses souvenirs*, Saint-Denis, Océan Editions, 1992

Lucas Raoul/Serviable Mario, *La Réunion rétablit la République en France, 1942*, Saint-Denis, ARS Terres Créoles, 2017

Mauriac François, *De Gaulle*, Grasset, Paris, 1964

Negri Toni/Hardt Michael, *L'Empire*, Paris, Exils, 2000

Sternhell Zeev, *Ni droite, ni gauche*, Paris, Folio, 2012

Welzer Harald, *Les Exécuteurs. Des hommes normaux aux meurtriers de masse*, Paris, Gallimard, 2007

Wieviorka Olivier, *Une histoire de la Résistance en Europe Occidentale*, Paris, Perrin, 2017

# LES SÉDUCTRICES DE BOURBON

## Coévolution plantes-insectes à La Réunion

par Nicole CRESTEY

Il sera question des plantes de La Réunion et des stratégies qu'elles déploient pour séduire les insectes pour mieux se reproduire, mieux se défendre, mieux se nourrir...

Les insectes, apparus il y a plus de 400 millions d'années, et les végétaux entretiennent des relations d'interdépendance depuis l'apparition des plantes à peu près en même temps et surtout des plantes à fleurs au Jurassique en Chine il y a 174 millions d'années. La diversité de leurs interactions s'explique par leurs évolutions conjointes, c'est-à-dire leur coévolution.

L'exemple de l'orchidée *Angraecum sesquipedale* de Madagascar est bien connu. Charles Darwin, en observant son épéron de 30 cm, en 1861, avait prédit l'existence d'un insecte pollinisateur capable d'en exploiter le nectar: « *Dans plusieurs fleurs que m'a envoyées Mr. Bateman, j'ai trouvé des épérons de onze pouces et demi de long, avec seulement le pouce et demi inférieur rempli d'un nectar très doux. [...] Il est cependant surprenant qu'un insecte soit capable d'atteindre le nectar: nos sphinx anglais ont des trompes aussi longues que leur corps; mais à Madagascar il doit y avoir des papillons avec des trompes capables d'une extension d'une longueur comprise entre dix et onze pouces!* » Ce n'est finalement qu'en 1903 que la sous-espèce malgache *Xanthopan morgani praedicta* fut décrite par Lionel Walter Rothschild et Karl Jordan.

À Madagascar, la coévolution plantes-insectes a lieu depuis l'apparition des plantes puisque Madagascar est un morceau d'Afrique dont elle s'est détachée, il y a 115 millions d'années, emportant avec elle plantes et insectes d'Afrique.

À La Réunion, le problème est tout autre. L'île n'a émergé qu'il y a 3 millions d'années. De plus le Piton des Neiges a eu des éruptions cataclysmiques qui ont probablement anéanti toute vie sur l'île à plusieurs reprises, en particulier il y a 200 000 ans. La coévolution est donc très récente et, plantes et animaux sont arrivés de zones différentes, avec leurs adaptations propres, surtout de Madagascar mais aussi de l'est. Les peuplements sont dysharmoniques c'est-à-dire qu'ils ne reflètent pas le peuplement de leur région d'origine dont toutes les espèces ne sont pas arrivées : les plantes à graines légères ou pouvant flotter et résister longtemps à l'eau de mer sont favorisées, ainsi que les petits insectes à

longue diapause<sup>1</sup>. À La Réunion un tiers des insectes indigènes sont endémiques ainsi qu'environ un tiers des plantes indigènes. À ce titre, La Réunion fait partie du hotspot de biodiversité de l'océan Indien occidental.

Si l'on considère que les introductions volontaires et involontaires de plantes et d'insectes ont commencé un peu avant le peuplement de l'île de La Réunion, il y a environ 500 ans, la coévolution plante-insecte, suivant l'origine de l'un et de l'autre, s'est faite pendant des durées très variables allant de 175 millions d'années, pour ceux qui ont la même origine et qui se retrouvent dans l'île, à moins de 500 ans pour ceux qui ont des origines différentes. Le tableau ci-dessous l'illustre :

Plante/ Insecte	indigène	Europe	Amérique du Sud	Asie	autre
indigène	< 3 millions d'années	< 500 ans	< 500 ans	< 500 ans	< 500 ans
Europe	< 500 ans	175 millions d'années	< 500 ans	< 500 ans	< 500 ans
Amérique du sud	< 500 ans	< 500 ans	175 millions d'années	< 500 ans	< 500 ans
Asie	< 500 ans	< 500 ans	< 500 ans	175 millions d'années	< 500 ans
autre	< 500 ans	< 500 ans	< 500 ans	< 500 ans	

### I - COMMENT LES PLANTES SEDUISENT LES INSECTES POUR QU'ILS LES AIDENT A SE REPRODUIRE

#### Les insectes polliniseurs

Les insectes sont les animaux pollinisateurs les plus diversifiés. Ils participent à la reproduction d'une espèce sur sept<sup>2</sup> d'angiospermes<sup>3</sup>. La pollinisation est un exemple de relation favorable aux deux protagonistes, la plante et l'insecte, une interaction à bénéfices réciproques, un exemple de mutualisme. L'insecte s'alimente en partie grâce à l'organisme végétal dont les nectaires floraux sont des glandes qui produisent du nectar. Le nectar est une nourriture alternative au pollen. Il est riche en sucres (glucose, fructose, saccharose...) et peut également

1 Phase du cycle de vie de l'insecte durant laquelle il diminue l'intensité de ses activités métaboliques, généralement pendant une période défavorable.

2 Schoonhoven et al. 1998, Danforth et al. 2006.

3 Les angiospermes sont les plantes à fleurs et à vrais fruits à la différence des gymnospermes.

contenir, entre autres, des acides aminés, des protéines et des vitamines... Les nectaires sont généralement situés à la base des pièces florales, le plus souvent des pétales, plus rarement des sépales ou des étamines ou au fond d'un long tube comme l'éperon des orchidées. Ces nectaires floraux ont été décrits par le poète latin Virgile (70 – 19 av. J.C.) dans le livre 4 des *Géorgiques*. Comme les fleurs qui les portent, les nectaires résultent de processus coévolutifs avec des polliniseurs. En contrepartie de cette distribution de nectar, de cette « récompense », la plante est pollinisée et fécondée. L'insecte joue alors le rôle de transporteur des grains de pollen dans la fleur ou d'une fleur à l'autre, contribuant ainsi à leur fécondation, parfois d'un pied à l'autre, contribuant alors au maintien de la diversité génétique de l'espèce végétale.

À La Réunion, des plantes sont arrivées sans leur insecte pollinisateur et réciproquement. Ceci est valable pour les plantes indigènes, arrivées naturellement, mais aussi pour les plantes exotiques (on connaît bien l'exemple de la vanille<sup>4</sup>). L'orchidée liane camaron, *Cryptopus elatus*, endémique de La Réunion et de Maurice, semble ne pas avoir partout d'insecte pollinisateur. En effet, le sphinx *Hyles biguttata*<sup>5</sup> est très rare à La Réunion<sup>6</sup>. La fructification de la liane camaron, en milieu naturel, est rarissime. Dans l'île, du fait de l'absence de certains polliniseurs, la pollinisation est aussi assurée par des oiseaux (oiseau blanc et oiseau vert) qui ne présentent pas les adaptations spectaculaires des colibris ou des nectarins et par des lézards (lézard vert des hauts et lézard de Manapany). Du fait de niches écologiques vides, il semble que l'opportunisme soit de mise. Ainsi, en 2010, Claire Micheneau et Jacques Fournel ont découvert qu'un grillon, *Glomeremus orchidophilus*, endémique de l'île de La Réunion, nouvelle espèce découverte à cette occasion, pollinise l'orchidée *Angraecum cadetii*, également endémique de La Réunion. C'est le seul grillon pollinisateur connu. Cette découverte exceptionnelle a valu à ce grillon de figurer au top 10 mondial 2011 des nouvelles espèces. Grillon et orchidée ont coévolué ensemble depuis leurs arrivées sur l'île.

À La Réunion, l'abeille charpentière, *Xylocopa varipuncta*, de l'ouest du Nouveau Mexique, considérée comme le pollinisateur préférentiel de *Passiflora edulis*, la grenadille, introduite, est absente. Le pourcentage de fleurs fécondées est faible.

4 L'insecte pollinisateur de la vanille n'existe pas à La Réunion. La vanille n'y est pas fécondée naturellement. Deux botanistes, un Belge puis un Français, sont les premiers à réussir la fécondation artificielle de la vanille, en 1836 et en 1837. Mais leur découverte ne filtre pas au-delà des cercles scientifiques. C'est finalement un jeune esclave réunionnais, férus de botanique, Edmond Albius, qui, en 1841, à l'âge de 12 ans, redécouvre le procédé de pollinisation manuelle de la vanille, faisant de l'île Bourbon le berceau de la diffusion d'un nouveau savoir-faire et, pour un temps, le plus gros producteur de vanille au monde.

5 Pailler, T., *Guide des Orchidées de l'océan Indien* de T. Pailler et al., version numérique, 2018.

6 Martiré, D. et Rochat J., Les papillons de La Réunion et leurs chenilles, Parthénope Collection, Publications scientifiques du Muséum, 2008, p. 358.

Deux abeilles charpentières sont présentes à La Réunion, *Xylocopa violacea* et *Xylocopa fenestrata*, mais elles ne semblent pas être très attirées par les fleurs de grenade. L'abeille mellifère *Apis mellifera unicolor* visite bien les fleurs de *Passiflora edulis*, mais la plupart du temps, du fait de sa conformation, elle emporte le pollen sans toucher le pistil alors que l'abeille charpentière beaucoup plus grosse que l'abeille mellifère ne peut visiter une fleur de grenade sans le toucher. Pour avoir une fructification abondante la solution la plus probante est de polliniser à la main toute fleur le soir même de son ouverture.

Le cas de la calanthe sylvatique, *Calanthe sylvatica*, indigène, est particulièrement intéressant<sup>7</sup>. Cette espèce est aussi appelée orchidée trois couleurs car elle présente trois morphotypes colorés : blanc, pourpre et lilas. Elle est pollinisée par un papillon, un sphinx, *Macroglossum milvus*, à mœurs diurnes et à longue trompe qui perçoit ces couleurs comme différentes. Ces trois morphotypes colorés diffèrent par la morphologie, la période de floraison, le taux de pollinisation<sup>8</sup> et la distribution. Chaque population ne présente qu'un seul morphotype (dans la grande majorité des cas) : les blancs sont en altitude moyenne où la majorité des fleurs d'autres espèces sont blanches, alors que les morphotypes colorés (pourpres et lilas) sont présents à des altitudes plus importantes là où la majorité des fleurs d'autres espèces sont colorées. Cette répartition selon la couleur des fleurs environnantes pourrait donc s'expliquer par un mimétisme batésien<sup>9</sup>, hypothèse proposant que les insectes effectuent leurs visites en se focalisant sur la couleur localement majoritaire, ce qui augmenterait ainsi le taux général de pollinisation de cette couleur. L'analyse de l'odeur a révélé une situation surprenante : les trois couleurs ne sont pas associées à trois odeurs différentes, mais seulement à deux odeurs. Ainsi, une partie des blancs émet la même odeur que les lilas, alors que l'autre partie des blancs émet une autre odeur, similaire à celle des pourpres<sup>10</sup>. La couleur n'est donc pas indicatrice de l'odeur, car d'une part, les blancs présentent deux types d'odeur, et d'autre part, chacun de ces types a une odeur similaire à une forme colorée. Dans l'état actuel des connaissances, la meilleure hypothèse permettant d'expliquer les différences observées entre morphotypes semble être un processus de spéciation en marche, c'est-à-dire une différenciation en cours de réalisation de trois sous-espèces différentes. La Réunion est un véritable laboratoire de l'évolution.

7 Schatz, B., Delle-Vedove, R., Bessière, J.-M. et Dormont, L., *La couleur comme communication entre orchidées et insectes polliniseurs* Cah. Soc. Fr. Orch., n° 8 (2014) Actes sixième colloque de la Société Française d'Orchidophilie, Blois 45.

8 Juillet et al., 2010.

9 D'après son découvreur, un naturaliste anglais du XIX<sup>e</sup> siècle nommé Henry Walter Bates.

10 Delle Vedove et al., 2011.

De manière générale, les insectes attirés par les fleurs sont :

- des diptères comme les mouches, les nérides (*banana fly, Telostylinus lineolatus*<sup>11</sup>), les syrphes, les dolichopodidés,
- les hyménoptères comme les guêpes, les abeilles, les fourmis, les bombyles,
- les coléoptères avec les cétoines comme la bête l'argent, *Proactia aurichalcea*,
- et les lépidoptères ou papillons.

Les polliniseurs sont plus ou moins efficaces selon leur pilosité, leur comportement : les papillons papillonnent, restent loin des organes reproducteurs grâce à leur longue trompe. Les coléoptères aux pièces buccales broyeuses massacrent souvent les pièces florales. Les abeilles, velues, qui alimentent leur colonie, sont beaucoup plus efficaces que la mouche bleue<sup>12</sup> qui ne se nourrit pratiquement pas à l'état adulte.

Ce sont surtout les fleurs jaunes qui attirent les insectes. Chez les malvacées, les fleurs une fois fécondées deviennent roses chez *Hibiscus tiliaceus*, *Thespesia populneoides* et chez le cotonnier. Roses, elles n'attirent plus les insectes qui se consacrent alors préférentiellement aux fleurs non encore fécondées, jaunes.

Aristolochie, arum, songe des mers du sud, *Stapelia*, *Bulbophyllum longiflorum* attirent les mouches par leur odeur de viande pourrie ou de poisson avarié.



Mouche attirée par l'odeur de viande avariée de *Bulbophyllum longiflorum*  
(Photo Nicole Crestey)

Des inflorescences à fleurs petites ou discrètes miment des fleurs plus visibles, chez les Euphorbiacées par exemple, chez qui le cyathe a l'apparence d'être une seule fleur, mais est en fait constitué de plusieurs fleurs.

11 Martiré, D., *Le grand livre des plus beaux insectes de La Réunion*, Orphie, 2015, p. 217.

12 Insecte introduit en 2007 à La Réunion pour lutter contre le raisin marron.



L'inflorescence d'*Euphorbia cyathophora* mime une fleur.  
On notera la présence de fourmis sur les nectaires (Photo Nicole Crestey)

### Le cas des *Ficus*

À La Réunion il existe 5 espèces de *Ficus* indigènes et 7 exotiques :

01	<i>Ficus densifolia</i>	Affouche	indigènes
02	<i>Ficus laterifolia</i>	Figuier blanc	
03	<i>Ficus mauritiana</i>	Affouche rouge	
04	<i>Ficus reflexa</i>	Affouche à petites feuilles	
05	<i>Ficus rubra</i>	Affouche rouge	
06	<i>Ficus pumila</i>	Lierre	exotiques
07	<i>Ficus carica</i>	Figuier	
08	<i>Ficus elastica</i>	Caoutchouc	
09	<i>Ficus religiosa</i>	Bo	
10	<i>Ficus benjamina</i>	Ficus d'appartement	
11	<i>Ficus microcarpa</i>	Arbre de l'intendance	
12	<i>Ficus benghalensis</i>	Banyan	

Toutes les espèces du genre *Ficus* sont caractérisées par la production de figues, faux fruits, issus d'un type d'inflorescence très particulier, le sycone. Les fleurs des figuiers, qu'elles soient mâles ou femelles, sont très petites et sont situées à l'intérieur d'un réceptacle creux, que l'on appelle couramment figue, en forme d'urne, ouvert à son extrémité par un ostiole par où peuvent passer les insectes pollinisateurs grâce à leur taille et à la forme de leur tête. L'ostiole est clos par des bractées imbriquées. La cavité de la figue est tapissée de nombreuses fleurs femelles et de quelques fleurs mâles. Lorsque les fleurs femelles sont réceptives

(aptes à être pollinisées), les fleurs mâles sont encore à l'état d'ébauches et n'ont pas de pollen, la figue émet alors une odeur qui attire spécifiquement le ou les insectes polliniseurs spécifiques de cette espèce de *Ficus*. Cette protogynie<sup>13</sup> stricte ne rend la pollinisation possible qu'entre figues différentes. La fermeture plus ou moins hermétique de l'ostiole empêche tout apport de pollen par le vent ou par des insectes non spécialisés. La pollinisation de la figue est assurée par des hyménoptères spécifiques, les blastophages, insectes de quelques millimètres, proches des guêpes, qui ne peuvent se reproduire que dans les figues. Il en résulte une forte spécificité du couple *Ficus*-blastophage. Ainsi figuier et blastophage ont besoin obligatoirement l'un de l'autre pour assurer chacun leur reproduction. L'insecte femelle fécondé et couvert de pollen pénètre dans la figue, pollinise les fleurs femelles et pond dans une partie d'entre elles. Ainsi une fleur femelle donne ou bien une graine ou bien un insecte. En effet, les larves se développent, chacune dans une fleur transformée en galle. Lorsque les insectes, mâles et femelles, deviennent adultes, ils émergent dans la cavité de la figue dont les fleurs sont alors mâles, c'est-à-dire chargées de pollen. Les femelles du blastophage sont ailées alors que les mâles sont aptères. Les mâles munis de mandibules sortiront seuls de la figue. Ils vont aider les femelles, qui ne sont pas munies de mandibules, à sortir et les fécondent aussitôt, avant de mourir. Les femelles fécondées sont chargées de pollen. Elles quittent la figue à la recherche d'une nouvelle figue réceptive qu'elles pourront polliniser. Chez environ la moitié des espèces de *Ficus*, les figues donnent ainsi à la fois des insectes, vecteurs de pollen, et des graines. Ces *Ficus* sont monoïques. Chez les autres *Ficus*, les figues de certains arbres ne produisent qu'insectes et pollen et pas de graines. Ces arbres sont fonctionnellement mâles. Les figues des autres arbres contiennent des graines, mais ni insectes ni pollen. Ces arbres sont « femelles ». Ces espèces de *Ficus* sont fonctionnellement dioïques, c'est-à-dire qu'il y a des arbres dits « mâles » et d'autres « femelles ». Les blastophages ne font pas qu'exploiter la plante car ils jouent le rôle de polliniseurs. Ils ont établi une relation de mutualisme total, d'interdépendance. L'insecte se développe, s'alimente, effectue son cycle reproductif en parfaite synchronisation avec l'organisme végétal. La pollinisation de chaque espèce de figuier dépend d'une ou de plusieurs espèces de blastophages (une moyenne de 4 espèces) qui la pollinisent et qui ne se reproduisent que sur cette espèce de figuier. La relation figuier-pollinisateur est un cas de mutualisme obligatoire et spécifique. La radiation évolutive du genre *Ficus* et de la sous-famille des blastophages a abouti à la formation d'environ 750 couples d'espèces dans le monde. C'est un exemple de coévolution extrême.

13 Les fleurs femelles fleurissent avant les fleurs mâles.



Blastophage de  
*Ficus mauritiana*  
(Photo Nicole  
Crestey)

La figue, impropre chimiquement à un grand nombre de phytophages (animaux se nourrissant de matière végétale) avant sa maturation, offre cependant un environnement intérieur protecteur pour tout insecte ayant la possibilité de s'y installer. C'est ainsi, qu'au cours de l'évolution, de nombreuses espèces d'insectes (diptères, coléoptères, hyménoptères) ont réussi à en tirer avantage à l'aide d'innovations et d'adaptations morphologiques. Les figues mûres de *F. benghalensis* libèrent parfois des insectes mais ce ne sont pas ses polliniseurs !

#### Le cas de l'abeille domestique

*Apis mellifera unicolor* est le nom scientifique de la sous-espèce d'abeille domestique présente à La Réunion et exploitée par les apiculteurs sur toute l'île. Paradoxalement, son statut réel est méconnu.

Cette abeille a été décrite comme endémique de Madagascar. Certains pensent que son introduction depuis Madagascar se serait produite bien avant l'arrivée des premiers colons, naturellement. Des analyses moléculaires auraient montré que cela se serait produit il y a 8000 ans, donc qu'elle était présente avant la présence de l'homme. L'abeille serait alors indigène.

Pour d'autres, l'abeille se serait même adaptée à son nouveau milieu, ce qui aurait entraîné des divergences génétiques suffisantes pour estimer qu'elle est endémique.

De nombreux auteurs la considèrent comme une espèce exotique. Les premiers

colons la citent: François Martin en 1667 dit que l'on peut tirer quantité de cire de l'île<sup>14</sup>. Charles Thomas Maillard de Tournon qui débarque à Bourbon en 1703 dit que l'on y produit du miel<sup>15</sup>. Guillaume Hébert, gouverneur de Pondichéry, fait escale à Bourbon du 26 avril au 18 mai 1708. Il rapporte : « Les mouches à miel se mettent dans les benjoins que le temps a creusé, et quand les créoles veulent prendre la cire, ils mettent bas l'arbre. Ils en tirent quelquefois 25 à la fois. Jamais ils n'ont pu accoutumer ces abeilles ni leurs essaims de travailler dans des ruches<sup>16</sup>. » Le comportement de l'abeille domestique actuelle est bien différent de celui de ces abeilles « sauvages » et résulte de la nécessité d'importer des abeilles domestiques. En effet, si sa présence avant l'arrivée des colons n'est pas clairement définie, des importations d'abeilles pour le développement de l'apiculture locale ont été rapportées par le passé<sup>17</sup>. Les importations se sont poursuivies au moins jusqu'en 1982, date de l'interdiction de l'introduction de reines et de colonies dans l'île<sup>18</sup>. L'abeille domestique est supposée n'avoir été introduite qu'à partir du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup>.

D'après mes observations, l'abeille domestique s'intéresse davantage aux plantes exotiques qu'aux plantes indigènes. D'ailleurs sur le marché, quatre types de miels prédominent: baie rose ou faux poivrier, litchi, jambrosade, eucalyptus qui sont des espèces exotiques. L'abeille favoriserait ainsi la fructification des plantes exotiques, donc leur reproduction aux dépens des plantes indigènes, ce qui pose problème dans les milieux naturels (l'invasion par les espèces exotiques est la première cause de diminution de la biodiversité dans les îles). L'abeille véhicule généralement une image positive associée à l'apiculture et à son rôle dans la pollinisation. Aussi, en comparaison avec d'autres groupes animaux ou végétaux, une attention moindre est portée aux potentiels impacts négatifs sur les écosystèmes de l'introduction d'abeilles exotiques. Pourtant plusieurs exemples montrent que ces introductions peuvent avoir des impacts négatifs. Pour répondre à la demande croissante de miel, de plus en plus de ruches sont installées en forêt, y compris dans le cœur même du Parc National. L'abeille domestique, comme cela a déjà été démontré dans d'autres régions, concurrence les polliniseurs indigènes pour l'accès aux ressources florales. Le choix d'espèces mellifères, parmi lesquelles des espèces envahissantes, peut alors se faire au détriment parfois de la flore locale indispensable aux abeilles

14 Lougnon, A., *Sous le signe de la tortue*, Larose, 1958, p. 46.

15 id. p. 116.

16 Académie de l'île de La Réunion, *Escale*, tome II, Orphie, 2018, p. 22.

17 BAPOO D. R. et RAMANAH D., *The state of beekeeping in Mauritius and other Mascarene Islands*, Proceeding Fourth International Conference on Apiculture in Tropical Climates, 6-10 november 1988-1989, Cairo, Egypt et Jacques Lougnon, qui, dans *Quinze années d'actualités locales*, tome 2 raconte, p. 92 et 119, que suite à une épidémie d'acariose en 1960, l'apiculture réunionnaise fut sauvee par l'importation massive de reines du Banat (Hongrie).

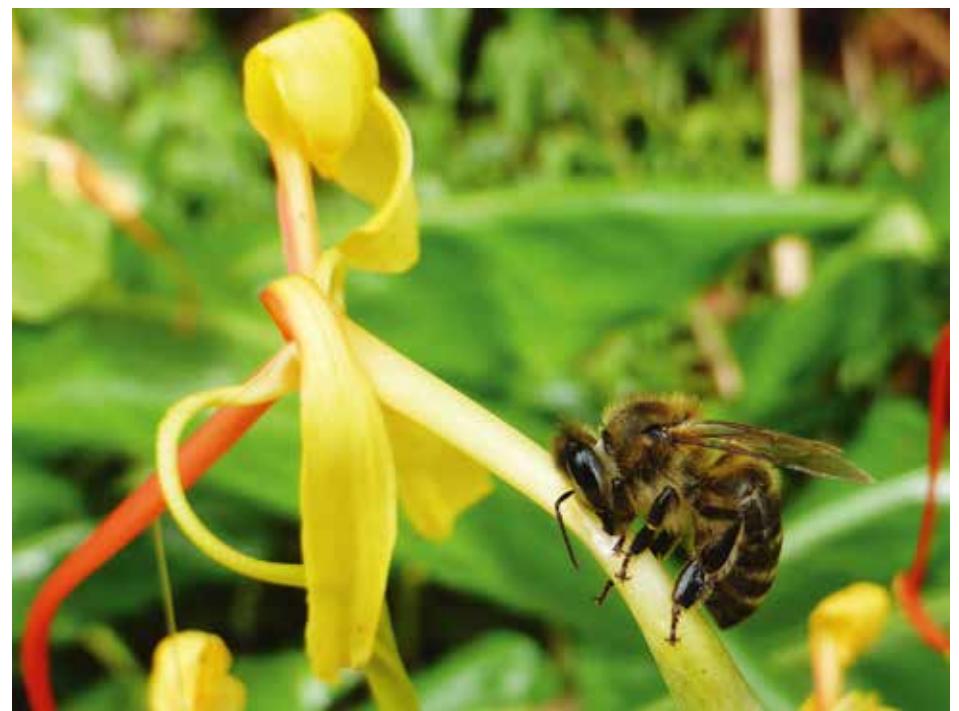
18 Ce qui n'a pas empêché l'arrivée du varroa en 2016.

19 CRANE E., *Bees and beekeeping, Science, Practice and World Ressources*, Heinemann Newnes, 1990.

sauvages. Il faut se souvenir de la protestation des apiculteurs quand il a été décidé d'éradiquer le raisin marron, plante exotique très envahissante, mais mellifère. La mouche bleue, agent de la lutte biologique contre le raisin marron, a été accusée de faire de la concurrence aux abeilles domestiques mais la concurrence faite par l'abeille domestique à tous les polliniseurs naturels n'a jamais été évoquée.

### Des symbioses remises en question

Certaines fleurs sont butinées par effraction. Des organismes perforent leur corolle pour atteindre le nectar auquel ils n'ont pas accès. En l'absence de bourdons sur l'île, les xylocopes seraient les auteurs de ces effractions mais aussi les oiseaux verts. Ils se procureraient ainsi le nectar situé dans des corolles trop profondes. Les abeilles vont profiter par la suite de ces effractions, mais sans bien sûr jouer leur rôle de polliniseurs, en prélevant le nectar sans effleurer organes reproducteurs de la fleur.



Une abeille profite de l'effraction pratiquée sur une fleur de longose  
(Photo Nicole Crestey)

Quelques plantes dont les fleurs sont butinées par effraction à La Réunion :

N°	Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Familles	Origine
1	<i>Crocosmia crocosmiiflora</i>	Montbretia	IRIDACÉES	Afrique du sud
2	<i>Cuphea ignea</i>	Herbe cigarette	LYTHRACÉES	Amérique
3	<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale	PLANTAGINACÉES	Europe
4	<i>Fuchsia boliviana</i>	Fuchsia de Bolivie	ONAGRACÉES	Amérique du sud
5	<i>Fuchsia magellanica</i>	Ti zanneau	ONAGRACÉES	Amérique du sud
6	<i>Hedychium coccineum</i>	Longose	ZINGIBERACÉES	Himalaya
7	<i>Hedychium flavescens</i>	Longose jaune vanille	ZINGIBERACÉES	Himalaya
8	<i>Kalanchoe pinnata</i>	Herbe tortue	CRASSULACÉES	Madagascar
9	<i>Lonicera japonica</i>	Chèvrefeuille	CAPRIFOLIACÉES	Est Asie
10	<i>Passiflora molissima</i>	Passiflore banane	PASSIFLORACÉES	Amérique du Sud
11	<i>Strobilanthes hamiltonianus</i>	Califon	ACANTHACÉES	Inde
12	<i>Tecoma stans</i>	Bois pissenlit	BIGNONIACÉES	Amérique
13	<i>Tropaeolum majus</i>	Capucine	TOPAEOLACÉES	Amérique

Autre exemple de symbiose remise en question: l'abeille butine le manioc bord de mer, *Scaevola taccada*, uniquement pour le nectar car les étamines ne sont porteuses de pollen que dans la fleur en bouton. La fleur s'autopollinise mécaniquement, quand le pistil grandit et se charge de pollen à l'intérieur du bouton. Pourquoi la fleur offre-t-elle du nectar aux insectes ?

### Les fourmis moissonneuses

Si des insectes favorisent la reproduction des plantes en pollinisant leurs fleurs, des fourmis se comportent en auxiliaires des plantes en dispersant leurs graines. Elles récoltent des graines pour les emmener dans leur nid. Certaines espèces les dévorent entièrement mais peuvent en perdre en route, d'autres n'en dévorent qu'une partie, l'élaïosome<sup>20</sup>, ce qui ne nuit pas au pouvoir germinatif des graines. J'ai observé la récolte de graines de filaos par des fourmis au Piton Grand-Anse.

20 Excroissance très nutritive de la graine.

## II - COMMENT LES PLANTES SEDUISENT LES INSECTES POUR QU'ILS LES AIDENT A SE DEFENDRE

### Les plantes ont des domaties...

A La Réunion, les domaties sont bien connues, même des botanistes débutants, car elles sont utiles pour la détermination de beaucoup de plantes. Elles s'observent en particulier chez:

N°	Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Familles	Origines
01	<i>Allophylus borbonicus</i>	Bois de merle	SAPINDACÉES	Mascareignes
02	<i>Anacardium occidentale</i>	Pomme cajou	ANACARDIACÉES	Amérique du Sud
03	<i>Antidesma madagascariense</i>	Bois de cabri	PHYLLANTHACÉES	Mada., Com., Réunion, Maurice
04	<i>Antirhea borbonica</i>	Bois d'osto	RUBIACÉES	Mada, Réunion, Maurice
05	<i>Chionanthus broomeanus</i>	Bois de cœur bleu	OLEACÉES	Mascareignes
06	<i>Cinnamomum camphora</i>	Camphrier	LAURACÉES	Formose et Japon
07	<i>Coffea arabica</i>	Café	RUBIACÉES	Ethiopie, Soudan
08	<i>Coffea liberica</i>	Café Liberia	RUBIACÉES	Afrique intertropicale
09	<i>Coffea mauritiana</i>	Café marron	RUBIACÉES	Réunion, Maurice
10	<i>Coffea canephora</i>	Café Robusta	RUBIACÉES	Afrique intertropicale
11	<i>Gaertnera vaginata</i>	Osto café	RUBIACÉES	Réunion
12	<i>Molinaea alternifolia</i>	Tan Georges	SAPINDACÉES	Mascareignes
13	<i>Ocotea obtusata</i>	Bois de cannelle marron	OLEACÉES	Réunion, Maurice
14	<i>Pouzolzia laevigata</i>	Bois de fièvre	URTICACÉES	Réunion, Maurice
15	<i>Pyrostria commersonii</i>	Bois Mussard	RUBIACÉES	Réunion
16	<i>Rhododendron simsii</i>	Azalée	ERICACÉES	Himalaya

La domatie (du latin *domus*, maison) est une structure (tige, stipules, pseudobulbe, poche foliaire, tubercule, etc.) spécialement adaptée, qui s'observe sur un végétal et qui, le plus souvent attire des arthropodes (fourmis, acariens) ou des cyanobactéries du genre *Nostoc*. En échange, ces organismes protégeraient

la plante. Ces bénéfices réciproques relèvent de la symbiose. Dans le monde, cette structure est présente dans 300 familles de plantes et 2000 espèces. Elle diffère de la galle qui est une excroissance tumorale induite par la piqûre d'animaux parasites. À La Réunion, les domaties sont de petites dépressions à l'aisselle des nervures, souvent velues. Elles ne semblent pas attirer les fourmis. En revanche, à la loupe, on a observé des acariens sur le bois de cœur bleu et sur le bois d'osto<sup>21</sup>. Il s'agirait donc plutôt d'« acarodomaties ». Depuis LUNDSTROEM en 1886, bien des auteurs ont cherché à expliquer l'utilité que pouvait avoir pour la plante la présence d'acariens, vivant dans ces formations, les domaties foliaires. Les acariens éliminaient des spores, des algues, des filaments mycéliens, nuisibles à la plante, ou même lutteraient contre de petits animaux nuisibles, tels que des acariens cécidogènes<sup>22</sup>. En retour, la plante leur sert de gîte et leur délivre peut-être des substances attractives. Des expériences faites sur le cotonnier, qui naturellement n'a pas de domaties, ont consisté à introduire des touffes de poils de coton à l'aisselle des feuilles du cotonnier. La colonisation d'acariens dans ces domaties artificielles augmente de 15 % le nombre de fruits, les acariens ayant débarrassé la plante de certains de ses parasites l'affaiblissant. Des expériences similaires sur le cafier ont montré une augmentation de productivité de 30 %.

Une même plante peut avoir des domaties foliaires de morphologies variées selon ses différents habitats (93 variations chez le Camphrier *Cinnamomum camphora*).

Comment expliquer l'existence de ces structures extrêmement répandues, avec une morphologie très constante, dans des familles végétales très diverses et sans parenté taxinomique, à répartition très vaste, sinon par leur utilité ?

Par leur localisation à l'aisselle des nervures secondaires et parfois aussi aux bifurcations de celles-ci, leur structure plus ou moins en creux, les « acarodomaties », surtout si elles produisent des « récompenses » pour les acariens, se rapprochent de certaines glandes qui ont une surface déprimée, comme l'avait déjà souligné A. P. DE CANDOLLE en 1827. Acarodomaties et glandes ont elles une origine phylogénique, plus ou moins lointaine, comparable ?

#### **... ou des nectaires extrafloraux**

Des glandes à nectar, les nectaires, peuvent parfois aussi être extra-floraux, et se trouver sur les feuilles, les bractées, le pétiole ou même sur une tige ou à la surface des fruits. Ceci est connu depuis 1762. Déjà en 1886, F. Delpino,

21 J'ai fait ces observations à l'aide du microscope de poche Nature et découvertes réf. 40125000 dans les domaties du bois de cœur bleu sur le sentier de la Roche Verre Bouteille, du bois d'osto sur le sentier du Trou de Fer et fait des photographies sur le bois de cœur bleu à La Crête (Saint-Joseph) avec un Olympus Tough.

22 Responsables de la formation de galles.

botaniste italien, grand précurseur de la science de la pollinisation, cite une liste de 2900 espèces porteuses de nectaires extrafloraux. Dans les zones tempérées, on peut en observer sur les feuilles de cerisiers et de certains pruniers. Sous les tropiques où le feuillage est persistant, le succès écologique des fourmis arboricoles s'explique en partie par leur régime alimentaire incluant une part importante de nectar que certaines plantes peuvent fournir à profusion. Le nectar est collecté au niveau de nectaires extrafloraux. Ces nectaires attirent en premier lieu des fourmis prédatrices de chenilles et d'autres insectes phytophages. Aggressives et prédatrices, les fourmis expulsent ou capturent les arthropodes folivores et assurent ainsi la protection de la plante. Ces nectaires étant en général présents sur les feuilles, les ouvrières patrouillent sur l'ensemble du feuillage et ses branches porteuses. Le coût que représente la production de nectar pour la plante est ainsi compensé par le bénéfice qu'elle retire de cette défense par procuration<sup>23</sup>. Il s'agit d'un exemple de mutualisme, où les deux parties impliquées, à savoir les fourmis et la plante, sont gagnantes (nourriture pour la fourmi, défense des plantes contre les folivores). Opportunistes, d'autres insectes peuvent être attirés par du nectar extrafloral comme les bananaflies, les abeilles et les guêpes observées sur la liane papillon. Ils ne jouent aucun rôle pour la protection de la plante.



Une abeille lèche le nectar produit par un nectaire extrafloral de la liane papillon (Photo Nicole Crestey)



Deux fourmis sur un nectaire extrafloral de ricin  
(Photo Nicole Crestey)

Dans le monde, des nectaires extra-floraux ont été recensés chez des plantes à fleurs d'environ 4000 espèces, réparties dans 750 genres et au moins 108 familles (surtout des plantes tropicales et carnivores) qui sont visitées par plus de 10 ordres d'insectes. Les Fabacées ou Papilionacées comptent 1069 espèces à nectaires extrafloraux (sur un total de 19500 espèces), surtout dans les genres *Senna*, *Inga* et *Acacia*. Les Passifloracées en comptent 438 espèces sur 935, et le genre *Passiflora* à lui seul 322 espèces. Les Malvacées en comptent 301 espèces sur 4225 notamment dans le genre *Gossypium*. Chez les Ebénacées, toutes les espèces en sont pourvues comme le plaqueminier ou kaki, les mambolos, les sapotes, exotiques, et le bois noir des hauts, *Diospyros borbonica*, endémique de La Réunion. Les nectaires foliaires ont également été observés chez une quarantaine d'espèces de fougères appartenant aux genres *Pteridium*, *Cyathea*, *Hemitelia*, *Angiopteris*, *Photinopteris*, *Platycerium*, *Drynaria*, *Holostachyum*, *Merinthosorus*, *Polybotrya* de quatre familles. *Pteridium aquilinum* (L.), la fougère aigle, est particulièrement connue pour ses nectaires et il y a de très nombreux travaux sur ce sujet. Le premier d'entre eux est celui de Francis Darwin, le fils de Charles Darwin. Il date de 1877<sup>24</sup> et traite des fougères anglaises. Les nectaires extrafloraux sont absents, cependant, chez les bryophytes, les gymnospermes, les premières angiospermes, les magnoliidées, et les membres des Apiales. Il faut sans doute mettre ce fait en parallèle avec l'évolution des insectes et l'apparition et le développement des fourmis au cours du Crétacé. Des études phylogénétiques et la large distribution de nectaires extrafloraux parmi les plantes vasculaires indiquent des apparitions indépendantes et multiples au cours de l'évolution, dans au moins 457 lignées divergentes.

24 Journ. Linn. Soc. Bot. 15 : p. 398 à 409.

À La Réunion, des nectaires extrafloraux ont été observés chez :

N°	Noms scientifiques	Noms vernaculaires	Familles	Origines
01	<i>Abutilon hirtum</i>		MALVACÉES	Eurasie méridionale
02	<i>Acacia dealbata</i>	Acacia Bernier	FABACÉES	Australie, Tasmanie
03	<i>Acacia mearnsii</i>	Acacia	FABACÉES	Australie
04	<i>Albizia lebbeck</i>	Bois noir	FABACÉES	Asie tropicale ?
05	<i>Aleurites moluccana</i>	Bancoul	EUPHORBIACÉES	Asie, Pacifique
06	<i>Alsophila glaucifolia</i>	Fanjan femelle	CYATHEACÉES	Réunion
07	<i>Cajanus cajan</i>	Ambrevade	FABACÉES	paléotropicale
08	<i>Cajanus scarabaeoides</i>	Pistache marron	FABACÉES	Asie
09	<i>Canavalia bonariensis</i>		FABACÉES	Amérique du sud
10	<i>Canavalia rosea</i>	Patate cochon	FABACÉES	pantropicale
11	<i>Claoxylon glandulosum</i>	Gros bois d'oiseaux	EUPHORBIACÉES	Réunion
12	<i>Desmanthus virgatus</i>	Ti cassi	FABACÉES	Amérique tropicale
13	<i>Dichrostachys cinerea</i>		FABACÉES	Afrique, Australie
14	<i>Diospyros borbonica</i>	Bois noir des hauts	EBENACÉES	Réunion
15	<i>Diospyros digyna</i>	Sapote	EBENACÉES	Antilles
16	<i>Diospyros kaki</i>	Kaki	EBENACÉES	Asie
17	<i>Diospyros philippensis</i>	Mambolo	EBENACÉES	Philippines
18	<i>Enterolobium cyclocarpum</i>	Oreille cafre	FABACÉES	Amérique centrale
19	<i>Erythrina variegata</i>	Pignon d'Inde	FABACÉES	océans Indien et Pacifique
20	<i>Gagnebina pterocarpa</i>		FABACÉES	Maurice
21	<i>Gossypium sp.</i>	Cotonnier	MALVACÉES	
22	<i>Hiptage benghalensis</i>	Liane papillon	MALPIGHIACÉES	Indo-Malaisie
23	<i>Inga laurina</i>	Arbre à miel	FABACÉES	Antilles
24	<i>Leucaena leucocephala</i>	Cassi	FABACÉES	Mexique, Amérique centrale

25	<i>Passiflora alata</i>	Grenadille	PASSIFLORACÉES	Amérique tropicale
26	<i>Passiflora edulis</i>	Grenadine	PASSIFLORACÉES	Brésil
27	<i>Passiflora quadrangularis</i>	Barbadine	PASSIFLORACÉES	Amérique tropicale
28	<i>Passiflora suberosa</i>	Grain d'encre	PASSIFLORACÉES	Amérique tropicale
29	<i>Pithecellobium dulce</i>	Tamarin de l'Inde	FABACÉES	Amérique centrale
30	<i>Prosopis juliflora</i>	Epinard	FABACÉES	Amérique du Sud
31	<i>Prunus persica</i>	Pêcher	ROSACÉES	Nord de la Chine
32	<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle	DENNSTAEDTIACÉES	Cosmopolite
33	<i>Ricinus communis</i>	Tantan	EUPHORBIACÉES	NE Afrique tropicale?
34	<i>Senna sp.</i>		FABACEES	
34	<i>Thunbergia grandiflora</i>	Liane mauve	ACANTHACÉES	SE asiatique
35	<i>Vachellia farnesiana</i>	Zépinard	FABACÉES	Amérique tropicale

Des plantes protègent spécialement leurs fleurs en tuant les insectes rampants, tout en épargnant les insectes volants pollinisateurs qui accèdent au nectar floral par l'intérieur de la corolle. L'exemple de *Thunbergia grandiflora*<sup>25</sup> est particulièrement significatif. Des fourmis, appâtées par le nectar extrafloral, interdisent l'accès à l'extérieur de la corolle, régulièrement percée en leur absence par des prédateurs. Les insectes doivent alors obligatoirement accéder au nectar floral par l'intérieur de la corolle et, ainsi, contactent les organes reproducteurs. Les insectes pollinisateurs sont ainsi favorisés. Le rôle des nectaires extrafloraux dans la protection de la plante par les fourmis, et, de la fleur en particulier, est généralement admis aujourd'hui<sup>26</sup>.

### III - COMMENT LES PLANTES SEDUISENT LES INSECTES POUR LES TUER

#### Des plantes carnivores à La Réunion ?

Un autre cas de relation plante-insecte est fourni par *Passiflora foetida*. Trois chercheurs indiens, T.R. RADHAMANI, L. SUDARSHANA et RANI KRISHNAN<sup>27</sup>

25 Van der Pijl, 1954.

26 Bentley, B. L., *Extrafloral nectaries and protection by pugnacious bodyguards*, Ann. Rev. Ecol. Syst. 8: 407-427, 1977.

27 *Journal of Biosciences*, Vol. 20, Number 5, December 1995, pp 657-664, India.

se sont demandé si cette plante, qui est fréquente à La Réunion<sup>28</sup>, pouvait être considérée comme une plante carnivore. *Passiflora foetida* est, en effet, capable de prendre au piège, dans les filets collants de ses bractées, des insectes (homoptères, hyménoptères, diptères) ce que nous avons également observé à La Réunion où cette plante, originaire d'Amérique, est naturalisée. Les bractées sont couvertes de petites glandes produisant une sécrétion collante<sup>29</sup> ayant une activité peptidase et phosphatase acide, deux enzymes que l'on trouve aussi dans les pièges des plantes carnivores avérées (Droséracées, Broméliacées, Byblidacées, Céphalotiacées, Lentibulariacées, Sarracéniacées, Martyniacées, Népenthacées, Eriocaulacées, Dioncophyllacées). Des acides aminés provenant de la digestion des proies ont aussi été mis en évidence par les scientifiques. Il n'est cependant pas encore établi clairement que la plante tire des nutriments de ses proies. On la considère pour l'instant comme une protocarnivore (ou paracarnivore ou subcarnivore). On a émis l'hypothèse que les plantes protocarnivores occupaient des habitats pauvres en nutriments minéraux, mais pas aussi carencés en azote et en phosphore que les habitats de véritables plantes carnivores. Elles présentent une évolution convergente à celle de plantes carnivores dans leurs formes, mais pas nécessairement dans leurs fonctions. Sont-elles capables de digérer leurs proies ou d'assimiler leurs nutriments comme le ferait une plante carnivore au sens strict ?

La même observation d'insectes piégés et morts a été faite sur *Erica galiooides*, le thym marron, espèce endémique de La Réunion qui possède des poils glanduleux sur les rameaux, les feuilles, les pédicelles, les sépales. Le caractère collant de cette plante est souligné par le nom de l'espèce, *galiooides*, semblable au gaillet ou *Galium*, qui, lui, a la propriété de s'accrocher à la peau ou aux vêtements grâce à de minuscules crochets de ses feuilles et de ses tiges comme le « velcro ». Francis Friedmann<sup>30</sup> dit : « L'extrémité glanduleuse rouge des poils peut sécréter une glu incolore qui ne sèche pas (sur des herbiers récoltés il y a vingt ans on trouve encore des poils gluants, Bosser 11893, P), ce qui rend les feuilles et l'ensemble de la plante gluants. Chez certaines plantes également gluantes, la glande est sessile sur la marge des feuilles. D'autres plantes ne sont pas gluantes soit parce que la sécrétion de glu ne se fait pas, bien que les poils glanduleux soient apparemment normaux, soit parce que la partie glanduleuse manque totalement à l'extrémité des poils qui sont alors dendritiques. Les plantes dont les poils glanduleux sont très réduits, grèles, à extrémité non sécrétrice, sont également non gluantes. La plupart des échantillons peu pubescents et non gluants (poils glanduleux très réduits) proviennent des régions les moins élevées : Bébour, Plaine des Cafres. Les échantillons typiquement glanduleux, à feuilles gluantes, proviennent le plus souvent d'altitudes plus élevées : Pic du

28 Elle y est appelée poc-poc.

29 Ce sont ces glandes visqueuses qui donnent une mauvaise odeur, d'où le nom *foetida*.

30 Flore des Mascareignes, volume 112, p. 7 et 8, 1981.

Maïdo, Caverne Dufour, pentes du Piton de la Fournaise. Seuls les rameaux jeunes, en croissance active sont gluants et non les rameaux âgés, les poils glanduleux étant caducs. Dans la phase gluante, *E. galiooides* piège un certain nombre de petits insectes et des éléments transportés par le vent, graines, etc. (les poils gluants ressemblent beaucoup à ceux des *Drosera*, plantes carnivores, mais ce n'est là qu'une ressemblance superficielle). La raison d'être des poils gluants n'est pas évidente, ils pourraient jouer un rôle dans la dissémination par les oiseaux ». Cette espèce pousse jusqu'à 2600 m sur le Piton de La Fournaise sur des sols purement minéraux. La carnivorie, réelle ou non, expliquerait peut-être la colonisation de sols aussi pauvres par *Erica galiooides*. Dans une de ses premières publications sur les plantes carnivores en 1875, Charles Darwin avait d'ailleurs suggéré qu'un certain nombre de plantes ayant développé des glandes adhésives, comme *Erica tetralix*, du même genre que *Erica galiooides*, puissent s'avérer carnivores pour peu que quelques études approfondissent le sujet. En 1875, Darwin ne fit que mentionner ces espèces, sans lui-même poursuivre ces recherches, cantonné qu'il était sur le genre *Drosera*. *Erica galiooides* n'est pas a priori très attractif pour les insectes. Mais vues de près, ses glandes sont cependant rouges et brillantes, plutôt appétissantes. Cette plante pousse sur des sols purement minéraux et il semblerait logique de penser qu'elle améliore sa nutrition en exploitant les éléments qui proviennent de la décomposition des cadavres d'insectes qu'elle a capturés. Elle possède à sa surface des enzymes digestives qui attaquent la gélatine des pellicules photo. Synthétise-t-elle ces enzymes ou sont-elles produites par des bactéries ou des moisissures qui vivent à sa surface ?



Demoiselle capturée par *Erica galiooides*  
(Photo Nicole Crestey)

Les insectes, petits et moyens<sup>31</sup>, piégés par *Erica galiooides* sont condamnés. Morts, ils vont se décomposer sous l'action d'enzymes produites par la plante. Les nutriments seront entraînés par les bactéries de l'environnement. Dans les deux cas, les nutriments seront entraînés par les pluies au pied de la plante. Permettront-ils une nutrition améliorée dans un sol purement minéral dépourvu d'azote ? Francis Friedmann a noté que le caractère glanduleux n'était pas constant. La production de glu représente un coût non négligeable pour cette plante qui ne dispose pas de ressources minérales abondantes. Elle semble être plus fréquente chez les plants en croissance active et chez les plants d'altitude élevée. Elle présenterait un caractère adaptatif évident si la carnivorie était avérée. Notons que l'ordre des Ericales inclut parmi ses familles celle des Sarracéniacées, famille de plantes carnivores (*Sarracenia* 11 espèces, *Heliamphora* 15 espèces et *Darlingtonia californica*) et celle des Roridulacées, qui compte deux espèces endémiques d'Afrique du Sud qui capturent des insectes mais ne les digèrent pas. Une punaise, qui vit sur ces plantes sans s'engluer, se nourrit des proies de la plante et les digère puis nourrit indirectement les plantes par ses déjections.

Jan Schlauder<sup>32</sup> a émis l'hypothèse d'une apparition progressive de la carnivorie au cours de l'évolution :

- 1 – premier stade : la présence de poils raides et glanduleux sur le calice favorise la dispersion des graines qui s'accrochent aux poils et aux plumes des animaux (zoochorie).
- 2 – des poils glanduleux sur le calice favorisent la pollinisation croisée en piégeant les insectes rampants.
- 3 – les insectes rampants capturés et digérés améliorent la nutrition de la plante : protocarnivorie.
- 4 – les surfaces foliaires sont à leur tour munies de pièges : carnivorie passive de type papier tue-mouche.
- 5 – stade ultime : pièges à ressort des plantes « gobe-mouches » grâce à des poils adhésifs à fonctions sensitives, motrices et digestives.

La prédation des insectes par les plantes ne relève pas d'une coévolution plante-insecte mais le stade qui nous intéresse ici est le stade 2 où la pollinisation croisée est favorisée par des structures de la plante.

### Des plantes qui favorisent les pollinisateurs volants

On peut faire l'hypothèse que le piégeage des insectes minimise efficacement la prédation sur les jeunes fleurs et les fruits. En effet, on observe que les boutons de fleurs et les fruits sont davantage attaqués par les prédateurs lorsque les

31 Le record est une libellule zygoptère, une demoiselle, de 30 mm de long.

32 Journal de l'International Carnivorous Plant Society, 1997.

bractées porteuses de poils gluants ont été retirées expérimentalement chez *Passiflora foetida*. La fonction des poils gluants serait d'éliminer les insectes rampants susceptibles d'attaquer les organes reproducteurs, ce qui favoriserait les polliniseurs volants et la fécondation croisée et donc la production de graines.

*Plumbago zeylanica*, peut-être indigène à La Réunion, possède des poils glandulaires sur le calice, qui ressemblent structurellement à ceux des *Drosera* et qui sécrètent un mucilage collant capable de capturer et de tuer des insectes. Rachmilevitz et Joel, en 1976, considèrent également les *Plumbago* comme des protocarnivores. L'expérience faite avec une pellicule photo montre que les poils glandulaires des calices sécrètent une enzyme capable d'attaquer la gélatine des films photographiques. Pour Jan Schlauder, en 1997, ces poils visqueux favoriseraient aussi la pollinisation croisée en éliminant les insectes rampants comme les fourmis incapables de transporter le pollen d'un pied à un autre. La famille des Plumbaginacées appartient à l'ordre des Caryophyllales comme celle des Dioncophyllacées, des Droséracées, des Népenthacées et des Drosophyllacées qui comptent des genres carnivores.

Il est possible aussi que ces poils collants permettent le transport par les animaux, à poils ou à plumes, ou par nos vêtements, des fruits à une seule graine qui restent enfermés dans le calice. C'est le premier stade de carnivorie de Jan Schlauder<sup>33</sup>. *Drymaria cordata*, une caryophyllacée envahissante, capture de petits insectes grâce aux poils glanduleux de son calice et de son pédoncule qui facilitent la dispersion de ses fruits. Les glandes adhésives des fruits du Bécabar bâtarde, *Boerhavia coccinea* et de *Boerhavia diffusa*, deux Nyctagynacées, favorisent aussi leur dispersion. Les insectes ne seraient que de simples victimes collatérales d'une autre symbiose animal-plantes, la zoothorbie, c'est-à-dire le transport des graines par les animaux plus gros.

Il y a un cas énigmatique : la fabacée, *Desmodium intortum*, possède des rameaux très collants mécaniquement grâce à des poils « velcro » qui lui permettent de capturer d'assez gros insectes (jusqu'à des mouches bleues) sans que cela puisse être mis en relation évidente avec la reproduction de la plante ou sa dispersion, ou même l'amélioration de sa nutrition.



Trois mouches bleues prisonnières de *Desmodium intortum*  
(Photo Nicole Crestey)

Voici quelques exemples de plantes de La Réunion capables de capturer des insectes :

N°	Nom scientifiques	Nom vernaculaires	Familles	Origines
01	<i>Boerhavia coccinea</i>	Bécabar bâtarde	NYCTAGYNACÉES	?
	<i>havia diffusa</i>		NYCTAGYNACÉES	?
03	<i>Erica galiooides</i>	Thym marron	ERICACÉES	Réunion
04	<i>Plumbago auriculata</i>	Dentelaire du Cap	PLUMBAGINACÉES	Afrique du Sud
05	<i>Plumbago zeylanica</i>	Dentelaire de Ceylan	PLUMBAGINACÉES	Afrique et Asie
06	<i>Jatropha gossypiifolia</i>		EUPHORBIACÉES	Am. tropicale
07	<i>Drymaria cordata</i>		CARYOPHYLLACÉES	Amérique
08	<i>Passiflora foetida</i>	Poc-poc	PASSIFLORACÉES	Am. sud
09	<i>Rhododendron simsii</i>	Azalée	ERICACÉES	Himalaya
10	<i>Desmodium intortum</i>		FABACÉES	Amérique

## CONCLUSION

Tous ces exemples montrent que l'interdépendance plantes-insectes est complexe. Cet article sans prétention n'a pas l'ambition de répondre à toutes les questions. Il traduit seulement le plaisir d'observer dans la nature des relations entre les êtres vivants, de les photographier éventuellement. Elle montre que l'évolution n'est pas seulement le résultat du combat du plus fort contre le plus faible, de la sélection du meilleur. Pour Darwin, le processus de l'évolution sélectionne, non le meilleur, mais le plus adapté, ce qui est complètement différent.

33 Voir le chapitre : des plantes carnivores à La Réunion ?

Le mutualisme, qui procure par définition des avantages réciproques, favorise les deux partenaires, ce qui améliore leur adaptation aux conditions locales, leur succès. De plus, la spécificité du couple insecte-plante, en spécialisant chaque partenaire, est un facteur de spéciation, c'est-à-dire d'apparition de nouvelles espèces. L'entraide est ainsi doublement un moteur de l'évolution, peut-être plus efficace que le *struggle for life* classiquement évoqué. La Réunion, véritable laboratoire de l'évolution, en est certainement un hot spot et tous ces exemples de plantes séductrices mériteraient d'y être étudiés plus finement.

Nicole CRESTEY

### Bibliographie

Académie de l'île de La Réunion, *Escale*, tome II, Orphie, 2018.

*Index*, Conservatoire Botanique National de Mascarin, 2020.

Bosser J., Cadet, Th., Guého, J., Marais, W., *Flore des Mascareignes, La Réunion, Maurice, Rodrigues*, The sugar Industry Research Institute, l'Institut Français de Recherche pour le Développement en Coopération, The Royal Botanic Gardens, Kew, 1976 – 2019.

Lougnon A., *Sous le signe de la tortue*, Larose, 1958.

Lougnon J., *Quinze années d'actualités locales*, tome 2, Cazal Saint-Denis, 1977.

Martiré D., *Le grand livre des plus beaux insectes de La Réunion*, Orphie, 2015.

Martiré D. et Rochat J., *Les papillons de La Réunion et leurs chenilles*, Parthénope collection, Publications scientifiques du Muséum, 2008.

Pailler T. et al., *Guide des Orchidées de l'océan Indien*, version numérique, 2018.

## 2019 : BILAN D'UNE ANNÉE ARCHÉOLOGIQUE A LA RÉUNION

par Virginie MOTTE, avec la collaboration de  
Nicolas BIWER, Annie BOLLE, Thierry CORNEC, Franck DECANTER,  
Patrice GEORGES-ZIMMERMANN, Wandel MIGEON, Fanny LACHERY  
et Jonhattan VIDAL

Depuis 2010, Le service régional de l'archéologie (SRA), au sein de la direction des affaires culturelles de La Réunion (DAC Réunion) a autorisé ou prescrit 107 opérations sur l'île : 43 dans le champ du programme, 64 dans le champ du préventif dont 23 restent à réaliser fin février 2020. Le premier bilan scientifique régional (BSR) des opérations archéologiques menées de 2011 à 2015 a été publié en 2017<sup>1</sup> et le SRA a publié le BSR 2016-2018<sup>2</sup> en 2019. Le souci d'une restitution plus rapide des résultats au public à fait naître et mûrir, dès 2018, l'idée d'une publication annuelle dans les bulletins de l'académie de l'île de La Réunion. Un premier article, dans le tome 35 en 2019<sup>3</sup> dressait un rapide bilan des actions du service et revenait sur les principaux apports des opérations conduites en 2018. Le second article est celui-ci, offrant aux lecteurs un bilan de l'année 2019.

En 2019, 622 dossiers d'aménagement ont été examinés par le SRA et 11 diagnostics et 4 fouilles ont été prescrits dans le domaine de l'archéologie préventive. Durant cette même année, 7 diagnostics, 3 fouilles préventives et 2 fouilles programmées ont été réalisées sur le terrain. Les principaux apports scientifiques de ces opérations réalisées sont succinctement présentés ci-dessous. Ces restitutions sont suivies de développements des autres actions conduites par le SRA dans les domaines de la gestion des données scientifiques de l'archéologie, de la valorisation ou encore de l'éducation artistique et culturelle.

1 JACQUOT E. et MOTTE V. (2017), *Bilan scientifique régional de l'île de La Réunion 2011-2015*. DAC océan Indien, Service de l'archéologie, Ministère de la culture, SDA, 2017, 192 p.

2 MOTTE V., VIDAL J., PRIE M., dir. (2019), *Bilan scientifique régional de l'île de La Réunion 2016 - 2017 - 2018*. DAC de La Réunion, Service de l'archéologie, Ministère de la culture, SDA, 2019, 134 p.

3 MOTTE V., avec la collaboration de CORNEC T., GEORGES P., VIDAL J. (2019), « 2018 : bilan d'une année d'archéologie à La Réunion », dans Bulletin de l'Académie de La Réunion, vol. 35, 2019, p. 315-326.

## I - Les opérations de terrains 2019

### Février 2019 : diagnostic Ravine du Trou, Bois Blanc à Saint-Leu



Saint-Leu, Ravine du Trou, Bois Blanc à Saint-Leu,  
diagnostic, traitement des données LiDAR. (DAO Jonhathan Vidal, 2019)

Le 8 juillet 2014, par arrêté préfectoral, était prescrite la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive en raison du projet de carrière au lieu-dit « Ravine du Trou » dans le secteur de « Bois Blanc », sur la commune de Saint-Leu. L'emprise du projet, traversée par la route des Tamarins, est située en limite sud de la commune, entre les ravines du Trou, au nord, et des Avirons, au sud. L'opération a été conduite sous la responsabilité de Thierry Corne (Inrap), du 4 au 15 février.

Les difficultés d'accès à ce terrain accidenté et en friche, ont imposé la mise en place d'une méthode d'intervention particulière, en collaboration étroite avec le SRA et le carrier.

Ainsi, sur la base d'une couverture LiDAR de l'emprise et de la lecture des données acquises, un secteur réduit a pu être sélectionné, sur la base des nombreuses traces de vestiges potentiels. Ce secteur est situé à proximité de ruines, un four à chaux et des bâtiments rappelant un moulin kader, hors emprise de l'opération prescrite.

L'exploration en prospection pédestre de cette zone réduite a permis la découverte d'un important réseau de chemins, parfois encore pavés, pouvant distribuer des espaces clairement mis en culture.

L'étude cartographique alliée aux observations de terrain, montre clairement une évolution de ce réseau, certains tracés en interrompant d'autres. Les espaces de cultures sont représentés par des terrassements importants, résultats d'épierrements.

Malgré la pratique de quelques sondages manuels dans ces secteurs cultivés ou à l'emplacement des chaussées détectées, aucunes découvertes de mobilier pertinent, d'une part, ni de vestiges de macrorestes végétaux, d'autre part, ne permettent de proposer une chronologie ou une activité agricole spécifique<sup>4</sup>.

### Mai 2019 : diagnostic Entrée Est, lot 5 à Saint-Paul



Saint-Paul, Lot 5, diagnostic, le mur 304 et au premier plan, le mur 309.  
(Photo Annie Bolle, 2019)

La ville de Saint-Paul a lancé un vaste programme de restructuration du centre-ville. L'opération de diagnostic archéologique, prescrite par la DAC de La Réunion, porte sur la création d'un pôle d'entrée de ville, divisé en plusieurs lots. Le présent diagnostic, réalisé en mai 2019, sur une superficie de 4 016 m<sup>2</sup>, correspond au lot 5. Il se

<sup>4</sup> CORNEC Th., (2019), *La Réunion, Saint-Leu, Bois Blanc, Ravine du Trou, rapport de diagnostic archéologique, 2019*. Inrap GSO, 85 p.

situe à proximité du lot 3, où une fouille a été conduite en 2019 par l'Inrap, sous la direction de Nicolas Biwer (Inrap).

La zone diagnostiquée sous la direction d'Annie Bolle (Inrap) se situe en marge orientale de la ville, près de l'étang et à proximité immédiate de la chaussée royale, actuelle RN1. Les vestiges observés sont couverts par un remblai récent du début du XXI<sup>e</sup> siècle et du géotextile. Les structures archéologiques ont en partie été arasées à l'occasion de cet aménagement.

Au plus près de la RN1, un dépôt marécageux semble correspondre aux débordements de l'Étang de Saint-Paul, avant que la route digue ne le contienne à l'est de la ville.

Un parterre, délimité par des tuiles posées sur chant, est mis en évidence. Il est en relation avec un espace de jardin, qui pourrait être celui qui est figuré sur le plan Chandelier de 1806. Sur ce plan, la zone diagnostiquée se superpose à une partie de deux propriétés, dont les jardins, disposés en avant de maisons, ouvrent par de longues allées ostentatoires sur la chaussée royale. Les maisons sont hors emprise. Les jardins présentent une organisation orthonormée avec allées, fontaines ou bassins en contrebas de grands bassins situés à l'est de la chaussée royale.

D'autres murets pourraient être en relation avec des espaces de jardin. Ils sont construits sur des remblais qui ont livré du mobilier de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, parmi lequel un couvercle en faïence fine blanche qui porte l'inscription [VÉRITABLE MOËLLE DE BOEUF... IVER Strasbourg... ondon]. Cet objet est un pot de lotion cosmétique à base de moelle bovine, commercialisé par le parfumeur L.T. Piver à Paris, vers 1840. Le pot est en faïence émaillée des ateliers Creil et Montereau.

#### **Mai 2019 : diagnostic du site du puits des Anglais à Saint-Philippe**



Saint-Philippe, Puits des Anglais, diagnostic, vue générale.  
(Photo Virginie Motte, 2019)

Le projet d'aménagement autour du puits des Anglais est porté par la commune de Saint-Philippe. L'opération de diagnostic archéologique était prescrite sur une superficie de 26 000 m<sup>2</sup>, mais seule la partie nord de l'emprise a pu être traitée, la bande littorale étant occupée par des plantations

de vacoa. Une route d'accès et un restaurant restreignaient également l'emprise des ouvertures.

La zone étudiée, du 13 au 22 mai, sous la responsabilité d'Annie Bolle (Inrap), est délimitée à l'ouest par la ravine Bétail qui alimente quelques mètres en amont l'usine du Baril, aujourd'hui en ruine<sup>5</sup>.

Les structures observées (trous de poteaux et de piquets) semblent appartenir à des constructions légères, de type cases et peut-être également à des palissades. Des constructions sont attestées sur ce terrain sur deux plans datés de 1874 et par un cliché des années 1920, où des cases disposées en rangées sont désignées, par une indication manuscrite, comme un camp malgache.

Aucune structure de combustion n'est observée dans l'emprise des sondages, mais une formation correspond probablement à la vidange d'un foyer. L'arasement des sols a par ailleurs pu faire disparaître leur trace. S'il est vraisemblable qu'une partie des structures observées correspondent à des cases, il est en revanche difficile de les dater. Elles pourraient correspondre aux cases figurées sur les plans de 1874. Ces constructions légères ont cependant dû être régulièrement remplacées.

Le mobilier mis au jour (verre, céramique, éléments métalliques) est réduit, reflétant des conditions de vie sommaires. Le mobilier couvre le XIX<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle et comprend des pièces résiduelles du XVIII<sup>e</sup> siècle. Peu de travaux ont porté sur les camps de travailleurs engagés. C'est essentiellement au travers des archives que les logements d'engagés sont connus, établis à proximité de l'usine sucrière. Les premiers règlements précisent que les engagés doivent être logés gratuitement sur les habitations-sucreries. Les conditions de vie des engagés semblent avoir été pénibles, même si dans le cas présent, la proximité du puits des Anglais, installé au début du XIX<sup>e</sup> siècle, constitue un avantage certain. Cette problématique de recherche, en pleine émergence, est à rapprocher des travaux réalisés sur les quartiers serviles.

Le rapport de cette première opération a été soumis à l'examen du rapporteur scientifique de la commission territoriale de la recherche archéologique en octobre 2019. La commission a validé le principe d'une fouille préventive laquelle est aujourd'hui prescrite par le préfet de région. Elle apportera demain des données inédites sur l'habitat et les conditions de vie de la population engagée aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles<sup>6</sup>.

5 Cette usine, construite en 1861, cessa son activité sucrière en 1882 et fut transformée par la suite en féculerie à manioc. Une nouvelle cheminée fut construite en 1919.

6 BOLLE A. (2019), *La Réunion, Saint-Paul, Puits des Anglais, Rapport de diagnostic archéologique*, 2019. Inrap GSO, 84 p.



Saint-Paul, Musée de Villèle,  
diagnostic, moulin 2370.  
(Photo Thierry Corne, 2019)

Dans le cadre des études globales réalisées en amont de la création du musée de l'habitation et de l'esclavage à Villèle, une opération de diagnostic prescrite par le préfet de région a été réalisée du 13 au 29 mai, sous la responsabilité de Thierry Corne (Inrap). Elle était ciblée sur des secteurs

particuliers de l'assiette de l'habitation, soit une parcelle attenante, devant accueillir de nouveaux bâtiments, les abords des usines, objets de nouvelles présentations muséographiques, et les longères et cuisine, bâtiments qui seront réhabilités.

L'intervention sur ces bâtiments s'en tenant uniquement à en effectuer un relevé précis, les résultats majeurs de cette opération archéologique tiennent dans les nombreuses découvertes réalisées à proximité des élévations des usines sucrières.

De nombreux vestiges inédits parsèment effectivement ce secteur: moulin à oléagineux, bâtiments, fosses dépotoir, évoquent à la fois des faits uniquement perçus par l'étude des archives et des éléments totalement inédits, qui ajoutent à la complexité du monument.

Les résultats de cette opération peuvent servir d'appui pour le nouveau programme de présentation des vestiges parmi les plus emblématiques de La Réunion.



Saint-Denis, Place  
du Général de  
Gaulle, fouille, vue  
d'ensemble du site  
par drone.  
(Photo Nawar  
Interactive, 2019)

Dans le cadre du projet du « Nouveau Pont sur la Rivière Saint-Denis », une fouille préventive a été réalisée sur l'ensemble de la place Charles de Gaulle, du 13 mai au 02 août 2019, sous la responsabilité de Franck Decanter (Inrap).

La surface de 2 250 m<sup>2</sup> prescrite par le préfet de La Réunion n'a pas pu être explorée dans son intégralité en raison de la conservation de certains arbres, non impactés par les travaux d'aménagement, et de la nécessité de résérer des espaces dédiés aux cantonnements et au parking.

Les vestiges découverts peuvent être réunis aux seins de trois ensembles. Le premier correspond aux aménagements de voirie découverts en bordure sud de l'emprise, dans l'axe de l'actuelle rue de Nice, autrefois « rue de l'Embarcadère ». C'est cette dernière dénomination qui servira pour désigner cet ensemble. Le deuxième occupe les 4/5<sup>e</sup> du site au sein d'une aire enclose et correspond aux installations des établissements de marine qui s'y sont succédé. Par commodité, cet ensemble a été nommé « marine Vally », en référence au dernier propriétaire privé. Enfin, le troisième comprend les fondations de deux bâtiments découverts à l'extrémité sud-ouest de l'emprise. Il s'agit du « Corps de Garde » et de sa cuisine.

La fouille a été l'occasion de réaliser des observations sur un tronçon de l'ancienne rue de l'Embarcadère. C'est ainsi que plusieurs séquences d'aménagement de la chaussée ont pu être mises en évidence. La plus récente comporte de nombreux fragments de pierres concassées. Il s'agit très certainement du ballast de la voie ferrée du CPR dont l'évocation la plus directe réside dans la découverte d'une traverse en acier. Ensuite, sous une succession de reprofilages des niveaux de circulation, nous avons caractérisé une rue pavée avec écoulement par l'axe central. Il est raisonnable de penser que c'est cette construction en devenir qui

est figurée en 1831 sous l'appellation « route à ouvrir » sur le plan projet de Guy de la Ferrière, celui qui présente le projet du Barachois sous une forme très proche de ce qui sera réalisé finalement. Au nord, cette chaussée était bordée par une canalisation en pierre avec dalles en couverture, courant le long du mur de clôture sud de la marine Vally. Il est à noter que les liaisons stratigraphiques entre cette canalisation et les niveaux de chaussée ont entièrement été détruits par une large tranchée destinée à l'installation d'un égout.

L'espace qu'occupait la marine Vally est délimité à l'est par les fondations d'un grand bâtiment se développant le long de la rue de la Victoire. Il s'agit d'un entrepôt qui apparaît dès 1824 sur le premier plan projet du Barachois. Il offre des dimensions plus modestes à cette époque. Au sud et à l'ouest, la clôture de l'établissement était assurée par des murs puissants comme en témoigne l'importance des fondations. Quant à la limite nord bordant les anciens quais, elle se trouve sous le boulevard Gabriel Macé. Au sein de cette emprise, les niveaux de démolition étaient encore conservés, préservant ainsi le dernier sol d'occupation des lieux. Les aménagements internes mis au jour sont variés et témoignent d'une constante évolution des architectures et de l'organisation des lieux.

Ont pu être également appréhendées des installations antérieures aux activités de marines, celles en probable lien avec ce qui est illustré sur le plan Chandelier. Sur ce dernier, on remarque déjà la présence d'une surface enclose mais comprenant des constructions de dimensions plus modestes. C'est probablement les fondations de l'une d'entre elles qui ont été découvertes sous le grand entrepôt. Il s'agissait de maçonneries en briques.

Au sud-ouest de l'emprise, une partie des fondations du « corps de garde » qui apparaît sur le plan Selhausen de 1779 a été mise au jour. L'épaisseur des murs et la puissance des fondations trahissent sans équivoque, le caractère militaire de cette construction. À proximité, au nord, les fondations d'un second bâtiment sont apparues. La surface occupée est conforme à celle d'un édifice dont le plan et les élévations sont illustrés (et accompagnés d'une échelle de mesure) sur une aquarelle de 1822<sup>7</sup>. On y apprend qu'il s'agit de la « cuisine du corps de garde ». On la remarque sur le plan Chandelier en 1808.

Cette découverte a été une surprise. L'équipe s'attendait plutôt à trouver à cet emplacement le magasin de la marine Bédier (dernier propriétaire), un édifice d'une surface bien plus importante que celle de la cuisine et probablement construit vers 1851. Cette construction est visible sur plusieurs photographies prises depuis le large ou des débarcadères. Le faible ancrage du bâtiment explique probablement cet état de fait. Sur le terrain, les seuls éléments évoquant son existence, sont des plombs de sacs collectés dans les gravats comblant une fosse creusée au sein des fondations de la cuisine.

Les travaux de post-fouille de cette opération sont en cours et préciseront ces premières données.

#### Juin-août 2019 : fouille Entrée Est, lot 3 à Saint-Paul



Saint-Paul, Lot 3, fouille, archéologue au travail.  
(Photo Virginie Motte, 2019)

La fouille préventive du lot 3, relative au projet de réaménagement de la marge orientale du centre historique de Saint-Paul par la SEDRE, fait suite au diagnostic réalisé par Thierry Corne (Inrap) en 2018<sup>8</sup>. Elle a été menée par une équipe de 5 archéologues durant 9 semaines, entre le 5 juin et le 2 août 2019, sous la responsabilité de Nicolas Biwer (Inrap). Le diagnostic avait mis en évidence différents vestiges attestant d'une occupation entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle. L'ensemble présentait une conservation relativement bonne et cela, malgré les importants bouleversements qu'a connu cet îlot depuis 1960.

L'emprise de l'opération, de 2 363 m<sup>2</sup>, est située entre l'étang à l'est et à quelques encablures de la mer à l'ouest. Elle est localisée à proximité de l'ancienne chaussée Royale (actuelle RN1) dont le tracé est définitivement fixé par arrêté en 1769. Au XIX<sup>e</sup> siècle, cette partie de Saint-Paul correspond à un riche quartier résidentiel où les belles demeures se succèdent tout au long de la chaussée. Précédées par de vastes jardins, les villas coloniales rivalisent probablement par leur caractère ostentatoire. Elles illustrent les goûts de la société bourgeoise de l'époque et la richesse de ses propriétaires. Les annexes sont installées à l'arrière des parcelles. Si quelques rares villas de maîtres sont encore visibles aujourd'hui à Saint-Paul, ces aménagements fonctionnels ont le plus souvent disparu.

La fouille a concerné plus particulièrement ces arrière-cours. Environ 500 structures et unités stratigraphiques, correspondant essentiellement à des aménagements sur poteaux, ont été mises au jour lors de cette campagne. Des fondations maçonnées de bâtiments, une citerne (?), deux puits maçonnés ainsi que plusieurs fosses dépotoirs ont également été découverts. Une première estimation chronologique du mobilier confirme les datations obtenues lors du diagnostic, celle d'une occupation des parcelles depuis au moins la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>8</sup> CORNEC T. (2018), *La Réunion, Saint-Paul, Entrée Est, Lot 3. Rapport de diagnostic archéologique*. Inrap Grand Sud-Ouest, 2018, 56 p.

À ce stade de l'étude, la fonction des unités architecturales n'a pas pu être clairement déterminée. Les vestiges mis au jour viennent, cependant, corroborer les informations figurant sur le plan de Chandelier de 1806. La présence de deux concentrations de vestiges, comportant chacune un puits, confirme l'existence de deux propriétés distinctes sur la parcelle. Sur ce même plan, des petits bâtiments sont visibles à l'arrière des maisons. Ces zones d'annexes accueillent en général les cuisines, écuries, cases pour le personnel, cabanes à outils (etc.). Le dépouillement des archives permettra peut-être de préciser la nature des aménagements présents sur les parcelles.

Plusieurs fosses dépotoirs ont également livré de nombreux fragments d'objets et de restes alimentaires. Pour le domaine de la table et de la consommation, céramiques importées de Chine et d'Europe, verres, cristal, couteaux, bouteilles de vin et d'alcool sont associés à un lot important de restes fauniques. Il s'agit ici d'animaux terrestres (volailles, porcs, bœufs) et aquatiques (coquillages, poissons). Des agrafes et crochets métalliques de corset ainsi que des boutons en os se rapportent au domaine vestimentaire. L'hygiène et le soin corporel sont présents au travers des flacons de parfum et de pots à onguent. Ces rejets confirment le caractère domestique de (s) occupation (s) et le statut aisné de ces occupants. Cette étude devrait apporter un éclairage sur la vie quotidienne de ces grandes propriétés urbaines. Elle permettra de préciser, d'une part, les pratiques de consommations de la classe aisnée Saint-Pauloise entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle et d'autre part la nature des échanges commerciaux de l'île avec l'Asie et l'Europe. Plus largement, elle offre une perspective nouvelle sur l'évolution d'un îlot urbain dans une ville qui a alterné, tout au long de son histoire, phases de croissance et périodes de déclin.

#### *Juillet 2019 : fouille programmée colline du théâtre de Saint-Gilles, à Saint-Paul*



Saint-Paul, Colline du Théâtre, fouille programmée, vue générale. (Photo Jonhattan Vidal, 2019)

En 2016, des vestiges inédits ont été repérés sur la colline du théâtre, à une hauteur de 118 m d'altitude qui surplombe la baie de Saint-Gilles<sup>9</sup>. Une fouille archéologique programmée menée par Jonhattan Vidal (DAC de La Réunion/SRA) a été conduite en juillet 2019 afin d'évaluer le potentiel scientifique du site et d'étudier une partie des vestiges. Ce chantier fut l'occasion de composer une équipe d'étudiants de l'université de La Réunion afin de les former aux méthodes de fouilles et aux techniques de relevés, constituant ainsi le premier chantier-école de l'île.

La fouille d'une aire ouverte d'environ 200 m<sup>2</sup> a permis de mettre en évidence plusieurs phases d'occupations du site. D'abord, une plateforme carrée de 4 m de côté est édifiée en bordure sud du plateau sommital. Elle est constituée d'un solide podium de blocs taillés qui supportait une construction en matériaux périsable. Le décapage des alentours a permis d'identifier un niveau de circulation qui a livré un lot de mobilier composé de céramiques chinoises d'importation datées de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ou du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce niveau contemporain de l'usage du bâtiment est scellé par une couche d'abandon du site qui contenait sur tout le pourtour de l'édifice des dizaines de clous en fer forgé. Ils témoignent de l'écroulement progressif du bardage en bois du bâtiment suite à son abandon. La piste d'un habitat rural semble être mise à mal par les faibles dimensions de l'édifice carré. Or la situation topographique du site – une hauteur dominant un mouillage favorable – peut également avoir été propice aux installations stratégiques. En effet ces petites plateformes de 4 m de côtés se retrouvent sur les sites de vigies<sup>10</sup>, comme en témoignent les sources d'archives<sup>11</sup> et les données de terrain<sup>12</sup>. De plus, à l'ouest de la zone fouillée, se trouvent trois structures massives et un sondage dans l'une d'entre elles a montré qu'elle était initialement édifiée sur une base carrée solidement assise à l'intérieur de laquelle a été reconnu un système probablement destiné à recevoir un axe vertical. Dans ce contexte les structures massives pourraient correspondre à cet usage de maintien d'un mât de pavillon. Cette hypothèse paraît en outre appuyée par la découverte d'un bouton d'uniforme de la Royal artillery dans une couche de cette phase 1.

C'est postérieurement à la destruction de ce premier bâtiment que sont réalisés les murets de pierres sèches, notamment un vaste enclos qui délimite un espace de 400 m<sup>2</sup>. Cette seconde phase témoigne probablement d'une pratique d'élevage qui a pu durer jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle.

9 BRIAL P. (2016), *La Réunion, Colline de Saint-Gilles, Vestiges d'habitations*. Rapport de prospection, 2016. 15 p.

10 Ces vigies se trouvaient sur les hauteurs du littoral pour permettre une communication stratégique rapide via des signaux lumineux ou des drapeaux/fanions.

11 FONTAINE O. (2014), *Défense et défenseurs de l'île Bourbon (1665-1810)*. Paris, L'Harmattan, collection Chemins de la Mémoire, série Histoire de l'océan Indien, 572 p.

12 LEGROS M. (2018), *Saint-Paul Cap Champagne*, rapport de sondages 2016. Saint-Denis de La Réunion, DAC de La Réunion, 2018, 92 p.

Le travail d'exploitation des données de cette fouille est en cours, notamment par un travail en archives pour mettre en perspective ces résultats et rechercher des éléments historiques nouveaux.

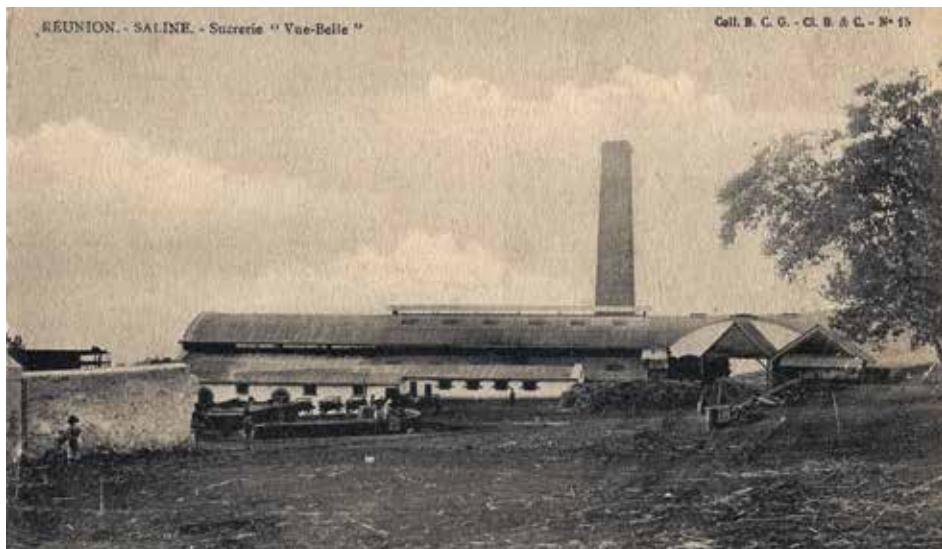
#### *Juillet 2019 : diagnostic rue du Lycée de la Saline-les-Hauts à Saint-Paul*



Saint-Paul, rue du lycée, diagnostic. (Photo Thierry Cornec, 2019)

Un diagnostic a été prescrit relativement au projet de construction de la médiathèque de la Saline-les-Hauts. La parcelle explorée s'inscrit au centre de cet ensemble patrimonial dense. Elle est localisée dans l'environnement de l'usine de Vue-Belle dont la cheminée, de

section carrée, est inscrite au titre des Monuments historiques depuis 2002. La première usine est construite en 1827/1829. Une seconde usine est construite en 1865 et sera une dernière fois modernisée en 1924. Cependant, devant le manque de rentabilité, la production de sucre sera abandonnée en 1970, au profit de l'usine Savannah. Une distillerie sera active dans les années 1990. Enfin, une partie des bâtiments sera transformée en centre nautique en 2005.



La sucrerie Vue-Belle vers 1910 (Carte postale, collection Jean-François Hibon de Frohen)

Les alentours de l'usine gardent le souvenir du passé industriel du quartier Vue-Belle : deux maisons à pignon à redan des « cadres » de l'usine et la maison de maître, les écuries, les ruines du parc à bœufs, une balance à canne, l'empreinte de la grue de chargement, un four à chaux transformé en oratoire et un bâtiment Fillod protégé au titre des Monuments Historiques, et trois citerne également protégées.

Sous la responsabilité de Thierry Cornec (Inrap), le diagnostic a été conduit sur le terrain du 23 au 25 juillet 2019. Tous les sondages ont mis au jour des vestiges archéologiques, lesquels sont bien conservés. Le diagnostic a permis de constater que l'emprise des travaux futurs coïncide avec celle d'aménagements effectués au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles liés au transfert et au pesage de la canne à sucre : place pavée, balance à canne (et son mécanisme de pesée) et aménagements divers (abreuvoir).

Le rapport de cette première opération a été soumis à l'examen du rapporteur scientifique de la commission territoriale de la recherche archéologique en octobre 2019. La commission a validé le principe d'une fouille préventive laquelle est aujourd'hui prescrite par le préfet de région. Elle complétera utilement la connaissance globale de ce quartier qui concentre de nombreux éléments historiques et patrimoniaux<sup>13</sup>.

#### *Août 2019 : diagnostic des Orangers à Saint-Benoît*

Une opération de diagnostic archéologique a été prescrite en 2018 préalablement à la réalisation d'une carrière au lieu-dit les Orangers à Saint-Benoît. Dans le même contexte et après la méthodologie mise en œuvre pour le site de Bois Blanc à Saint-Leu, des préconisations ont été fournies par le SRA pour la réalisation d'une couverture LiDAR de l'emprise. Un relevé de haute résolution a ainsi été réalisé par la société Arcad ingénierie permettant d'obtenir un MNT précis des 41ha concernés. Après exploitation de ces données, une prospection pédestre a été menée conjointement par le SRA et l'Inrap. Elle a permis de caractériser les anomalies topographiques qui apparaissaient sur le relevé. Seules structures anthropiques significatives dans la zone, des amas linéaires de blocs ont été relevés, ils délimitent des parcelles sur des longueurs dépassant la centaine de mètres et culminent à plus de 10 mètres de hauteur. Ces structures qui, au vu de leurs dimensions considérables, n'ont pu qu'être réalisées à l'aide d'engins mécaniques, ont été créées par enlèvement des roches des terrains pour rendre ces parcelles praticables dans les années 1980.

13 CORNEC T. (2019), *La Réunion, Saint-Paul, La Saline-les-Hauts, Rue du Lycée, rapport de diagnostic archéologique*. Inrap Grand Sud-Ouest, 2019, 60 p.

## Septembre-octobre 2019 : fouille du site 119 rue Jean Chatel à Saint-Denis



Saint-Denis, 119 rue Jean Chatel,  
fouille, vue d'ensemble du site par  
drone.  
(Photo Nawar Interactive, 2019)

Le site 119 rue Jean Chatel est implanté dans le centre historique de Saint-Denis au sein d'un îlot mentionné dès la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le terrain était encore occupé en 2011 par divers bâtiments : une villa créole au centre de la parcelle et, au sud, contre la limite parcellaire, divers bâtiments (étable, cuisine extérieure, etc.). Ils ont été depuis démolis. Le plan de Guyomar de 1742 évoque la présence de deux bâtiments

sans porter de précision quant à leur destination. En 1808, le plan de Chandellier signale une grande bâtie au centre du terrain, encadré au nord par une zone de jardin et, au sud, par deux bâtiments. En 2018, le site avait été diagnostiqué sous la responsabilité de Patrice Georges (Inrap), du 19 au 25 juin 2018<sup>14</sup>. Cette première opération a entraîné la prescription d'une fouille, réalisée entre les mois de septembre et octobre 2019, sur 1500 m<sup>2</sup>, laquelle a permis l'étude d'un quartier de l'agglomération occupé depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

L'occupation humaine débute avec une aire dédiée à une activité d'extraction de matériaux basaltiques et/ou argileux au nord-est de l'emprise. Elle est accompagnée d'un bâtiment en bois jalonné de trous de poteaux et de fosses creusées dans le substrat argilo basaltique. La surface concernée s'étend au-delà des limites du chantier au nord et à l'est de l'emprise.

La seconde phase d'occupation couvre la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle débute par un nivellement général du site caractérisé par la mise en place de remblais de comblement de la zone d'extraction. Un important mobilier (verre, métal, faïence) datable des époques moderne et contemporaine, entre le XVIII<sup>e</sup> siècle et le début du XIX<sup>e</sup> siècle a été soigneusement récolté. L'exhaussement des sols apparaît contemporain de la construction d'un grand puits perdu

14 GEORGES P., *La Réunion, Saint-Denis, 119 rue Jean Chatel, rapport de diagnostic. Inrap Grand Sud-Ouest, 2018, 97 p.*

construit au sein des remblais de comblement de la grande fosse d'extraction. Il est associé à une canalisation régulière au sommet des piédroits. Elle est construite perpendiculairement à celui-ci. Les sols sont progressivement nivélés vers l'ouest de l'emprise.

Un troisième état d'occupation révèle la construction d'un grand mur orienté d'est en ouest. Il délimite une parcelle caractérisée au centre par la construction d'une maison créole. La résidence présente un plan rectangulaire d'une surface de 270 m<sup>2</sup>. Elle est associée à l'aménagement d'une probable varangue au sud. Un trottoir assemblé avec des pavés de basalte sur 1 m de large et 19 m de long borde une voie d'accès gravée. Elle est orientée est-ouest et mesure 4 m de large. Un second trottoir, d'1 m de large également, est attenant parallèlement à celle-ci au sud. La voie longe trois bâtiments contigus construits face à la résidence au sud. Elle aboutit sur l'aménagement d'un probable portail délimitant une aire ouverte desservant quatre autres bâtiments ainsi qu'un bassin au sud-est de l'emprise. Sept bâtiments sont ainsi alignés au sud, le long de la voie. Ils matérialisent probablement les parties domestiques de la maison créole. Toutefois la disparition des sols d'occupation n'a pas permis d'identifier précisément la dévolution de chaque bâtiment de service. La résidence était raccordée à un réseau d'assainissement matérialisé par plusieurs branches de canalisations et des puits perdus. Il témoigne du développement d'un quartier urbain concomitant de la mise en place d'un réseau d'assainissement secondaire privé. Le côté oriental de la résidence est délimité par un grand mur orienté est-ouest. Deux bâtiments de plan rectangulaire sont construits suivant une orientation est-ouest. Ils se rapportent à deux dépendances domestiques pavées de blocs de basalte. Cet ensemble bâti marque le prélude à un agrandissement de la zone bâtie vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, et durant la fin de celui-ci.

Une quatrième phase perturbe en partie les états antérieurs en ne préservant que les bâtiments au sud de l'emprise. Elle marque aussi un nouveau bouleversement d'aménagements à l'est de la résidence. Un des deux bâtiments de plan rectangulaire est agrandi. La construction de l'ouvrage traverse une partie de l'emprise de la place ouverte au sud-est. La réfection des sols surhaussés est associée à un pavage de moellons coniques en basalte. Les deux bâtiments contigus à l'est de l'emprise coexistent. Les murs de l'état précédent sont repris en sous-œuvre et surélevés avec des matériaux basaltiques récupérés. Deux bassins sont aménagés contre le mur nord.

Lors de cette quatrième phase la résidence principale fait l'objet d'une rénovation. Deux nouvelles entrées sont construites à l'est et au nord. Au nord, un large perron de 7 m de long et 1,2 m de large s'apparente à une nouvelle entrée principale. Une entrée secondaire, matérialisée par des marches en basalte, ouvre vers l'est.

La cinquième et dernière phase se développe au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Un important réseau d'assainissement et/ou d'alimentation d'eau apparaît orienté

depuis le nord vers le sud de la résidence. Une fosse septique en béton est construite devant l'entrée orientale de la demeure. Une partie des bâtiments domestiques est alors condamnée. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, la varangue, la ruelle ainsi que la plupart des bâtiments domestiques ont disparu.

En conclusion, cinq états d'occupation se succèdent avec des modes de construction élaborés. Ils témoignent de la présence de solides bâtiments d'habitation et de dépendances de services. Les élévations en bois étaient soutenues par des fondations/élévations, évoquant la présence d'un ou plusieurs étages. Les sols surélevés reposaient sur des vides sanitaires. Ces derniers sont constitués par un bourrage fait de gros blocs basaltiques peu équarris (0,7 m x 0,5 m en moyenne). Les bases sont mises en place sur un niveau de remblai argileux imperméable. L'ensemble, base et bourrage de blocs, est nivelé au sommet par un apport de matériaux argileux. Ces vides sanitaires sont eux-mêmes raccordés à un système de drainage tant vertical (puits perdus) que latéral, se composant de canalisations en pierre pour l'évacuation des eaux pluviales et de ruissellements. Ces différentes constructions se succèdent durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle. Les bâtiments possèdent des plans incomplets liés à leur destruction en 2011.

#### *Octobre 2010 : diagnostic 156 rue Jules Thirel à Saint-Paul*



Saint-Paul, 56 rue Jules Thirel,  
diagnostic, vue générale.  
(Photo Thierry Cornec, 2019)

Le diagnostic des Longères de Savanna, rue Jules Thirel, a été conduit sous la direction de Thierry Cornec (Inrap), du 21 au 31 octobre 2019. Ces longères, pour certaines du XIX<sup>e</sup> siècle, font partie du quartier organisé autour de l'usine sucrière, construite dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, quartier dont il reste de nombreux éléments : cases en pierre des employés de l'usine, balance à canne, maison du

directeur, église, par exemple. La plupart de ces bâtiments sont toutefois construits dans les dernières décennies de l'exploitation de l'usine, qui fermera ses portes en 1985.

Dans ce secteur, il faut aussi, bien sûr, mentionner la Grande Maison Savanna, bâtiment construit au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'abord hôpital, puis successivement lazaret, résidence et enfin lieu de stockage temporaire du sucre, avant son abandon progressif dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

L'opération de diagnostic, ici prescrite en amont de la réhabilitation des longères, a pu cerner, dans la cour comprise entre ces bâtiments et ceux de l'usine, les vestiges arasés de constructions. Édifiés lors du programme de rénovation de l'appareil sucrier, décidé dans les années 1910, ils étaient encore visibles en élévation sur des clichés aériens des années 1980, où l'un d'eux accueillait un garage automobile ; leur fonction première n'a cependant pu être découverte.

Ce diagnostic a aussi permis la découverte de vestiges fugaces appartenant au XVIII<sup>e</sup> siècle, sous la forme de mobilier piégé dans le comblement d'une fosse<sup>15</sup>.

#### *Novembre 2019 : fouille programmée caverne des Lataniers, Saint-Joseph-Le Tampon*



Saint-Joseph/Le  
Tampon, Caverne  
des Lataniers, fouille  
programmée, vue du  
sondage de 2019.  
(Photo Jonhattan  
Vidal, 2019)

Le massif du volcan de la Fournaise garde au travers de quelques lieux le souvenir de la période du marronnage au XVIII<sup>e</sup> siècle, dont les cavernes restent les plus emblématiques. La « redécouverte » de la caverne des Lataniers a permis au SRA d'initier un programme ambitieux autour de ce thème, élargis à l'étude de la conquête de cet espace entre la fin du XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles.

15 CORNEC T. (2019), *La Réunion, Saint-Paul, 156 rue Jules Thirel, réhabilitation des longères de Savanna, rapport de diagnostic archéologique*. Inrap Grand Sud-Ouest, 2019, 52 p.

Cette histoire illustrée par une collection de pierres gravées laissées par les différents visiteurs dans et autour de la cavité se devait d'être enrichie par l'apport de données scientifiques : ainsi a pu être mise en place en 2017 une opération archéologique, regroupant une équipe pluridisciplinaire, géologues, géographes, historiens, archéo-anthracologue, archéozoologue, spécialiste du mobilier, ainsi que des bénévoles passionnés de longue date par le volcan et son histoire, encadrée par Virginie Motte (DAC de La Réunion/SRA), en collaboration avec l'Inrap, le Parc National, l'ONF, l'OVPF et la Cité du Volcan.

L'opération de 2017 avait mis en évidence une stratigraphie complexe très bien conservée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la grotte, composée de plusieurs niveaux de circulation et aménagements, démontrant la grande fréquentation du lieu depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. Ces résultats ont été consolidés par une seconde campagne de sondage en novembre 2019. À cette occasion, la zone d'investigation a été étendue afin d'apprécier au plus près la nature et la chronologie fine des différentes occupations. Le travail de post-fouille est en cours mais déjà, l'étude du mobilier s'avère prometteuse.

Au-delà de l'étude strictement archéologique, des liens sont aussi tendus avec l'histoire récente des éruptions du volcan grâce à l'analyse des projections interstratifiées dans les niveaux anthropiques, en collaboration avec l'OVPF.

De même, l'examen des pierres gravées, dont certaines portent des patronymes, permet de préciser l'histoire de ce lieu.

Enfin, à terme, les résultats de cette étude seront l'assise d'un projet de valorisation de ces questions en collaboration avec la Cité du Volcan.

## II – Autres domaines d'intervention du SRA

### *Relations internationales et développement de nouveaux projets de fouille programmée*

En 2018, le service régional signalait dans le bulletin de l'académie de l'île de La Réunion les collaborations scientifiques internationales, notamment avec l'université de Stanford et les acteurs du patrimoine de Maurice : en juin 2018, les équipes réunionnaises avaient participé à un chantier archéologique de trois semaines à Maurice, à la suite duquel a émergé un projet porté par Patrice Georges et fédérant l'Inrap, l'université Toulouse Jean Jaurès, l'université de Stanford et le SRA autour de l'engagisme. Plus spécifiquement, ce projet concerne les Lazarets n° 1 et n° 2 de La Grande Chaloupe, à l'ouest de Saint-Denis, constituant le dernier complexe de quarantaine mis en place sur l'île. Du temps de leur fonctionnement, ils ont accueilli plusieurs dizaines de

16 MOTTE V. (2018 ), *Le projet « Caverne Volcan », Caverne des Lataniers, rapport de fouille programmée 2017*. Saint- Denis / DAC-OI. En deux volumes, 92 et 166 p. et MOTTE V., HUET P., (à paraître) « La Cité du Volcan : valorisation touristique de la recherche scientifique et archéologique du Piton de la Fournaise », dans *Troisièmes Entretiens du patrimoine de l'océan Indien, « Patrimoines, mises en valeur et retombées touristiques »* 2 octobre – 4 octobre 2017, Saint-Denis, La Réunion.

milliers de travailleurs sous contrats, séjour forcé qui avait pour but d'empêcher la propagation de maladies épidémiques en provenance de leurs zones géographiques d'origine. Pour un certain nombre de ces patients, ces lazarets seront leur dernière demeure. Une opération de sondages exploratoires menée dans l'enceinte du lazaret n° 2 a été réalisée en 2012<sup>17</sup>; elle a montré le potentiel archéologique de cet ensemble exceptionnel, tout en soulevant de nombreuses questions primordiales pour l'histoire et la mise en valeur des lieux et la mémoire des travailleurs engagés. C'est la raison pour laquelle un projet d'étude transdisciplinaire, s'appuyant notamment sur une campagne de fouilles pluriannuelle, va être proposé en 2020. Au sein d'une équipe internationale, il s'appuie sur les compétences des chercheurs réunionnais, en particulier dans le domaine de l'archéologie, mais pas seulement (géologie, approche environnementale, moyens d'imagerie, etc.). Cette approche archéologique de l'engagisme a pour ambition d'explorer des voies de recherche inédites à ce sujet; elle servira de base à une réflexion intéressant l'ensemble de l'océan Indien, tout en ayant l'objectif de créer un réseau d'échanges de savoir-faire et de formations.

### *Gestion des biens archéologiques mobiliers de l'État*



*Biens archéologiques mobiliers conservés au centre de stockage de La Providence. Ici biens provenant de la fouille du lot 3 à Saint-Paul en 2019. (Photo Nicolas Biwer, 2019)*

17 DIJOUX A.-L. (dir.), COURTAUD P., DEGUILLOUX M.-F., JACQUOT E., C. LACHICHE, URZEL V., 2013 - *Opération archéologique programmée au Lazaret n° 2, Rapport de sondages archéologiques réalisés en 2012*. Saint-Denis, CG 974 / Musée historique de Villèle / Lazaret de la Grande Chaloupe. DAC-OI / SA. 169 p.

Toutes ces opérations archéologiques mettent au jour des structures (biens immobiliers) et de nombreux objets ou fragments d'objets (biens mobiliers). Laissés sur place à la fin de la fouille et de leur documentation, les premiers, n'ayant pas vocation à être sanctuarisés, seront détruits au gré de la transformation du territoire alors que les seconds sont prélevés, étudiés et stockés dans des locaux dédiés.

À La Réunion, c'est au centre d'étude de la Providence à Saint-Denis que sont conservés et étudiés les biens archéologiques mobiliers (BAM). En 2018, La Réunion a été retenue pour participer aux expérimentations de gestion des biens archéologiques de l'État par l'Inrap. Un état des lieux sanitaires et une formation à la conservation préventive ont été commandés par le SRA en prévision de cette expérimentation et pour former tous les acteurs de l'archéologie locale aux enjeux de conservation. La première phase d'expérimentation a permis d'inventorier dans la nouvelle base de données près de la moitié du mobilier stocké au centre mais aussi de le conditionner pour assurer sa protection. Suite au succès de cette première phase, l'expérimentation a été reconduite en 2019 pour continuer ces travaux. La mission sera pérennisée en 2020 assurant au centre de la Providence une gestion à long terme. La gestion permanente du centre permet aussi l'augmentation de l'activité scientifique et publique en accueillant régulièrement des groupes comme celui de l'Académie de l'Île de La Réunion qui a visité le centre de La Providence en mai 2019.

Durant ces deux années, le SRA a pu équiper son centre de matériel d'étude (matériaux de conditionnement, matériel optique, etc.) qui permet d'étendre la gamme d'études réalisables sur place. De nombreux aménagements de la salle de stockage (ajout d'étagères, de racks lourds, achat d'un transpalette, etc.) permettent de maximiser sa capacité de stockage. Ce dernier point reste un sujet d'importance car chaque opération met au jour du mobilier à conserver dans des quantités allant de l'unique à la quarantaine de caisses.

Début 2019, considérant le taux de remplissage du centre, la DAC a défini un état estimatif des besoins dans la perspective de la création d'un véritable centre de conservation et d'étude. Une étude de faisabilité est lancée pour 2020.

### **Enseignement à l'université de La Réunion**

Le SRA coordonne un module de 20h par an sur l'archéologie dans le cadre d'une unité libre d'enseignement. Depuis le début de l'année 2020, ses agents assurent également un enseignement d'archéologie dans le cadre de la Licence 3 d'Histoire.

### **L'archéologie dans les projets d'éducation artistique et culturelle**



Paléoforêt de la rivière des Galets, projet d'éducation aux médias et à l'information.  
(Photo Jonhattan Vidal, 2019)

En matière d'éducation artistique et culturelle, le projet de création de bande dessinée sur l'archéologie en partenariat avec la MGEN et l'illustrateur Issa Boun a été poursuivi en 2019.

Le SRA a été également impliqué dans un projet d'éducation aux médias et à l'information autour des résultats de l'opération archéo-botanique de la paléoforêt de la rivière des Galets, laquelle avait été conduite par la DAC, le Muséum, le PNRun et l'ONF en 2013. En résumé, la paléoforêt de la rivière des Galets est située dans le lit de ce cours d'eau, à l'entrée du cirque de Mafate. Il s'agit d'un ensemble remarquable de troncs d'arbres morts conservés à l'état de bois organique, après avoir été recouverts par une coulée boueuse. Ces bois ont été mis au jour à l'occasion d'une crue cyclonique et repérés en 2007. Après une première expertise, une opération paléobotanique menée a consisté à prélever sur site une cinquantaine d'échantillons de ces arbres pour les sauvegarder et les étudier, ce qui a permis de dater cette forêt de plus d'un millier d'années. Consécutivement à cette opération, de nombreuses actions de valorisation ont été mises en œuvre, dont en particulier la réalisation d'une mallette pédagogique, inaugurée en avril 2018 dans les écoles de Mafate. En 2019, dans le cadre d'un projet d'éducation aux médias et à l'information, un travail de transformation de cette mallette en outil numérique a été lancé. Ainsi la DAC a accompagné une classe de CM2 de l'école de La Possession dans un projet qui consiste à sensibiliser les élèves à la production d'une information fiable, au discours scientifique, à l'étude de l'environnement et à la connaissance du passé. Dans ce contexte, des interventions en classe ont été assurées par le SRA et une mission de terrain a permis de retrouver le site qui n'avait pas été visité depuis 2013, d'en dresser un état et de réaliser sur place des prises de vues destinées à répondre aux questions des élèves et à leur faire découvrir l'approche de terrain.

## *La valorisation des résultats et des méthodes de l'archéologie*

Enfin et pour conclure le bilan 2019, les actions de valorisation auprès du public s'amplifient chaque année.

Le mercredi 24 avril 2019, au lycée Pierre Lagourgue du Tampon, dans le cadre des journées du réseau Unesco et sur sollicitation de Gilles Gauvin auprès du service de l'archéologie, Jonhattan Vidal (DAC de La Réunion/SRA) et Fanny Lachery (Inrap) ont animé auprès des lycéens quatre ateliers de 40 minutes dédiés à l'archéologie de La Réunion. Les élèves et leurs enseignants ont ainsi découvert les sujets sur lesquels les archéologues travaillent et les moyens qu'ils utilisent pour leurs investigations. Des objets retrouvés en fouille ont également été présentés en classe ce qui a donné à ces jeunes gens l'opportunité de voir et manipuler des objets historiques de La Réunion. Pendant ces séances interactives les échanges nourris laissent présager de futures vocations...

En juin, les 14, 15 et 16, pour la huitième fois à La Réunion, les Journées nationales de l'archéologie ont connu un grand succès avec de multiples activités, gratuites et familiales, proposées sur tout le territoire. Une visite à deux voix de la Poudrière de Grande Fontaine à Saint-Paul, habituellement fermée au public, a permis aux visiteurs de regarder l'édifice sous un nouvel angle apporté par un archéologue de l'Inrap et un historien. La Maison Serveaux à Saint-Paul a accueilli les citoyens pour un atelier ludique sur le zonage de présomption de prescription d'archéologie préventive, mis en place à Saint-Paul en 2018. Les fouilles archéologiques de la place du Général de Gaulle ont été ouvertes au public scolaire et familial.



Saint-Denis, Place du Général de Gaulle, organisation d'une journée porte-ouverte aux scolaires à l'occasion des JNA 2019. (Photo Antonio Dagostino, 2019)

Le domaine de La Roseraye à Sainte-Rose permettait la visite guidée des vestiges de l'usine sucrière du XIX<sup>e</sup> siècle et, pour la première fois à Sainte-Rose, deux expositions : « Archéologie australe » sur les opérations les plus importantes de l'océan Indien et « Tromelin, l'île des esclaves oubliés ». Enfin la Cité du Volcan a accueilli des animations autour de l'archéologie des Hauts de La Réunion animées par un archéologue de la Direction des affaires culturelles et une paléoenvironmentaliste de l'Inrap. Autour de présentations et d'ateliers ludiques, ils ont fait découvrir au public l'archéologie des territoires escarpés, les nouvelles technologies utilisées lors des recherches (relevés laser, modèles 3D) et l'archéologie environnementale qui consiste à reconstituer les environnements du passé (paléoforêt, paléobotanique). Plus de 600 Réunionnais(es) ont pu découvrir à l'occasion de ces journées des éléments du patrimoine archéologique, bien commun à tous, les métiers de l'archéologie et les archéologues en action, passionnés par leur mission de service public.

En septembre, la DAC (SRA) et l'Inrap participaient également en 2019 à la Nuit européenne des chercheurs organisée par l'université de La Réunion et permettaient aux curieux de mener une véritable enquête archéologique : à la rencontre des archéologues ils récoltaient des indices matériels selon différentes spécialités (graines, objets, détection au laser) pour dresser le portrait-robot d'un site archéologique de La Réunion. Plus de 100 personnes ont mené ainsi leur enquête !



L'enquête archéologique, activité du SRA proposée à l'occasion de la nuit des chercheurs 2019. (Photo Gwael Desbont, Université de La Réunion, 2019)

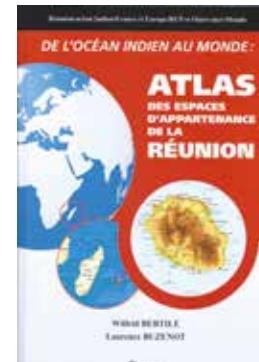
Le 27 novembre 2019, Jonhattan Vidal (DAC de La Réunion/SRA) communiquait au séminaire patrimoine paysage sous le vent organisé par l'école supérieure d'art au Port, sur les nouvelles données archéologiques de l'ouest de La Réunion. Enfin le SRA a également contribué à la réussite de l'exposition « Tromelin, l'île aux esclaves oubliés », installée à la bibliothèque universitaire de La Réunion

du 24 octobre au 13 décembre 2019 et organisée en partenariat entre les TAAF et l'université et avec le concours de la DAC de La Réunion. Cette exposition était augmentée de vitrines qui présentaient des objets archéologiques encore jamais exposés que le SRA conserve au sein du centre de stockage des biens archéologiques de La Providence. Le président du conseil académique de l'université, la préfète des TAAF et la directrice des affaires culturelles ont inauguré le 4 novembre cette exposition à l'occasion d'un vernissage qui a permis aux étudiants de découvrir la scénographie en avant-première et de poser leurs questions directement à la préfète des TAAF et aux archéologues de la DAC Réunion, d'abord en salle puis lors d'une visite guidée de l'exposition.

Virginie MOTTE et coll.

## LES ACADEMICIENS ONT PUBLIÉ EN 2019

[Wilfrid BERTILE, Laurence BUZENOT, \*Atlas des espaces d'appartenance de La Réunion\*, Orphie, 2019, 200 p.](#)

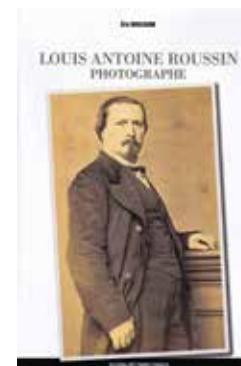


La Réunion appartient à plusieurs espaces géographiques, historiques ou institutionnels. Elle émerge dans l'océan Indien mais c'est une île française et européenne. En compagnie d'autres anciennes colonies, elle fait partie des Outre-mer français et des régions ultrapériphériques de l'Union européenne. A l'heure de la mondialisation, elle partage l'ensemble des préoccupations de la planète. Nous connaissons mal la France et l'Europe avec lesquels nos relations sont pourtant quasi exclusives, nous tournons le dos à nos voisins de l'océan Indien, nous ignorons les autres îles de « l'archipel France » et plus encore les autres régions européennes ultrapériphériques. Et que dire des problématiques mondiales ?

Parce qu'une telle situation n'est pas satisfaisante, les auteurs nous proposent un ouvrage très didactique, format A4, dans lequel chaque thème abordé (par exemple « les risques naturels (à La Réunion) » ou « l'immigration en Europe ») fait l'objet de deux pages d'un texte clair, précis et synthétique, complété d'une carte géographique illustrative et de photos.

Un livre très utile, un livre passionnant, à mettre dans toutes les mains, de celles de l'étudiant à celles du citoyen désireux d'accéder à une meilleure connaissance des territoires et des populations.

[Eric BOULOGNE, \*Louis Antoine Roussin, photographe\*, Editions ARS Terres Créoles, 2019, 116 p.](#)



Qui, à La Réunion, n'a entendu parler de Louis Antoine Roussin, lithographe, imprimeur, professeur de dessin, journaliste et artiste peintre ? Qui ne connaît son Album de La Réunion, ce conservatoire iconographique et littéraire de la réalité créole dans l'île au XIX<sup>e</sup> siècle ? Mais sait-on que Roussin, contemporain de Nadar, de Saunier et de quelques autres pionniers avait aussi tenté, avec un certain bonheur, d'apprivoiser une technique nouvelle, la photographie ?

L'ouvrage d'Eric BOULOGNE, publié à l'occasion du Bicentenaire de la naissance de Roussin, nous fait découvrir des clichés rares, issus pour la plupart de sa collection personnelle enrichie de compléments des archives publiques, des clichés qui nous permettent d'apprécier une autre facette de ce touche-à-tout de génie.

**Eric BOULOGNE, Jean-François HIBON de FROHEN, Daniel VAXELAIRE, Saint-Paul et l'Ouest en 1900, Editions Orphie, 2019, cartonné, 128 p.**



Ce cinquième ouvrage de la série « *La Réunion Iontan* », abondamment illustré de cartes postales, de photos rares, de publicité d'époque est consacré à l'Ouest de l'île et sa capitale Saint-Paul.

En 1900, l'ouest est en plein bouleversement. Cette région placide, où les bateaux sagement ancrés au large déchargeaient marchandises et passagers par chaloupes et ponts débarcadères (les « marines ») est désormais dotée d'un port en eau profonde et d'une ligne de chemin de fer « rapide », plus véloce en tout cas que les anciennes diligences. S'ensuit un développement rapide, en particulier aux haltes du « titrain » comme à Etang-Salé ou à Saint-Gilles. La riche iconographie proposée dans l'ouvrage montre une région en pleine mutation entre tradition et modernisme. Les plages en sont un amusant exemple, on commence à s'y baigner mais habillé de la tête aux pieds !

Du Port à l'Etang-salé, le lecteur effectue, au fil des pages, une promenade pleine de redécouvertes pour les anciens et de surprises pour les plus jeunes. Une belle époque ? Chacun jugera !

**Gilles GAUVIN, Jean-Marc PÉCONTAL, David d'EURVEILHER, L'autre côté la mer (Bande dessinée), Epsilon Editions, 2019. 128 p.**



Ile de La Réunion, 1914. La famille Grondin vit à Grand Ilette, hameau situé dans la montagne dominant la petite ville de Saint-Joseph. L'existence y est difficile. La guerre qui vient d'éclater en Europe paraît lointaine, presque irréelle.

A cette époque, il faut un mois de bateau pour rejoindre la France depuis la petite colonie de l'Océan Indien. Et pourtant, Benjamin, le père de famille se trouve mobilisé.

Comme d'autres Réunionnais, il passera par Madagascar avant de rejoindre le front des Dardanelles. Mais pour Benjamin, ce n'est que le début d'une aventure humaine exceptionnelle, pleine de rebondissements que le dessin minutieux et la colorisation en teintes chaudes de David d'Eurveilher valorisent magnifiquement. La bande dessinée, labellisée « Centenaire de la Grande Guerre », est accompagnée d'un cahier documentaire d'une vingtaine de pages abondamment illustré de photos et d'images d'époque, dans lequel on reconnaît la patte de notre collègue Gilles Gauvin. Celui-ci nous invite à revisiter les événements de la Première Guerre mondiale vus de La Réunion et nous montre comment bien utiliser les mémoires pour reconstruire l'histoire.

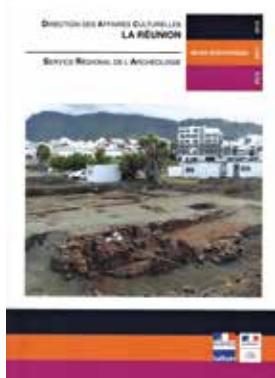
**Alexis MIRANVILLE, Etre esclave chez Madame Desbassayns, Les Editions de Villèle, 2019. 96 p.**



S'il y a des personnages historiques clivants pour la société réunionnaise, Madame Desbassayns, puissante propriétaire du début du XIXe, en est la plus célèbre représentante. Entre les partisans de la « Seconde providence » et ceux de la « Diablesse » la controverse n'est pas toujours aimable et l'historien a parfois bien du mal à faire entendre sa voix et à exposer le fruit de ses recherches. Alexis Miranville, lui-même descendant d'esclaves, historien reconnu pour sa rigueur et son souci d'approcher au plus près la vérité historique, tente, depuis de nombreuses années, de dépassionner le débat. Déjà auteur d'ouvrages de référence sur cette femme hors du commun, il récidive à l'occasion de l'année commémorative des 170 ans de l'abolition de l'esclavage à la demande des associations Kan Villèle et du Cercle des Muséophiles de Villèle dont il est un membre très actif.

S'appuyant sur des documents d'archives publiques et privées, l'auteur dresse un tableau nuancé d'une réalité qui reste cependant bien loin d'être idyllique : discipline très dure, interdiction de sortir du camp, surveillance mutuelle constante, contrôles inopinés et répétés, les fautifs encourent la peine du fouet, de la prison et des fers. Pour l'auteur, ces pratiques répressives sont inhérentes au système esclavagiste lui-même mais liées aussi à l'effectif élevé des esclaves et à la volonté des propriétaires d'en tirer le meilleur parti, par souci de rentabilité. Elles ne font pas du domaine de Madame Desbassayns le type le plus représentatif de l'ensemble des habitations esclavagistes de La Réunion.

**Virginie MOTTE, J . VIDAL, M. PRIÉ** (dir.) 2019, *Bilan scientifique de l'île de La Réunion 2016 - 2017- 2018*. DAC de La Réunion, service de l'Archéologie, ministère de la culture, SDA, 2019, 134 p.



Notre histoire est sous nos pieds! Le Service Régional de l'Archéologie (SRA) de La Réunion créé en 2010 pourrait en avoir fait sa devise. Notre collègue Virginie MOTTE en est la Conservatrice Régionale depuis trois ans. Elle avait, l'an dernier, gratifié notre bulletin d'un article exclusif sur la campagne 2018. Avec ses deux collègues, Jonathan VIDAL et M. PRIÉ, elle signe cette publication, diffusée par la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion auquel son service est rattaché, qui synthétise les actions menées dans notre île mais également à Juan de Nova, dans les archipels Kerguelen et Crozet au cours de ces trois dernières années.

Largement accessible au profane, richement illustré, cet ouvrage permet au lecteur de comprendre les motivations des fouilles, les travaux documentaires qui les ont précédées, les techniques utilisées, les précautions prises pour préserver le site et bien sûr les découvertes opérées. Chacun des vingt-neuf chantiers réalisés pendant cette période fait l'objet d'un article exposant le déroulement de l'opération et une analyse des résultats obtenus, suivis de plans, de graphiques explicatifs et de magnifiques photographies en couleur. Une plaquette que tous les passionnés d'archéologie et de l'histoire de notre île doivent se procurer. On peut la demander à la DAC-R, 23 rue Labourdonnais à Saint-Denis.

**Sonia RIBES-BEADEMOULIN et Grégory CAZANOVE, A la découverte des araignées de La Réunion, Editions du cyclone, 2019, 32 pages.**



L'île de La Réunion compte environ 500 espèces d'araignées. Si certaines sont bien connues comme la Néphile dorée ou la Babouk, d'autres sont plus mystérieuses comme l'Araignée bonbon, l'Ulobore plumeuse ou la Cheiracanthe créole. Les araignées réunionnaises qui vivent à proximité de l'homme sont des espèces communes, faciles à observer et cosmopolites. Celles des milieux naturels sont souvent des espèces indigènes, arrivées sur l'île par leurs propres moyens.

Elles peuvent être endémiques des Mascareignes ou encore ne vivre que dans les forêts réunionnaises.

Ce livre nous présente ces petits animaux qui, le saviez-vous, ne sont pas des insectes, à travers des textes très accessibles et des photos magnifiques. De quoi permettre aux plus phobiques de surmonter leur répulsion. Il nous prouve aussi que la biodiversité n'est pas morte sur notre île, même si certaines espèces sont devenues très rares, et que tous ses habitants, des plus grands aux plus discrets, méritent d'être protégés.

**Catriona SETH, Marie-Antoinette, Editions Albin Michel, 2019, 310 p.**



*Marie-Antoinette*

Édition présentée par Catriona Seth

*Lettres inédites*



Catriona Seth est une spécialiste de la littérature française du XVIII<sup>e</sup>, le siècle des Lumières. Elle est titulaire de la chaire Maréchal Foch à l'Université d'Oxford. Elle nous avait gratifiés il y a quelques années d'une conférence magnifique sur Evariste Parny à la Bibliothèque départementale, à l'occasion de la sortie de son livre sur notre grand poète. Elle nous avait fait l'honneur, en cette occasion, d'accepter de devenir membre correspondant de notre Académie.

Ses recherches l'ont cette fois amenée à s'intéresser à Marie-Antoinette à travers sa correspondance au comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur impérial à Paris. Un corpus d'une centaine de lettres susceptibles de nous éclairer sur la personnalité de celle qui fut tour à tour présentée, par les adversaires de l'ancien régime puis par les historiens, comme une intrigante au service de son pays de naissance, une femme de l'ombre prête à tout pour nuire à la France ou une pauvre créature dépassée par les événements. Catriona Seth accompagne ces documents exceptionnels, publiés pour la première fois dans leur intégralité, de son analyse perspicace et précise. Le moindre billet de la souveraine est replacé dans son contexte historique où il prend une dimension de prime abord insoupçonnée. Une passionnante façon de revoir cet épisode de notre Histoire et de découvrir la souveraine sous un jour nouveau, assez éloigné des clichés rebattus.



Jean-François Samlong, dans ce nouveau roman, nous fait revivre à sa façon, c'est-à-dire avec tout son talent littéraire qui est immense mais aussi avec des parti-pris pas toujours étayés par les recherches historiques les plus récentes, l'histoire dite des « Enfants de la Creuse ». Entre 1962 et 1984, deux mille mineurs réunionnais de tous âges furent « exilés » en métropole par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de La Réunion, sans doute avec la meilleure intention mais dans des conditions parfois très critiquables. Mensonges, fausses promesses, trahisons, harcèlement sexuel, viols, tentatives de suicide et suicides, séjours en hôpital psychiatrique constituaient, selon l'auteur, l'ordinaire de ces enfants déportés et servent de toile de fond à sa nouvelle fiction. S'il est permis de penser, contre la conviction de l'auteur, que cet épisode de l'histoire de La Réunion ne fut pas toujours aussi noir qu'il le prétend, force est de reconnaître que le scénario se tient, que les personnages ont une vraie consistance, que l'écriture est belle et que le livre retient le lecteur jusqu'à la dernière page.

Jean-François Hibon de Frohen

## LES ACADEMICIENS ONT LU

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SAINT-JOSEPH, *Les Saint-Joséphois dans la Grande Guerre*, 2019. L'ouvrage est composé de 2 volumes présentés sous un coffret (170 et 261 p), avec plus de 300 illustrations.



Le premier volume retrace les Événements à Saint-Joseph pendant la guerre et la vie quotidienne à Saint-Joseph. On suit également les soldats depuis leur mobilisation et leur embarquement, dans les casernes et dans les régiments où ils ont été affectés. Sont illustrés également les lieux des combats où 105 d'entre eux ont laissé leur vie. La Grande Guerre y est décrite telle qu'ils l'ont vécue au jour le jour. Leurs noms, en gras dans ce volume, se retrouvent dans le volume 2 rédigé sous forme de dictionnaire.

Le second volume, les Hommes, est dans l'esprit des Livres d'Or, demandé à chaque commune par la Ministère de la Guerre mais qui n'a pas abouti au lendemain de la guerre. Les « Saint-Joséphois dans la Grande Guerre », c'est le Mémorial des 1180 Saint-Joséphois qui s'embarquèrent pour la guerre. Présentées par ordre alphabétique, les notices individuelles retracent la filiation, la vie familiale, le parcours militaire, les blessures et les décorations de chaque mobilisé.

Chaque famille peut y retrouver son ancêtre et, pour ceux qui sont Morts pour la France, voir une photo de sa tombe ou du lieu de sa disparition. Seules 64 tombes, réparties à travers l'Europe, l'Orient, l'Afrique et Madagascar ont pu être rassemblées sur les 105 Saint-Joséphois qui sont Morts pour la France. Par ailleurs, de nombreuses notices de ceux qui sont rentrés, sont illustrées par les portraits que les familles ont pu conserver.

Enfin, le coffret qui les enserre, représente un champ de coquelicots, qui rappelle l'été 14 lorsque la guerre éclate et surtout ces fleurs éphémères que les Anglais ont prises pour insigne commémoratif. Les coquelicots symbolisent ceux qui sont morts et qui parsèment les champs du souvenir comme autant d'éclats de leur sang.

Christian Landry



Lisiane Bernadette THOMAS

Jeanne  
il était une femme



C'est l'histoire d'une femme dont le destin exceptionnel commence à être bien connu. Entrée jeune comme domestique au service de Philibert de Commerson, Jeanne Barret devient peu à peu sa maîtresse et son assistante. Inséparables et passionnés par leurs recherches, les deux amants n'acceptent pas de se séparer lorsqu'une opportunité unique est proposée au botaniste. C'est ainsi que la jeune femme se déguise en homme (une ordonnance interdit la présence féminine sur les navires royaux) et embarque en février 1767 sur l'Etoile pour accomplir le Tour du Monde décidé par Louis et mené par Bougainville. Le voyage est difficile mais, Jeanne Barret devenue Jean, fait preuve d'un grand courage et d'une importante force de caractère. Débarqués à Port-Louis en 1769 pour limiter le scandale, ils y vivent jusqu'au décès du scientifique, quelques années plus tard.

Ce roman historique, bien documenté, rend hommage à la première femme à avoir fait le Tour du Monde, en dépit de son origine modeste et de sa condition. Au-delà de l'histoire d'amour sincère du couple, l'ouvrage met en lumière la contribution décisive de Jeanne Barret aux travaux du Dr Commerson. C'est d'ailleurs, grâce à elle, que les caisses de Commerson finiront par être déposées au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris pour la postérité. Si l'ouvrage n'aborde pas le passage du grand botaniste à La Réunion, il rend compte de l'aventure de ce Tour du Monde et de l'effervescence scientifique de cette époque.

Ce livre a été remarqué lors de sa sortie : **Grand Prix du Livre Insulaire de Ouessant 2019 ; finaliste du Prix Athena 2019 ; finaliste du Grand Prix du Roman Métis 2019 et sélection du Prix du Roman Métis des Lecteurs 2019.**

Laurence Macé



L'Union des Artistes de La Réunion (UDAR) marque l'Art plastique local de son empreinte depuis 40 ans. Pour son anniversaire, elle présente dans ce livre un historique de l'association et de ses artistes adhérents. Des biographies dont celles de Wilham ZITTE, l'un des pères fondateurs de l'association, sont complétées par quelques photographies d'œuvres des peintres et sculpteurs amateurs, autodidactes pour la plupart d'entre eux. Ces dernières années une nouvelle vague s'est jointe aux anciens apportant jeunesse, dynamisme et de nouvelles approches artistiques. Cet ouvrage commémoratif se présente un peu comme un catalogue, un « best of » de quarante années d'art réunionnais, avec plus de 200 œuvres reproduites. Les Réunionnais ont du talent, il suffit de le montrer et de le faire savoir !

Le livre n'est pas distribué en librairie mais on peut se le procurer sur demande sur [udar974@yahoo.fr](mailto:udar974@yahoo.fr) ou [udar.re/contact-udar/](http://udar.re/contact-udar/).

Jean-François Hibon de Frohen

## TABLE DES MATIÈRES

- STATUTS DE L'ACADEMIE DE L'ILE DE LA RÉUNION .....	p. 3
- LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT .....	p. 5
<b>LA VIE DE L'ACADEMIE.....</b>	<b>p. 7</b>
- LES FAUTEUILS ACADEMIQUES DEPUIS 1913 .....	p. 8
- LISTE DES ACADEMIENS ARRETÉE AU 31 DÉCEMBRE 2019.....	p. 10
- COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 11 MAI 2019.....	p. 14
- COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 5 OCTOBRE 2019 .....	p. 17
- COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1 <sup>er</sup> FÉVRIER 2020.....	p. 22
- HOMMAGE A NOTRE COLLÈGUE DISPARU :	
Robert MERLO.....	p. 32
- NOTRE NOUVEAU COLLÈGUE :	
François DORÉ .....	p. 33
- A LA REDÉCOUVERTE DE NOS AÎNÉS ACADEMIENS :	
Anne-Marie de Gaudin de Lagrange par Raoul LUCAS .....	p. 34
- UN JOUR A L'ACADEMIE :	
La revue Trait D'Union par Raoul LUCAS .....	p. 37
- REVUE DES ARTICLES PUBLIÉS DANS LE BULLETIN DE L'ACADEMIE DEPUIS 1913 PRÉSENTÉS PAR AUTEUR	
par Jean-François HIBON de FROHEN.....	p. 40

<b>HOMMAGE A ALBERT LOUGNON .....</b>	<b>p. 61</b>
- INTRODUCTION :	
Jean-François HIBON de FROHEN .....	p. 63
- ECHOS DES FAMILLES AUBRY-LOUGNON :	
Mgr Gilbert AUBRY .....	p. 65
- ALBERT LOUGNON, DU LYCÉEN AU PROVISEUR :	
Raoul LUCAS .....	p. 73
- ALBERT LOUGNON ARCHIVISTE :	
Damien VAISSE .....	p. 81
- L'ŒUVRE D'ALBERT LOUGNON POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES MASCAREIGNES :	
Reine-Claude GRONDIN .....	p. 93
- LES PUBLICATIONS D'ALBERT LOUGNON :	
Laurence MACÉ .....	p. 107
<b>COMMÉMORATION INTERNATIONALE DU TRICENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE PIERRE POIVRE.....</b>	<b>p. 111</b>
- LE SOUVENIR DE PIERRE POIVRE A LA RÉUNION :	
Christian LANDRY .....	p. 115
- PIERRE POIVRE, BOTANISTE ? :	
Nicole CRESTEY .....	p. 131

**LES TRAVAUX DES ACADEMICIENS ..... p. 149**

**- LA QUERELLE DES RITES MALABARS:**

Bernard CHAMPION ..... p. 150

**- SUPPRESSION DE L'ESCLAVAGE, RÉORGANISATION DE LA  
SOCIÉTÉ, ORGANISATION SCOLAIRE A LA RÉUNION (1830-1851):**

Raoul LUCAS ..... p. 169

**- L'HISTOIRE DE CÉLIMÈNE:**

Enis ROCKEL ..... p. 187

**- LE PEUPLEMENT DES HAUTS, ENTRE MYTHE ET HISTOIRE:**

Reine-Claude GRONDIN ..... p. 196

**- ANTOINE ROUSSIN, PHOTOGRAPHE:**

Eric BOULOGNE ..... p. 210

**- GEORGES ROUSSIN, DANS L'OMBRE DU PÈRE:**

Claude MIGNARD ..... p. 220

**- ROBERTO MANTOVANI, UN VISIONNAIRE OUBLIÉ:**

Jackie RYCKEBUSCH ..... p. 236

**- 1940-1942, LES ANNÉES PÉTAINISTES A LA RÉUNION:**

Mario SERVIALE ..... p. 240

**- LES SÉDUCTRICES DE BOURBON OU LES RELATIONS**

**PLANTES-INSECTES A LA RÉUNION:**

Nicole CRESTEY ..... p. 250

**- BILAN D'UNE ANNÉE D'ARCHÉOLOGIE A LA RÉUNION:**

Virginie MOTTE et coll. ..... p. 273

**PUBLICATIONS**

**- LES ACADEMIENS ONT PUBLIÉ EN 2019 ..... p. 297**

**- LES ACADEMIENS ONT LU ..... p. 303**

Achevé d'imprimer en U. E.: 3<sup>e</sup> trimestre 2020  
Dépôt légal: 3<sup>e</sup> trimestre 2020

